



■ ENTRETIEN

Yasser Arafat accuse Benjamin Nétanyahou de saboter la paix

DANS UN ENTRETIEN au Monde, le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, accuse le gouvernement de Benjamin Nétanyahou de saboter le processus de paix. Il demande aux Etats-Unis « d'assumer maintenant leur responsabilité morale et politique », en amenant Israël à appliquer les accords conclus entre l'OLP et les gouvernements travaillistes israéliens. M. Arafat, qui a rencontré à Paris, lundi 30 juin, Jacques Chirac, Lionel Jospin et Laurent Fabius, souhaite l'aide de la France et de l'Europe « pour sauver le processus de paix ». « Très inquiet » des conséquences possibles du blocage, y compris aux Etats-Unis et en Europe, M. Chirac a plaidé pour une action conjuguée euro-américaine.

Lire page 3

Lionel Jospin précise ses engagements

- Il confirme, pour 1998, le rééquilibrage des impôts en faveur des revenus du travail
- L'audit financier pourrait conduire à une ponction sur les entreprises dès l'automne
- Le premier ministre estime qu'il a respecté sa parole sur l'usine Renault de Vilvorde

LIONEL JOSPIN s'est expliqué, mardi 1^{er} juillet, devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, avant de recevoir les parlementaires de la majorité, à Matignon. Le premier ministre, qui interviendra sur France 2 jeudi, affirme qu'il a tenu ses engagements sur l'usine Renault de Vilvorde, dont la fermeture est critiquée dans la majorité et au sein du Parti socialiste. « Je regrette le sens des conclusions [de l'expert] mais nous ne vivons plus dans une économie administrée », a-t-il affirmé en mettant en avant l'absence de licenciements et la création de quatre cents emplois sur le site.

M. Jospin a annoncé pour l'automne plusieurs projets de loi sur le contrôle des licenciements économiques, la réforme du code de nationalité, le plan pour l'emploi des jeunes, l'inscription automatique des jeunes de dix-huit ans sur les listes électorales. Il a aussi rappelé à l'ordre sa majorité en lui indiquant qu'elle ne doit pas seulement s'intéresser à l'action du gouvernement. « Le combat contre



la droite reste une nécessité », a souligné le premier ministre, qui s'en est pris à une opposition « droitisée et revancharde ».

M. Jospin a affirmé que le projet de loi de finances pour 1998 sera « le principal vecteur de change-

ment ». Il n'a pas exclu d'augmenter les recettes de l'Etat dès 1997 - cela pourrait se traduire par une ponction sur les entreprises -, en fonction des résultats de l'audit des finances publiques, attendus pour le 21 juillet. Il a invité les dé-

putés socialistes à « faire entendre » leur voix et à « participer au travail gouvernemental », mais aussi, « et surtout », à « soutenir le gouvernement ».

Lire page 8

Effondrement de 30 % des ventes de voitures neuves au mois de juin

EN JUIN, les ventes de voitures neuves ont baissé pour le huitième mois consécutif. Les immatriculations sont en baisse de 30 % par rapport à juin 1996. Au premier semestre, la chute atteint 23 %, forçant les constructeurs à tabler sur un recul de plus de 15 % en 1997. L'origine de cette débâcle remonte à l'arrêt de la prime Juppé, le 30 septembre 1996. Privé de cette perfusion étatique, le marché automobile a été incapable de se redresser. Inquiétude supplémentaire pour les marques françaises : elles ne parviennent pas à défendre leurs parts de marché face à leurs rivales étrangères. Elles ne contrôlent plus que 55 % du marché français au lieu de 62 % il y a deux ans. Heureusement, les exportations compensent en partie ce marasme. Mais elles ne permettent pas d'éviter les plans sociaux.

Lire page 18

Annie Fratellini est morte

Annie Fratellini, clown et fondatrice de l'Ecole nationale du cirque, est décédée dans la nuit du lundi 30 juin au mardi 1^{er} juillet à Paris à l'âge de soixante-quatre ans. p. 32

Vive hausse du dollar

La monnaie américaine s'approche de la barre des 6 francs. p. 18

Le futur « Monsieur Euro »

Le Néerlandais Wim Duisenberg a pris ses fonctions mardi 1^{er} juillet à la tête de l'Institut monétaire européen, embryon de ce qui doit devenir en 1998 la Banque centrale européenne. p. 4

Un entretien avec M^{me} Trautmann

La ministre de la culture accorde au Monde son premier entretien sur l'industrie cinématographique depuis son installation rue de Valois. p. 27

Ode à l'œuf au plat

Jean-Pierre Quélin désespère de trouver à Paris un endroit où l'œuf au plat soit traité en mets de choix. p. 23

La météo naît des courants marins

Un programme international de recherche tente de comprendre l'influence des courants marins sur le climat de la planète. p. 21

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KR ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

Robin renifle un bois précieux dans le N° 5 de Chanel

MARILYN MONROE savait-elle que les « quelques gouttes de N° 5 » qu'elle déclarait porter comme seul atout pour dormir contenaient un petit bout de la forêt amazonienne ? Le parfum mythique, symbole de l'élégance française, mais aussi le « jus » le plus vendu au monde contiendrait depuis sa création en 1920 - la formule créée par Ernest Beaux n'a pas changé depuis - de l'huile essentielle de bois de rose extraite d'un arbre précieux en danger, le pau rosa (ou Aniba duc-ke).

Cet arbre, haut de 20 mètres en moyenne, qui pousse au cœur de la forêt amazonienne au nord du Brésil, a la particularité de se reproduire très difficilement. Les perroquets sont notamment friands de ses graines parfumées. Sa régénération naturelle est mise en péril par une exploitation trop gourmande. Très recherché pour son parfum entêtant et subtil, le pau rosa voit ses effectifs décliner : chaque année, afin de produire les 30 tonnes d'huile essentielle exportée pour la parfumerie internationale, quelque 3 000 arbres sont abattus selon la FAO, organisation internatio-

nale qui dépend de l'ONU. Les coupeurs brésiliens, qui restent trois mois complets au milieu de la forêt pour débiter les bûches, ont de plus en plus de mal à trouver « l'arbre qui sent bon » et s'attaquent à des arbres de plus en plus jeunes. Depuis 1995, l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN) a classé cet arbre sur sa « liste rouge des espèces menacées ».

L'association Robin des bois - qui s'est fait connaître en contestant l'utilisation de bois tropicaux dans la construction de la Bibliothèque nationale de France-François-Mitterrand - a décidé de se pencher sur l'utilisation de ces fragrances tropicales. Fin novembre 1995, l'association a écrit au grand couturier pour lui demander de renoncer à l'utilisation de la précieuse huile, afin de « préserver ce qui reste des forêts tropicales ». L'honorable maison répondit le 23 février 1996 que « [ses] formules constituent l'essentiel de [son] fonds de commerce et qu'il n'est pas dans [ses] habitudes de fournir des renseignements sur les composants de celles-ci ».

Les écologistes ne veulent pas en rester là.

« Chanel se retranche derrière la confidentialité de ses formules pour ne pas aborder le problème écologique posé, c'est un peu fort ! C'est le patrimoine commun de l'humanité qui est en question », s'insurge Jacky Bonnemains, responsable de Robin des bois. L'organisation vient d'envoyer une deuxième missive afin d'exhorter Chanel à remplacer le bois de rose par des composants synthétiques.

Contactée, la grande maison se refuse à préciser si son parfum fétiche contient toujours des essences naturelles du pau rosa et préfère pour l'instant rester silencieuse. Robin des bois annonce déjà que si, d'aventure, elle ne recevait pas de garantie du parfumeur de cesser de recourir au pau rosa d'ici l'automne, elle déclencherait une campagne de boycott relayée par le réseau Forest Movement Europe, qui rassemble une trentaine d'associations environnementalistes en Europe, pour Noël 1997. Le N° 5, entré au Musée d'art moderne de New York, le MoMA, pourrait perdre de sa superbe.

Sylvia Zappi

Salaire contre temps de travail

UNE MAJORITÉ de salariés (58 % contre 39 %) préfèrent une augmentation de salaire à une réduction du temps de travail. Interrogés, après les élections législatives, par l'Observatoire du monde du travail, créé par Le Monde et l'Institut Ipsos, ils sont sceptiques sur la réduction de la durée du travail. Les deux tiers d'entre eux estiment qu'ils devront, à l'avenir, travailler autant ou plus qu'aujourd'hui. Une réduction leur paraît contradictoire avec l'accomplissement de leur carrière (36 %). Ils redoutent qu'elle conduise à une tension plus forte dans le travail (22 %) ou qu'elle modifie, à leur détriment, le rythme auquel ils sont habitués.

Lire notre cahier Initiatives

Les flèches de la Cour suprême contre l'Etat fédéral

LES NEUF JUGES de la Cour suprême des Etats-Unis viennent de rendre leur traditionnelle rafale pré-estivale d'arrêts qui fixent le cadre de la vie quotidienne de chaque Américain. Dans des domaines aussi divers que l'euthanasie, Internet ou le contrôle des armes à feu, une constante caracté-

terise cette moisson 1997 : le souci de limiter l'étendue du pouvoir fédéral, tout particulièrement celui du Congrès, au profit des Etats fédérés.

L'arrêt le plus médiatisé, car il touche à un débat de grande actualité dans la société américaine, celui du suicide médicalement as-

sisté ou du « droit à la mort », est paradoxalement le moins audacieux. A l'unanimité, les juges de la Cour suprême ont refusé de légaliser le « droit à la mort », auquel ils n'ont trouvé aucun fondement constitutionnel.

Donnant raison à deux Etats, ceux de Washington et de New

York, dont des lois criminalisent le suicide médicalement assisté, la Cour suprême a néanmoins souhaité laisser la porte ouverte à une évolution de la science, des mentalités ou du législateur à cet égard, au moment où un sondage révélait que 57 % des Américains sont favorables au suicide médicalement assisté.

« Notre opinion ne saurait en aucun cas empêcher les recours » ultérieurs de malades incurables, a souligné le président de la Cour suprême, le juge William Rehnquist. « A travers tout le pays, les Américains sont engagés dans un débat profond et sincère sur la moralité, la légalité et la faisabilité du suicide médicalement assisté », a ajouté le juge Rehnquist. L'attitude de prudence adoptée par la Cour devrait, a-t-il souhaité, « permettre à ce débat de se poursuivre, comme il se doit dans une société démocratique ».

Plusieurs constitutionnalistes ont vu dans cette prudence une volonté des juges de ne pas imposer aux Etats une position ferme et définitive sur une question hautement morale, contrairement à ce que leurs prédécesseurs avaient fait en 1973 en légalisant le droit à l'avortement.

Sylvie Kauffmann

Lire la suite page 16

Trio tricolore à Wimbledon



SANDRINE TESTUD

AU TOURNOI de tennis de Wimbledon, la surprise, lundi 30 juin, a été offerte par Sandrine Testud. La Française, vingt-troisième joueuse mondiale, est venue à bout de l'Américaine Monica Seles, tête de série numéro 2. Deux autres tricolores joueront aussi les huitièmes de finale : Mary Pierce et Nathalie Tauziat.

Lire page 22

International.....	2	Aujourd'hui.....	21
France.....	8	Jeux.....	24
Société.....	10	Météorologie.....	24
Carnet.....	12	Culture.....	25
Annonces classées..	12	Guide culturel.....	28
Régions.....	13	Communication.....	29
Horizons.....	14	Abonnements.....	30
Entreprises.....	17	Radio-Télévision.....	30
Finances/marchés..	19	Kiosque.....	31



JAMES CLAVELL HONG KONG

Tai-pan
La Noble Maison

Lire cet été...

1^{er} juillet 1997
Aujourd'hui Hong Kong est rendu à la Chine

"Dans ces deux romans se confondent deux passions : celle de Dirk Struan, le Tai-pan, qui rêva de conquérir en 1841 un rocher inhospitalier de 80 kilomètres carrés en qui il voyait la porte de la Chine, et celle de James Clavell, écrivain, qui raconte un siècle plus tard l'étonnante épopée que constitue l'histoire de Hong Kong."

Jean Lartéguy

1410 pages - 160 F
omnibus

CHINE Six heures après la rétrocession du territoire, 4 000 soldats chinois sont arrivés à Hongkong pour prendre possession des casernes abandonnées par les troupes britan-

niques. Lors de la cérémonie célébrant le retour de l'île sous souveraineté chinoise, mardi 1^{er} juillet, le président Jiang Zemin a promis que Pékin respecterait l'autonomie du ter-

ritoire et le principe « un pays, deux systèmes ». ● LA PRESTATION DE SERMENT des nouvelles autorités a été boycottée par le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright et le

premier ministre britannique Tony Blair, en signe de protestation contre la dissolution par Pékin du Conseil législatif élu... ● L'ANCIENNE COLONIE devient une « Région administrative

spéciale » conservant une certaine autonomie, économique notamment. Certaines libertés civiles ont cependant déjà été restreintes (Lire aussi page 14 et notre éditorial page 16).

Le cérémonial glacé de Pékin ouvre une nouvelle ère à Hongkong

Après les adieux émus et grandioses des Britanniques, les autorités de Chine populaire ont pris possession de l'ancienne colonie. Le président Jiang Zemin a réaffirmé le principe « un pays, deux systèmes », tandis que les démocrates du territoire manifestaient leurs inquiétudes

HONGKONG

de nos envoyés spéciaux

Hongkong n'est plus une colonie étrangère. L'événement a été célébré, lundi 30 juin, avec emphase par Pékin ; avec une solennité émue par Londres ; avec des sentiments partagés par la population de l'île : fierté de redevenir Chinois, mais inquiétude quant aux risques que cela comporte. Annoncée depuis treize ans et six mois, la rétrocession s'est déroulée suivant un scénario parfaitement réglé, la glaciale liturgie pékinoise prenant, à minuit, le relais de la pompe colorée de l'ex-puissance impériale.

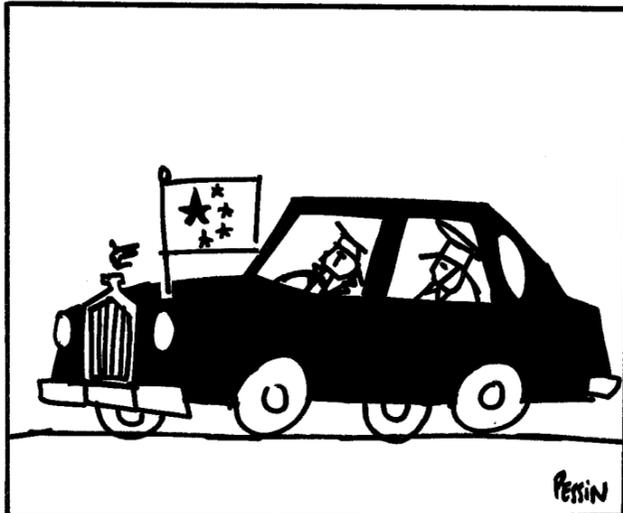
La dernière journée britannique avait commencé avec le départ grave de Chris Patten de sa résidence officielle, *Government House*, le plus prestigieux palais colonial de l'île. M. Patten a essuyé quelques larmes en remerciant ses collaborateurs et s'est pincé les lèvres lorsque, conformément à la tradition, l'Union Jack a été amené et lui a été remis, plié, par l'officier de la garde. Puis, à bord de sa

Daimler noire, en compagnie de son épouse Lavender, il a fait trois fois le tour de la résidence, à la chinoise, dans un geste voulant signifier : « Nous nous reverrons ». Thème renforcé par la mélodie *Ce n'est qu'un au revoir* jouée par la fanfare après le *God save the Queen*.

Il a ensuite gagné l'ancienne base navale d'East Tamar, où le Prince Charles était descendu du *Britannia* pour participer à la cérémonie d'adieux. En dépit d'une pluie battante, les cornemuses, les kilts écossais, les bonnets à poils des *Horse Guards*, les bataillons d'unités d'élite se sont livrés au rituel du repli impérial sous la bénédiction du fils d'Elizabeth II.

DÉCORUM COMPASSÉ

M. Patten a alors rendu un dernier vibrant hommage à « l'énergie inépuisable, l'ardeur au travail et l'audace d'hommes et de femmes qui ont écrit la "success story" de Hongkong. Chinois et Chinoises pour la plupart, ils n'étaient ordinaires que dans la mesure où ils étaient arrivés démunis. Ils sont extraordinaires parce qu'ils ont réalisé dans l'adversité. (...) La contribution de notre propre nation aura été de fournir l'échafaudage qui a permis l'ascension de



cette communauté». Puis le prince Charles, casquette et uniforme trempés, promettait fidélité à l'île : « Mon gouvernement et moi-même continuerons de témoigner du plus grand intérêt envers Hongkong et son développement ». Comme M. Patten avant lui, il a souligné que c'était à présent « aux Hongkongais de gouverner Hongkong » sous une nouvelle souveraineté.

Après un spectacle de chants et danses et un premier feu d'artifice tiré au dessus du bras de mer, les cérémonies officielles se sont déplacées vers le Palais des congrès et expositions pour l'instant fatidique : au douzième coup de minuit, la trompette ouvrant l'hymne national chinois a retenti dans l'immense salle de réception où tout s'est subitement figé dans un déco-

rum compassé. On était en Chine populaire. En présence des délégations étrangères – la France était représentée par le président du Sénat, René Monory – le chef du régime continental, Jiang Zemin, a une nouvelle fois promis que Hongkong « conservera son statut de port franc, continuera de servir de centre financier, commercial et maritime international, et maintiendra ses liens économiques et culturels » avec le reste de la planète.

LES DÉMOCRATES DANS LA RUE

L'entreprise de mise au pas a pourtant commencé aussitôt le drapeau chinois hissé, avec la prestation de serment de tout le nouveau personnel dirigeant de la « Région administrative spéciale ». Désapprouvant le démantèlement des instances élues sous les Britanniques, Tony Blair et le chef de la diplomatie américaine, Madeleine Albright se sont discrètement éclipsés tandis que le premier ministre Li Peng – associé, dans l'opinion hongkongaise, à la répression politique sur le continent – recevait l'expression d'allégeance à Pékin de Tung Chee-hwa, nouveau *chief executive*, et de ses collaborateurs. Les démocrates du territoire ne

pouvaient laisser aux nouveaux maîtres des lieux le monopole des cérémonies. Exclues des estrades, ils étaient présents dans la rue, cette rue qui les avait plébiscités lors des différents scrutins sous l'ancien régime. Peu après minuit, leur populaire chef de file, l'avocat Martin Lee, s'est adressé à une foule d'environ trois mille personnes du haut du balcon du Conseil législatif. Le patriotisme n'est pas l'apanage des nouveaux dirigeants, a-t-il clamé. « Nous sommes fiers de faire partie de la Chine en ces heures où prennent fin cent cinquante ans de règne colonial. C'est un jour de gloire pour les Chinois du monde entier ». Mais la Chine, a-t-il ajouté, « ne sera une grande nation que lorsque les droits de chaque individu seront respectés ». Selon lui, la reconquête de la souveraineté chinoise est indissociable de l'exercice de la démocratie. « Nous reviendrons, nous reviendrons, nous reviendrons » a-t-il scandé à ses partisans aux yeux embués de larmes.

Au petit jour, plusieurs navires de guerre chinois ont pénétré dans les eaux territoriales jadis ouvertes par les canonnières britanniques.

Frédéric Bobin
et Francis Deron

Et pendant ce temps, place Tiananmen...

A Pékin, 100 000 personnes avaient été conviées à participer à un marathon de sept heures de festivités, pour célébrer la rétrocession de Hongkong, sur la place Tiananmen, au cœur de la capitale, sous le portrait géant de Mao Zedong. Peu avant minuit, tous les regards se sont tournés vers l'horloge digitale accrochée depuis plus de deux ans sur la façade du Musée de la révolution, à l'est de la place, pour rappeler à la population le nombre de jours, d'heures, de minutes et de secondes restant avant le retour de la colonie à la mère-patrie.

Dix secondes avant l'heure fatidique, les dizaines de milliers de spectateurs présents sur la place, comme des millions d'autres rassemblés dans d'autres villes de Chine, ont entonné un compte à rebours avant de laisser exploser leur joie, en voyant le drapeau aux couleurs britanniques remplacé par le drapeau rouge de la Chine populaire sur les cinq écrans de télévision géants. Plusieurs spectateurs brandissaient des portraits de l'artisan du retour de Hongkong à la Chine, Deng Xiaoping. Partout ailleurs en Chine, des centaines de milliers de personnes étaient descendues dans les rues à Tianjin, Shanghai, Chongqing, Canton, Nankin et Shenzhen notamment. – (AFP)

Sur l'île Victoria, une nostalgie mouillée dans les embruns et les éclats de lumière...

HONGKONG

de notre envoyé spécial

Hongkong est une ville d'eau et de brume. En ce soir de rétrocession, il pleut donc à verse, au point que les forêts de parapluies cachent presque l'Union Jack et le drapeau rouge étoilé agrippés aux façades, ici et là. On redoute le pire, le repli calamiteux, la débâcle mouillée, la fête gâchée, mais les dieux du ciel, dans leur grande magnanimité, épargnent la fin de soirée. Le cœur de l'île Victoria, entrelacs de ruelles qui piquent sur la City, s'emplit alors d'une foule compacte de badauds, joyeux ou maussades, venus là tout simplement parce que cette enclave de lumière et de sons se prête plus aux flâneries que les quartiers assoupis alentour.

Tandis que les expatriés se massent autour des pubs de Lang Kwai Fong – territoire quasi

tribal –, les Hongkongais errent à l'aveugle au pied des gratte-ciel emmaillottés de brouillard. On se photographie devant les grosses boîtes aux lettres rouges de facture britannique mais débarrassées de la couronne. Seront-elles toujours là demain ? On pose aussi devant la une de la fraîche édition du *Ming Pao* où s'étale le cliché de Chris Patten, le gouverneur sur le départ, se saisissant de l'Union Jack replié.

On n'a guère le cœur à célébrer les nouveaux venus, mais on débambule quand même au fil d'une errance un peu ivre qui frise la séance d'exorcisme. De joyeux drilles se sont coiffés de la casquette maoïste frappée de l'étoile rouge. Heureux du retour à la Chine ? « Rien de spécial », répondent-ils pour résumer leurs états d'âme. Un jeune homme a planté un drapeau rouge dans son chapeau et

pose devant un fourgon de police. Un prosélyte de Pékin ? Non, c'est un Taïwanais en goquette. Pour lui aussi, « rien de spécial ».

Au pied du Prince's building, un couple traîne ses fillettes devant une devanture de parfums de luxe. Mobilisés pour les célébrations ? « Pas vraiment, on est là pour sortir les filles », répond le père, un fabricant de jouets qui avoue « ne pas faire confiance à Pékin ».

On marche donc à perdre haleine à travers les embruns tièdes et les éclats de lumière. Tout le monde s'est presque dispersé vers 5 heures du matin quand un terrible tonnerre a grondé de l'au-delà de la nappe de nuages, au moment précis où les convois de l'Armée populaire de libération franchissaient la frontière.

F. B.

Le mystérieux M. Tung, homme de Pékin et milliardaire confucéen

HONGKONG

de notre envoyé spécial

L'homme qui va diriger le Hongkong rétrocedé à Pékin est un milliardaire. Ni mandarin parachuté

PORTRAIT

Depuis sa désignation, le nouveau « patron » du territoire n'a guère rassuré

de la Cité interdite ni militant surgi de la clandestinité, Tung Chee-hwa, le nouveau « patron » du territoire, est le prototype même de l'élite d'affaires locale, un de ces « tycoons » flamboyants qui ont façonné la légende de Hongkong.

Cheveux blancs taillés en brosse, visage rond plissé d'un sourire paternel, il n'a cessé de glisser sa silhouette onctueuse dans les cercles du tout-Hongkong, ces anti-chambres d'éminences qui, après

avoir si fidèlement servi le colonisateur britannique, ont courtoisé sans l'ombre d'un scrupule le futur maître pékinois. Tung Chee-hwa importe finalement peu par lui-même. Son parcours n'éveille l'intérêt que dans la mesure où il résume l'évolution de cette caste d'entrepreneurs chinois exilés, élevés dans l'anticommunisme mais aujourd'hui raliés au discours patriotique et confucianiste en vogue à Pékin.

Tung Chee-hwa est né en mai 1937 dans la concession française de Shanghai, temple du capitalisme chinois alors au bord de la débâcle. Son père, Tung Hao-yung, prospère dans le transport maritime. En 1948, la famille fuit l'avancée des troupes de Mao et s'expatrie à Hongkong, à l'instar de tous ces Shanghaiens qui feront la prospérité de la colonie britannique en important leurs recettes. Le patriarce y poursuit sa carrière d'armateur tout en préparant son

fil à la succession. Après des études d'ingénierie mécanique à Liverpool, le jeune Tung est envoyé aux Etats-Unis, où il travaille pour General Electric avant de prendre les rênes de la filiale de la firme paternelle, Orient Overseas.

L'itinéraire est jusque-là fort banal, sans aspérités, jusqu'en ce début des années 80 où son destin personnel bascule. A cette époque, Orient Overseas est en état de quasi-banqueroute. Riche d'une flotte de 150 bâtiments, elle est classée deuxième compagnie d'armateur au monde, mais elle est en fait minée par les retombées du choc pétrolier. La politique d'expansion tous azimuts voulue par le père a plombé les comptes.

RÉSURRECTION

Quand il étrenne officiellement la succession en 1982, Tung Chee-hwa est harcelé par des créanciers en colère. Il leur opposera un sang-froid qui impressionnera bien des observateurs.

Il se tourne alors vers Taïwan, où – saga shanghaienne oblige – il dispose de solides relais familiaux. Sa sœur y a épousé le fils d'un hiérarque du Kuomintang, ancien ministre de la défense de Tchang Kaï-chek. Mais sa relation personnelle avec le Taïwanais ne débouche sur rien. Le Kuomintang s'en mord-il les doigts aujourd'hui ? Car c'est Pékin qui comprend tout l'intérêt qu'il peut y avoir à sauver ce milliardaire en déroute. Nous sommes alors en 1985, au lendemain de la signature de l'accord sino-britannique programmant la rétrocession de Hongkong, et le régime chinois est en train de mettre en place dans la colonie sa fameuse politique de

« front uni », c'est-à-dire de neutralisation des « ennemis de classe ». Tung est un client idéal.

Comme par hasard, un sauveur va surgir des limbes de l'indifférence ambiante pour accorder à l'entrepreneur aux abois un miracleux prêt de 600 millions de francs. Ce *deus ex machina* s'appelle Henry Fok, un homme d'affaires bien en cour à Pékin. On sait aujourd'hui que l'argent venait bien de la République populaire.

Cet épisode est capital car il est à l'origine de la perplexité que peut susciter le personnage. Un parfum de mystère, épais et insistant, flotte autour lui. Certains insinuent – sans preuve – qu'il serait carrément un membre du Parti communiste. Sans aller jusque-là, on ne peut que se souvenir qu'il « doit » à Pékin sa résurrection. Cela suffit amplement à nourrir le doute sur sa capacité à s'affirmer face au régime chinois en cas de désaccord sur l'interprétation de la notion « un pays, deux

systèmes », la formule qui régit dès maintenant le territoire.

Depuis sa désignation comme futur *chief executive* par un collège appointé par Pékin, en décembre 1996, il n'a en effet guère rassuré. Une des premières initiatives qu'il a prises a été d'annoncer qu'il restreindrait l'exercice du droit de manifester et les conditions de financement des partis politiques. Il justifie ces mesures par la nécessité de prévenir toute ingérence étrangère et d'assurer l'ordre civil.

MODÈLE AUTORITAIRE

En bon disciple de l'ancien premier ministre singapourien, Lee Kwan-yew, il se réclame sincèrement d'un modèle autoritaire d'inspiration confucéenne fondé, dit-il, sur « le respect des anciens » et « la primauté des devoirs sur les droits des individus ». Il cite souvent à ce propos un effarement d'avoir été le témoin, durant son séjour américain dans les années 60, de « la dé-

térioration de l'ordre social d'une société occidentale gagnée par la permissivité ». Et pour faire bonne mesure, il accompagne ce credo conservateur d'une profession de foi patriotique exaltant « la fierté d'être chinois ».

Une telle rhétorique n'a certes guère besoin d'être imposée par Pékin puisqu'elle a toujours été le fonds idéologique des milieux d'affaires hongkongais, à l'exception, il est vrai, d'une redécouverte patriotique très récente. Les partisans de M. Tung en tirent argument pour affirmer l'autonomie intellectuelle de leur champion vis-à-vis de Pékin. Dévoué à la cause hongkongaise, n'a-t-il pas déclaré qu'il ne permettrait pas que se produise dans le territoire une réédition de la tragédie de Tiananmen ? On veut bien lui accorder le bénéfice du doute. Reste que, lorsqu'il ne plaira plus, Pékin lui trouvera un remplaçant.

F. B.

« Un pays, deux systèmes... »

● **La Loi fondamentale**, votée en 1990, prévoit que Hongkong conservera un haut « degré d'autonomie », à l'exception des affaires étrangères et de la défense, qui seront sous contrôle direct de Pékin. L'ancienne colonie britannique devient une « région administrative spéciale » (RAS), gérée par un gouvernement et un Parlement, qui sera réélu en mai 1998 selon un mode de scrutin qui reste à définir. Pour l'heure, l'ancien Conseil

législatif (Legco), partiellement élu en 1995, a été dissous. Le pouvoir législatif est désormais détenu par une Assemblée, cooptée de partisans de Pékin. ● **Certaines libertés civiles** introduites récemment par les Britanniques, comme le droit de manifester, seront restreintes. Les financements étrangers des partis politiques seront interdits. Mais la Chine n'exclut pas de financer ses propres partisans... ● **La monnaie** reste inchangée :

le dollar hongkongais continuera à être utilisé sur le territoire et restera aligné sur le dollar américain.

● **Hongkong conserve le droit** de conclure des accords internationaux de nature économique et commerciale avec les gouvernements étrangers, sans devoir en référer à Pékin. Hongkong demeure un port franc et son gouvernement garde le contrôle de sa politique fiscale et monétaire. L'impôt n'y sera pas levé.

POLO RALPH LAUREN

SOLDES

- 25% A - 40%

SUR LA PLUPART DES COLLECTIONS
HOMMES, FEMMES, ENFANTS ET ACCESSOIRES
PRINTEMPS/ETE 1997

2, PLACE DE LA MADELEINE - PARIS VIII - TEL.: 01.44.77.53.50

Le n° 2 du GIA algérien aurait fait défection

Un communiqué du groupe islamiste a annoncé la « trahison » de son « responsable aux relations extérieures », Radwan Makadour

DANS une démarche inhabituelle, le Groupe islamique armé (GIA) a annoncé lundi 30 juin la « trahison [...]], il y a quelques jours », de l'un de ses responsables, Radwan Makadour, alias Abou Basir. Dans un texte daté du 27 juin, le plus intransigent des groupes islamistes armés précise que son « responsable [...]] a communiqué [aux forces de sécurité algériennes] d'importantes informations sur les responsables du Groupe ainsi que sur ses centres et places fortes ».

Le document demande aux représentants du GIA à l'étranger de prendre toutes leurs précautions, « ce traître [...]] ayant donné [aux services de sécurité algériens] leurs noms et révélé tous les plans relatifs à l'acheminement du matériel ». Toutefois, le GIA relativise l'importance de cette défection – la première à être rendue publique – car il s'en serait aperçu « en temps utile ». Les autorités algériennes n'ont fourni aucune information sur le sort de celui que le quotidien algérien *Liberté* présente dans son édition de mardi comme « le numéro 2 du GIA ».

Natif de Hussein Dey, un quartier populaire d'Alger, âgé d'une trentaine d'années, Radwan Makadour, de son vrai nom Mohamed Saidj, est un militant historique de l'ex-Front islamique du salut (FIS). Proche d'Ali Benhadj, le numéro deux du mouvement (actuellement en détention), il aurait été impliqué dans l'enlèvement en 1993 de trois agents consulaires français. Plus significatif : il avait signé, en tant que « fondateur de pouvoir », le communiqué 47 du GIA annonçant l'élimination par des dissidents de Djamel Zitouni, le chef du mouvement islamiste, et son remplacement par Antar Zouabri. A cette occasion, le dauphin de Djamel Zitouni, un certain Abou Reyhana, de son vrai nom Farid Achi, avait été écarté. Or, c'est ce dernier qui a signé le communiqué de lundi annonçant la « trahison » du numéro 2 du groupe islamiste.

« Responsable aux relations extérieures » d'un GIA apparemment soumis à de fortes tensions, Rad-

wan Makadour était « le seul à entretenir le contact avec les relais qui, pour des raisons de sécurité, sont restés inconnus des autres responsables de l'organisation terroriste », croit savoir le quotidien *Liberté*. Parmi celles d'une vingtaine d'autres dirigeants islamistes, la tête de Radwan Makadour était mise à prix (pour une prime de 3 millions de dinars [environ 300 000 francs]), une des plus élevées sur des affiches placardées il y a un mois.

Alors que la publication de toutes les informations sécuritaires sont soumises à la censure, *Liberté* estime que la défection de Radwan Makadour est à l'origine des « opérations de vaste envergure menées par les forces de l'ordre dans la mitidja [la plaine au sud d'Alger, qui] aurait permis [...] la destruction de plusieurs caches importantes du GIA ». Les réseaux de soutien du GIA à l'étranger vont également pâtir de cette trahison, note *Liberté* : « Le premier indice est venu de Londres avec l'arrêt [...] de la parution du bulletin Al Ansar, dirigé par un ami personnel de Makadour ».

Y a-t-il eu vraiment « trahison » ? Les responsables de la police française, de leur côté, affichent un certain scepticisme sur l'éventualité de la « défection » d'un responsable de la trempe de Radwan Makadour. Mais ils n'ont pas encore eu d'informations de la part de leurs interlocuteurs algériens traditionnels, ni d'accès direct au communiqué.

**Erich Inciyan
Jean-Pierre Tuquoy**

■ **Cinq Algériens islamistes** membres présumés du GIA ont été condamnés lundi 30 juin à Turin à des peines de prison pour « association de délinquants et faux ». Arrêtés avec une vingtaine d'autres islamistes le 7 novembre 1996, au cours d'une vaste opération policière, les prévenus sont notamment soupçonnés par la police italienne d'avoir eu un « rôle logistique » dans les attentats commis en France en 1995 (8 tués, 194 blessés). – (AFP)

La France plaide pour une action américano-européenne au Proche-Orient

L'initiative égyptienne visant à relancer les négociations vient d'échouer

Lors d'une visite à Paris le 30 juin, Yasser Arafat a exposé à Jacques Chirac, Lionel Jospin et Laurent Fabius les conséquences fâcheuses que

pourrait entraîner le blocage actuel du processus de paix. Ses interlocuteurs lui ont affirmé qu'ils feraient tout ce qu'ils pourraient pour sor-

tir de l'impasse. Mais la clé de la situation demeure aux mains des Etats-Unis, dont M. Arafat déplore l'immobilisme.

LE CONSTAT est unanime : depuis l'arrêt des négociations israélo-palestiniennes après la mise en chantier par Israël de la colonie juive de Har Homa, le processus de paix israélo-arabe est en danger. Hosni Moubarak et Hussein de Jordanie avaient déjà confié leurs inquiétudes à Jacques Chirac. Le président de l'Autorité palestinienne les lui a confirmées, lundi 30 juin. Mais, pour l'heure, seule l'Egypte a pris une initiative concrète pour rapprocher l'Etat juif et les Palestiniens. Ses efforts se sont heurtés à une attitude israélienne réfractaire : Israël était disposé à suspendre pendant... quatre jours et demi – le temps des congés d'une fête religieuse –, les travaux de construction à Har Homa, en échange de l'acceptation par les Palestiniens de reprendre les pourparlers de paix.

Le président français mesure la gravité de la situation. « Les Français, a-t-il déclaré après son entretien lundi avec Yasser Arafat, sont très inquiets » d'éventuels « actes terroristes incontrôlables », dont la

conséquence serait « de déstabiliser non seulement la région, mais également les Etats-Unis et l'Europe ». « Il appartient aussi bien aux Etats-Unis qu'à l'Europe de tout faire pour remettre le processus de paix sur les rails », a-t-il ajouté.

En l'occurrence, il ne s'agissait pas d'une nouvelle tentative de M. Chirac de « placer » l'Union européenne (UE) dans un processus de paix, dont les Etats-Unis se sont érigés en seuls et uniques tuteurs. Paris estime qu'il faut inciter Washington à sortir de son attentisme. Marginalisée bien malgré elle, l'UE a fait tout ce qui était en son pouvoir pour ramener Israël et les Palestiniens à la table des négociations. Si méritoire soit-elle, la diplomatie de son envoyé spécial au Proche-Orient, Miguel Angel Moratinos, tourne à vide. Ses chances de réussir sont pratiquement nulles, aussi longtemps que Washington ne fait rien.

Or les Etats-Unis, auxquels l'UE a adressé au début du mois d'avril des propositions de coopération en dix points pour sortir de l'im-

pas, ont répondu par un accusé de réception tout juste courtis.

M. Arafat a suggéré lundi à Paris l'utilisation du levier économique européen envers Israël. Une gageure, lorsqu'on pense à la difficulté que la France a eu de faire adopter par ses quatorze partenaires de l'UE au sommet d'Amsterdam, le 18 juin, puis par les chefs des pays les plus industrialisés, à Denver le 22 juin, de simples déclarations relatives au Proche-Orient. Le conseil européen d'Amsterdam invitait « les peuples du Proche-Orient à s'associer aux peuples d'Europe pour bâtir un avenir harmonieux » et engageait « les dirigeants israéliens et palestiniens » à faire avancer les choses.

CONTORSIONS ET ELLIPSES

L'élément le plus original du document est l'appel adressé au « peuple israélien » à ne pas « exclure la possibilité d'un Etat » palestinien. L'idée d'un Etat avait été formulée par la Communauté européenne au début des années 80, mais, pour des raisons tenant aux

sensibilités des Etats membres, elle a donné lieu par la suite à des contorsions du genre : droit à l'autodétermination, avec tout ce que cela implique.

Le sommet de Denver fut plus elliptique que le sommet d'Amsterdam, et s'est tout simplement engagé à donner « un nouvel élan à la paix ». Dans la foulée, le président Clinton affirmait qu'il ferait « tout ce qu'il peut raisonnablement faire pour empêcher le processus de paix de capoter ». A Jacques Chirac, M. Clinton a dit qu'il réfléchissait à certaines idées. Il n'a pas encore livré le fruit de ses réflexions.

« L'idée de la paix est en train de mourir dans l'esprit des gens. Les Etats-Unis sont passés maîtres dans la diplomatie de la gestion des crises. Combien de personnes devraient-elles mourir pour que le président Clinton bouge ? », s'interrogeait lundi soir à Paris Saëb Erakat, chef des négociateurs palestiniens et ministre des collectivités locales.

M. Na.

Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne

« Le gouvernement israélien veut se dérober à ses engagements »

« Comment vont les choses aujourd'hui en Palestine ?

– Malheureusement, le nouveau gouvernement israélien est hostile au processus de paix. Il [le premier ministre, Benyamin Nétanyahou] a déclaré qu'il s'opposait aux accords d'Oslo signés à la Maison Blanche. Il doit comprendre – et les Israéliens qui l'ont élu doivent comprendre aussi – que ce n'est pas un accord bilatéral, mais un accord international, signé sous l'égide du président Bill Clinton, par les Etats-Unis, la Russie, l'Union européenne (UE) et la Norvège, en présence [de représentants] du Japon, de l'Egypte et de la Jordanie. De quel droit peut-il le rejeter ?

» Il veut se dérober à ses engagements. Il y a trente-quatre engage-

ments dont il n'a pas respecté une ligne. Ajoutez à cela la construction de la colonie de Djebel Abou Ghneïm qu'ils [les Israéliens] appellent Har Homa. Elle est à l'entrée de Bethléem, qu'ils veulent concurrencer, lors de la célébration de « Bethléem 2000 » [festivités que l'Autorité palestinienne prépare pour le deux millième anniversaire de la naissance du Christ]. Ils sont en train d'y construire des hôtels qui attireront les touristes et les pèlerins. Il n'y a pas un seul hôtel dans les colonies de peuplement et à Djebel Abou Ghneïm ils en construisent onze. Qu'est-ce que cela signifie ?

» Et la judaïsation de Jérusalem ! Et l'interdiction signifiée aux chrétiens et aux musulmans [de Cisjordanie] de prier dans les églises et les mosquées de Jérusalem ! Avez-vous vu le tract distribué hier à Hébron [représentant Mahomet sous les traits d'un cochon, la tête ceinte d'un keffieh palestinien, en train de rédiger le Coran] ? Est-ce tolérable ? Est-ce que le monde peut accepter cela ? Est-ce que les juifs peuvent l'accepter ?

– Vous estimez que le gouvernement de M. Nétanyahou est responsable de ces tracts ?

– Indiscutablement. Parce qu'il les autorise et en permet la distribution. Ces tracts ont été distribués hier et aujourd'hui à Hébron.

– Que pensez-vous de l'attitude des Etats-Unis ?

– Les Etats-Unis ont une responsabilité morale et politique. Je souhaite qu'ils l'assument maintenant, faute de quoi une grande confusion régnerait au Proche-Orient. Mais les Etats-Unis ne font rien. Il y a une initiative européenne et une autre



YASSER ARAFAT

égyptienne, mais il n'y a aucune initiative américaine.

– Une initiative européenne ?

– A Malte [lors de la conférence euro-méditerranéenne qui s'est tenue les 15 et 16 avril], c'est sur la base d'une initiative européenne qu'une rencontre a été organisée entre le ministre israélien des affaires étrangères, David Lévy, et moi-même, en présence des chefs des diplomates néerlandaise, française, égyptienne et de l'envoyé spécial de l'UE au Proche-Orient, Miguel Angel Moratinos. Elle a été précédée de longs entretiens et l'objectif en était la relance de l'accord conclu à la Maison Blanche. Cette initiative a été acceptée par les Israéliens, qui se sont ensuite dérobés à leurs engagements.

– Qu'avez-vous demandé au président Jacques Chirac ?

– Je lui ai demandé l'aide de la France et de l'Europe pour sauver le processus de paix. Les mesures qui pourraient être prises sont d'ordre économique, politique et diplomatique. Savez-vous que 70 % des échanges commerciaux d'Israël se font avec l'Union européenne ?

– Vous souhaitez donc que

l'Europe exerce des pressions économiques sur Israël ?

– Nous avons exposé la situation clairement et en détail, tant au président de la République, qu'au premier ministre, au ministre des affaires étrangères, au président de l'Assemblée nationale et au secrétaire national du Parti communiste.

– Quelles sont les conditions de la reprise des négociations israélo-palestiniennes ?

– L'application fidèle des accords conclus. L'arrêt des implantations en fait partie. En vertu de l'accord intervenu entre Rabin [l'ancien premier ministre israélien] et moi-même, aucune nouvelle unité de logement ne doit s'ajouter à celles qui existent déjà, il ne doit y avoir aucun financement gouvernemental des colonies de peuplement et la clôture d'une colonie ne doit pas être érigée à plus de 50 mètres de la dernière habitation.

» Mais dès son arrivée au pouvoir, Nétanyahou a pris la décision de faire construire 19 000 unités de logement [en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est] et de nouvelles colonies. Le projet de Djebel Abou Ghneïm est un vieux projet, mais Rabin et Pérès [l'ancien ministre des affaires étrangères et ancien premier ministre] ne l'ont pas mis en chantier. Pourquoi ? Parce qu'ils savaient que cela entraînerait des tensions avec les chrétiens.

– L'impasse actuelle est-elle tolérable pour les Palestiniens. Ne craignez-vous pas une explosion de violence ?

– Le peuple palestinien est endurant. Et ses choix sont multiples. »

Propos recueillis par Mouna Naim

Laurent-Désiré Kabila célèbre trente-sept ans d'indépendance du Congo-Kinshasa

KINSHASA

de notre envoyée spéciale

Dans le stade des Martyrs, lundi 30 juin, les militaires de l'Armée de libération (AFDL) et leur fanfare parquent sur la pelouse, en attendant Laurent-Désiré Kabila. Le

REPORTAGE

« Ambiance totale sous des couleurs éclatantes ! » au stade des Martyrs, le 30 juin

nouveau président doit célébrer le trente-septième anniversaire de l'Indépendance et le héros des luttes passées, Patrice Lumumba, qui fut le créateur de la République du Congo, avant que Mobutu ne change le nom du pays en Zaïre, comme pour mieux chasser le souvenir de son rival, qu'il avait fait assassiner.

Laurent-Désiré Kabila a invité ses amis africains et la tribune officielle témoigne des nouvelles alliances. Huit chefs d'Etat (Ghana, Centrafrique, Rwanda, Burundi, République sahraouie, Namibie et Congo-Brazzaville) et cinq ministres (Soudan, Angola, Algérie, Ethiopie, Erytrée et Tanzanie) arrivent en cortège, salués par plus de cinquante mille Kinois. On s'étonne de l'absence du président sud-africain, ce « grand ami ». Le plus applaudi des invités est sans conteste Pascal Lissouba, le « frère » de Brazzaville (où les tirs d'artillerie ont repris lundi).

Quand Laurent-Désiré Kabila donne l'accolade à Pascal Lissouba, c'est le délire dans les gradins. Hier encore, les observateurs pensaient pourtant que le général Denis Sassou Nguesso, l'adversaire du pré-

sident Lissouba, était le préféré de M. Kabila. Pascal Lissouba avait soutenu Mobutu Sese Seko « jusqu'à la dernière minute », disait-on. A Kinshasa, on note qu'il s'est récemment fâché avec le gouvernement français, auquel il reproche de ne pas le soutenir dans la crise que traverse son pays.

Devant la tribune, un long défilé commence. « Ambiance totale sous des couleurs éclatantes ! », clame le maître de cérémonie. Sur un pas dansant, les soldats de l'AFDL font un tour de piste, suivis des étudiants « qui soutiennent le président Kabila », puis des « mamans commerçantes et navigantes », des fonctionnaires des postes, de l'office des routes, surnommé « l'office des trous » en raison de l'état de la voirie. On a fortement conseillé aux

femmes d'éviter la minijupe et le pantalon : elles ont opté pour le pagne à l'effigie de « papa Kabila », « comme hier pour Mobutu ».

Le président évoque les « trente-sept années de douloureuse transition, la victoire sur la dictature ». Il promet « la création de la commission constituante », « une priorité » pour la démocratie. « Aux pays frères africains », Laurent-Désiré Kabila offre de « garantir la stabilité, la sécurité et la coopération ». Enfin, pour « penser les plaies du régime totalitaire », il en appelle à « l'aide plus particulièrement des Etats-Unis, du Canada, du Japon ».

La foule est invitée à un concert gratuit devant le palais du Peuple. Les Kinois n'ont pas attendu ce moment pour commémorer l'indépendance en musique. La veille, dans le quartier de Kasavubu, le groupe Zaïko Langa Langa, formé il y a vingt-cinq ans par Nyoka Longo, a déjà donné un concert. Les gens lui ont fait une ovation. Les soldats de l'AFDL qui veillaient au grain étaient regardés du coin de l'œil, avec une ironie tranquille. Nyoka Longo, « toujours resté au pays », semblait heureux. « Notre pays est comme une femme qui, en 1965, fit une fausse couche. Espérons qu'il en sera cette fois-ci différemment. »

Les seuls à refuser la fête sont les quelques centaines de manifestants marchant à l'appel de l'opposition radicale. Dans un communiqué, le ministre de la sécurité a mis en garde une dizaine de « meneurs » nommément désignés, les informant de sa volonté de sévir s'ils enfreignaient l'interdiction de défilé. En fin de matinée, une trentaine de jeunes contestataires ont été arrêtés.

Danielle Rouard

BÉATRIX BECK

Plus loin
mais où

roman

BÉATRIX
BECK

Grafière



GRAND PRIX DE LITTÉRATURE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Le Luxembourg prend la présidence de l'Union européenne

Le pays le plus riche du monde, selon les critères de la Banque mondiale, guidera la marche de l'Europe de juillet à décembre.

Cet Etat prospère, géré « en bon père de famille », vit selon sa devise : « Nous voulons rester ce que nous sommes »

Le Luxembourg exerce à partir du 1^{er} juillet et jusqu'en décembre la présidence de l'Union européenne. Selon les statistiques de la Banque mondiale, c'est le pays le plus riche du monde - avec un produit national brut

par habitant de 40 000 dollars. Il remplit haut la main les fameux critères de convergence de Maastricht. Dans un entretien, le premier ministre Jean-Claude Juncker analyse la situation de l'Europe après le « *relatif échec* »

du sommet d'Amsterdam et fait le point sur le système actuel de pondération des votes ainsi que sur le modèle social européen. Chaque année, le 23 juin, le grand-duché est en fête. Les fanfares défilent dans les rues

des villes et des villages. Les journaux publient d'imposantes listes de personnes médaillées. Tout cela à l'occasion de l'« anniversaire de la grande-duchesse » qui fait office de fête nationale.

LUXEMBOURG

de notre envoyé spécial

La grande-duchesse, l'héroïne nationale Charlotte de Nassau-Weilbourg, cette figure embléma-

REPORTAGE

Dans cette petite nation, les critères de Maastricht ne posent aucun problème aux gouvernants

tique de la résistance contre l'annexion nazie, décédée en 1985, est née le 23 janvier 1896. Comme il est plus agréable de faire la fête en été, cet anniversaire a été déplacé de six mois, à une date qui se trouve être la veille de la fête patronale du grand-duc Jean, l'actuel souverain. Qu'importe ! C'est une façon très luxembourgeoise d'aborder les problèmes, dans cette petite nation qui a fait du bien-être de ses habitants le premier impératif et où les questions de principes, de préséances, de protocole sont considérées avec l'ironie des petits qui regardent les grands fanfaronner dans la cour de récréation.

Car nous sommes ici dans le pays le plus riche du monde, selon les instruments de mesure de la Banque mondiale. Son produit national brut par habitant, même corrigé par les parités de pouvoir d'achat, frôle les 40 000 dollars, plaçant le pays loin devant la Suisse et les Etats-Unis.

Les pointilleux diront bien que le revenu des nombreux travailleurs frontaliers, qui gagnent leur vie au Luxembourg, mais consomment en France, en Belgique ou en Allemagne ne devraient pas être comptabilisés dans ces statistiques, auquel cas la Confédération helvétique pren-

draît la tête des nations nanties. Il reste que l'on se trouve, au cœur de l'Europe, dans un flot de prospérité et de quasi-plein emploi, à un jet de pierre de régions en crise comme la Lorraine et surtout la Wallonie. Un pays où les fameux « critères de Maastricht » ne posent aucun problème aux gouvernants : bon an mal an, le budget est en excédent ou, comme cette année, si légèrement déficitaire que l'on croirait que cela a été fait exprès pour ne pas trop humilier M. Strauss-Kahn ou M. Waigel.

Le lecteur de statistiques sera pourtant déçu s'il s'attend, après avoir franchi la frontière du Grand-Duché, à se trouver dans un pays de cocagne où tout n'est que luxe et volupté, étalage ostentatoire de richesses, dans une sorte de Monte-Carlo mosellan, de fric et de frime, propre à inspirer les scénaristes de séries télévisées. Les 400 000 habitants du Luxembourg sont collectivement bien lotis. Ils vivent pour la plupart dans une honnête aisance et disposent de logements agréables, d'automobiles récentes. Enfin, ils profitent de leurs loisirs sans trop regarder à la dépense mais ne comptent parmi eux qu'un nombre infime de grandes fortunes.

La richesse collective se décèle à quelques petits détails. Ainsi, Esch-sur-Alzette, une ville de 20 000 habitants située au cœur du bassin sidérurgique du sud du pays, sans vocation touristique évidente, compte deux restaurants étoilés Michelin et prospères, dont les pouesses gastronomiques sont principalement au service d'une clientèle locale constituée par les employés du groupe sidérurgique Arbed, le pilier de l'économie du Grand-Du-

ché avec le secteur bancaire. Cette aisance générale cause quelques problèmes à Mady Schaffner, une énergique femme de soixante-trois ans qui préside aux destinées de la petite ville d'Echternach, 4500 habitants, blottis autour de la plus ancienne abbaye du pays, dont on va bientôt célébrer le 1300^e anniversaire. « *Nous avons ici une crise du logement*, explique-t-elle. *Les propriétaires de bâtiments vides au centre-ville n'ont pas besoin de louer pour vivre, et ne sont souvent pas assez fortunés pour les rénover. Cela crée une situation compliquée.* »

PASSAGES ET ECHANGES

Existe-t-il un « secret luxembourgeois » de cette honnête réussite qui met le pays à l'abri des effets de la crise, lui permet de faire face, avec placidité, aux défis de la mondialisation de l'économie ? Il pourrait se résumer à cette formule : « *Ne faire que ce que l'on sait faire, mais le faire bien.* » C'est ainsi que la sidérurgie nationale - le groupe Arbed est majoritairement détenu par l'Etat - a fait les bons choix au bon moment, passant de la fabrication traditionnelle de l'acier dans les hauts-fourneaux aux aciéries électriques ultra-modernes. Ce pays de passage et d'échanges a également profité du fait qu'il ne faisait peur à personne pour se tailler une place de choix dans le secteur bancaire, jouant avec la meilleure bonne conscience du monde sur l'incapacité de l'Union européenne à harmoniser la fiscalité sur les capitaux placés.

Une autre manière de s'enrichir consiste à dépenser le moins possible. « *D'une certaine manière, nous sommes un pays parasite*, constate Danièle Fonck, rédactrice en chef du *Tagesblatt*, le deuxième

quotidien du pays. *Dans le domaine universitaire et de la santé, nous utilisons les infrastructures des pays voisins.* » L'éternel débat sur l'édification d'une université nationale a jusque-là été tranché en faveur de l'octroi aux étudiants luxembourgeois de bourses leur permettant de faire leurs études supérieures à l'étranger, principalement en France, en Allemagne et en Belgique.

Sur ce point, Mady Schaffner, qui fait partie de l'opposition libérale, et le premier ministre chrétien-social, Jean-Claude Juncker, qui dirige un gouvernement de coalition avec les socialistes, sont parfaitement d'accord : « *Il ne serait pas bon que nos jeunes restent confinés dans ce petit pays*, affirme le bourgmestre d'Echternach, *faire des études à l'étranger favorise l'ouverture d'esprit.* »

Jean-Claude Juncker, qui partage ce point de vue, est pour sa part favorable à la mise en place au Luxembourg de formations post-universitaires « pointues », dans le domaine financier ou du droit international, en profitant de la présence dans la capitale de la Cour européenne de justice. Membre à part entière de l'OTAN et de l'UEO, le Luxembourg ne fait cependant pas d'efforts militaires exagérés, se contentant d'entretenir un corps d'officiers et de sous-officiers, formés dans des académies militaires étrangères, lui permettant d'assurer une présence symbolique dans les états-majors de ces organisations.

Bref, voilà un pays géré « *en bon père de famille* », un peu trop d'ailleurs au goût de Danièle Fonck : « *Le plus influent quotidien du pays, le Luxemburger Wort, est la propriété de l'archevêché, explique-t-elle, et il fait montre d'une vigi-*

lance conformiste sans faille, rapplant de temps en temps à l'ordre le gouvernement lorsque celui-ci essaie de faire preuve d'un peu de hardiesse. » Cela a été notamment le cas dans l'affaire, non encore résolue, de la construction d'un musée d'art moderne, projet de l'architecte chinois Pei, qui est bloqué par les partisans d'une vision plus traditionnelle de l'action culturelle consistant à bichonner la moindre ruine du temps passé.

On ne s'étonnera pas alors que la devise consensuelle du pays, exprimée à l'unisson dans la langue nationale, le letzeburger, un dialecte germanique, soit « *mir wëlle bleiwe, wat mer sin!* » (nous voulons rester ce que nous sommes !). Un vrai défi dans un Luxembourg qui compte aujourd'hui plus de 20% de résidents étrangers permanents, portugais pour la plupart, où la natalité des Luxembourgeois de souche est très faible, où les principales banques du pays sont des filiales d'établissements financiers allemands, belges ou français. Mais un pays, aussi, où les vicissitudes de l'Histoire, notamment les appétits du grand voisin allemand, ont fondé un sentiment national indéniable, « *une forte volonté de continuer à vivre ensemble* », selon Jean-Claude Juncker.

Echternach est située tout près de la frontière allemande, et a été presque totalement détruite en 1945, lors de la bataille des Ardennes. Mady Schaffner, dont le père, bourgmestre et résistant, fut déporté par les nazis, est fière de son identité luxembourgeoise sans faille : « *Je ne ferai jamais de mal à un Allemand, dit-elle, mais si l'un d'entre eux parle de travers, je le remets toujours à sa place !* »

Luc Rosenzweig

Jean-Claude Juncker, premier ministre du Luxembourg et président en exercice du Conseil européen

« La réponse à la crise de l'emploi n'est pas la dérégulation »

« **Vous prenez la présidence de l'Union européenne (UE) après l'échec du Conseil européen d'Amsterdam. Quelle est votre analyse de la situation ?**

- Je ne crois pas qu'on puisse parler d'échec, car sur bien des points il y a eu des progrès notables. Même si le nouveau traité manque de souffle, il nous permettra d'aborder l'élargissement aux pays d'Europe centrale dans de meilleures conditions que celles qui prévalaient avant qu'il n'existe. Je suis un peu déçu par le peu d'avancées que nous avons fait en ce qui concerne l'extension du champ d'application de la majorité qualifiée. J'ai une préférence rationnelle pour la majorité qualifiée dans des domaines qui ne sont pas essentiels en termes de souveraineté nationale. Nous disposons désormais d'un instrument qui devrait nous permettre de procéder à l'élargissement dans de bonnes conditions, mais pas dans d'excellentes conditions.

« **Ce relatif échec...**

- Cette formule me plaît beaucoup plus !

« **Ce relatif échec a des causes multiples, mais est-ce que les petits pays, et en particulier le vôtre, n'ont pas une part importante de responsabilité dans le blocage de la réforme institutionnelle en refusant la modification du rapport de forces dans les votes au Conseil ?**

- Très sincèrement, je ne le crois pas. Je veux bien que dans certains grands pays, pas dans tous, on essaye d'accréditer cette thèse pour pouvoir se décharger de la responsabilité que nous devons assumer tous. Les petits pays étaient d'accord, surtout le plus petit d'entre eux, pour remplacer le système actuel de pondération des votes par un nouveau système qui aurait repris le système actuel et l'aurait complété par l'adjonction d'un deuxième critère démographique : à partir du moment où nous aurions constaté au sein du Conseil l'existence d'une majorité

qualifiée, nous aurions vérifié si cette majorité obtenue sur la base de la pondération des voix reflétait bien une majorité de l'ordre de 60% à 65% de la population en Europe. L'Allemagne était d'accord.

« **Ce sont les Français qui ont refusé ?**

- Ce sont la France, l'Espagne et le Royaume-Uni qui n'en ont pas voulu. Lorsqu'on dit que les petits pays ont été les empêchements de tourner en rond, cela ne correspond pas à la réalité. Il y avait dix Etats membres plus l'Allemagne qui étaient en faveur de ce système de la double majorité.

Je crois que

le modèle social

européen

a des vertus que nous

n'avons pas le droit

de jeter à la poubelle

« **Alors maintenant la machine est grippée ?**

- On ne peut pas aller si loin. Nous nous sommes mis d'accord à Quinze sur le résultat de cette conférence, et si nous étions allés plus loin, ce qui aurait correspondu à mes souhaits, nous aurions eu à affronter de très sérieuses difficultés au moment de la ratification. Lorsque nous avons signé le traité de Maastricht, nous avons prévu de veiller, la prochaine fois, à éviter une désaffection de l'opinion publique à l'égard de l'Europe. Il faut savoir que si nous étions passés de l'unanimité à la majorité qualifiée pour des matières comme l'asile, l'immigration, le franchissement des frontières extérieures, si vous aviez enlevé aux petits Etats membres leurs postes de commissaires, nous aurions eu les pires difficultés pour ratifier ce traité.

« Je constate que certains sont en train de pleurnicher, qui n'ont rien fait à Amsterdam pour faire avancer la machine dans le sens où ils prétendent qu'ils voudraient la voir avancer. J'avais proposé avec beaucoup d'insistance qu'on passe de l'unanimité à la majorité qualifiée pour fixer des règles minimales en matière de licenciements, j'ai proposé qu'on passe à la majorité qualifiée pour régler les problèmes que pose la représentation des travailleurs, j'ai proposé d'inclure le droit de grève dans la législation communautaire... j'ai reçu l'appui du premier ministre italien, alors ! Dire que les petits Etats n'auraient rien fait pour que la zone d'application de la majorité qualifiée soit étendue jusqu'au cœur des problèmes sociaux qui se posent aux travailleurs en Europe, cela relève de la description extravagante.

« **Le problème social...**

- Il est là depuis toujours...

« **Il a été souligné avec une certaine force en France depuis le changement de gouvernement. Comment envisagez-vous de l'aborder ?**

- La marche vers l'union monétaire donne l'impression que l'Europe s'est engagée dans une démarche du « tout économique ». C'est une erreur de marketing qui ne cesse de m'impressionner. » La politique de convergence que nous avons mise en place avec le traité de Maastricht a déjà abouti à un succès important sur le plan social : nous avons une inflation historiquement basse et la stabilité des prix assure le maintien du pouvoir d'achat, notamment pour les revenus les plus modestes.

« **Mais le problème aujourd'hui ce n'est pas l'inflation, mais ce que certains économistes appellent la « stagflation », une langueur qui laisse peu d'espoir pour l'amélioration de la situation de l'emploi...**

- Scientifiquement et empiriquement, on ne peut pas dire que

la relance de l'économie passe par une politique budgétaire expansive. Les exemples européens des années 70-80 montrent que ce chemin n'est pas la voie du succès.

« **Vous êtes donc plutôt du côté de M. Waigel que de celui de M. Strauss-Kahn ?**

- Le problème ne se pose pas en ces termes. Il ne s'agit pas de la seule opposition entre la France et l'Allemagne, dans la mesure où derrière l'Allemagne il y a beaucoup d'Etats membres et derrière la France, beaucoup de sensibilités. Comme Etat membre, je me situe plutôt dans la mouvance de l'Allemagne, et ma sensibilité me place plutôt dans la tendance du gouvernement français. J'ajoute qu'il ne faut pas relâcher l'effort de lutte contre l'inflation, car celle-ci est comme le dentifrice, facile à faire sortir du tube, beaucoup plus difficile à remettre dedans. Le moment venu, et il n'est pas encore venu, on pourra peut-être envisager de lâcher du lest.

« **La préparation de la monnaie unique ne bloque-t-elle pas tout débat allant dans ce sens ? Comment va-t-on mettre en œuvre les résolutions d'Amsterdam sur la coordina-**

tion des politiques économiques ?

- Il n'y a pas de tabou dans le débat entre les Quinze. Lorsque nous parlerons emploi, un sujet litigieux entre nous, la question sera celle de savoir s'il faut continuer à flexibiliser, précariser l'emploi. Je pense pour ma part que la réponse à la crise de l'emploi en Europe n'est pas la dérégulation. Bien que nous soyons chargés de l'organisation d'un sommet sur l'emploi, je ne pense pas que l'on va parvenir à résoudre le conflit entre ceux qui veulent « flexibiliser » et ceux qui entendent faire jouer un rôle économique à la puissance publique. Ce débat traverse tous les pays et toutes les familles politiques. Je vois de grandes différences sur ce point entre M. Jospin et M. Blair. Quant à moi, un commentateur de la BBC m'a fait remarquer que je tenais un discours « old Labour » ! Je crois profondément que le modèle social européen a des vertus que nous n'avons pas le droit de jeter à la poubelle. »

Propos recueillis par Philippe Lemaître et Luc Rosenzweig

Le Néerlandais Wim Duisenberg est le nouveau « grand banquier » européen

LE PRÉSIDENT de l'Institut monétaire européen, le Néerlandais Wim Duisenberg, a officiellement pris ses fonctions, mardi 1^{er} juillet, à Francfort. La passation des pouvoirs entre M. Duisenberg et le Belge Alexandre Lamfalussy s'était déroulée la veille dans un grand hôtel, en présence de sommités bancaires européennes et du premier ministre néerlandais, Wim Kok, dont le gouvernement vient d'assurer la présidence de l'Union européenne. Président pendant quinze ans de la Banque centrale des Pays Bas, Wim Duisenberg va avoir à achever la mise en place de la future Banque centrale européenne, qui se coulera dans le moule de l'Institut monétaire au printemps 1998, dès que sera connue la liste des pays éligibles pour le lancement de l'Union économique et monétaire européenne, au 1^{er} janvier 1999.

Il y a trois ans, lorsque que M. Lamfalussy a pris ses fonctions, tout était à faire. Il a fallu installer l'Institut monétaire en haut d'un gratte-ciel de Francfort, recruter le personnel venu de tous les pays de l'Union, lancer les préparatifs techniques pour que la future Banque centrale puisse voir le jour en temps voulu. Après des mois de négociations délicates, c'est maintenant en bonne voie. Le Conseil européen d'Amsterdam a fixé le cadre dans lequel opérera la BCE, notamment les règles de discipline budgétaire de la zone euro. Le choix des billets et des pièces est fait.

Dans les mois à venir, il reste à affiner les règles de fonctionnement du futur Système européen de banques centrales (SEBC) et à accompagner les préparatifs nécessaires pour le passage à l'euro. L'Institut monétaire européen est chargé d'un des deux rapports sur la conformité des situations économiques des pays de l'Union avec les critères de Maastricht, qui doivent être rendus en avril 1998 pour permettre au Conseil européen de fixer la liste des futurs membres de l'Union monétaire.

Compte tenu du débat actuel sur la marge d'interprétation des critères en matière de déficit budgétaire, l'avis de l'IME sera particulièrement important. Son président, qui ambitionne de devenir le premier président de la Banque centrale européenne en 1998, a devoir faire preuve de sens politique. Ces derniers mois, les autorités françaises, qui le soupçonnaient d'être trop proche des thèses monétaristes de la Bundesbank, avaient émis des réserves sur son ambition.

Fort de son expérience aux Pays-Bas, l'un des pays européens qui a le mieux réussi à sortir de la crise, Wim Duisenberg, un social-démocrate francophile, ancien ministre des finances, est partisan d'une stricte discipline monétaire associée à des réformes pour mieux gérer le marché de l'emploi. Il lui faudra convaincre le nouveau pouvoir en place en France, qui ne nourrit pas de prévention à son égard, de son aptitude à gérer la future politique monétaire européenne en bonne entente avec les gouvernements.

Henri de Bresson et Pierre-Antoine Delhommais



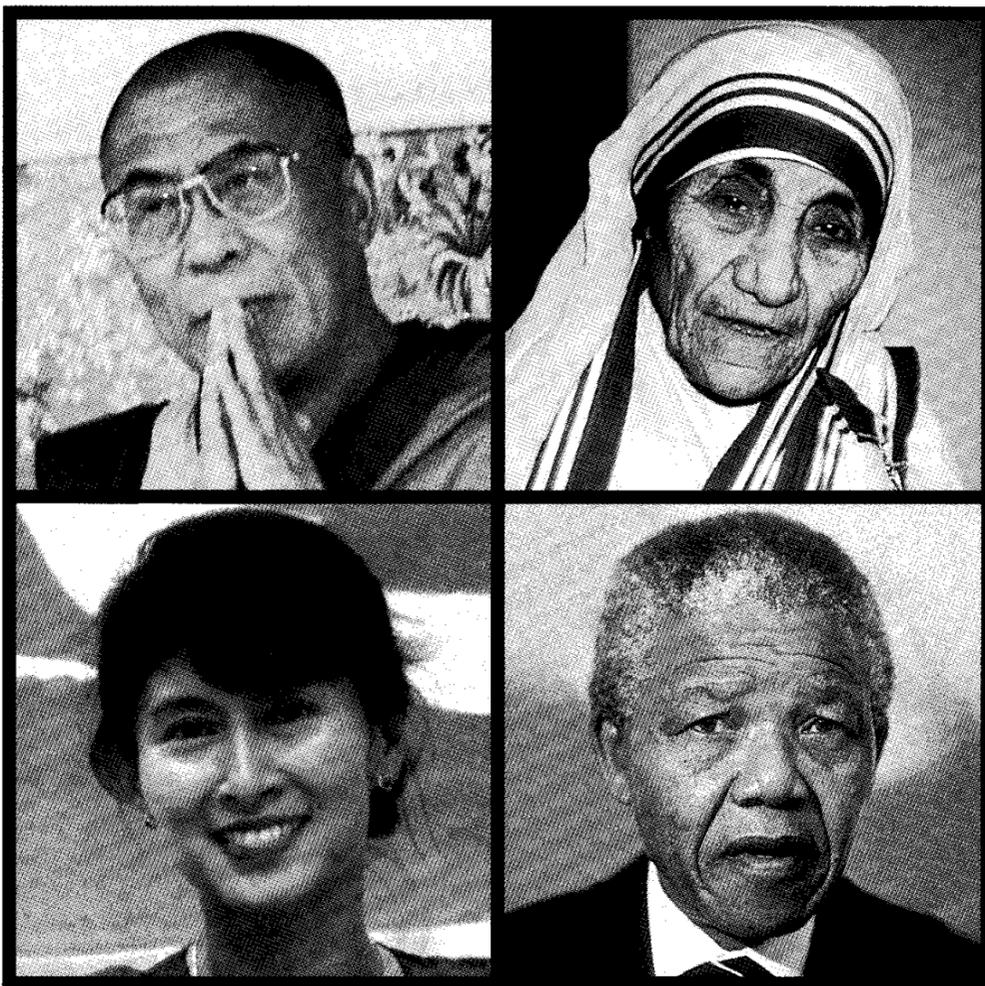
PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Régisseur O.S.P. - 136, av. Charles de Gaulle
92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex
TEL. : 01.46.40.26.07 - FAX. : 01.46.40.70.66

La 1ère CHAMBRE du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS a, par jugement du 14 Mai 1997, condamné Monsieur André ROUSSELET directeur de la publication et Monsieur Eric DECOUTY journaliste à payer à Monsieur Michel LOMBARDINI 1 Fr à titre de dommages - intérêts pour avoir publié un article diffamatoire à l'égard de ce dernier dans le numéro d'INFOMATIN du 8 Juin 1995.

« Par jugement du 2 Avril 1997, la Première Chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris a condamné Jacques JULLIARD et les Editions du SEUIL à payer à Pierre VITAL BERGE 1 franc de dommages-intérêts pour l'ouvrage « L'Année des dupes ». Thierry LEVY, Avocat à la Cour.

LA PAIX !

**ET SI LE TROISIÈME MILLÉNAIRE DÉBUTAIT SOUS LE SIGNE DE LA NON-VIOLENCE...
C'EST LE RÊVE QU'ONT FAIT LES LAURÉATS DU PRIX NOBEL DE LA PAIX.
ILS VOUS INVITENT AUJOURD'HUI À LES REJOINDRE
POUR PESER SUR TOUS LES GOUVERNEMENTS DE LA PLANÈTE.**



Photos: Archive Photos France. Remerciements à M. Lundestad, Directeur de l'Institut Nobel.

**Le Dalai Lama,
Mère Teresa,
Aung San Suu Kyi,
Nelson Mandela,
Mikhaïl Gorbatchev,
Shimon Pérez,
Elie Wiesel,
Mairead Corrigan-Maguire,
Norman Borlaug,
Betty Williams,
Lech Walesa,
Desmond Tutu,
Oscar Arias Sánchez,
Frederik W. de Klerk,
Jose Ramos Horta,
Carlos F.X. Belo,
Yasser Arafat,
l'UNICEF,
Adolfo Pérez Esquivel,
Joseph Rotblat.**

**Le vingtième siècle qui s'achève a été celui des plus grands carnages de toute l'histoire humaine.
Il est urgent de renverser cette tendance,
de promouvoir - selon l'expression du Dalai Lama - l'épopée de la paix.
C'est une question de survie!**

Pour combattre la violence par la non-violence, il n'existe qu'un moyen : l'éducation.

L'avenir du monde dépend de notre volonté de changer réellement. De notre volonté d'en finir avec la culture de la violence, que celle-ci soit physique, psychologique ou économique.

Nos mentalités sont archaïques, nous continuons souvent d'élever nos enfants selon des cultes hérités du temps des guerres de conquête. Nous devons renoncer à certains principes dépassés et enseigner aux enfants que *l'autre* n'est pas un ennemi. Oser dire à la jeunesse, jusque dans les livres d'Histoire, qu'il est plus utile au monde de vivre dignement que de mourir en héros. Que c'est la conscience, plus que l'obéissance, qui fonde le sens de la vie humaine.

Le seul vrai défi aujourd'hui, le véritable enjeu qui conditionne l'avenir, c'est d'arriver pour la première fois à vivre tous ensemble, dans le respect de soi-même, des autres et de l'environnement. Rien ne paraît plus simple et rien n'est plus complexe.

Pour allumer un espoir, nous voulons faire adopter à l'ONU, par les gouvernements de **tous les pays du monde** représentés, une résolution déclarant :
1- l'an 2000 "Année de l'éducation à la non-violence",
2- les années 2000 à 2010 "décennie pour une culture de la non-violence",
afin que la non-violence soit enfin enseignée.

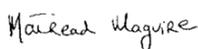
Eduquons nos enfants pour qu'ils nous aident à devenir plus sages.

Des mesures pratiques découleront de ces engagements, dans les domaines de la culture et, surtout, de l'éducation (un groupe de chercheurs internationaux travaille déjà à l'élaboration d'ouvrages destinés aux enfants). Pour apprendre à chercher la résolution non-violente de nos conflits.

Pour que ce rêve se réalise, pour voir éclore au prochain millénaire une génération de la paix, nous avons besoin du plus grand nombre de signatures.

Aux vingt Prix Nobel de la Paix signataires de l'appel, se sont déjà jointes de très nombreuses personnalités, en France et à l'étranger: Artistes, écrivains, savants, parmi lesquels Arun Gandhi, Charles Aznavour, Théodore Monod, Isabelle Adjani, Barbara Hendricks, l'Abbé Pierre, Thich Nhat Hanh, Touré Kunda...

Ce n'est qu'un début. Joignez vous à nous en nous renvoyant le coupon ci-contre rempli et signé. De tout cœur, merci.


Mairead Corrigan-Maguire
Prix Nobel de la Paix
Présidente d'honneur
de la Fondation


Adolfo Pérez Esquivel
Prix Nobel de la Paix
Président d'honneur
de la Fondation


Pierre Marchand
Délégué de l'IFOR auprès de l'UNESCO
Secrétaire général de la Fondation

Je signe et je soutiens l'appel des Prix Nobel de la Paix, pour que l'an 2000 soit déclaré "Année de l'éducation à la non-violence", que les années 2000 à 2010 soient déclarées "décennie pour une culture de la non-violence", pour que la non-violence soit enseignée.

Signature :

Nom
Prénom Age
Adresse complète :
N° Av/Bvd/Rue
Code postal
Ville

- Mentionnez lisiblement vos noms et adresses sans lesquels votre signature serait sans valeur.
- Vous pouvez aussi faire signer vos proches - même les enfants - en photocopiant ce coupon ou en le recopiant sur papier libre.
- Pour garder le contrôle de ses initiatives, notre fondation ne veut pas dépendre de l'aide financière des états. Seuls les dons privés nous permettent de poursuivre notre action. Ils sont à adresser à : **C.C.P. n° 42 207 77 S - La Source**

Découpez ce coupon et retournez-le d'urgence à :

APPEAL OF THE NOBEL PEACE PRIZE LAUREATES:
Share with the children of the world

58, avenue de Huy
B.P. 20797- 60207 Compiègne Cedex 2 - France



Mesut Yilmaz, de retour aux affaires, présente le nouveau gouvernement turc

La coalition tripartite veut barrer la route aux islamistes

Le président de la République turque, Suleyman Demirel, a approuvé, lundi 30 juin, le gouvernement de coalition formé par Mesut Yilmaz. Le

dirigeant du Parti de la Mère patrie (ANAP) qui, à l'âge de cinquante ans, devient premier ministre pour la troisième fois, est à la tête d'une

nouvelle équipe formée de trois partis, de gauche et de droite, rassemblés pour barrer la route aux islamistes du Parti de la prospérité.

ISTANBUL

de notre correspondante

Il y a un an, Mesut Yilmaz avait été forcé, après l'effondrement de l'alliance qu'il avait brièvement formée avec Tansu Ciller et le Parti de la juste voie, de passer la main à Necmettin Erbakan, le vainqueur des élections générales de décembre 1995, qui lui avait succédé au poste de premier ministre. Lundi 30 juin, au cours d'une brève cérémonie, c'est M. Erbakan qui lui a remis le pouvoir. La nouvelle coalition est composée de trois partis, de gauche et de droite, dont le seul véritable point commun semble être un désir de barrer la route du pouvoir aux islamistes du Refah (Parti de la prospérité). Ce gouvernement « de conciliation », développera « les valeurs civiles, démocratiques, en faveur de la liberté », selon les termes du nouveau premier ministre. Il pourra compter sur le soutien d'une quatrième formation politique, le Parti populaire républicain (social-démocrate) de Deniz Baykal.

Dans l'immédiat, la formation du 55^e gouvernement de la République turque permet au pays de sortir de l'impasse née de la dispute entre l'armée et le premier ministre islamiste, Necmettin Erbakan. Les marchés financiers ont salué l'événement avec une hausse record de la Bourse. Mais les expériences passées en témoignent, une telle alliance de partis aux vues souvent divergentes a peu de chance d'ap-

porter à la Turquie la stabilité politique durable dont elle a bien besoin.

Le premier objectif de Mesut Yilmaz sera d'obtenir le vote de confiance de l'Assemblée nationale, prévu pour le 12 juillet, après avoir présenté son programme. Cette étape devrait être franchie facilement compte tenu du nombre de défections au sein de la formation conservatrice rivale, le Parti de la juste voie (DYP) de Tansu Ciller qui a perdu douze députés au cours de la semaine écoulée. Le Parti de la prospérité, le DYP et le Parti de la grande unité (BBP) se trouvent désormais minoritaires au Parlement.

Parmi les objectifs prioritaires, figurent des mesures demandées par les militaires, telle l'introduction de l'enseignement obligatoire de huit ans. Si le document reflète les

préoccupations des généraux et des défenseurs de la laïcité, avec des références aux principes fondateurs introduits par Atatürk, Mesut Yilmaz a cependant clairement voulu se démarquer de l'armée, qui, en maintenant la pression sur le gouvernement précédent, avait finalement obligé Necmettin Erbakan au départ. La formation du gouvernement, a rappelé M. Yilmaz, « prouve que la solution se trouve dans la démocratie » et « sous le toit de l'Assemblée nationale ».

Le nouveau cabinet envisage également de s'attaquer à la corruption – Tansu Ciller devrait être une des principales cibles – ainsi qu'au crime organisé. Il veut assurer l'indépendance des tribunaux et limiter l'immunité parlementaire des députés. Le fameux dossier de Sursuluk – l'accident de voiture qui

avait révélé les liens entre des policiers du DYP, la police et des criminels – pourrait ressortir des tiroirs où il avait été consigné par la coalition précédente.

Necmettin Erbakan et Tansu Ciller, qui a échoué dans sa tentative de devenir premier ministre, avaient d'autre part proposé des élections anticipées à l'automne. Lorsqu'il a été pressenti par le président Suleyman Demirel pour former le cabinet, Mesut Yilmaz avait de son côté parlé d'un scrutin au printemps 1998.

Aujourd'hui, le nouveau chef du gouvernement semble moins empressé. M. Yilmaz a certes déclaré, lundi, que des élections anticipées auront lieu mais il est resté très vague sur la date du scrutin, ajoutant que celle-ci ne pourrait être décidée qu'après des négociations entre les partis politiques et les partenaires de la coalition. Cela ne fait pas l'affaire du Parti populaire républicain (CHP) de Deniz Baykal, qui a posé comme condition à son soutien au gouvernement la tenue rapide d'élections. Un responsable de cette formation a déjà rappelé le nouveau premier ministre à l'ordre. Pour l'heure, Mesut Yilmaz porte les espoirs de ceux qui sont opposés à toute participation des islamistes au gouvernement, et une majorité de Turcs semble prête à lui accorder sa confiance. Du moins pour quelques temps.

Nicole Pope

Les principaux membres du cabinet

Bulent Ecevit, dirigeant du DSP (Parti démocratique de gauche), qui était premier ministre au moment de l'intervention turque à Chypre en 1974, revient au gouvernement en tant que vice-premier ministre. Ismet Sezgin sera également vice-premier ministre pour le DTP (Parti de la Turquie démocratique), une fonction qu'il combine avec le poste de ministre de la défense. Gunes Taner (ANAP), un des ministres qui avait mis en place les réformes économiques importantes du gouvernement Ozal, fait son retour en tant que ministre d'Etat, responsable de l'économie. La diplomatie sera prise en charge par un social-démocrate, Ismail Cem (DSP). Murat Basesgioglu (ANAP) prend la relève de la très controversée Meral Aksener, au ministère de l'intérieur, alors que Oltan Sungur prend la tête du ministère de la justice qu'il avait déjà dirigé à l'époque de Turgut Ozal.

Le président albanais Sali Berisha reconnaît sa défaite électorale

TIRANA

de notre envoyé spécial

Des tirs nourris d'armes automatiques ont salué dans la capitale albanaise, lundi 30 juin à 14 heures, l'intervention télévisée du président Sali Berisha. Un festival de pétarades qui, dans le sud de l'Albanie, s'est converti en un rodéo infini de détonations de toute nature. Au même moment, Fatos Nano, son rival socialiste, détaillait devant les journalistes ses succès lors des élections législatives du 29 juin, dont tout donne à penser – dans l'attente des résultats officiels – qu'il s'agira d'une victoire triomphale.

Les socialistes et leurs alliés sont déjà assurés de remporter 95 des 155 sièges du Parlement. M. Berisha a donc reconnu sa défaite en des termes mesurés et dignes, admettant que « les électeurs albanais ont voté pour que le Parti démocratique (PDA) soit dans l'opposition » et que ce scrutin était « l'unique voie pour donner au pays la possibilité de sortir de la crise », bien que « les conditions et les circonstances aient été loin d'être normales ».

Réélu il y a quatre mois à la présidence de la République, en pleine tourmente insurrectionnelle après un premier mandat de

cinq ans, Sali Berisha n'a pas annoncé sa démission mais a « garanti aux électeurs, qu'au nom des plus hauts intérêts, leur vote et leur verdict seront entièrement respectés comme seront respectées, sans aucune hésitation, [ses] déclarations antérieures ». Ce qui signifie qu'après le deuxième tour, dimanche 6 juillet, l'ancien cardiologue pourrait abandonner la présidence à un moment que lui seul déterminera. Il a également invité tous ceux qui l'ont accompagné jusqu'au dernier moment à suivre son exemple et à respecter la voix du peuple qui, cinq ans après l'avoir porté à la tête du pays en mars 1992, lui a magistralement signifié son congé.

La promptitude de son intervention, son ton et l'hommage qu'il a rendu aux institutions internationales ont surpris de la part d'un homme qui, depuis le mois de février, s'est accroché au pouvoir en dépit des secousses traversées par son pays et déclenchées par l'effondrement des sociétés financières pyramidales. Sali Berisha a-t-il finalement, contraint et forcé, complètement rendu les armes ? Les prochains mois le diront, comme ils permettront de savoir comment il entend situer son rôle dans l'opposition. Fatos Nano

s'est fait magnanime en proposant « de serrer la main du citoyen Berisha », main qu'il « préfère à celle de Berisha président », et s'est déclaré prêt à la collaboration pour la mise en place d'institutions démocratiques solides.

L'AVAL DE L'OSCE

A l'inverse, le silence a été total du côté du Parti démocratique. Ses dirigeants ne sont pas apparus devant les journalistes malgré l'annonce de plusieurs conférences qui ne se sont jamais concrétisées. La situation est restée calme dans le pays, mais les rues de Tirana étaient anormalement vides, comme si les habitants craignaient des réactions violentes ou des dérapages. Pour le moment, les socialistes ont choisi de s'abstenir de fêter leur victoire, préférant éviter que les rancœurs des vaincus ne donnent lieu à des provocations.

Moins de vingt-quatre heures après la clôture des bureaux de vote, l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) a pratiquement donné, lundi après-midi, son aval à la consultation, qualifiée « d'acceptable à ce stade ». L'OSCE a souligné que les électeurs ont pu voter « sans crainte et sans intimidation, bien qu'il y ait eu de sérieux problèmes

de dépouillement dans quelques secteurs ». Elle a noté le « comportement impartial et correct des commissions électorales dans la plupart des cas ». Enfin la liberté des observateurs locaux et internationaux sur le terrain n'a pas été entravée.

En conclusion, précise le communiqué présenté par Catherine Lalumière, coordonnateur spécial, Sir Johnston Russell, responsable au Conseil de l'Europe de la délégation parlementaire, et Javier Ruperez, président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, « il a été démontré que l'Albanie, en dépit de quelques irrégularités mineures et de quelques problèmes sérieux dans de rares zones, était capable, avec la proche collaboration de l'OSCE, de procéder à des élections de manière raisonnablement ordonnée ».

Le chargé de mission de l'OSCE, Franz Vranitzky, doit donner, à Tirana, mardi 1^{er} juillet, sa caution à ce premier acte qui, pour M^{me} Lalumière, va « dans le bon sens » à condition que « le vainqueur ne soit pas trop triomphant et le [que] vaincu [soit] fair-play ». Pour le moment, c'est le chemin qui semble être pris.

Michel Bôle-Richard

Le retour de Fatos Nano, sorti de prison le 11 mars

TIRANA

de notre envoyé spécial

La fausse rumeur de la démission du président Sali Berisha est parvenue depuis peu dans la salle de presse, lundi 30 juin, lorsqu'un journaliste de-

PORTRAIT

Le secrétaire du Parti socialiste, vainqueur aux élections législatives, se dit libéral et social-démocrate

mande à Fatos Nano ce qu'il pense de cette nouvelle. « Y a-t-il quelque chose dans mon attitude et dans mes sentiments qui vous donne l'impression d'avoir changé », a répondu sarcastique et imperturbable, le secrétaire du Parti socialiste. Cet économiste de quarante-cinq ans n'est pas homme à se démonter, même lorsqu'il apprend que le président, qui lui a valu de pourrir quatre ans en prison, vient pratiquement de lui passer la main.

Et pourtant quelle revanche pour celui qui s'était fait un point d'honneur de mettre un terme à « la dictature » et d'écarter celui qui l'incarrait ! Seul un petit sourire amusé et narquois s'affiche parfois derrière les fines lunettes du nouvel

homme fort de l'Albanie. Pour lui, comme il l'a reconnu, la prison est déjà une histoire oubliée. Il est vrai que les choses sont allées très vite depuis sa sortie, le 11 mars, à la faveur des émeutes. Quelques jours plus tard, en effet, Fatos Nano était amnistié et pouvait reprendre les commandes de son parti, qu'il n'avait jamais abandonnées même depuis sa cellule. Emprisonné le 30 juillet 1993, juste quelques heures avant de prononcer un discours, il revendique d'avoir été « le premier prisonnier politique de Berisha ». Accusé de détournement de fonds en faveur d'un tiers à propos de transfert d'aide humanitaire en provenance d'Italie, il sera condamné en avril 1994 à douze années d'emprisonnement. Pour Amnesty International et Human Rights Watch à Helsinki, il est clair qu'il s'agit d'un prisonnier de conscience.

UNE DOUBLE ROSE EN SYMBOLE

Dans sa cellule de 10 mètres carrés, il ne fut jamais maltraité et en est sorti « plus tolérant et plus modéré » parce que, explique-t-il, « à court terme on devient agressif, à long terme on est détruit, et à moyen terme on s'assagit ». Fils d'un directeur de la télévision, il se dit libéral et social-démocrate. « Jamais je n'ai été marxiste », assure ce militant, qui comme beaucoup d'autres sous Enver Hodja – et notamment Sali Berisha – furent des membres du Parti du travail (communiste). Son adversaire di-

rect dans la campagne électorale est devenu adversaire obsédé du communisme. Fatos Nano a suivi une trajectoire plus souple. Il s'en est écarté normalement parce qu'il affirme n'avoir jamais joué un rôle actif. Aujourd'hui ses adversaires reprochent à ce professeur d'économie d'avoir fait partie de l'Institut marxiste-léniniste dirigé par la veuve du dictateur communiste Nexhmije Hodja et au sein duquel s'élaborait la doctrine officielle. « Faux, répond-il, je faisais simplement des recherches. »

C'est néanmoins sur les décombres du Parti du travail que sera constitué en 1991 le Parti socialiste, dont le symbole est une double rose. Au bout de quelques années, il le débarrassera de ses oripeaux marxistes, mais il n'est pas encore membre de l'Internationale socialiste. Se situant « entre Jospin et Blair », l'ambition de celui qui fut, pendant cent jours en 1991, le dernier premier ministre de l'ancien régime communiste de Ramiz Alia est de créer un véritable Etat de droit avec des institutions solides qui puissent survivre aux tremblements de terre de la transition post-communiste. La première transition s'est mal terminée. La deuxième va naître. « On a toujours perdu des chances », regrette Fatos Nano. Aujourd'hui, la chance est de son côté. Que va-t-il en faire ?

M. B. R.

Boris Eltsine nomme sa fille cadette conseillère présidentielle

MOSCOU. Boris Eltsine a nommé sa fille cadette, Tatiana Diatchenko, conseillère présidentielle chargée de l'image du chef de l'Etat russe, a annoncé le porte-parole du Kremlin, Sergueï Iastrjembski, lundi 30 juin. M^{me} Diatchenko, trent-sept ans, avait déjà été chargée, à titre officieux, de promouvoir l'image de son père lors de la campagne électorale présidentielle de mars à juillet 1996, à l'issue de laquelle M. Eltsine avait été élu pour un second mandat. La fille du chef de l'Etat, mariée et mère de deux enfants, avait discrètement accompagné son père au sommet de Denver (Etats-Unis), du 20 au 22 juin. « Ma nomination a été une décision difficile pour le président, mais elle doit lever toute ambiguïté sur mon statut », a-t-elle déclaré à l'agence Itar-Tass. – (AFP)

Les soldats belges accusés de tortures en Somalie ont été acquittés

BRUXELLES. Le conseil de guerre de l'armée belge a acquitté, lundi 30 juin, deux parachutistes de l'opération « Restore Hope » en 1993 en Somalie, accusés de sadisme à l'égard d'un jeune Somalien. Les deux hommes, Kurt Coelus et Claude Baert, avaient tenté de faire « rôti » un adolescent au-dessus d'un brasero, toutefois leur victime était sortie sans brûlures graves de cette séance de torture. Trahis par une photographie et le témoignage accablant d'un de leurs anciens compagnons, Coelus et Baert avaient reconnu les faits. Dans son arrêt, le conseil de guerre a estimé que l'enfant n'a pas été blessé et qu'aucune preuve n'a été fournie que ses vêtements aient brûlé. « Il n'y a pas de racisme » dans cette affaire, et « les relations avec les enfants somaliens étaient optimales », a déclaré le juge Moeremans. – (AFP)

ASIE

■ **CORÉES : les Etats-Unis, les deux Corées et la Chine** ont accepté, lundi 30 juin, la tenue de pourparlers de paix quadripartites sur la péninsule coréenne qui se tiendront à partir du 5 août à New York. Les négociations visent à aboutir à un traité de paix en bonne et due forme remplaçant le simple armistice de 1953. – (Reuter.)

EUROPE

■ **BOSNIE : Radovan Karadzic**, ancien président de la Republika Srpska (RS, entité serbe de Bosnie), a accusé, lundi 30 juin, la présidente de la RS, Biljana Plavsic, de « briser l'unité de la direction des Serbes de Bosnie face à la communauté internationale ». L'ancien leader des Serbes de Bosnie, inculpé de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI), reproche à M^{me} Plavsic d'être trop « conciliante » avec la communauté internationale. Plus tôt dans la journée, M^{me} Plavsic avait accusé M. Karadzic d'avoir fomenté un coup d'Etat en RS. – (AFP)

■ **ITALIE : le produit intérieur brut** a de nouveau diminué, de 0,4 %, au premier trimestre par rapport aux trois premiers mois de 1996, a annoncé, lundi 30 juin, l'office statistique national. Il avait baissé de 0,2 % au quatrième trimestre de 1996. Le chef du gouvernement, Romano Prodi, a appelé, lundi, à une nouvelle baisse des taux d'intérêt, estimant que, malgré « de timides signaux de reprise » l'économie ne peut se relancer « que dans un contexte d'assainissement et avec un faible coût de l'argent ». Le taux de l'escompte a été ramené, depuis lundi, de 6,75 % à 6,25 %, mais la plupart des observateurs ne prévoient pas de nouvel assouplissement monétaire avant septembre. – (AFP)

AMÉRIQUES

■ **CUBA : plusieurs milliers de catholiques cubains** se sont rassemblés, dimanche 29 juin, sur la place de la cathédrale à La Havane pour la première messe en plein air célébrée à Cuba depuis plus de trente ans. – (Reuter.)

Deux otages de l'ETA ont été libérés en Espagne

SAINT-SÉBASTIEN. Deux otages, retenus depuis plusieurs mois par l'organisation indépendantiste basque ETA, ont été libérés, mardi 1^{er} juillet au Pays basque. Le gardien de prison José Antonio Ortega Lara, séquestré depuis 532 jours, a été libéré lors d'une opération de police dans la province basque de Guipuzcoa. Quelques heures plus tôt, un coup de téléphone passé au nom de l'ETA au quotidien indépendantiste Egin avait permis de découvrir l'avocat Cosme Delclaux, attaché à un arbre dans le village d'Elorrio (province basque de Biscaye). Séquestré par l'ETA depuis 232 jours, il a été libéré par l'organisation après le paiement d'une rançon qui, selon des sources proches de l'affaire, se monte à la somme record de 1,5 milliard de pesetas (60 millions de francs environ). – (AFP)



VENTES PAR ADJUDICATION

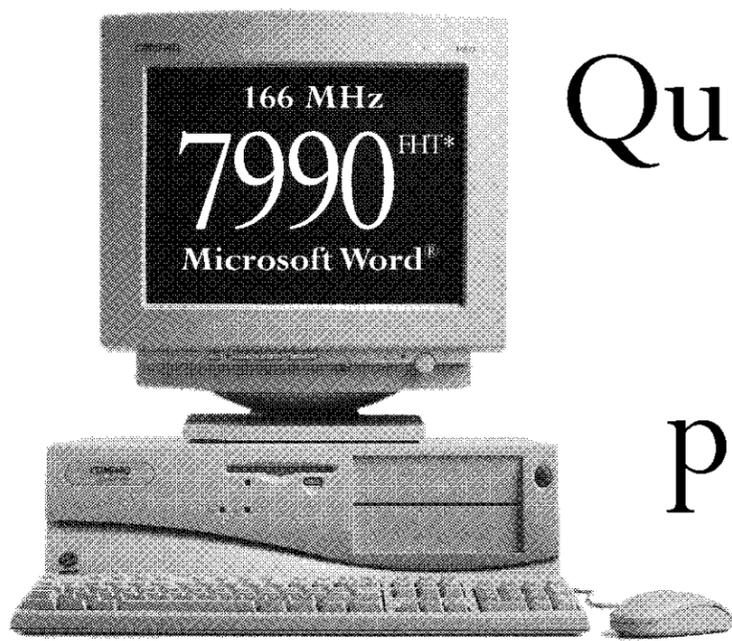
Régisseur O.S.P. - 136, av. Charles de Gaulle

92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex

TEL : 01.46.40.26.13 - FAX : 01.46.40.70.66

11 Vente sur saisie immobilière au T.G.I. de CARCASSONNE, Le Mardi 22 Juillet 1997 à 14 Heures
CHATEAU de 16 PIECES PRINCIPALES
 avec CHAPELLE, remise et maisons anciennes. Le tout sur 5.079 m²
 Commune de ROQUECOURBE Minervois (Aude)
MISE A PRIX : 900.000 Frs
 Les enchères doivent être portées obligatoirement par Ministère d'Avocat au Barreau de Carcassonne - Le cahier des charges peut être consulté au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Carcassonne (Aude)
 Pour tous renseignements s'adresser à la SCP CARTIER - de MARION GAJA LAVOYE, Avocats à CARCASSONNE (11000), 34, rue de Mazagan
 Tél : 04.68.10.22.11 - Fax : 04.68.10.22.19

LA VILLE DE PARIS vend LIBRES
 en la Chambre des Notaires de PARIS, 12, avenue Victoria sur surenchère du 1/10^{ème} - Le MARDI 8 JUILLET 1997 à 17 h
6, RUE DE SEINE à PARIS (6^{ème})
 1 APPARTEMENT de 3 PIECES (138 m²) avec TERRASSE et 9 CHAMBRES (surface totale : 74 m²)
MISE A PRIX : 5.610.000 Frs
58, RUE DES BERGERS à PARIS (15^{ème})
 1 STUDIO (20 m²) et 1 CAVE
MISE A PRIX : 225.500 Frs
 VISITES : le 2 juillet 1997 de 16 h à 18 h et les 5 et 7 juillet 1997 de 10 h à 12 h.
 S'adresser à Me BELLERENT, Notaire associé à PARIS (75001), 14, rue des Pyramides - Tél : 01.44.77.37.35 - 01.44.77.37.71



Exemple : le Deskpro 2000 5166, configuration complète
 • processeur Intel Pentium® 166 MHz • 16 Mo de RAM
 • disque dur 1.6 Go • écran 14" • livré avec Microsoft Word

Qu'attendez-vous
 pour profiter
 des offres

exceptionnelles

Compaq, qu'elles

n'existent plus ?

Pour faire bénéficier dès maintenant votre entreprise des offres exceptionnelles Compaq sur les micro-ordinateurs, les portables, les serveurs et pour recevoir gratuitement le CD-ROM Compaq

Appellez vite le :

0 803 804 805 1,49 F/mn.



COMPAQ
 A SUIVRE...

<http://www.compaq.fr>

GOVERNEMENT Lionel Jospin est venu devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, mardi 1^{er} juillet, pour préciser le calendrier de travail de son gouvernement mais,

surtout, pour répondre aux critiques que lui a values le maintien de la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde. Le premier ministre a fait valoir que le plan social prévu est amélioré. Il a ap-

pelé les députés socialistes à « soutenir le gouvernement » et à « défendre [sa] politique ». ● LES SALARIÉS DE VILVORDE se verraient offrir, pour ceux qui ne sont pas concernés par les

mesures de préretraite ou de reclassement, quatre cents emplois créés par Renault ou par ses filiales. ● JACQUES CHIRAC a défendu, mardi matin, devant les journalistes sociaux, les

conclusions du Conseil européen d'Amsterdam, qui ont fait, selon lui, du modèle social défendu par la France un « modèle (...) désormais commun ».

Lionel Jospin invite les socialistes à prendre en compte la durée

Interpellé sur le maintien de la décision de Renault de fermer l'usine de Vilvorde, le premier ministre demande aux députés du PS de mesurer leurs critiques et de ne pas oublier que leur adversaire est l'opposition, qu'il juge « droitisée et revancharde »

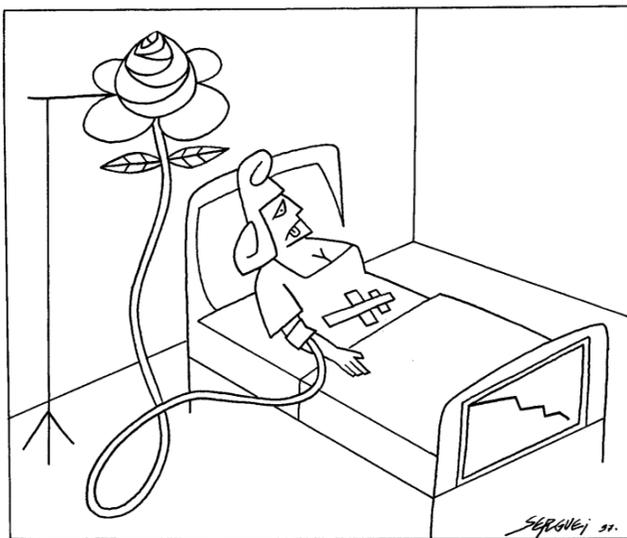
S'EXPLIQUER, encore s'expliquer, mais, au passage, rappeler ses amis à la discipline majoritaire : tel est l'exercice auquel s'est livré Lionel Jospin, mardi 1^{er} juillet, en s'adressant au groupe socialiste de l'Assemblée nationale, qu'il a appelé « le parti majoritaire dans la majorité ». Un mois après la victoire de la gauche « plurielle » aux élections législatives, M. Jospin se contraint à faire de la pédagogie : petit-déjeuner, comme chaque mardi, avec François Hollande, premier secrétaire délégué du PS et les présidents des groupes socialistes de l'Assemblée nationale et du Sénat, Jean-Marc Ayrault et Claude Estier ; audition devant les députés socialistes ; réception à Matignon de la majorité ; mercredi, déjeuner avec Laurent Fabius.

Atteint par les critiques – au PCF, au Mouvement des citoyens, mais aussi au PS – de ceux qui le soupçonnent déjà, notamment à travers le règlement du dossier de l'usine Renault de Vilvorde, de faire une entorse à ses engagements de campagne, M. Jospin veut mettre les choses au point, en rappelant que son programme ne porte ni sur quarante jours – à la différence de ce que promettait Alain Juppé –, ni sur cent jours, mais sur une législature. Face à des différences au sein de la majorité « plurielle » qu'il

juge, en se référant à son expérience du PS, « au fond bien naturelles », il rappelle à ses amis – en visant sans les nommer Henri Emmanuelli et la Gauche socialiste, les plus critiques sur l'adoption du pacte de stabilité ou sur Vilvorde – qu'ils sont là pour être « étroitement associés » au travail gouvernemental, alors qu'ils ont approuvé « son » programme, et surtout « soutenir le gouvernement ». Plutôt que de planter des banderilles sur le dos du premier ministre, ils sont invités à combattre une droite « droitisée et revancharde » et, plus encore, l'extrême droite. « Il ne faut pas faire comme si [la droite] n'existait pas, a-t-il affirmé, croire que le champ politique se limite au rapport majorité-gouvernement. Le combat contre la droite reste une nécessité. »

M. Jospin s'est aussi expliqué sur Vilvorde en affirmant d'emblée : « J'ai tenu mon engagement : rouvrir le dossier de la fermeture de l'usine Renault. » Rappelant que l'Etat est minoritaire chez Renault, le premier ministre « regrette » le sens des conclusions de l'expert indépendant, mais, a-t-il ajouté, « nous ne vivons plus dans une économie administrée ».

Il a mis en relief, surtout, les résultats obtenus grâce à « son » intervention, marquée par un souci de « solidarité » et de « responsabi-



lité » : un plan social « ambitieux » – « il n'y aura pas de licenciement » – et une réindustrialisation du site – « quatre cents emplois seront créés ».

Assurant que « de tels événements ne doivent pas se reproduire », M. Jospin a annoncé un projet de loi sur le contrôle des licenciements économiques, mais il ne s'est pas privé d'un nouvel avertissement à

son aile gauche : « On peut souhaiter, dans un tel contexte, et alors que notre capacité à empêcher la fermeture d'une usine en Belgique est plus que limitée, que la réaction des responsables socialistes ne doit pas être de faire revenir la responsabilité sur nos épaules, d'autant qu'on oblige les communistes à hausser le ton pour retrouver un espace. »

M. Jospin est revenu sur sa mé-

thode de gouvernement, comme il l'avait fait le 26 juin au Cirque d'hiver à Paris, en insistant sur la durée. « Nous avons reçu du peuple français un mandat de législature », a-t-il rappelé, en soulignant que « l'efficacité suppose de prendre, lorsque cela est nécessaire, le temps de faire soigneusement son travail ». Il a ainsi répété qu'il n'avait pas choisi le calendrier politique : « Mon gouvernement n'a donc pas disposé du délai lui permettant de préparer par anticipation le travail de la nouvelle Assemblée », a-t-il plaidé en se basant sur les rappels de 1981, de 1986 et 1993 et en justifiant le recours à un décret d'avances plutôt qu'à un collectif budgétaire renvoyé de fait en fin d'année.

TEXTES PRIORITAIRES

Sans s'interdire des mesures de recettes pour 1997 – tant pour le budget de l'Etat que pour la Sécurité sociale, l'engagement de stabilisation des prélèvements obligatoires s'entendant sur la durée de la législature –, à la session extraordinaire de septembre, en fonction des résultats de l'audit attendus pour le 21 juillet, M. Jospin fait de la loi de finances pour 1998 « le principal vecteur du changement ». Il a rappelé à cet égard ses objectifs. Pour les dépenses, une priorité « absolue » sera donnée à l'emploi.

Pour les recettes, il s'agit d'opérer « un rééquilibrage des prélèvements en faveur des revenus du travail ».

« On peut travailler ensemble sans session extraordinaire », a affirmé M. Jospin pour expliquer l'absence de session extraordinaire en juillet et pour souligner l'importance de la préparation des textes prioritaires, « clé de notre succès ». Annonçant sa venue régulière devant le groupe socialiste, M. Jospin a invité les députés à se « faire entendre » pour « enrichir et peser sur la politique conduite ». Il en sera ainsi du plan des sept cent mille emplois pour les jeunes – « je compte sur vous pour proposer, suggérer, réfléchir, enrichir le débat » –, mais aussi des autres projets de loi annoncés sur lesquels il reconnaît aux parlementaires « un vrai pouvoir d'amendement » : inscription automatique des jeunes de dix-huit ans sur les listes électorales, réforme du code de la nationalité et de la politique de l'immigration, contrôle des licenciements.

En revanche, M. Jospin a écarté toute initiative gouvernementale sur une réforme du mode de scrutin régional, sans exclure une proposition parlementaire, à condition qu'elle fasse l'objet d'un consensus majorité-opposition.

Michel Noblecourt

Jacques Chirac défend les acquis d'Amsterdam

UNE HEURE avant que Lionel Jospin intervienne devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale et réponde notamment aux interrogations de ses troupes sur la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde, Jacques Chirac a défendu le « modèle social européen » et les résultats obtenus par le sommet d'Amsterdam, à l'occasion du trentième anniversaire de l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS) dont il était l'invité.

« Avec le traité d'Amsterdam, ce modèle social nous est désormais commun. En acceptant le protocole social, la Grande-Bretagne a mis fin à l'exception britannique et à une situation qui ne pouvait être que transitoire », a souligné le chef de l'Etat. Ce protocole, a-t-il ajouté, permet, d'une part, d'« élargir les compétences de la Communauté dans le domaine social, notamment en ce qui concerne l'exclusion » et, d'autre part, « renforce considérablement le rôle des partenaires sociaux au niveau européen ». Il permet-

tra également « une réelle coordination des politiques des Etats-membres dans le domaine de l'emploi », en adoptant des « mesures incitatives communautaires », même si M. Chirac a reconnu que leurs limites avaient été « à peine négociées ».

« Le traité d'Amsterdam marque ainsi une étape, une étape parmi d'autres, mais une étape importante, dans la longue marche vers une Europe sociale », a observé M. Chirac. Défendant les acquis du gouvernement d'Alain Juppé, en matière de réforme de l'assurance-maladie et de la consolidation des régimes de retraite, le chef de l'Etat a ajouté : « Parce que les bouleversements liés à la mondialisation ont entraîné, dans notre pays comme dans tous les pays industrialisés, l'apparition d'une "classe anxieuse", la priorité est aujourd'hui de rassurer nos compatriotes. »

Pascal Robert-Diard

« Vous êtes là pour soutenir le gouvernement »

« **NOUS SOMMES** désormais l'axe central d'une majorité nouvelle à l'Assemblée nationale, nous sommes le parti de la majorité, le parti majoritaire dans la majorité », a déclaré

Lionel Jospin, mardi 1^{er} juillet, devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Cette majorité est plurielle. Il y a là une véritable richesse, mais aussi l'occasion de certaines différences de réaction, au fond, bien naturelles. »

Pour M. Jospin, si « la gauche est désormais définitivement considérée

comme une force d'alternance naturelle », elle doit « continuer le combat contre la droite et l'extrême droite ». « En effet, a-t-il dit, après sa défaite, la droite se ressaisit et prépare – dans la discorde et la division, certes, mais prépare tout de même – ce qu'elle pense être sa revanche. » Le premier ministre évoque « une droite droitisée et revancharde » : « Philippe Séguin quitte son discours républicain pour endosser l'habit du conservateur » ; au-delà de la « maddelinisation » du Parti républicain, « les idées ultra-libérales progressent partout dans l'opposition » ; « plus grave : l'alliance avec l'extrême droite devient un thème évoqué au sein de la droite ».

Après être revenu sur le dossier Vilvorde, M. Jospin aborde la méthode gouvernementale en insistant sur le respect des engagements, la durée et l'état d'esprit : « le plus souvent, concertation, puis décision ; mais parfois décision, puis concertation ». Expliquant qu'il n'aurait pas été possible de présenter un « collectif » budgétaire avant la seconde quinzaine de juillet, M. Jospin indique : « Dans ces conditions, seul un décret d'avances gagé par un arrêté d'annulation permet de modifier le budget 1997 tel qu'il a été voté par la précédente majorité. Ce décret d'avances réorientera la dépense publique, comme nous y étions engagés, à hauteur d'une dizaine de milliards de francs. »

Après avoir rappelé que « c'est le projet de loi de finances pour 1998 qui sera le principal vecteur du changement », M. Jospin conclut sur la nécessité de « traduire par des actes » la revalorisation du Parlement. « Cette préparation [des textes prioritaires] est la clé de notre succès. Je dis "notre" non seulement parce que vous êtes la majorité qui a approuvé mon programme et qui soutient mon action, mais parce que vous serez étroitement associés – par les commissions parlementaires et par les groupes de travail – à cette préparation. (...) Vous êtes là pour participer au travail gouvernemental, vous y êtes associés, vous devez y prendre toute votre place (...), mais vous êtes aussi – surtout – là pour soutenir le gouvernement et défendre cette politique à laquelle, je le répète, vous devez être étroitement associés. »

Henri Emmanuelli et la Gauche socialiste restent critiques sur Vilvorde

LE DOSSIER Renault-Vilvorde continue d'ébranler une partie de la gauche, qui ne se satisfait pas de l'engagement pris par le gouvernement de « faire pression » sur le constructeur d'automobiles pour obtenir, ainsi que le réclame Danielle Kaisergruber dans son expertise, « un plan social exceptionnel » (Le Monde du 1^{er} juillet). Les communistes et les Verts, rejoints par une partie des socialistes, ont exprimé, lundi 30 juin, leur déception après la confirmation de la fermeture de l'usine belge. Lionel Jospin devait consacrer une bonne partie de sa journée, mardi, à dissiper le malaise au sein de la majorité (lire ci-dessus).

Mardi matin, sur France-Inter, Henri Emmanuelli, ancien premier secrétaire du PS et président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a indiqué qu'il interrogerait M. Jospin sur l'attitude des représentants de l'Etat lors de la réunion du conseil d'administration de Renault qui a confirmé la fermeture de Vilvorde. « Comment ont voté les représentants de l'Etat, qu'ont-ils fait, qu'ont-ils dit ? », se demande M. Emmanuelli, qui, le 28 juin, s'était déclaré « résolu à se battre » sur le dossier Vilvorde.

Rejoignant la position critique de M. Emmanuelli, Julien Dray (PS, Essonne) compte, lui aussi, interpellé le premier ministre sur ce dossier. La Gauche socialiste est d'ailleurs vivement montée au créneau lundi. « Je n'ai pas été élu pour ratifier le pacte de stabilité ou pour approuver la fermeture de l'usine de Vilvorde », a indiqué le

député du Cher, Yann Galut, dans un communiqué. « Valider cette décision (...), c'est accepter la logique de la pensée unique », a-t-il affirmé. Soulignant que « c'est dans le domaine économique et social que le gouvernement de Lionel Jospin doit faire ses preuves et montrer sa différence », M. Galut estime que « la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde est une erreur ». Interrogé sur France 3, Marie-Noëlle Lie-

La CFDT de Renault écrit aux ministres

La section CFDT de Renault et son délégué central, Emmanuel Couvreur, ont écrit, mardi 1^{er} juillet, à Louis Schweitzer, PDG de Renault, et ont transmis une copie courte de cette lettre à Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, et à Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

Dans cette lettre ouverte, la CFDT demande des clarifications sur le rapport d'expertise, présenté au conseil d'administration de Renault le 28 juin. La CFDT tient « à faire part de son désaccord sur les conclusions relatives à l'impact de la réduction du temps de travail ». Sur trois aspects, « la durée du maintien en activité de Vilvorde », « la création d'une nouvelle activité, préservant des emplois industriels sur le site » et « le reclassement du personnel », la CFDT demande des précisions.

nemann, maire d'Athis-Mons, « dit "non" à la fermeture » de l'usine de Vilvorde, parce qu'il faut montrer que l'on « peut faire autrement ».

Si le Mouvement des citoyens, par la voix de Georges Sarre, a manifesté son soutien au gouvernement, estimant qu'il faut « une belle hypocrisie pour imputer l'affaire de Vilvorde à Lionel Jospin ou à la gauche française », si le Parti radical-socialiste a fait de même – son porte-parole, André Sainjon, ancien responsable de la fédération CGT des métaux, déclarant que Renault « a dû reculer sur la pression du gouvernement actuel » –, les Verts se sont montrés plus acerbes. Leur porte-parole, Marie-Anne Isler-Béguin, a affir-

mé, mardi, qu'ils « ne comprennent pas » la décision de fermeture de l'usine de Vilvorde, « étant donné que l'Etat est l'actionnaire principal et qu'il pourrait intervenir davantage ». Mme Isler-Béguin « attend de savoir si, dans l'expertise, on a étudié la réduction du temps de travail hebdomadaire à trente-cinq heures, voire trente-deux heures, ou une alternative sur les chaînes de montage ».

Le président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, Alain Bocquet, a écrit lundi à M. Jospin pour lui dire qu'il est « trop tôt pour refermer le dossier de Vilvorde ». « L'annonce de la décision de la direction de Renault de la fermeture de Vilvorde suscite émo-

tion et amertume dans le monde du travail. Les Français ne se sont pas prononcés pour un tel choix », écrit M. Bocquet. « Vous avez ouvert ce dossier sur lequel la responsabilité de l'ancien gouvernement était directement engagée. Toutes les possibilités doivent être étudiées (...). Il n'est pas possible de se contenter de l'avis d'un seul expert, qui, de surcroît, va dans le sens de la direction », estime M. Bocquet.

Soulignant lui aussi que l'Etat, principal actionnaire, a un « réel pouvoir de décision », M. Bocquet demande au premier ministre, « au nom des députés communistes, d'engager les concertations sur le maintien de l'activité de l'usine de Vilvorde ».

Quatre cents postes de travail créés sur le site belge

soit au total 2 267 personnes. Sur les 3 100 salariés que comptait Vilvorde lors de l'annonce de sa fermeture, le 27 février, 126 ont en effet retrouvé un nouvel emploi et ne font plus partie du personnel, indique-t-on à la direction du constructeur d'automobiles. Par ailleurs, la loi belge permet de faire partir en préretraite des salariés de cinquante ans, et 637 salariés de Vilvorde sont dans ce cas de figure.

Pour les autres, divers types de mesures sont envisagés. D'abord, des créations d'emplois sur le site même : 400 postes devraient voir le jour à Vilvorde. Cent cinquante seront implantés dès cette année par Renault ou par ses filiales, dont la société de transport CAT, et 150 en

1998 ; 100 postes restent encore à identifier.

Cette première initiative doivent s'ajouter des propositions de reclassement au sein des usines françaises de Renault, dont plusieurs sites ne sont pas très éloignés de la Belgique : le constructeur pourrait offrir 210 emplois d'ouvriers et 62 postes d'employés, techniciens et cadres. Deux fournisseurs du groupe sont également prêts à accueillir des salariés de Vilvorde : 200 ouvriers dans une société d'Anvers, et 30 ingénieurs et cadres dans une entreprise du Luxembourg. Il resterait donc à trouver encore 600 propositions de reconversion.

Au siège de Renault, on précise

qu'une cellule de reclassement, semblable à celle qui avait été mise en place lors de la fermeture de l'usine historique de Billancourt, est en cours de constitution. Quant à la date de fermeture effective de l'usine, à propos de laquelle la CFDT a interpellé la direction mardi, elle n'est toujours pas précisée. Après avoir initialement prévu d'arrêter son activité le 31 juillet, le PDG de Renault, Louis Schweitzer, avait ensuite admis que la fermeture pouvait être repoussée de quelques semaines. Reste à déterminer si cette usine, en grève illimitée, est actuellement ouverte ou fermée.

Anne-Marie Rocco

Les indépendantistes néo-calédoniens plaident pour un modèle de décolonisation « à la française »

Bernard Lepeu, le président de l'Union calédonienne, expose ses vues au « Monde »

Lionel Jospin a reçu, lundi 30 juin, une délégation du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS), à laquelle il a promis de s'impliquer per-

sonnellement dans le dossier calédonien. Dans un entretien au *Monde*, le président de l'Union calédonienne, composante majoritaire du FLNKS, Bernard

Lepeu, précise les attentes des indépendantistes. M. Lepeu estime qu'ils ne doivent pas se laisser enfermer dans le calendrier des accords de 1988.

« Quel bilan tirez-vous, personnellement, de la mission du FLNKS à laquelle vous avez participé, en métropole, depuis le 17 juin ?

— Je suis satisfait du climat de l'entretient, très cordial, que nous avons eu, à la veille de notre retour en Nouvelle-Calédonie, avec Lionel Jospin. Nous avons senti un premier ministre à l'écoute de nos demandes. Je pense qu'il a sincèrement la volonté de faire avancer les choses, même si, comme il nous l'a dit, il a besoin de temps pour connaître tous les tenants et les aboutissants du dossier calédonien.

« J'ai été frappé, par exemple, par le fait qu'il a lui-même pris au moins sept ou huit pages de notes. Il nous a dit aussi qu'il s'impliquerait personnellement dans ce dossier, au point que je me demande s'il ne risque pas de faire concurrence au président de la République. Car, à l'Elysée, quelques jours plus tôt, on nous a fait comprendre que l'outre-mer reste une prérogative du chef de l'Etat.

« Sur l'ensemble de la mission que nous avons conduite, cela a été très positif, aussi bien à l'Elysée qu'à Matignon, au ministère de l'outre-mer, au PS, au PCF, et dans les organisations syndicales. On a ressenti une très forte écoute.

— Avez-vous reçu des assurances concrètes sur le règlement de la question minière, que le FLNKS continue de poser comme un préalable à toute reprise du dialogue sur le plan politique ?

— Non, la balle demeure dans le camp de l'Etat. Si l'Etat français n'est pas capable de faire prévaloir ses vues au sein d'une société, Eramet, dont il est l'actionnaire majoritaire, on ne voit pas comment il pourra s'engager sur d'autres terrains. Nous l'avons dit : de toute façon, la négociation institutionnelle passera en priorité par une discussion sur la maîtrise du sol et du sous-sol et, aussi, sur celle des outils d'exploitation de celui-ci.

— C'est-à-dire ?

— C'est-à-dire que nous voulons récupérer la SLN [filiale d'Eramet, indirectement contrôlée par l'Etat, et première entreprise de traitement du nickel en Nouvelle-Calédonie]. Dans un pays indépendant, qui souhaite un développement harmonieux de son territoire, on ne peut pas laisser échapper un tel outil. Nous ne voulons pas être le Zaïre du Pacifique. On ne peut pas continuer à dire aux Kanaks de faire joujou avec la politique et leur interdire de toucher à l'économie. Notre projet d'usine de retraitement du nickel ne concerne pas seulement le rééquilibrage entre les provinces du Nord et du Sud, mais un rééquilibrage entre les Kanaks et les non-Kanaks.

— Depuis un an, vous apparaissez comme l'un des acteurs de la radicalisation de l'Union calédonienne, composante majoritaire et, jusqu'ici, perçue comme plutôt modérée, au sein du FLNKS. Que recherchez-vous véritablement ?

— Il nous faut sortir d'une sorte

de médiocrité heureuse pour nous responsabiliser dans notre pays, pour retrouver un peu de notre dignité. Au sein de l'Union calédonienne, j'ai toujours refusé la recherche d'un consensus mou avec la droite locale. Moi-même, je suis prêt à composer, mais j'observe que ce sont toujours les Kanaks qui font les concessions. Déjà, la solution de l'Etat associé, que nous proposons, vise à concilier les deux légitimités issues des accords de Matignon, sans frustration de part et d'autre, ni pour les premiers occupants que sont les Kanaks, ni pour ceux qui ont été transplantés, bon gré, mal gré, dans cette partie du Pacifique, du fait de la colonisation.

« Il n'est pas question, pour nous, d'accepter un statut d'autonomie interne. Cela, c'était un projet de l'UC, il y a vingt ans, dont Jacques Chirac, précisément, n'a pas voulu. L'autonomie interne, aujourd'hui, pour les Kanaks, cela voudrait dire accepter d'être déresponsabilisés, de renier leur dignité et, finalement, de mourir.

— La solution de l'Etat associé, telle que vous la préconisez, n'existe pas dans la Constitution française. Alors, comment faire ?

— Une Constitution, c'est fait par des hommes, pour des hommes. C'est donc évolutif. Il ne faut pas que la France soit frileuse. La solution que nous proposons est un défi à l'intelligence des hommes de bonne volonté, un défi à ce grand pays colonisateur qu'est la France, pour accompagner l'ensemble des confettis de l'empire

vers leur émancipation. On attend de la France qu'elle réussisse un modèle de décolonisation.

« J'ajoute qu'il faut arrêter de se faire peur avec le calendrier prévu par les accords de Matignon. Même si la loi référendaire, adoptée par le peuple français, a prévu un délai de dix ans pour les appliquer. Si l'on a besoin d'une année supplémentaire, pourquoi pas ? Chacun le sait : le référendum d'autodétermination, prévu pour 1998, est lui-même anticonstitutionnel à cause de la composition du corps électoral. Cela prouve bien que quand on veut jouer avec le cadre juridique, on sait le faire...

— Mais si, finalement, la négociation à venir échouait ? Que se passerait-il sur le territoire ?

— Je crois davantage à une explosion sociale qu'à une explosion politique. Les jeunes de chez nous n'ont aucune perspective d'avenir. Ils vont demander des comptes à tous ceux, toutes ethnies confondues, qui n'auront pas su les préparer. En revanche, à partir du moment où le peuple kanak aura retrouvé sa souveraineté, il pourra exercer son droit d'accueil, définir les garanties nécessaires pour ceux qui ont été transplantés et leur donner leur place dans une Kanaky libre. C'est pourquoi je plaide, non pas pour la revendication portée par le plus grand nombre, mais pour la solution qui est la meilleure pour les deux communautés reconnues par les accords de Matignon. »

Propos recueillis par Jean-Louis Saux

Accord entre Philippe Séguin et Alain Juppé pour les assises du RPR

APRÈS avoir menacé de se compter, les partisans d'Alain Juppé et ceux de Philippe Séguin ont finalement trouvé un accord sur un texte commun. Rendu public lundi 30 juin, ce collage assez savant avait été mis au point, la veille, lors d'une ultime réunion de conciliation, qui était vivement souhaitée par l'entourage du chef de l'Etat.

Depuis l'assemblée générale, le 25 juin, de l'Association des amis de Jacques Chirac, présidée par Bernard Pons, il apparaissait, en effet, chaque jour un peu plus que les proches du président de la République étaient décidés à se rallier, bon gré, mal gré, à la candidature de M. Séguin à la présidence du RPR, dès lors que celui-ci avait assuré, en chaque occasion, que le mouvement resterait le meilleur rempart de M. Chirac dans « l'épreuve de la cohabitation » et, plus généralement, celui de la fonction présidentielle. Aussi, la motion séguiniste, signée par plusieurs députés chiraquiens, risquait-elle de faire un bon score aux assises du 6 juillet, tandis que celle des proches de M. Juppé, acceptée par toutes les sensibilités, ne permettait plus aux juppéistes de se compter et de faire valoir leur représentativité dans les futures instances du Rassemblement. Pour des raisons différentes, chacun avait donc intérêt à composer.

PÉRIPHRASE

La motion Juppé, intitulée « Rassembler pour répondre aux aspirations des Français », et la motion Séguin, baptisée « Renouer pour rassembler », deviennent donc une motion commune, dénommée, tout naturellement, « Renouer pour rassembler afin de répondre aux aspirations des Français ». Tout le reste est à l'avenant... Pour l'essentiel, la deuxième motion est ajoutée à la première.

Les juppéistes, qui redoutaient, la semaine passée, que la « profonde transformation du mouvement gaulliste », proposée par M. Séguin, n'aboutisse à une remise en question du RPR, ont obtenu qu'il ne soit plus question que d'une « mutation passant par une réforme des statuts du RPR ». Eux qui craignaient que les assises n'accordent un blanc-seing au fu-

tur président pour réformer les statuts ont insisté pour que ce dernier associe « l'ensemble des adhérents » et qu'il soit entouré par des « structures provisoires permettant un fonctionnement harmonieux et efficace du RPR » jusqu'aux prochaines assises, prévues à la fin de l'année. Les juppéistes comptent ainsi participer à une direction collégiale. Ils ont enfin obtenu la réunion, en septembre, du conseil na-

tional pour contrôler la réforme des statuts. La motion commune, qui sera défendue le 6 juillet par deux anciens ministres, Jacques Toubon et Franck Borotra, propose, en outre « une coopération organisée et renforcée [avec] les formations politiques qui veulent la prééminence de l'intérêt national, la libération des initiatives et le respect des principes humanistes ». Autant de signaux, en clair, en direction

Pierre Lellouche met en cause Lionel Jospin

Pierre Lellouche, député de Paris et délégué général du RPR pour les relations internationales, accuse Lionel Jospin, dans un entretien au *Figaro* du 1^{er} juillet, de vouloir « démolir la politique [étrangère] menée par Jacques Chirac depuis 1995 » et d'empêcher sur le domaine réservé du chef de l'Etat afin de « donner l'impression aux Français qu'il y aurait un "président bis" », selon la formule utilisée par Philippe Séguin à Bourges, le 29 juin.

« Du coup, la fiction selon laquelle la France parle d'une même voix tombe à l'eau », estime M. Lellouche, qui tire argument de la position du ministère des affaires étrangères sur le rapprochement de la France et de l'Otan et des propos de M. Jospin sur le sommet du G 7 à Denver (*Le Monde* daté 29-30 juin). « Une clarification de cette nouvelle cohabitation est donc aussi indispensable qu'urgente », ajoute M. Lellouche, pour qui le premier ministre cherche ainsi « à faire diversion » et « à faire oublier ses reniements intérieurs ».

Jean Tiberi juge positif le rapport sur l'OPAC

LA GESTION de l'OPAC (Office public d'aménagement et de construction, ex-office d'HLM) de Paris s'est améliorée depuis 1992, indique le rapport de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, rendu public, lundi 30 juin, par Jean Tiberi, à la fois maire de Paris et président de cet organisme (*Le Monde* du 1^{er} juillet). Les magistrats financiers ont en effet constaté que les recommandations qu'ils avaient faites après une première enquête, portant sur la période 1989-1991, avaient été suivies d'effet. « Au total, je relève que l'ensemble des observations de la chambre met en évidence une évolution favorable de la gestion », a commenté M. Tiberi, qui voit dans les critiques « des remarques ponctuelles sur les rapports contractuels » de l'office avec une de ses filiales, la Sorenobel, et un prestataire de services, CPR (Conception, programmation, réalisation).

Créé en 1985, ce bureau d'études a commencé à travailler pour l'OPAC en 1988, « suite à un appel d'offres », précise Yves Laf-

foucrière, directeur général de l'office depuis 1993. Le chiffre d'affaires de CPR est passé de 4,7 millions de francs en 1988 à plus de 22 millions en 1992, « dont, pour cette dernière année, 70 % de ce chiffre avec l'OPAC », souligne le document. En 1992, CPR avait « obtenu un nouveau marché sans appel d'offres préalable », pour une mission d'assistance de maintenance et de travaux (chaufferies et ascenseurs), portant sur cinq ans et près de 90 millions de francs.

« ABSENCE DE TRANSPARENCE »

Les magistrats financiers s'étonnent que l'OPAC, qui dispose de mille trois cents agents, ait eu besoin d'une telle assistance. Ils relèvent la « rentabilité élevée » de ce marché pour CPR et le « versement d'honoraires à un intermédiaire supposé l'avoir mise [l'entreprise CPR] en relation avec l'OPAC ». Cette remarque serait « ponctuelle », selon le terme de M. Tiberi, si l'intermédiaire mentionné n'était autre que Jean-

des amis de Charles Pasqua, de ceux d'Edouard Balladur, et un rejet d'une éventuelle alliance avec le Front national. « Il faut que notre mouvement combatte clairement et fermement la nouvelle majorité parlementaire, est-il encore précisé. Le RPR doit prendre toute sa part dans la reconstruction offensive de l'opposition. »

M. Séguin a tout lieu de se satisfaire d'un tel accord. Il garde les mains libres, tout en faisant la démonstration, à quelques jours des assises, qu'il est capable de rassembler le plus grand nombre autour de lui. Les amis de M. Juppé trouvent aussi leur avantage dans ce compromis : ils n'auront pas à se compter. Enfin, les proches de M. Balladur et de Nicolas Sarkozy, qui vise le poste de secrétaire général, n'en sont pas inquiets pour autant. Ils n'avaient eux-mêmes signé aucun des deux textes initiaux, estimant qu'une bataille de motions constituerait un mauvais départ pour le nouveau Rassemblement.

J.-L. S.

M. Stefanini « désapprouve » la rencontre Pandraud-Le Pen

SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT du RPR, Patrick Stefanini, a « désapprouvé », mardi 1^{er} juillet, le dîner qui a réuni à Paris, le 16 juin, le député RPR Robert Pandraud et le président du Front national, Jean-Marie Le Pen. Interrogé sur RMC, M. Stefanini a affirmé que « ce n'était pas une bonne idée que d'aller dîner avec Jean-Marie Le Pen dans le contexte actuel ». M. Stefanini a précisé qu'« il appartient, le moment venu, au nouveau président du RPR de définir clairement ses positions sur cette question des relations avec le Front national ».

Le premier secrétaire délégué et porte-parole du PS, François Hollande, a également invité M. Séguin, lundi, à prendre « les décisions qui s'imposent ». « S'il ne les prend pas, cela voudrait dire qu'il cautionne ce type de comportements, de rencontres et de déjeuners plus politiques que gastronomiques », a-t-il conclu. Les Verts, dont le secrétaire national, Jean-Luc Bennahmias, avait été battu par M. Pandraud lors des élections législatives, ont indiqué, lundi, qu'« en attendant ainsi la main au Front national, le RPR prend la lourde responsabilité d'installer durablement des thèses xénophobes, racistes et anti-républicaines ».

DÉPÊCHES

■ CHAMBERY : André Gilbertas (div.g.) a été élu, lundi 30 juin, maire de Chambéry (Savoie) en remplacement de Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, qui avait démissionné de son mandat pour respecter la règle de non-cumul de mandats locaux et de fonctions exécutives. M. Besson occupera la fonction de premier adjoint jusqu'à alors assumée par M. Gilbertas. — (Corresp.)

■ COLLECTIVITÉS LOCALES : Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes, a déclaré qu'il « n'est pas opposé » à l'idée que les chambres régionales des comptes et les collectivités locales concernées déposent une plainte conjointe contre X... en cas de fuites médiatisées au cours d'un examen de la gestion d'une collectivité locale. M. Joxe a fait cette déclaration, le 17 juin, devant le groupe de travail sénatorial sur le contrôle des chambres régionales des comptes.

■ PARLEMENT : la session unique du Parlement a officiellement pris fin, lundi 30 juin, deux semaines après le début de la première session de la onzième législature. Députés et sénateurs, qui reprendront leurs travaux début septembre en session extraordinaire, pourront toutefois entendre, au cours des prochaines semaines, les ministres invités à s'exprimer devant les groupes politiques et les commissions du Parlement.

■ PORNOGRAPHIE : l'Alliance pour les droits de la vie, association présidée par le député UDF-FD des Yvelines, Christine Boutin, demande à l'Etat « d'appliquer les lois visant la pornographie », dans une page de publicité parue lundi 30 juin dans *Le Figaro*. L'association veut « protéger les enfants contre tout ce qui peut donner une image avilissante et dégradante de la personne humaine et de l'amour ».

■ EUROPRIDE : Dominique Bussereau, député (Démo-cratie libérale, ex-PR) de Charente-Maritime, a critiqué, lundi 30 juin, la présence de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à « une manifestation [l'Europride] dont certaines outrances étaient susceptibles de choquer nombre de nos compatriotes ». Interrogeant le premier ministre « sur sa définition de la laïcité, des valeurs républicaines et du mode de fonctionnement du gouvernement », M. Bussereau a demandé à M. Jospin « si M^{me} Voynet représentait officiellement le gouvernement dans cette manifestation ».

Des chômeurs s'invitent à la table de Nicole Notat

PAS DE RÉPIT pour Nicole Notat. Alors que la secrétaire générale de la CFDT déjeunait, lundi 30 juin, au siège de sa confédération, avec Jacques Khelif, responsable de la nouvelle fédération chimie-énergie, une quarantaine de militants d'associations de défense des chômeurs ont fait irruption, sur le coup de 13 heures, dans la salle à manger située au troisième étage de l'immeuble, boulevard de Belleville, à Paris.

Un dialogue assez tendu s'est instauré entre la présidente de l'Unedic et la quarantaine de manifestants d'AC ! (Agir ensemble contre le chômage), du comité d'action chômeurs de la CNT (anarchistes) et du collectif Travailleurs, chômeurs, précaires en colère (TCP), qui avaient occupé, la semaine précédente, les locaux de l'Assedic, rue Vicq-d'Azir.

Venus avec une série de questions adressées aux partenaires sociaux gestionnaires du régime d'assurance-chômage, ces repré-

sentants des chômeurs entendaient protester contre une réforme des fonds sociaux qui doit être adoptée, mercredi 2 juillet, au conseil d'administration de l'Unedic et qui, selon eux, met en cause les secours d'urgence accordés aux chômeurs. Un des volets de la réforme prévoit en effet que les aides matérielles versées par l'Unedic aux chômeurs en difficulté pour régler loyers, factures d'eau ou d'énergie, ou pour obtenir la gratuité des transports, passent par des organismes agréés (associations, fonds social logement, etc.), alors qu'elles sont, pour l'heure, versées directement par les Assedic.

RECOURS AU SERVICE D'ORDRE

M^{me} Notat a accepté de répondre par écrit aux questions des chômeurs. Elle a précisé que la CFDT est contre la suppression des fonds sociaux, qui sont intégralement distribués à des chômeurs indemnisés et à certains demandeurs d'emploi non indemnisés. Elle a aussi indiqué que l'allongement de la durée d'affiliation au régime d'assurance-chômage, nécessaire à l'obtention d'aide d'urgence du fonds social, n'est pas « une bonne mesure ». Au bout de trois heures de discussion, la tension est montée d'un cran lorsque M^{me} Notat a souhaité quitter la pièce où elle était retenue. Après quelques échanges aigres entre les cédétistes — traités de « bureaucrates » — et les militants associatifs — qualifiés de « chômeurs professionnels » — et une forte bousculade, les occupants ont été expulsés par le service d'ordre de la CFDT.

Massés devant l'entrée de la confédération, les manifestants ont déclaré que M^{me} Notat leur avait répondu « de manière lapidaire et parfois méprisante ». Dans un communiqué, la CFDT a condamné « avec la plus grande fermeté » cette « opération commando » et son « comportement agressif ». « On n'a pas viré des chômeurs mais des militants d'extrême gauche », commentait Jean-René Masson, numéro deux de la CFDT.

Pascale Sauvage

Alain Beuve-Méry

JUSTICE Catherine Mégret, maire Front national de Vitrolles, a comparu, lundi 30 juin, devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Assi-

gnée par plusieurs centaines de partisans, elle était poursuivie pour diffamation et provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale. ● M^{me} MÉGRET avait,

dans un entretien au quotidien allemand *Berliner Zeitung*, repris les thèses du FN sur l'inégalité des races et dénoncé les immigrés. ● LE PROCUREUR de la République a re-

quis à son encontre une peine d'inéligibilité, laissant au tribunal le soin de fixer la durée de la sanction. ● PARTISANS DU FN et contre-manifestants se sont fait face aux alen-

tours du palais de justice d'Aix-en-Provence. L'organisation minutieuse du procès - le public étant accueilli sous des chapiteaux - a permis d'éviter des affrontements.

Une peine d'inéligibilité est requise contre Catherine Mégret

Le maire de Vitrolles était poursuivi par plusieurs centaines de personnes pour diffamation et provocation à la haine raciale. Dans un entretien au quotidien allemand « Berliner Zeitung », elle avait repris les thèses du Front national sur l'inégalité entre les races

AIX-EN-PROVENCE

de notre correspondant régional

Catherine Mégret, maire Front national de Vitrolles, comparaisait, lundi 30 juin, devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) pour diffamation et provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale, à la suite de propos reproduits le 23 février dans le journal allemand *Berliner Zeitung*, et repris dans *Le Monde* du 26 février. Après l'interrogatoire d'identité, qui permit au président Jacques Nunez d'expliquer à la prévenue qu'elle n'était, devant sa barre, « que M^{me} Mégret et non la maire de Vitrolles », les quarante-cinq minutes de la bande originale enregistrée par Maxime Leo, le journaliste du *Berliner Zeitung*, furent diffusées.

Cela permet de réentendre les

Un élu du FN poursuit un militant de Ras l'Front

Avec deux municipalités Front national dans son ressort, le tribunal d'Aix-en-Provence connaît de multiples procédures impliquant le parti d'extrême droite. Vendredi 27 juin, le conseiller régional FN Stéphane Durbec et l'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne (Agrif) poursuivaient pour injure raciale un militant de Ras l'Front Vitrolles, Denis Lebon.

L'élu, d'origine antillaise, soutient que le 26 janvier 1997, sur le marché de Vitrolles, Denis Lebon lui aurait lancé « dans le blanc des yeux » : « Tu n'as pas honte ? Tu es une erreur génétique. » Le militant de Ras l'Front reconnaît avoir prononcé cette phrase, mais sur le ton de la boutade et à l'adresse d'un ami noir avec lequel il blaguait. Il soutient que la distance le séparant du groupe d'élus FN empêchait Stéphane Durbec d'entendre ses propos.

Jugement le 9 juillet.

phrases de M^{me} Mégret à l'origine des premières plaintes. Elle déclarait par exemple : « Il y a les Arabes... Ils ne sont pas tous à mettre dans le même sac. Les immigrés ou les voyoux français, on ne fait pas la différence. » Ou encore : « Les immigrés [...], ils font je ne sais combien de gamins qu'ils mettent dans la rue. Ils font des gamins pour toucher des allocations, ils ne les élèvent même pas. Pendant ce temps-là, les Français, qui sont des gens responsables, ne peuvent plus avoir d'enfants car ils n'ont pas de quoi en avoir. » Et plus loin : « Vous interrogez n'importe qui, à part une personne de mauvaise foi. On va vous répondre qu'effectivement, il y a des différences entre les races, il y a des différences dans les gènes. C'est ce que disait M. Le Pen. Les Noirs sont plus doués pour le sport et pour la danse que les Blancs. »

C'est sur la base de ces extraits, constituant selon elles le délit de diffamation raciale (article 32 de la loi de 1881), qu'une première citation directe à l'adresse de M^{me} Mégret avait été envoyée par une poignée de personnes. Blessées par ces phrases, elles s'étaient en quelque sorte substituées à l'action publique jugée défaillante. M^{me} Alain Molla, porte-parole de ces assignataires singuliers, devait expliquer que leur démarche, première en son genre, consistait « à se réfugier auprès du juge ».

« LA NÉGATION DE L'AUTRE »

Il faut, selon M. Molla, « redéfinir la qualité pour agir en matière de diffamation raciale », dans la mesure où les personnes considérées « se sentent diffamées », « lésées intérieurement ». Ce qui ne préjuge pas, ajoutait-il, de la capacité des associations à se constituer partie civile. Plusieurs avaient d'ailleurs soutenu cette première démarche en portant plainte pour provocation à la discrimination, à la haine et à la violence raciale (article 24 de la loi de 1881). La voie est étroite pour entrer en condamnation, reconnaissait M^{me} Molla, mais elle doit désormais exister, puisque des citoyens se lèvent pour ouvrir un chemin entre « le

respect de la liberté d'expression et la liberté de la haine ».

Parlant au nom de la Ligue des droits de l'homme, M^{me} Tubiana revenait à une argumentation plus classique en ces matières de délit de presse. Il soulignait que, alors qu'il est par-dessus tout attaché à la liberté d'expression, « le droit français, comme le droit international, constitue une seule idée en tant que norme pénale à réprimer : le racisme ». Pourquoi ? « Parce que le racisme est la négation de l'autre. Il ne relève pas du débat démocratique, car c'est le regard de l'autre qui nous assigne à cette résidence. »

En d'autres termes, le procureur de la République, Jacques Beaume, allait reprendre cet argumentaire. Citant le préambule de la Constitution - « Tout être humain sans distinction de race ou de religion possède des droits inaliénables » -, il affirmait : « Ce n'est pas une pensée, une opinion, c'est le droit. » Brocardant une expression de Catherine Mégret sur l'antiracisme de la « gauche caviar », il lançait : « Je suis un procureur caviar, le préambule de notre Consti-

tution est caviar. » Le procureur requerrait alors l'inéligibilité de M^{me} Mégret, élue de la République et à ce titre « chargée de défendre la Constitution ». Il laissait au tribunal le soin de fixer la durée de la

trolles. Tous se sont appuyés sur le fait que la bande magnétique montrait que l'interviewée avait bien tenu les propos incriminés, sachant qu'il s'agissait bien d'un entretien accordé à un journaliste

L'un des avocats du maire expulsé de l'audience

Alors que M^{me} Alain Lhote plaissait pour SOS-Racisme, le président Jacques Nunez l'interrompait brusquement. « Levez-vous ! », lançait-il à l'un des quatre défenseurs de Catherine Mégret, M^{me} René Blanchot, en train d'enregistrer subrepticement les débats à l'aide d'un magnétophone dissimulé dans la manche de sa robe. Ouvrant sur-le-champ une procédure de flagrant délit, puisque tout enregistrement des débats est interdit, il demandait au procureur de formuler immédiatement ses réquisitions. Celui-ci requérait que l'avocat se retire immédiatement et qu'il soit entendu par un officier de police judiciaire. Ce qui fut fait, en même temps que le bâtonnier de l'ordre des avocats était averti. M^{me} Blanchot risque une peine de 30 000 francs d'amende, sans préjudice des sanctions disciplinaires que pourra lui infliger son ordre.

sanction, comme celui de décider si une amende devait être infligée.

Les différentes parties, comme le procureur, ont longuement argumenté sur la matérialité des faits reprochés au maire de Vi-

dans l'exercice de sa fonction. D'ailleurs, quand Catherine Mégret a laissé entendre qu'elle ne savait pas si l'enregistrement correspondait bien à ce qu'elle avait dit, le président lui a ironiquement ré-

Une organisation millimétrée pour éviter les affrontements

AIX-EN-PROVENCE

de notre correspondant régional

La justice a le sens de l'espace et des frontières, et l'a montré, lundi 30 juin, lors du procès de Catherine Mégret. Saisis, selon leurs propres termes, d'une « procédure correctionnelle de taille inhabituelle », le président du tribunal et le procureur de la République avaient organisé les abords du palais de justice et la salle d'audience, de manière à ce que les parties prenantes puissent à la fois assister au déroulement des débats et ne jamais se trouver en situation de s'affronter.

Premier moment délicat, l'avant-procès. Les 150 manifestants venus soutenir la maire de Vitrolles aux cris de « La France aux Français » avaient été installés à l'entrée nord du palais, tandis que les 400 militants antiracistes s'installaient au sud et entonnaient « Mégret, facho, le peuple aura ta peau ! ». Trois compagnies de CRS et toute la police aixoise, à qui on avait supprimé tout congé pour l'occasion, étaient chargées d'encadrer chacun des groupes. Elles avaient aussi pour mission de canaliser les entrées à travers les jardins du palais pour rejoindre les chapiteaux de toiles dressés pour l'occasion.

Sous une de ces tentes furent installées, après plusieurs barrages filtrants, les 729 personnes qui avaient individuellement assigné Catherine Mégret pour diffamation. En passant devant ce chapiteau, Bruno Mégret fit un bras d'honneur et lança un « On vous emmerde », avant de qualifier le procès de « pantalonnade politico-médiatique ». De son côté, son épouse venait de déclarer : « C'est un procès de cornecul, comme le dit mon avocat. »

Sous une autre tente, divisée en deux par un paravent, prirent place de fortes délégations du public pour suivre les débats sur des écrans de télévision. Le président Jacques Nunez rappelait que ces annexes étaient soumises aux « mêmes impératifs de procédure, d'ordre et de dignité que la salle normale ». Pour soutenir Catherine Mégret, étaient présents son mari et une quinzaine d'élus régionaux du FN, parmi lesquels Jean-Marie Le Chevallier, député et maire de Toulon. Cette organisation millimétrée et la fermeté du président ont donné à cette audience une sérénité à peine troublée, lors des trois suspensions de séance, par les cris des manifestants restés dehors jusqu'à la nuit tombée.

M. S.

Michel Samson

Un jeune qui avait tué une policière, à Mantes-la-Jolie, comparait devant la cour d'assises des Yvelines

CE FUT une mauvaise nuit, une nuit que l'on voudrait pouvoir effacer. Chacun des protagonistes en s'en souvenant, dit et répète, qu'il n'a pas voulu cela. A Mantes-la-Jolie (Yvelines), le 8 juin 1991, dans le quartier du Val-Fourré, on goûtait les premières douceurs d'un été tout proche, celui qui rallonge les jours et prolonge l'ennui. Alors, certains ont volé des voitures. Pour faire un « rodéo » ? Ce n'est pas sûr, et pour Lhadj Saidi, alors âgé de dix-huit ans, il s'agissait seulement d'aller à une soirée avec des amis.

En rentrant avec le véhicule, vers 2 heures du matin, il remarquait, à un feu rouge, une voiture de police qui se rangeait à ses côtés. Lhadj décidait de semer les policiers mais se heurtait, place Sainte-Anne, à une autre voiture de police faisant barrage. Apercevant un policier, il choisissait de passer entre le trottoir et le véhicule. A l'instant où la R9 forçait le barrage, elle percutait la portière arrière de la voiture de police qui venait de s'ouvrir. Une gardienne de la paix de trente-deux ans qui sortait de la voiture était projetée à plusieurs mètres. Marie-Christine Baillet n'a pas survécu à ses blessures.

La nuit, la mauvaise nuit, n'était pas finie. Quelques minutes plus tard, Pascal Hiblot, un policier qui travaillait avec Marie-Christine Baillet, ouvrait le feu sur une voiture qui repassait sur les lieux et tuait l'un des passagers, Youssef Khaïf, vingt-trois ans. En apprenant qu'il avait tué une femme gardien de la paix, Lhadj Saidi s'était présenté au commissariat. Il

comparaissait, lundi 30 juin, devant la cour d'assises des Yvelines sous l'accusation « de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Quant au policier, qui a été laissé en liberté, le dossier est toujours en cours d'instruction...

EMBARRAS DES AUTORITÉS

Les faits remontent à six ans et, pour ces deux affaires apparemment simples, aucun argument correspondant à une logique judi-

ciaire normale n'explique un tel délai. Dans l'affaire de la mort de la gardienne de la paix, il y a eu un complément d'information, les experts ont parfois tardé à remettre leurs rapports, mais c'est surtout l'embaras des autorités judiciaires qui est à l'origine de ce retard. Au point que, le 10 décembre 1995, la chambre d'accusation de Versailles a remis Lhadj Saidi en liberté en rappelant sèchement que la Convention européenne des droits de l'homme imposait qu'un

accusé soit jugé dans un délai « raisonnable ». L'étude de la personnalité de Lhadj Saidi par la cour d'assises a montré qu'il n'aurait pas dans le schéma sans doute trop simpliste d'un jeune immigré souffrant d'une sorte de « syndrome des banlieues » alimenté par le chômage et la haine de la police. Venu du Maroc à l'âge de cinq ans, il a été deux fois en internat, à Tours et à Beauvais, avant d'obtenir un CAP d'électricien. « Depuis qu'il a dix-huit ans, il

a l'autorisation de sortir », a dit à la barre son père, un Berbère de l'Atlas devenu ouvrier chez Renault, qui travaillait le dimanche pour élever ses enfants.

« RÔLE MODÉRATEUR »

Lhadj Saidi a d'abord trouvé un emploi comme manutentionnaire pour charger des camions, mais il voulait être électricien. Il a cru y parvenir quand il est entré chez Peugeot, à Poissy ; mais ce travail ne requiert en réalité aucune

compétence particulière en électricité, regrette Lhadj Saidi, qui n'a pas compris pourquoi on mettait un électricien sur une chaîne. Il est ensuite entré dans une entreprise fabriquant des cartes à puces pour le téléphone et devait enfin être électricien dans une autre société quand il a été arrêté. Malgré une instabilité apparente, qui ne semble résulter que de la volonté farouche d'exercer le métier qu'il voulait, Lhadj Saidi a toujours travaillé.

« Il n'a pas été influencé par l'ambiance du quartier, note l'une de ses sœurs. Il n'a pas adhéré à certaines bandes. Dans la cité, ils ont rien pour s'occuper. Il a réussi à s'en sortir, il a trouvé des solutions, il a déchiré des camions, c'est pas quelqu'un qui se laisse aller. » En prison, le chef du service chargé d'orienter les détenus vers un travail a été étonné par son comportement. « Je vois beaucoup de gens, raconte-t-il. Lui, il n'avait pas le profil de voyou qu'on a l'habitude de voir, il sortait du lot, il avait même un rôle modérateur sur les autres détenus. »

Dans son box, le jeune homme a conservé l'air d'adolescent qu'il devait avoir au moment des faits. Il écoute Elianne Leclerc, cette voisine de cinquante-deux ans qui dit à la cour d'assises que Lhadj Saidi jouait avec ses enfants et qu'il n'était jamais agressif. Elle a été surprise en apprenant ce qu'elle appelle un « accident ». Quant à l'ambiance du Val-Fourré, elle ne veut pas dramatiser : « Ça s'est calmé et je m'y trouve bien. »

Philippe Bernard

Maurice Peyrot

A l'origine de la flambée de violence, la mort d'Aïssa Ihich

Six ans après les faits, deux policiers ont été mis en examen

TROIS DRAMES MORTELS ont marqué, durant le printemps 1991, la ville de Mantes-la-Jolie (Yvelines). Hautement médiatisés, entrecoupés d'affrontements entre jeunes et policiers, ces trois décès ont abouti, à l'échelon gouvernemental, à une accélération de la politique de la ville et à une réforme de la procédure de garde à vue.

Six ans après les faits, la mort de Marie-Christine Baillet, jeune gardienne de la paix, qui fait l'objet de l'actuel procès devant la cour d'assises de Versailles (*lire ci-dessus*), est le seul des trois dossiers à connaître un épilogue judiciaire. Les deux autres affaires, dans lesquelles les jeunes de la cité du Val-Fourré figurent non pas en position d'accusés mais de victimes de supposées violences policières, n'ont pas encore été jugées.

L'instruction concernant Pascal Hiblot, le policier qui avait tiré sur une voiture et tué Youssef Khaïf, quelques minutes après la mort de sa collègue Marie-Christine Baillet, n'est pas close. Quant à l'événement qui avait déclenché ces violences en chaîne, la mort d'Aïssa Ihich, dix-neuf ans, le 27 mai 1991, suite à une crise d'asthme au cours de sa garde à vue au commissariat de Mantes, il attend, lui aussi depuis six ans, son épilogue judiciaire.

Dans cette affaire, l'unique mis en examen, pour homicide involontaire, a longtemps été le docteur Michel Pérol, médecin-expert qui avait estimé que l'état de santé d'Aïssa Ihich était « compatible avec son maintien en détention ». Les policiers responsables de l'interpellation du jeune homme, accusés par lui de l'avoir frappé,

avaient bénéficié, pendant cinq ans, d'un non-lieu. Cette décision du juge Jean-Marie Charpier devait finalement être infirmée, le 25 septembre 1996, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles. Celle-ci, saisie par M^{me} Henri Leclerc, avocat de la famille Ihich, a ordonné un supplément d'information confié à son président, Michel Arnould.

Dans la plus grande discrétion, M. Arnould a mis en examen, le 19 mars, deux policiers, Bruno Lefèvre et Eric Mathelin, pour « violence n'ayant pas entraîné une incapacité de travail de plus de huit jours commise avec usage ou menace d'une arme par une personne dépositaire de l'autorité publique [...] dans l'exercice de ses fonctions ». Cette décision devrait aboutir à un ordonnancement de l'affaire devant le tribunal correc-

tionnel, où le lien entre les éventuelles violences et la crise d'asthme pourrait être évoqué.

Aïssa Ihich avait été interpellé dans la nuit du 25 au 26 mai 1991, accusé d'avoir jeté des pierres sur un véhicule de police. Il avait nié et déclaré avoir reçu des coups des policiers pour avoir refusé de donner des noms. La présence d'echymoses consécutives à son arrestation avait été notée par le docteur Pérol.

C'est à la fin de sa garde à vue qu'Aïssa Ihich avait été pris d'une crise d'asthme mortelle. Entretiens, sa famille s'était présentée au commissariat et avait tenté, en vain, de lui remettre le pulvérisateur de Ventoline, médicament qu'il utilisait couramment lors de ses malaises respiratoires.

L'enquête sur les réseaux moyen-orientaux de prostitution internationale s'élargit

Le cabinet d'Alain Juppé s'inquiétait de l'évolution de ce dossier

Dans une note adressée au cabinet de la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, le directeur des affaires criminelles, Marc Moinard, indique

que le cabinet d'Alain Juppé avait demandé des renseignements sur l'affaire de prostitution internationale impliquant les entourages de per-

sonnalités du monde arabe. La chambre d'accusation de Paris a autorisé le juge d'instruction, le 26 juin, à étendre ses investigations.

RÉVÉLÉE par l'enquête des policiers de la brigade de répression du proxénétisme (BRP) et du juge d'instruction parisien Frédéric N'Guyen (*Le Monde* du 10 juin), l'affaire de proxénétisme international, mettant en cause les entourages de nombreuses personnalités du monde arabe, dont plusieurs princes du golfe Persique, était l'objet de toutes les attentions de la part de l'ancien premier ministre Alain Juppé.

Dans une note adressée, le 9 juin, en réponse à une demande d'information du directeur du cabinet de la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, nommée depuis moins d'une semaine, le directeur des affaires criminelles, Marc Moinard, fait état des interventions du cabinet de M. Juppé. Ainsi, signale-t-il que Matignon l'a interrogé « au début de la deuxième quinzaine de mai sur le point de savoir si des diplomates ou des personnalités étrangères pouvaient être mis en examen ».

Inquiet de voir des dignitaires moyen-orientaux de haut rang mêlés à cette histoire de proxénétisme de luxe, le cabinet d'Alain Juppé entendait suivre pas à pas l'instruction du juge N'Guyen. « *Le nom des personnes n'avait pas été demandé, mais seulement leur nationalité* », précise la note de M. Moinard, qui ajoute : « *La réponse est venue sous la forme du rapport du 23 mai.* » Adressé à la chancellerie, ce rap-

port du procureur général de la cour d'appel de Paris résumait l'état du dossier.

Interrogé par *Le Monde*, l'ancien conseiller à la justice d'Alain Juppé, Jean-Claude Antonetti, dément, pour sa part, toute intervention. « *J'ai découvert cette affaire dans la presse le 9 juin. Or, à cette date, je n'étais plus à Matignon. Je n'ai donc pas pu recevoir de rapport le 23 mai.* » En revanche, la chancellerie et le directeur des affaires criminelles confirment l'existence de cette note et son contenu.

DEMANDE D'EXPLICATION

Cette note du 9 juin aborde également la question du traitement judiciaire réservé à William Kazan, diplomate et milliardaire libanais, mis en examen pour « *viol aggravé* » sur une jeune Suédoise de seize ans. Riches d'indices concordants, les résultats des investigations menées par les policiers, qui s'étaient notamment rendus en Suède pour recueillir les déclarations de la jeune fille, avaient permis au juge de demander, à deux reprises, un réquisitoire supplétif. Le magistrat n'avait pas obtenu gain de cause.

M. Moinard souligne, à ce sujet, à l'attention du cabinet de M^{me} Guigou : « *Les raisons qui ont conduit le parquet à refuser cette saisine [...] demeurent non explicitées. Je me propose, sauf meilleur avis de votre part, de lui en demander la raison.* »

Si, dans cette affaire, le nouveau garde des sceaux affirme ne pas vouloir prendre parti dans la guérilla procédurale qui oppose le juge N'Guyen et le parquet de Paris depuis les révélations surprises de Nazihabdulatif Al Ladki, mis en examen pour « *proxénétisme aggravé* », qui ont ouvert la voie des enquêteurs vers d'importantes filières de call girls à travers le monde, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris ne s'en est pas privé. Dans un arrêt rendu le jeudi 26 juin, elle a déclaré le magistrat compétent pour instruire le volet concernant un personnage clé, le docteur Alain Meyer, libéré que le ministère public lui contestait au motif que les faits relevaient d'une autre juridiction.

Les déclarations de ce médecin cannois, mis en examen pour « *complicité de proxénétisme aggravé* », ont permis de découvrir nombre d'éléments sur les pratiques de rabattage de prostituées de luxe en vigueur dans les palaces parisiens et de la Côte d'Azur, ainsi que sur des yachts de luxe amarrés

dans les ports à la mode du sud de la France.

Salarié par un membre de la famille du roi d'Arabie saoudite, Alain Meyer a indiqué aux policiers, le 18 avril : « *Je puis vous fournir les noms de plusieurs personnalités ou princes arabes qui ont pu, par le biais d'intermédiaires ou directement, me demander de prescrire des analyses sérologiques à des jeunes femmes.* »

Parmi ces clients et les supposés proxénètes, il cite un marchand d'armes d'envergure internationale, un joaillier et un entrepreneur de travaux publics, tous saoudiens. Il affirme également avoir servi directement deux fils d'un monarque du Golfe.

Désormais libre de diriger ses recherches vers des filières internationales mettant en cause des personnages de premier plan, le juge devra respecter l'arrêt de la chambre, qui l'invite à demander un réquisitoire supplétif pour toute nouvelle filière.

Jacques Follorou

Les parties civiles dénoncent les conditions prévues pour le procès Papon

LES AVOCATS des parties civiles du procès de Maurice Papon, secrétaire général de la préfecture de la Gironde de 1942 à 1944, accusé de complicité de crimes contre l'humanité, ont dénoncé, lundi 30 juin, les « *conditions indécentes* » prévues, selon eux, pour la tenue de ce procès. Les audiences, qui devaient s'ouvrir le 6 octobre, devaient initialement se tenir dans une salle spécialement aménagée dans la salle des pas perdus du palais de justice de Bordeaux, mais le projet a été abandonné pour des raisons financières (*Le Monde* du 27 juin). Seul M^r Arno Klarsfeld, avocat de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France, s'est démarqué de la position de ses confrères, estimant qu'« *il ne faut pas que l'ego de certains avocats vienne faire perdre la notion d'intérêt général, qui est que le procès débute à la date prévue* ».

Dans un entretien au *Figaro*, Elisabeth Guigou, garde des sceaux, a pour sa part confirmé que le procès aurait bien lieu « *à la date prévue* ».

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : Anouar Haddam, qui se présente comme le président de la délégation parlementaire de l'ex-Front islamique du salut (FIS) algérien à l'étranger, a été mis en examen aux Etats-Unis pour « *association de malfaiteurs* » dans un dossier instruit depuis 1993 par le juge parisien Roger Le Loire. Le magistrat avait retenu le même chef de mise en examen, en novembre 1993, à l'encontre du porteparole de la FAF (vitrine du FIS en France), Moussa Kraouche, qui avait été laissé en liberté. Le juge s'est rendu aux Etats-Unis pour notifier sa mise en examen à M. Haddam, qui est en attente d'un statut de réfugié dans ce pays.

■ **CANNABIS** : le président du Collectif d'information et de recherche cannabique (CIRC), Jean-Pierre Galland, a été interpellé par la police, lundi 30 juin, avant sa comparution, jeudi, devant le tribunal de Paris pour la tenue d'une manifestation interdite, le 16 juin 1995, en faveur de la légalisation du cannabis.

■ **POLICE** : un Chinois de vingt-neuf ans en situation irrégulière, qui avait sauté du deuxième étage de son appartement, dans le 19^e arrondissement de Paris, mercredi 25 juin, pour échapper à une opération de police contre le travail clandestin, est mort, samedi 28 juin, des suites de ses blessures. Lors de l'intervention dans cet appartement transformé en atelier, les policiers avaient interpellé six personnes en situation irrégulière et saisi six machines.

De la prison ferme requise contre les organisateurs du réseau Toro Bravo

MICHÈLE GANASCIA, substitut du procureur de Paris, a requis, lundi 30 juin, cinq ans de prison, dont deux avec sursis, et 100 000 francs d'amende contre Jean-Manuel Vuillaume, quarante-six ans, considéré comme la « tête pensante » du réseau de cassettes vidéo pornographiques Toro Bravo importées de Colombie, qui impliquent, selon l'accusation, des adolescents mineurs (*Le Monde* des 18, 19 et 25 juin). Contre Michel Caignet, responsable des éditions La Mouette qui diffusaient les cassettes en France par l'intermédiaire de revues spécialisées, elle a demandé cinq ans de prison, dont trois avec sursis, et 80 000 francs d'amende, et contre son « bras droit », Michel Meigneux de Cacqueray, gérant de la société éditrice du magazine *Le Gay Pavois*, trois ans d'emprisonnement, dont deux avec sursis, et 50 000 francs d'amende.

« *Ce procès n'est pas celui de la pédophilie* », a énoncé M^{me} Ganascia dès le début de son réquisitoire, rétablissant ainsi la réalité d'un dossier submergé, à ses débuts, par la vague médiatique. Avec beaucoup de rigueur, la représentante du ministère public a tout d'abord écarté les « *amalgames [portant] à confondre voyeurisme sexuel avec viols et assassinats d'enfants* » ou à faire du procès Toro Bravo « *le procès de l'homosexualité* ». En cours d'audience, et après visionnage à huis clos des sept cassettes litigieuses, la présidente Sophie Portier avait d'ailleurs exclu que les acteurs puissent être en âge scolaire.

« EXEMPLARITÉ »

Puis M^{me} Ganascia s'est employée à ne pas faire de la soixantaine de personnes poursuivies parce qu'elles avaient acheté et détenaient des cassettes « *les boucs émissaires d'une délinquance trop longtemps restée secrète* » qui éclate aujourd'hui en d'autres lieux « *dans toute son ampleur et sa crudité* ». Elle a donc laissé à l'appréciation du tribunal la bonne foi de chacun des hommes qui avaient défilé à la barre, requérant contre eux des peines de six à dix mois de prison assorties d'un sursis avec mise à l'épreuve de trois ans et des peines d'amende de 5 000 à 15 000 francs. A l'exception de Patrick Noyelle, cinquante ans, ancien directeur adjoint d'une maison d'animation à Paris,

actuellement détenu pour une autre affaire de même nature, qu'elle a qualifié d'« *authentique pédophile prosélyte* », et contre lequel elle a réclamé un an de prison avec sursis et 20 000 francs d'amende.

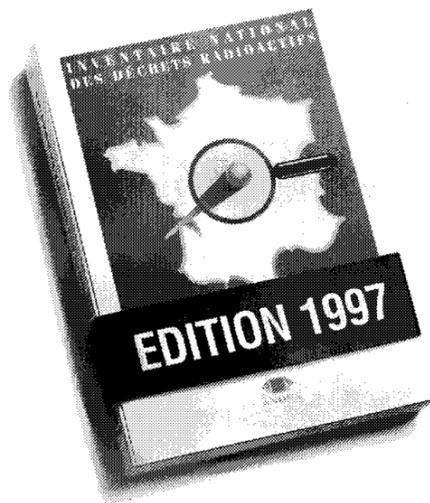
Attachée à « *l'exemplarité* » d'un dossier centré sur « *un réseau qui fait commerce de la corruption de mineurs* », M^{me} Ganascia a rappelé les ajustements de la loi qui visent, depuis 1994, à protéger explicitement l'image et la dignité des mineurs, « *non par pudibonderie naïve, mais pour laisser aux adolescents le temps de choisir, d'hésiter, sans que l'œil corrompeur vienne briser leur démarche personnelle* ». M^{me} Ganascia a souligné que les acteurs des vidéos Toro Bravo étaient colombiens et relevé qu'ils percevaient 70 francs par film. « *Ce pays vous a donné la tâche plus facile* », a-t-elle lancé à Jean-Manuel Vuillaume, en fustigeant « *l'exploitation sexuelle à des fins commerciales* ». Sur le fond, M^{me} Ganascia a cependant reconnu que l'accusation « *n'avait pas la preuve absolue* » que les « *acteurs* » colombiens étaient mineurs au moment des tournages. Elle dispose seulement d'un « *faisceau d'indices* » convergeant sur des présomptions graves.

Hormis la « tête » du réseau, le substitut du procureur a en outre requis deux ans de prison assortis d'un sursis avec mise à l'épreuve et 50 000 francs d'amende contre le duplicateur des cassettes, Olivier Lechat, trente-six ans, « *qui a agi sur instructions alors qu'il était en proie à de grosses difficultés financières* » et dix-huit mois avec sursis contre une librairie spécialisée, Dominique Leroy, cinquante ans, qui avait commercialisé l'un des titres.

La représentante du ministère public a enfin requis des peines complémentaires d'interdiction des droits civiques, civils et de famille demandées par les associations familiales catholiques et les associations de protection de l'enfance, qui étaient partie civile. Elle a également demandé au tribunal d'interdire les professions d'éditeur à MM. Caignet et Vuillaume. Contre ce dernier, qui avait monté un bar au Cambodge, un hôtel en Thaïlande et un restaurant en Colombie, elle a également réclamé une interdiction de sortie du territoire.

Jean-Michel Dumay

Il ne parle que de déchets.
Il n'a rien d'un best-seller. Pourtant,
il intéresse 59 373 456 personnes.



Où sont les déchets ? Qui les produit ? Que deviennent-ils ? Par la loi du 30 décembre 1991, l'ANDRA a pour mission

de « répertorier l'état et la localisation de tous les déchets radioactifs se trouvant sur le territoire national ». Ce travail d'inventaire est une

mission essentielle de service public. En effet, la présence de déchets sur un site n'est pas synonyme de danger. Ce qui compte, c'est avant tout

la façon dont les déchets sont recensés, gérés et leur environnement surveillé. Réalisé avec le concours des pouvoirs publics, des associations

de défense de l'environnement et des producteurs de déchets, cet inventaire fait appel à toutes les vigilances. Il est accessible à tous, gratuitement

et sur simple demande à l'Observatoire de l'ANDRA, Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, 1-7 rue Jean

Monnet 92298 Châtenay-Malabry Cedex - Tél. 01 47 87 09 09 - 3614 ANDRA ou <http://www.andra.fr>



ANDRA

Notre métier c'est aussi d'en parler.

INFRASTRUCTURES Dominique Voynet, ministre (Verts) de l'aménagement du territoire et de l'environnement, doit rendre publiques, d'ici à la mi-juillet, ses orientations en matière d'aménagement du territoire. ● LA MINISTRE a l'intention de remettre à plat la loi Pasqua d'orientation et de développement de 1995 et l'avant-projet de

schéma directeur, élaboré conformément à cette loi, qui dessinera l'architecture territoriale de la France à l'horizon 2015. ● LES DIMENSIONS écologique, culturelle et économique

devraient être prises en considération, selon le vœu de Lionel Jospin. ● LA DÉMOCRATISATION de la prise de décision est aussi l'un des objectifs assignés à M^{me} Voynet. ● LA DÉ-

LÉGATION à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), actuellement dirigée par Raymond Max-Aubert, devrait être dotée rapidement d'un nouveau délégué.

Dominique Voynet veut « revisiter » l'aménagement du territoire

Comment réviser la loi Pasqua sans mettre à bas son architecture ? Comment démocratiser la prise de décision, y associer les citoyens ? Le nouveau schéma national d'aménagement et de développement devrait faire l'objet d'une vaste consultation publique jusqu'à l'été 1998

« NOUS ALLONS enfin pouvoir entamer une politique qui a un sens, puisque, désormais, aménagement du territoire et environnement sont imbriqués. » Ainsi parle Alain Rist, élu (Vert) au conseil régional d'Ile-de-France, chargé au cabinet de Dominique Voynet d'apporter une nouvelle orientation et un nouveau souffle à la politique d'aménagement du territoire. Après avoir minutieusement procédé à la composition de son cabinet, « afin d'effectuer les bons choix dès le début », la ministre devrait révéler dans les prochains jours les grandes orientations qu'elle souhaite donner à son ministère, conformément à la déclaration de politique générale de Lionel Jospin : celui-ci a annoncé son intention de « réviser » la loi d'orientation du 4 février 1995 (dite loi Pasqua) « afin que toutes les dimensions – écologiques, culturelles et économiques – du territoire soient prises en compte dans les régions ».

Outre la nouvelle donne en matière de grands équipements – qu'il faudra gérer en liaison avec Jean-Claude Gayssot, ministre (PC) de l'équipement, des transports et du logement – c'est l'ensemble de la politique d'aménagement et de développement qui va devoir être

revisité par M^{me} Voynet : il lui reviendra de s'appuyer sur le principe affiché par le premier ministre, selon lequel « la démocratie ne peut souffrir la confiscation du pouvoir de décider », notamment lorsqu'il s'agit d'équipements « aux retombées économiques, écologiques et humaines considérables ».

En premier lieu, le ministère, épaulé par la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), qui, depuis 1963 est l'outil et le symbole de la politique de rééquilibrage géographique du pays, va remettre à plat la loi d'orientation de 1995 et l'avant-projet de schéma national d'aménagement et de développement, laborieusement mis au point par Jean-Claude Gaudin et approuvé par le gouvernement d'Alain Juppé le 10 avril à Auch (Gers). « Il s'agit bien de réviser la loi, non de la reconstruire, précise M. Rist. En partant du même socle de réflexion, des mêmes matériaux, nous allons la "repeigner". En y ajoutant, toutefois, deux éléments à nos yeux très importants : la notion de développement durable et le respect des engagements internationaux de la France en matière environnementale. »

Mais la grande idée du ministère

tient à ce que le nouveau schéma devrait être élaboré « en cohérence » avec les schémas sectoriels (infrastructures de transport, télécommunications, enseignement supérieur). « Sans cette cohésion, nous aurions construit un beau schéma d'objectifs, en apesanteur, non validé au plan économique, social ni même politique ». L'allusion à M. Gaudin est claire : l'ancien ministre de l'aménagement du territoire, lui aussi, était à la recherche d'une telle cohérence. Mais son schéma national, au fur et à mesure de son élaboration, fut « raboté », vidé de sa substance par la pression des collectivités dès lors qu'il menaçait de toucher à des pouvoirs locaux.

Compte tenu de la volonté de « démocratisation » des choix publics – intention que les Verts ont proclamée bien avant leur arrivée au gouvernement – le schéma national devrait faire l'objet d'une

« vaste consultation publique », comme ce fut d'ailleurs le cas, lorsque Charles Pasqua était responsable de ce dossier en 1994. Mais sa « grande œuvre », qui voulait marquer un retour en force de l'Etat, ne fut pas menée à son terme, même si sa loi reste une référence.

ÉCHÉANCE

Pour sa part, M^{me} Voynet devrait prochainement annoncer qu'elle veillera à ce que les arbitrages nationaux ne soient bien rendus qu'au terme du débat dans le pays : « A titre d'exemple, n'est-il pas naturel que les premiers intéressés s'expriment sur les infrastructures qu'ils souhaitent ? Autoroutes ou ferroutage ? Veulent-ils modifier l'existant, le maintenir ? Créer du nouveau ? », interroge Alain Rist. L'ambition de M^{me} Voynet est que le débat dure un an, jusqu'à l'été 1998, afin qu'un projet de schéma aboutisse au moment où les conseils régionaux

issus des élections de mars 1998, seront au travail. Ce qui permettrait de le valider, par le vote d'un projet de loi fin 1998. Soit avec deux ans de retard par rapport au calendrier prévu par la loi Pasqua. A cette échéance, la troisième « génération » des contrats de plan Etat-régions – engagements financiers pluriannuels, qui définissent des équipements et des actions prioritaires communs – arrivera à son terme (tout en sachant que la durée d'exécution a été prorogée d'un an). Alors s'ouvrira une perspective hautement symbolique : les nouveaux contrats engageront le pays de plain-pied dans le XXI^e siècle, de l'an 2000 à 2004. La Datar, dont le délégué – Raymond-Max Aubert, chiraquien de Corrèze –, est en instance de départ, sera, naturellement, le chef d'orchestre du nouveau projet de schéma national.

Enfin, pour marquer toute l'importance qu'a désormais

Bruxelles en matière d'aménagement et de développement, un diplomate a été nommé au cabinet : Jean-Pierre Thébaud, ancien membre de la délégation française à l'ONU, est chargé de la coordination internationale de l'aménagement du territoire. De même, ce nouveau cabinet, sachant pertinemment qu'il doit faire ses preuves, qu'il est « attendu au tournant » par les grands corps (Ponts, Mines...) et les groupes de pression multiples (travaux publics), voire syndicaux (CGT), s'est « bordé » professionnellement. Outre M. Thébaud, Alain Neveu, un ingénieur des Ponts et Chaussées, est chargé des rapports avec le ministère de l'équipement de Jean-Claude Gayssot (PC). Vincent Jacob, issu du milieu bancaire, est responsable des entreprises et de l'économie de l'environnement.

Jean Menanteau

La ruralité, atout vert du Massif central

CLERMONT-FERRAND
de notre envoyé spécial

De Rodez à Moulins et de Brive au Puy, on balance entre déception et espoir. Peu avant les élections législatives anticipées, dirigeants politiques et socio-économiques attendaient avec impatience la levée du voile sur le « plan Massif central », que le gouvernement Juppé – à l'occasion du comité interministériel d'Auch le 10 avril – avait annoncé comme devant être prêt pour septembre. Ce plan de développement intéressait dix-huit départements et devait donner un nouveau souffle au « plan Giscard » de 1975. Beaucoup d'éléments avaient déjà été mis au point par le commissaire à l'industrialisation du Massif central et du Centre, Marc Gastambide. Patatras ! La défaite RPR-UDF, la formation du gouvernement Jospin ont tout gelé. Le « plan », le tracé de l'autoroute est-ouest A 89, le projet de parc Vulcanica de Valéry Giscard d'Estaing ? On va voir, a répondu Alain Rist, conseiller au cabinet de Dominique Voynet, qui était venu vendredi 27 juin à Clermont-Ferrand clôturer l'assemblée de l'Association de développement du Massif central (Adimac), essentiellement composée de chefs d'entreprise.

Les milieux économiques et professionnels, en tout cas, ne se laissent pas impressionner par les changements politiques et continuent à peaufiner leurs propositions. L'Association interconsulaire (AIMC) va diffuser un document intitulé « Massif central 2015 : réconcilier les hommes et l'espace ». « Ces régions, analyse le texte, forment l'un des plus vastes espaces naturels d'Europe, ouverts et intégrés à l'Europe des entreprises... A défaut d'une stratégie forte de développement à partir des grands

axes de communication, on risque d'assister à un développement banal, dont on connaît les limites et qui risque de dénaturer à jamais les sites traversés. »

Les chambres d'agriculture, qui représentent une puissance de réseau et d'influence politique considérable dans ces régions rurales, ne sont pas en reste. Organisé à l'initiative du Carrefour rural européen, un colloque récent a tenté de définir la place que pourrait prendre le Massif central dans une politique rurale ambitieuse à l'échelle communautaire, dans le sillage d'une initiative intéressante, sur ce thème, lancée en octobre 1996 à la Conférence de Cork et que les organisations professionnelles, FNSEA en tête, n'ont malheureusement pas su saisir au bond.

ÉCOSYSTÈME

« La ruralité, chez nous, c'est non seulement un concept moderne mais fédérateur », a souligné Albert Boyer, président de la chambre d'Auvergne. Si la population diminue encore, ce n'est pas dû à un exode des actifs, mais au vieillissement et au décès de gens âgés, a remarqué un participant en ajoutant : « Une période de diversification des territoires et des fonctions économiques va s'ouvrir. On va réussir à lever le scepticisme selon lequel on ne pourrait pas créer d'activités en zone rurale autres que celles liées directement à l'agriculture. » Quelles entreprises ? Marc Gastambide est net : « Nous voulons démontrer qu'il existe des entreprises spécifiquement adaptées au milieu qui les accueille. Le modèle unique n'existe pas. Les entreprises se logent dans un « écosystème économique » propre, lié à leur géographie environnante ».

François Grosrichard

■ CORSE : les syndicats de marins de la SNCM (Société nationale Corse Méditerranée) ont, pour des raisons salariales, déposé un préavis de grève pour les samedi 5 et dimanche 6 juillet. Ce mouvement vise notamment les rotations du ferry *Napoléon-Bonaparte*. Une grève du zèle des personnels des NGV (navires à grande vitesse) devrait également retarder les rotations entre l'île et le continent.

■ LOIRE : le conseil général de la Loire a adopté à l'unanimité, lundi 30 juin, un vœu présenté par son président, l'ancien ministre Pascal Clément (UDF-PR), et visant à interpeller le gouvernement, après le report annoncé de la première phase de création d'un établissement public d'Etat doté de 50 millions de francs, chargé d'organiser la résorption des friches industrielles dans ce département.

■ MARSEILLE : le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Jean-Paul Proust, vient d'annoncer qu'un dispositif de restriction de la circulation des véhicules particuliers, comparable à celui de Paris, sera mis en place à Marseille en cas de forte pollution atmosphérique.

Le Loiret souhaite la bienvenue* à Shiseido

VOTRE DÉCISION

D'IMPLANTER UN NOUVEAU SITE DE PRODUCTION À ORMES, 6 ANS APRÈS VOTRE PREMIÈRE INSTALLATION À GIEN, EST UN HONNEUR ET UN BONHEUR POUR LE LOIRET.

C'EST LA CONFIRMATION QUE NOTRE DÉPARTEMENT POSSÈDE TOUS LES ATOUTS ÉCONOMIQUES, STRUCTURELS ET SURTOUT HUMAINS POUR ACCUEILLIR DE GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES ET INTERNATIONALES. VOUS L'AVEZ BIEN RESENTI, LES HABITANTS DU LOIRET ONT LE SENS DE L'HOSPITALITÉ.

MERCI DE CE FORMIDABLE ENCOURAGEMENT À POURSUIVRE NOTRE ACTION. A NOUVEAU BIENVENUE DANS NOTRE DÉPARTEMENT.



Les triades au secours de Pékin

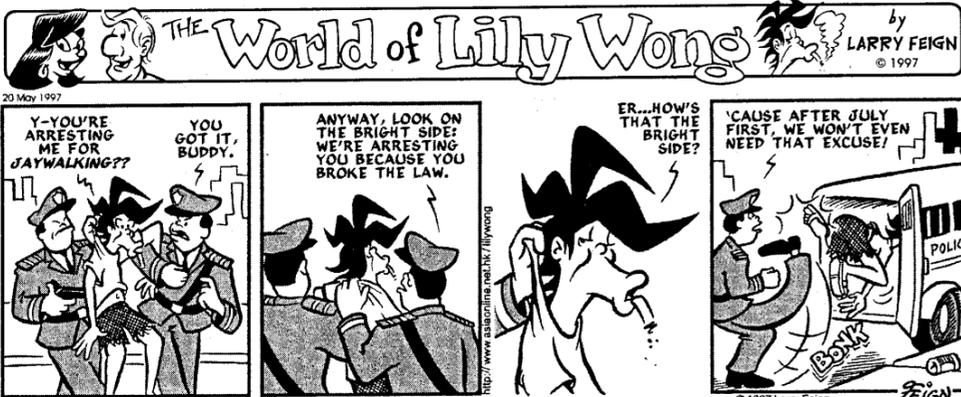
UNE bonne partie des hold-up de bijoux et d'agences bancaires à Hongkong se font à l'aide d'armes de guerre de l'Armée populaire de libération chinoise. Les actes de piraterie perpétrés contre des navires de marchandises dans les eaux de la colonie britannique étaient souvent, ces dernières années, le fait d'hommes affublés d'uniformes paramilitaires chinois.

La femme d'un homme d'affaires occidental, qui appela un jour le numéro de téléphone de la voiture de son époux, eut la surprise de tomber sur un gangster très poli qui l'informa que le véhicule, volé, était en route, à bord d'un bateau deux fois plus rapide que ceux de la police, vers la côte chinoise...

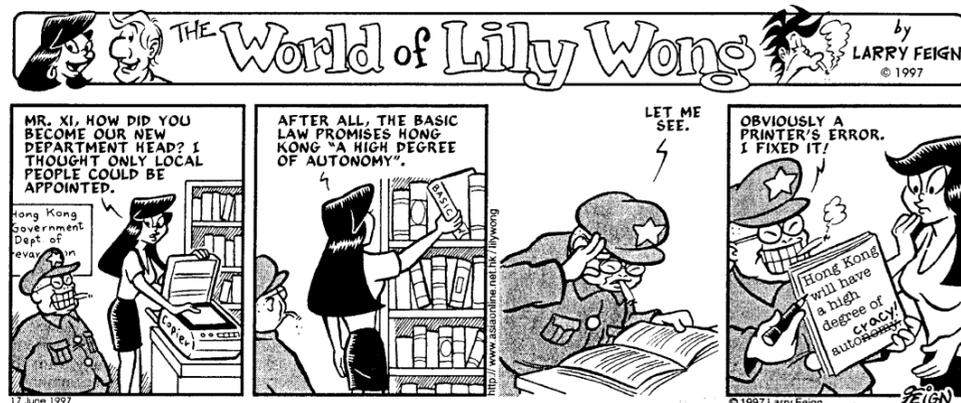
Ces deux dernières années, le taux de criminalité à Hongkong a sensiblement diminué (-14%), mais on peut se demander si



Le dessinateur Larry Feign (autportrait ci-dessus) a reçu un prix de l'Académie des droits de l'homme de Hongkong pour sa série « Lily Wong », publiée, quotidiennement pendant les 100 jours précédant la rétrocession par le journal britannique « The Independent ». Larry Feign est actuellement interdit de publication sur le territoire de Hongkong.



- Vous m'arrêtez pour inattention ?
- Tu l'as dit, bouffi !
- Mais regarde le bon côté de la chose : on t'arrête parce que tu as enfreint la loi.
- Ah... comment ça, le bon côté ?
- Parce qu'après le 1^{er} juillet nous n'aurons plus besoin de cette excuse.
[Publié le 20 mai 1997.]



- M. Xi, comment pouvez-vous devenir notre nouveau chef de département ? Je pensais que seuls les gens d'ici pouvaient être nommés.
- Après tout, la Loi fondamentale promet à Hongkong « un haut degré d'autonomie ».
- Faites-moi voir.
- Certainement une erreur de l'imprimeur. Je m'en suis occupé.
(Sur le livre : « Hongkong aura un haut degré d'autocratie »)
[Publié le 17 juin 1997.]

cette situation se maintiendra après la rétrocession à la Chine, effective le 1^{er} juillet. Le quotidien *Ming Pao* vient de consacrer trois éditoriaux à une question qui préoccupe les Hongkongais : la sécurité. Une inquiétude partagée par les étrangers : selon une enquête menée auprès des entreprises nippones par le journal *Nihon keizai*, 43 % d'entre elles s'attendent à une progressive détérioration de l'ordre social.

Les assurances de collaboration des triades (crime organisé chinois), dont se targue Pékin afin que la rétrocession s'effectue dans l'ordre, ont inquiété plus que rassuré. Les contacts entre la sécurité publique (police) chinoise et le crime organisé ont été une nouvelle fois confirmés en mai par l'ancien secrétaire général de l'agence Chine nouvelle, Wong Man-fong.

Selon M. Wong, qui faisait partie de la délégation qui négocia avec les Anglais, des contacts avec les triades ont été pris avant la signature de la déclaration de rétrocession (décembre 1984). « J'ai informé les triades de nos intentions de recouvrer la souveraineté sur Hongkong et je leur ai demandé leur collaboration », a rappelé M. Wong. En d'autres termes, « business as usual », à condition que les truands fassent preuve de « patriotisme ». « Nous voulions minimiser les facteurs qui peuvent entamer le climat des affaires », a déclaré benoîtement M. Wong au *Hongkong Standard*.

L'aménité affichée par Pékin à l'égard des triades n'est pas une nouveauté. Le ministre de la police avait fait se dresser les cheveux sur la tête des diplomates américains quand il a révélé, après coup, que Pékin avait fait appel à l'une d'entre elles pour

assurer la sécurité personnelle de Deng Xiaoping au cours de son voyage aux Etats-Unis en 1979. Après tout, le père du patriarche n'avait-il pas été à la fois propriétaire foncier, responsable d'une fraternité secrète anti-mandchoue et chef de la police locale au Sichuan ? Un cumul des « fonctions » qui se retrouve chez quantité de personnages dans la Chine des XIX^e et XX^e siècles, y compris parmi les futurs chefs communistes.

Si, dans les premières années de la République populaire, un

Avant de récupérer Hongkong, les Chinois se seraient assurés la « collaboration » des anciennes sociétés secrètes reconverties dans le crime organisé. Une connivence qui suscite un malaise dans les milieux d'affaires

effort a été fait pour briser les réseaux criminels dans lesquels le régime voyait une menace pour son autorité, le règne de Deng a marqué un retour au grand jour de la composante clanique de la société chinoise.

Dans le contexte hongkongais, imprégné de l'esprit judiciaire britannique, la connivence du nouveau pouvoir et du crime suscite un compréhensible malaise. En conférant une légitimité de fait aux organisations crimi-

nelles, Pékin ne peut qu'encourager la corruption : puisque le pouvoir traite avec le crime, pourquoi le petit fonctionnaire (de la police, des douanes ou de l'immigration) n'en ferait-il pas autant ? D'autant que Pékin entretient une ambiguïté : le caractère supposé « patriotique » des triades.

Les organisations désignées aujourd'hui par le nom que les Anglais donnèrent au XIX^e siècle à une société secrète (en référence à son symbole : un triangle unissant le Ciel, la Terre et l'Homme) n'ont plus grand-chose à voir avec le banditisme social, le code d'honneur (la « fraternité des rivières et des lacs ») et les rituels ésotériques des sociétés secrètes de la Chine impériale, qui pratiquaient une dissidence religieuse ou politique.

Opposées à la dynastie mandchoue, puis au pouvoir impérial au cours de la poussée révolutionnaire qui aboutira à l'instauration de la République de 1911, elles devinrent par la suite de simples organisations criminelles trafiquant l'opium, contrôlant la prostitution et le marché de la main-d'œuvre ou servant d'hommes de main au parti nationaliste (Kuomintang). Mao essaya d'intégrer ces « éléments déclassés » du monde ouvrier et de la paysannerie à un Front uni contre le Japon. Certaines triades participèrent à la guérilla anti-japonaise, mais la majorité avaient plus à gagner en servant le Kuomintang. Décimées par les communistes à partir de 1949, elles se replièrent à Taïwan et à Hongkong.

L'évolution d'une triade active dans la colonie, 14 K, est symptomatique du passage au crime d'une organisation au départ politique : créée à Canton en 1945 (au 14, Pa Wah road, d'où son nom) par un général du Kuomintang pour poursuivre la guerre contre les communistes, 14 K est devenue l'une des plus puissantes organisations criminelles de Hongkong (30 000 membres). Elle réalise avec Sun Yee On (40 000) formée en majorité d'immigrants provenant de la région côtière de Guangdong.

Selon la police, les membres des triades (une cinquantaine de groupes, dont une quinzaine sont actifs) ne sont impliqués que dans 5 % des crimes commis à Hongkong, mais elles ont la haute main sur la rue (racket et le petit commerce, jeux clandestins, extorsions diverses - jusqu'à l'eau des viviers des restaurants, par exemple -, prostitution, prêts usuraires, contrefaçon, etc.). Leurs activités représenteraient 10 % du produit national brut de Hongkong.

C'EST cet enracinement des triades dans la population, où elles constituent encore un point de référence sociale archaïque pour les couches les plus démunies, qui intéresse Pékin. Si les triades font régner un ordre extra-légal dans la rue, elles peuvent aussi provoquer des désordres : elles furent à l'origine d'émeutes dévastatrices dans les années 50 et jouèrent vraisemblablement un rôle, lors de la révolution culturelle, dans les troubles que connut alors la colonie.

De plus, on peut se demander si des éléments de la *nomenklatura* communiste n'ont pas utilisé les triades pour évacuer des dissidents lors de la répression de Tiananmen, en 1989, estimant qu'il était préférable de se débarrasser de ces indésirables. Les truands, qui n'agissaient pas par idéal, mais par intérêt financier, organisaient l'« exfiltration » des

intéressés, qui étaient ensuite « recueillis » par la sécurité de Hongkong. De nos jours, les triades ont la haute main sur l'immigration illégale à grande échelle des travailleurs chinois.

L'utilisation par Pékin d'organisations criminelles comme instrument parallèle de pouvoir n'est, à vrai dire, pas une spécificité chinoise. Les Bourbons à Naples recourant à la Camorra, ou les collusions entre police, Mafia et politiciens dans l'Amérique des années 30, sont autant d'exemples de délégation à la pègre du maintien de l'ordre dans les couches basses.

Dans la concession française de Shanghai, dans les années 20-30, les autorités de la République étaient en cheville avec la plus puissante société secrète, la Bande Verte, qui contrôlait le trafic d'opium et la prostitution. L'un de ses chefs, Du Yuesheng, dinait régulièrement avec les responsables de la police française avant de lancer ses hommes à la chasse aux communistes, que les autorités souhaitaient mettre hors d'état d'agir.

Une pratique qui trouve de nos jours un écho dans le rôle imparté aux sociétés secrètes chinoises au sein des « Chinatown » à travers le monde, où rien ne se fait en matière d'ordre public ou de réglementation administrative sans une concertation plus ou moins discrète avec les représentants du monde sous-terrain.

Ainsi en va-t-il, par exemple, dans le treizième arrondissement de Paris : il y a quelques années, la police s'aperçut que la communauté asiatique « oubliait » de déclarer un nombre élevé de décès, de manière à « récupérer » des identités utilisées à des fins illégales. Les autorités signifèrent alors aux chefs, non déclarés mais connus, des sociétés secrètes du quartier leur souhait de voir cette situation prendre fin. « Quelques mois plus tard, le nombre de décès était conforme à la densité démographique du quartier », précise un ancien responsable.

MAIS Paris n'est pas Hongkong. Le souci des autorités de Pékin de se concilier les triades en raison de leur rôle de maintien d'un certain ordre à la marge de la société est un jeu risqué. Traiter avec les chefs ne signifie pas que la « piétaille » va automatiquement suivre : la « guerre des gangs » à Macao est l'illustration des dérives possibles.

Les triades ne constituent pas des organisations pyramidales, comme le sont les bandes de *yakuza*, mais des nébuleuses criminelles autour desquelles gravitent des personnages exerçant des activités légales, qu'en Italie on dirait en « odeur de Mafia ». Bien qu'il existe une hiérarchie, leur structure est souple. Les instances dirigeantes ont des fonctions de coordination plus que de décision : les sous-groupes sont autonomes et peuvent passer des alliances avec une bande d'une autre triade pour monter un « coup ».

Les triades sont impliquées dans le trafic de la drogue et le blanchiment de l'argent grâce au système, difficilement détectable, des réseaux financiers parallèles qui fonctionnent sur liens de confiance (famille, communauté d'origine) : tel montant déposé à Hongkong peut immédiatement être « crédité » à l'autre bout du monde.

En ce qui concerne la drogue, contrairement aux cartels colombiens, aucune triade ne prétend au contrôle vertical du trafic : ce sont des sous-groupes ou des individus de différentes bandes rassemblés pour une opération ponctuelle qui le pratiquent. La Thaïlande étant devenue plus sévère, apparaissent de nouvelles routes pour l'héroïne du Triangle d'or (frontière de la Birmanie, du Laos et de la Thaïlande) qui aboutissent dans la région côtière du Guangdong. La drogue y est stockée et repart sur des bateaux de pêche, qui dé-

chargent leur cargaison sur des cargos en haute mer. Mais une partie est désormais consommée sur place.

Compte tenu des connivences des triades avec Pékin, de leur enracinement à Hongkong et du boom économique du sud de la Chine, la police exclut un exode des gangs après le 1^{er} juillet. D'autant que le légalisme britannique pourrait être administré de manière plus flexible.

Après avoir connu une forte corruption dans les années 70, la police de Hongkong est l'une des plus efficaces du monde. Elle compte un policier pour cent

En conférant une légitimité de fait aux organisations criminelles, Pékin ne peut qu'encourager la corruption

quatre-vingt-unhabitants et dispose d'un arsenal de mesures pour lutter contre le crime organisé. La rétrocession change-t-elle la donne ? Selon les textes, l'organisation de la police reste en place. Mais les trois quarts des six cents cadres britanniques devaient partir avant ou juste après la rétrocession : le régime colonial a engendré des frustrations (dans les promotions, par exemple), et la période qui s'ouvre risque de donner lieu à un retour de bâton. Des cadres locaux ont également fait valoir leur droit à la retraite. Leurs remplaçants seront-ils aussi expérimentés ?

Un affaiblissement de la police de Hongkong risque d'avoir plusieurs effets. D'abord sur le territoire lui-même, avec l'arrivée, en dépit d'une surveillance renforcée des frontières, d'immigrants illégaux et, dans leur sillage, de voyous tels que ceux du Grand Cercle, un gang très violent formé de soldats en rupture de ban sévissant dans le Guangdong et auteur de hold-up sanglants à Hongkong. La région administrative spéciale de Hongkong sera-t-elle épargnée par le climat délétère de la Chine où s'est développée, parallèlement à la croissance économique, une criminalité urbaine alarmante, où rufians et policiers font bon ménage ?

Dans une ville frontalière de Hongkong, le racket des voitures volées (10 000 véhicules de luxe disparaissent chaque année du parc automobile hongkongais) avait récemment pignon sur rue : dépourvues de plaques d'immatriculation, mais à conduite à droite (à l'inverse du continent), les voitures étaient en vente dans deux « garages d'occasion » installés de part et d'autre du commissariat. Des policiers en uniforme se déplaçaient à bord d'une limousine américaine rose. Depuis, la circulation de véhicules à conduite à droite a été interdite « pour raisons de sécurité »...

La faillite de la police de Hongkong à garantir la sécurité renforcera-t-elle le rôle de maintien extra-légal de l'ordre exercé par les triades ? Sur le plan international, une telle évolution risque de se traduire par un relâchement du contrôle sur le trafic de drogue, entraînant un affaiblissement de la coopération internationale.

Or « le crime organisé chinois s'internationalise, et il sera de plus en plus difficile à contrer sans une coopération étroite entre les polices », a déclaré le sergent Mark Craig, de la police de Hongkong, lors d'une récente conférence sur la criminalité en Asie.

Francis Deron et Philippe Pons

Vaincre la malédiction de la réforme

par Bernard Spitz

EN changeant brutalement de majorité, les Français ont-ils signifié leur aspiration positive au changement ou bien, au contraire, marqué leur refus d'évolutions qu'on leur annonçait inéluctables ? Un peu des deux, sans doute, et cette ambiguïté explique à elle seule la complexité de la tâche réformatrice qui attend la nouvelle équipe gouvernementale.

Il faut se méfier des mots passe-partout. Celui de « réforme », en particulier, recouvre des sens complexes et parfois contradictoires. Au XVI^e siècle, la réforme signifiait beaucoup plus le retour au passé que l'amélioration de l'avenir. C'était le sens religieux du retour à l'ancienne discipline. Le mot se substituait à celui de « réformation », dont le sens était de « rendre à une forme supposée meilleure ».

Depuis le XIX^e siècle, sa définition a évolué : est réforme « l'amélioration apportée dans le domaine moral ou social » ou encore « le changement qu'on apporte dans une institution afin de l'améliorer ». A la différence du « changement », qui se borne à constater une différence, la réforme suppose désormais, par définition, un progrès, et, à la différence de la « révolution », qui annonce une rupture, la réforme se veut porteuse de continuité et, au moins implicitement, de modération.

Le mot conserve enfin une autre signification, héritée du passé : celle de « mise au rancart », c'est-à-dire l'élimination de ce qui est considéré comme dépassé ou hors d'usage. On l'emploie alors pour les vaches, les véhicules, les bidasses et parfois les ministres ; Jean-Jacques Servan-Schreiber ne fut ainsi ministre des réformes que quelques jours avant, comme Alain Juppé cette fois, d'être... « réformé ».

Promesse d'avenir, la réforme est donc aussi renoncement au présent

et à ses habitudes rassurantes. D'où la difficulté de son maniement, a fortiori au sein d'une communauté tétanisée par l'ampleur du chômage et les perspectives de la mondialisation.

Dans une société qui a perdu confiance en elle, la seule réforme consensuelle est celle qui se fait chez les autres. On a applaudi les réformes libérales de Reagan ou Thatcher à droite, mais l'ancienne majorité, pourtant écrasante, a renoncé à réorganiser le fonctionnement de l'Etat comme à moderniser notre fiscalité. On encense le modèle hollandais ou le réalisme du Labour britannique à gauche, mais en se gardant de privilégier l'emploi par rapport aux salaires dans le partage de la croissance, de même qu'à remettre en cause l'Etat producteur.

Bref, l'idée de réforme séduit, mais sa réalité inquiète. C'est pourquoi les Français entourent si volontiers les « réformateurs » de leur estime, mais sont si rétifs à les suivre quand ils parviennent au pouvoir. Pour s'en tenir à la V^e République, Charles de Gaulle, Jacques Chaban-Delmas ou Michel Rocard ont pu bénéficier d'une grande popularité quand ils portaient l'étendard du réformisme. Mais Jacques Chaban-Delmas a tellement inquiété sa propre majorité avec sa « nouvelle société » qu'elle l'a éliminé aussitôt après. Charles de Gaulle est tombé sur la réforme de la régionalisation et du Sénat, l'institution la plus fidèle de la République aux conservatismes qui lui tiennent lieu d'électorat. Michel Rocard, devant l'hostilité de François Mitterrand, a cru devoir camoufler sa créativité réformatrice derrière un étrange devoir de grisaille. Quant à Alain Juppé, il n'a jamais réussi à entraîner dans son sillage que les élites éclairées qui lui ont reproché ensuite d'avoir seulement simulé la réforme, sans la mener jusqu'à son terme.

Faut-il en conclure que notre pays

est condamné à être ballotté au gré des rapports de forces qui s'établissent entre ses groupes de pression, ses clans et ses coalitions d'intérêts particuliers ? Admettre cette hypothèse serait le renoncement absolu du politique. La maturité du débat ne se situe pas entre la fatalité du conservatisme et le règne de l'opportunisme. Elle est au contraire affirmation d'idées et de valeurs, mise en évidence de clivages permettant aux citoyens de se repérer, temps donné à la pédagogie et capacité d'entraînement. Toutes choses qui ont tant manqué à l'équipe gouvernementale précédente et que le discours de politique générale de Lionel Jospin a reposées comme principes.

Il n'est pas vrai qu'un pays qui est passé en un quart de siècle d'une dominante agricole au rang de deuxième exportateur mondial de services, de l'instabilité gouvernementale chronique à des institutions efficaces et respectées, d'une inflation perpétuelle à la stabilité monétaire et du contrôle des prix à une réelle économie de marché, soit incapable de changer, ni même qu'il n'en ait plus envie. La réforme est d'abord affaire d'ambition, d'éthique et de méthode.

« Gouverner autrement », a-t-il été répété par tous pendant la campagne électorale. Mais pour quoi faire, sinon pour vaincre la malédiction de la réforme et refaire du changement, aux yeux des Français, un espoir et non une fatalité ? On attend aujourd'hui de la gauche qu'elle ne se retranche pas derrière les blocages de la société pour justifier le renoncement. Car l'Histoire montre qu'il en va des conservatismes comme de la servitude : pour se justifier de les subir, on finit par les aimer.

Bernard Spitz est maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Vilvorde et l'Europride

par Max Gallo

LA fermeture de Vilvorde – ou l'acceptation du pacte de stabilité monétaire – et la manifestation de l'Europride, avec la participation d'un ministre de la République et le soutien de plusieurs grandes entreprises, sont-ils des événements que rien ne rapproche ? Au contraire, leur concomitance est-elle révélatrice d'une nouvelle donne de la société française, qui rejoint ainsi les sociétés occidentales ? Cette dernière hypothèse me paraît fructueuse.

L'économie libérale a des effets culturels majeurs. Elle porte en elle la destruction des valeurs et des structures traditionnelles, issues de la société rurale, liées à une économie nationale où l'Etat joue un rôle décisif. Elle tranche les liens avec le sol, l'Etat, le groupe national. Elle exalte la mobilité, l'ouverture au monde, l'innovation. Et la révolution technologique d'aujourd'hui accentue ces conséquences.

Quelles frontières nationales à l'heure d'Internet ? Quelle morale quand au nom de la liberté – comme vient de le décider la Cour suprême des Etats-Unis – tout est possible sur les réseaux ? Dans ce moment historique, l'individu est enfin, après deux siècles, parvenu à être, en Occident, le mètre étalon. Il fonde, il choisit, en fonction de ses intérêts personnels, qu'il s'agisse de ses mœurs, du type de couple qu'il veut fonder, de la défense de son village contre les nuisances d'une autoroute, d'un grand canal, de pistes d'envol, d'une centrale nucléaire.

Il n'y a plus d'Etat ou de collectivité nationale, mais une juxtaposition de groupes d'individus – des communautés – défendant leurs intérêts légitimes : voisins d'aéroport ou de rivière à canaliser, homosexuels, porteurs de voile islamique, ou défenseurs du droit à la vie. Ces communautés sont plus

ou moins influentes, en phase ou non avec la mode du moment.

Cette évolution favorise une gauche libérale et libertaire qui veut bien se reconnaître dans la devise « Liberté, égalité, fraternité » (forgée dans la période « libérale » de la Révolution française) et elle met en difficulté ceux, Jacobins de gauche ou de droite, qui répètent que la nation est « une et indivisible ».

Pour gouverner nos sociétés, la gauche, c'est mieux.

Gouverner ? Le mot est archaïque.

Disons : pour flotter à la surface de nos sociétés, la gauche, c'est mieux

Mais c'est la droite que cette conjoncture frappe de plein fouet. Elle est victorieuse sur le plan économique, mais cette victoire sape son influence culturelle. D'autant plus qu'une extrême droite s'est emparée de la « tradition ». Comment, pour la droite, s'allier à un Front national xénophobe alors que le métissage, les « nouvelles valeurs » sont le bain culturel de l'époque ? Et que la patrie a été jetée par-dessus l'épaule, au nom de l'Europe !

Les partis qui continuent – simple label – à s'appeler socialistes ont donc un bel avenir devant eux. L'internationalisme qui est l'une de leurs origines s'accorde au mouvement économique, technique et culturel d'aujourd'hui. L'individualisme

présent retrouve, après la période totalitaire du XX^e siècle, les sources mêmes de la « gauche ».

Reste la « question sociale » telle qu'elle naît de l'économie libérale. Peut-elle saper la base électorale des partis socialistes ? On le croit. Et s'il n'en était rien ? Exclus, chômeurs, salariés précaires ne participent plus à ce suffrage censitaire retrouvé qu'est devenu le suffrage universel. Ceux qui ne se cantonnent pas dans l'abstention votent aux extrêmes. Les autres acteurs du jeu électoral (parfois à peine un tiers du nombre des inscrits) restent ainsi entre eux : professions libérales, salariés à statut, fonctionnaires, paysans. La droite, lorsqu'elle prétend pratiquer des réformes nationales, dresse ces catégories contre elle. Car elles souhaitent d'abord être défendues.

Et qu'est-ce que cette nation au nom de qui il faudrait réformer, supprimer les droits acquis ? Alors on vote pour la gauche. Elle laisse fermer Vilvorde ? Les élites libérales sont satisfaites : la gauche est donc bien réaliste. Les ouvriers ? Ils sont déçus. Mais votent-ils encore ? Les salariés à statut ? La gauche ne fait pas pis que la droite, et elle reste l'incarnation de la liberté. Jack Lang défile le samedi avec l'Europride et explique le dimanche les raisons de la fermeture de Vilvorde. Bientôt on votera le contrat protégeant les couples homosexuels. L'alliage d'aujourd'hui, c'est : économie libérale et nouvelles mœurs.

Pour gouverner nos sociétés, la gauche, c'est donc mieux. Gouverner ? Le mot est archaïque. Disons : pour flotter à la surface de nos sociétés, la gauche, c'est mieux. Souhaitons à ce navire des allizés et non ces quarantièmes rugissants où l'on se retrouve parfois quand on s'est soucie de flotter plutôt que de gouverner.

Max Gallo est écrivain.

Du doute à la clarté d'une réconciliation

par Frère Roger, de Taizé

VENUS à Graz de divers pays d'Europe, nous nous sommes interrogés sur une réconciliation. Il importait de nous rappeler que nous sommes dans un monde où coexistent la lumière et les ténèbres. Ils sont heureux, ceux qui marchent de l'ombre, ou même du doute, vers la clarté d'une communion ! Et une communion qui devient attente contemplative permet à notre âme d'être ouverte devant Dieu. Même sans paroles, elle nous donne de nous tenir en sa présence.

Comment alléger la souffrance humaine et rendre la terre plus habitable ? Déjà, au I^{er} siècle, un croyant écrivait : « La vocation que Dieu confie aux chrétiens est si belle qu'il ne leur est pas possible de fuir » (Lettre à Diognète). L'Évangile nous appelle à ne pas fuir, mais à concrétiser toujours à nouveau cette parole du Christ : « Ce que vous faites au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous le faites. »

En cette fin du XX^e siècle, les mutations et les évolutions dans les sociétés sont toujours plus rapides et parfois si brutales. Une question nous touche alors au plus profond : pourquoi des multitudes de jeunes se sont-ils éloignés de la prière dans les églises ?

S'il n'y avait pas une telle absence de jeunes dans les églises, notre communauté de Taizé n'aurait pas été stimulée, depuis une quarantaine d'années, à accueillir des jeunes. Pour eux, nous souhaitons être avant tout des hommes d'écoute, jamais des maîtres spirituels. Avec eux, nous voudrions aller aux sources de la confiance de la foi, en particulier à travers l'irremplaçable prière commune, avec le chant qui se prolonge longuement et qui, par sa beauté, vient toucher le fond de l'âme.

Ils sont nombreux, les jeunes chrétiens qui ne veulent pas être des « maîtres de l'inquiétude », mais des « serviteurs de la confiance ». Ils sont conscients qu'il y a urgence à

sortir d'une période de méfiance, et même de soupçon, pour se préparer au « temps de la confiance et de la simplicité ». Si la foi en venait à être une prétention spirituelle, elle ne conduirait nulle part. Comprenons-nous l'intuition de saint Augustin : « Si tu as le simple désir de connaître Dieu, déjà tu as la foi » ?

Plus tard, il écrivait encore : « Aime et exprime-le par ta vie ». Sans un amour qui pardonne, sans réconciliation, quel avenir y a-t-il pour un être humain ? A l'approche de l'an 2000 retentit chez certains l'appel à se réconcilier, non seulement entre chrétiens, mais dans les situations les plus diverses, dans les peuples, dans les familles, et aussi avec des non-croyants. Sommes-nous conscients que notre vie rend crédibles nos paroles et nos intuitions ? Une vocation oecuménique qui ne se concrétiserait pas dans une réconciliation entretiendrait un illusoire.

Aimer et l'exprimer par son existence : ce qui est vrai pour chaque personne l'est aussi dans ce mystère de communion qu'est le Corps du Christ ressuscité, son Eglise. Alors peut renaître auprès des jeunes une crédibilité souvent perdue, quand l'Eglise ouvre les portes de la confiance, du pardon et de la compassion, et que, même avec peu de moyens, elle accueille dans la joie et dans la simplicité.

Ne l'oublions jamais : le Christ est avant tout communion. Il n'est pas venu sur la Terre pour créer une nouvelle religion, mais pour susciter une communion d'amour. Par son Esprit Saint, même les craintes et les nuits de nos vies peuvent découvrir l'aurore de multiples réconciliations et l'éveil d'une joie toute simple. Dans nos cœurs parfois fragiles s'allume une flamme de communion, et il nous est donné d'avancer du doute vers la clarté d'une réconciliation.

Frère Roger est le fondateur de la communauté de Taizé.



L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Compagnie de Saint Gobain s'est réunie le mercredi 25 juin 1997 à Paris. Elle a notamment ratifié la cooptation en qualité d'Administrateur de M. Claude BEBEAR, renouvelé le mandat d'Administrateur de MM. Bernard ESAMBERT et Gérard MESTRALLET et nommé à cette même fonction MM. Jean-Marie MESSIER, Président Directeur Général de la Compagnie Générale des Eaux, et Jean-Maurice MALOT, Président de l'Association des actionnaires salariés et anciens salariés de Saint Gobain, en remplacement, respectivement, de MM. René THOMAS et Michel DOZE.

L'Assemblée a également été informée que, compte tenu de l'augmentation du capital réservée au Plan d'Épargne du Groupe, le capital de la Compagnie s'élève désormais à 8 737 321 300 F., divisé en 87 373 213 actions. Enfin, l'Assemblée a approuvé la distribution d'un dividende net de 17,00 F (plus 8,50 F d'avoir fiscal). Comme l'an dernier, Saint Gobain offre la possibilité à ses actionnaires d'opter pour le paiement du dividende, soit en espèces, soit en actions. Pour le paiement en actions, le prix d'émission est de 723 F. Cette option peut être exercée - par le canal des intermédiaires financiers - entre le 27 juin, date de détachement du coupon, et le 25 juillet 1997. Le paiement du dividende en espèces interviendra à partir du 31 juillet 1997.

EXTRAITS DE L'ALLOCUTION DE M. JEAN-LOUIS BEFFA, PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL, A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 1997

Notre Groupe entame cette année une nouvelle étape de son histoire et sa transformation au cours des dix dernières années a été très importante. Saint-Gobain, aujourd'hui, dont les ventes dépasseront les 100 milliards de F en 1997, est le résultat d'une recombinaison de son portefeuille de métiers qui a affecté plus de la moitié de son activité :

- 50% de ce qui constituait le Groupe en 1986 a été cédé : les activités Entreprises et Services, la dernière étape étant la vente de la CISE en ce début d'année, le Papier-Bois, la Mécanique de Pont-à-Mousson, la Gobeletterie européenne...
- Nous avons conservé ce qui constituait le cœur de nos métiers : les Branches Verrières, Pont-à-Mousson, les Céramiques Industrielles et les Matériaux de Construction, et cet ensemble s'est développé.
- Et nous avons acquis, pendant la même période, 56% du Groupe d'aujourd'hui : avec en particulier Norton, qui a quadruplé notre dimension en Céramiques Industrielles et nous a apporté les Abrasifs ; un développement considérable en Emballage Verre, en Europe, puis aux Etats-Unis avec Ball-Foster ; Poliet plus récemment en Matériaux de Construction et Distribution spécialisée, et beaucoup d'autres acquisitions plus petites dans chacun des métiers.

La ligne directrice est restée simple : - se concentrer sur les activités dans lesquelles le Groupe possède un réel leadership, au niveau européen et mondial ; - réduire la cyclicité globale du Groupe ; - se porter sur des secteurs à croissance plus élevée ; - accroître l'internationalisation, l'accélérer dans les pays émergents.

Cette évolution fondamentale a d'ores et déjà été profitable pour l'actionnaire de Saint-Gobain, puisque, pendant cette période, alors même que la transformation du Groupe n'était pas achevée, et malgré la crise profonde des années 1992-1993, le cours de Bourse, qui s'est constamment maintenu au dessus du CAC 40, a été multiplié par 2,8. Si l'on calcule le taux de croissance annuel moyen de la valeur du portefeuille d'un actionnaire de Saint-Gobain qui a réinvesti ses dividendes en actions et souscrit ses augmentations de capital proposées, ce taux est de 14% pour un actionnaire de la privatisation, et de 16,5% pour celui qui nous aurait rejoint seulement à fin 1991. Dans le même temps, le Groupe a su poursuivre sa croissance globale puisque la capitalisation boursière de Saint Gobain a, elle, été multipliée par près de 6, à plus de 70 milliards F.

Ce développement du Groupe lui permet aujourd'hui de saisir les meilleures opportunités afin de renforcer constamment ses leaderships et d'améliorer sa rentabilité. Croissance et augmentation du cours de l'action Saint-Gobain sont les objectifs essentiels de la stratégie du Groupe. Cette stratégie est claire depuis dix ans : elle est centrée sur les matériaux technologiques.

Notre métier est la production, la transformation, la distribution de matériaux à base de verre, de fonte, de céramiques, de plastiques... en ayant une position de leader en technologie et en marketing pour répondre aux besoins de plus en plus diversifiés de nos clients. Nous recherchons aussi un équilibre entre nos différentes activités, et sur le plan géographique, afin d'assurer une stabilité au Groupe, réduire sa cyclicité, et élargir le champ des opportunités de développement.

Cette croissance rentable, créatrice de valeur pour l'actionnaire, se fera dans chacun des métiers du Groupe qui, tous, ont vocation à se développer. Elle se fera par croissance interne et par innovation d'une part, avec un effort de marketing et de recherche et développement accru, et par l'introduction de nouveaux produits et services. Les acquisitions sélectives continueront à jouer un rôle important afin de renforcer les positions du Groupe et d'élargir ses compétences.

Enfin, une attention particulière sera apportée au développement géographique, notamment dans les pays émergents, en Amérique du Sud où nous avons déjà de fortes positions, mais surtout en Europe de l'Est et dans la zone Asie-Pacifique. Dans cette dernière partie du monde, nous vendons déjà 3 milliards de F, dont près de la moitié est produit sur place. Nous avons l'intention d'y produire rapidement 5 milliards F, comme première étape, notre ambition étant, à terme, de réaliser 25% de notre chiffre d'affaires dans les zones de la planète ayant une forte croissance, dont 10% en Amérique du Sud et 15% en Asie.

Saint-Gobain a aujourd'hui les moyens de cette croissance : une situation financière très solide. La génération régulière d'un excédent d'autofinancement, après les investissements industriels nécessaires, de l'ordre de 3 à 4 milliards F par an. Et aussi un portefeuille, hors Essilor, de participations financières non directement liées à nos activités, évalué aujourd'hui à près de 13 milliards F, soit 60% au-dessus de sa valeur comptable, ce qui en a fait un excellent placement. Sans tabou, avec pragmatisme et selon le besoin et l'intérêt du Groupe, ce montant de participations est amené à décroître au cours des prochaines années, libérant des moyens additionnels pour notre développement (...).

Quant à 1997, le tout début de l'année a été un peu décevant : janvier était mauvais, février juste un peu meilleur. Cette situation m'avait amené, dans mes premiers commentaires, à envisager l'année avec une certaine prudence. La situation a évolué favorablement depuis lors. Mars a montré un net redressement, confirmé par avril. Et mai et juin sont sur la même trajectoire. L'activité en Amérique, du Nord comme du Sud, reste soutenue, à un niveau élevé. Et l'Europe montre maintenant les signes d'une reprise. Quant à nos ventes, elles se développent en général de manière plus favorable que leur marché. C'est, en particulier le cas de Poliet, qui nous donne pleine satisfaction.

Il est bien sûr difficile de se livrer à ce stade de l'année au jeu des pronostics, mais sur ces bases-là, il apparaît maintenant très probable que le résultat net du Groupe, avant plus-values exceptionnelles, montrera un progrès significatif par rapport à 1996, à la fois au premier semestre 1997, et sur l'ensemble de l'année. Comme par ailleurs les plus-values de cessions substantielles de la vente, dans d'excellentes conditions, de la CISE, de Vachette, activité serrurerie de Poliet cédée à Assa Abloy, de la Gobeletterie européenne et de quelques titres de participation viendront s'ajouter à ce résultat des opérations, votre Groupe présentera cette année le meilleur résultat de son histoire. Ceci a été possible grâce à l'engagement des hommes et des femmes de Saint-Gobain, à leur qualité, leur dévouement, leur capacité d'initiative, leur dynamisme. Je me fais votre interprète pour les remercier de leur engagement passé et futur (...).

Réussir une croissance vigoureuse et rentable, assurer une progression du cours de l'action, renforcer l'innovation et les capacités des hommes et des femmes de Saint-Gobain, tels sont les objectifs que se fixent le Conseil d'administration et la Direction du Groupe et les actions que nous mettons en oeuvre tous les jours.

SERVICE DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES - Tél : 01 47 62 33 33 - N° VERT 0 800 32 33 33
Minitel : 3615 code GOBAIN (1,01 F/mn) - 3616 code CLIFF (1,29 F/mn) - Internet : http://www.saint-gobain.com

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Une Chine, deux systèmes

LA date du 30 juin 1997, à minuit, vient de marquer le début de la « deuxième colonisation » de Hongkong, à l'heure où se retirent les Britanniques après cent cinquante-six ans de présence. Une colonisation en cachait en effet une autre, car les Hongkongais n'ont jamais eu voix au chapitre des négociations qui ont débouché sur la rétrocession du territoire à la Chine.

Pékin et Londres se sont toujours abstenus de consulter les principaux intéressés. Ils se sont contentés d'organiser une mise en scène spectaculaire et émouvante en guise de point d'orgue à l'Histoire de la colonisation britannique en Asie, qui s'était traduite sur ce territoire par une réussite économique sans précédent.

Derrière les coups de trompettes et les fastes des cérémonies de transfert de souveraineté, les Hongkongais se retrouvent désormais dans une situation de précarité politique bien plus grande que sous l'« ancien régime ». Ils savent que, chez eux, on vit beaucoup mieux que partout ailleurs en Chine continentale, cela en dépit du « miracle économique » de l'ère Deng Xiaoping. Ils savent aussi qu'ils sont devenus les sujets, voire les otages, d'un pays où l'on ne partage pas les mêmes valeurs, en matière de droits de l'homme et de libertés démocratiques.

Ils savent, enfin, qu'en dépit des promesses du président chinois Jiang Zemin, qui assure que les « droits et les libertés »

des Hongkongais seront respectés, ils peuvent légitimement s'inquiéter pour leur avenir. Parce qu'à Pékin, on juge inacceptable que des Chinois puissent avoir une conception plutôt occidentale de l'organisation de leurs vies personnelles. Ce qui est le cas pour la majorité des habitants de Hongkong.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les six millions et demi de nouveaux ressortissants de la République populaire n'aient pas fait preuve d'un enthousiasme excessif lors des cérémonies de la rétrocession. Certes, pour une fois dans l'Histoire de la décolonisation de l'après-guerre, deux nations à l'antagonisme séculaire ont évité de s'affronter à propos d'un territoire que l'un avait jadis injustement pris à l'autre. Il faut donc saluer cette transition en douceur. Et espérer que la rétrocession de cette ultime parcelle d'empire colonial à un nouvel « empire » puisse paradoxalement offrir un tremplin à ceux qui, face à la République populaire, privilégient les droits des individus.

Reste à savoir cependant si les démocrates de Hongkong, qui ont tenu, le 30 juin au soir, à se féliciter de la fin de la tutelle britannique tout en rappelant que la Chine devra garantir leurs droits, pourront continuer à avoir la possibilité de s'exprimer comme ils l'entendent. Cela ne sera possible que si Pékin respecte ses engagements à l'égard d'un principe aussi ambigu que celui d'« un pays, deux systèmes ».

Le testament de Cousteau : risque calculé et partage

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

QUELQUES HEURES après la cérémonie à Notre-Dame, les cierges du catafalque à peine éteints, un gros livre du commandant Cousteau (*L'Homme, la Pieuvre et l'Orchidée*, de Jacques-Yves Cousteau, avec Susan Schiefelbein ; éditions Robert Laffont/Plon, 428 p., 139 F) inonde les librairies ! On devine les arguments que vont tirer de cette promptitude ceux qu'agace le sens médiatique de l'homme au bonnet rouge et de sa Fondation. Pour que la parution de ce que la bande qualifie de « testament » suive aussi vite la nouvelle du décès, il a évidemment fallu que le lancement fût combiné d'avance à la minute près, que le tirage attendît dans un hangar le feu vert du dernier soupir, comme pour « profiter » de l'événement.

L'opération obéit aux conceptions habituelles du disparu, et, qui sait ?, à ses propres volontés. Il n'a jamais nié qu'à ses yeux tous les recours à la communication moderne, même les plus triviaux, étaient justifiés par la nécessité d'atteindre au mieux l'opinion, seule sauvegarde contre les folies des gouvernants. Loin d'un narcissisme qui ne l'a jamais guidé, et cette fois moins que jamais puisqu'il ne serait plus là pour en jouir, on imagine tout à fait Cousteau programmant lui-même un dernier plan de sa façon à destination des médias, et faisant sciemment « servir sa mort » à la diffusion de ce à quoi il a cru et tenu le plus, pour sauver sa chère planète.

Deux idées-forces parcourent ces cinquante-cinq années de plongées, de réflexions et de mises en garde. La première concerne les risques, ceux qu'il a pris et ceux qu'encourt le monde. Avec Casteret, Hillary, Haroun Tazieff,

Paul-Émile Victor, l'âge d'or de l'exploration terrestre semblait clos pour sa génération. Restaient les fonds marins, inviolés depuis la nuit des temps. C'est l'obsession de voir ce qu'on lui cachait, et de le montrer au plus grand nombre, qui a inspiré le dernier découvreur de continent. Il n'entraîne dans sa passion aucune griserie hédoniste, comme dans les flirts inutiles d'aujourd'hui avec l'« extrême ». Rien ne lui répugne autant que le danger couru par ignorance, goût de l'épate ou cupidité. Ayant eu à choisir entre la gangrène et l'amputation, après un accident de la route, et ayant finalement vaincu la nécrose sans perdre le bras, il sait que tout risque suppose un pari sur la chance ; mais il s'est toujours voulu un « aventurier raisonnable », méticuleux, d'une prévoyance dont la plongée s'est révélée la meilleure des écoles.

Les loteries inconsidérées des pouvoirs, il s'est mis à les traquer partout où étaient tirés des chèques sur l'avenir : surpopulation, gaspillage de ressources naturelles nullement inépuisables, destruction de l'environnement par l'économie de marché à courte vue et par les politiques ou les militaires, sur la foi d'expertises erronées ou clandestines. Face à ses alarmes concernant le nucléaire, il n'a pas oublié l'optimisme béat d'un atomiste français pour qui « la nation qui a produit Saint-Exupéry doit avoir foi dans l'avenir ». Les remèdes : créer une autorité mondiale de l'Océan, arrêter les saccages, réduire massivement les budgets d'armement, empêcher qu'un petit quart de l'humanité gaspille la planète et que les trois autres quarts soient exclus du festin.

La philosophie rendant le mieux compte de ces divers renversements de priorités, Cousteau l'a trouvée chez le médecin et penseur Jean Hamburger, lorsque celui-ci analyse les progrès scientifiques récents et la sacralisation de la vie comme autant de défis aux lois de la nature, à sa logique de jungle. *L'Homo sapiens* a réussi à régner sur la vie animale comme la pieuvre sur les invertébrés, et l'orchidée sur les fleurs (d'où le titre du livre) : il lui reste à éviter, par la volonté, les catastrophes dont est grosse sa puissance nouvelle, si tournée soit-elle contre la mort.

Comment ? Avant tout, par l'accroissement des connaissances et leur diffusion à tous, condition de la régulation démographique et de la sagesse populaire. L'opinion mondiale lui paraît le seul frein à la démesure des décideurs, et tous les moyens sont bons pour l'alerter. Les autres remèdes, puisés aux sources des Écritures comme à celles de la science, ce sont l'amour et la solidarité, dont dauphins et plongeurs donnent spontanément l'exemple. La nécessité du partage est le maître mot de cet ultime message, lancé à chacun de nous comme une bouteille à la mer.

Le don charitable ou humanitaire n'est qu'une goutte d'eau, symboliquement estimable mais ne servant à rien. Ce n'est pas donner, qu'il faut, c'est tout partager, sous peine de suicide collectif. Ajoutez-y le bonheur des instants, savourés dans leur fragilité ; comme Cousteau a appris à apprécier pendant un demi-siècle, du haut de sa passerelle de *La Calypso*, la beauté miroitante et transitoire des vagues.

Les femmes par Kerleroux



RECTIFICATIFS

ALAIN FINKIELKRAUT

Un passage du point de vue d'Alain Finkielkraut publié dans nos éditions du 25 juin était incompréhensible en raison de l'omission de plusieurs lignes. Il fallait lire : « *La frontière même de la puberté disparaît dans le fantasme maternel d'une enfance innocente et interminable livrée, dès qu'elle quitte la maison, à la convoitise multiforme et meurtrière de M. Le Maudit. La réalité problématique du monde cède la place à la cohérence fictive et fantastique d'un gigantesque complot.* »

JEAN-ÉRIC SCHOETTL

Jean-Éric Schoettl, nouveau secrétaire général du Conseil constitutionnel, est né le 16 juin 1947 à Paris, et non le 6 juin 1947 comme indiqué par erreur dans notre édition du 24 juin.

CABINET DE M. GAYSSOT

Yves Salesses, conseiller auprès du ministre de l'équipement, des transports et du logement, nous prie de préciser qu'il est placé au premier rang dans la hiérarchie du cabinet de Jean-Claude Gayssot. Dans notre organigramme des principaux collaborateurs du premier ministre, des ministres et des secrétaires d'Etat (*Le Monde* du 27 juin), M. Salesses aurait donc dû apparaître avant Francis Rol-Tanguy, directeur du cabinet de M. Gayssot.

ÉNARQUES

Les directeurs de cabinet issus de la Cour des comptes sont au nombre de cinq, et non de quatre, comme nous l'avons écrit par erreur dans un article intitulé « Les énarques omniprésents » (*Le Monde* du 20 juin).

PRÉCISION

COLLÈGE DE FRANCE

André Miquel, administrateur, président de l'Assemblée des professeurs du Collège de France, nous demande de préciser que Raymond Sené, que nous avons cité dans un article relatif à Superphénix (*Le Monde* daté 22-23 juin), « n'est pas professeur au Collège de France. Il est chargé de recherches au CNRS, affecté au laboratoire de physique corpusculaire au Collège de France. Il est par ailleurs membre du Comité technique de protection et de sûreté nucléaire et du Conseil supérieur de sûreté et d'information nucléaire ».

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Une tragique réalité

QUE M. RAMADIER réussisse ou non à constituer le ministère de salut public que la France attend, il est évident que le gouvernement, quel qu'il soit, va se trouver dans l'obligation de définir une politique économique et de l'appliquer sans faiblesse. Les résultats obtenus depuis trois ans montrent l'insuffisance des méthodes employées jusqu'ici.

Le bilan actuel est facile à dresser. Les grèves endémiques, les hausses à peine déguisées de salaires qui seules permettent la reprise du travail, le développement rapide de l'inflation, les sorties d'or découvrent brusquement une tragique réalité : le gouvernement a perdu le contrôle de la situation économique et financière.

Les pouvoirs publics ont été incapables de tenir le marché des produits agricoles, soit que la taxation vide les marchés, soit que la liberté

détermine une hausse scandaleuse des prix. La production industrielle reste étale à un niveau insuffisant ; elle se contractera même durant les prochaines semaines, pendant que le déficit de notre balance commerciale doit nous acculer à l'arrêt presque complet de nos importations si nous ne recevons pas d'ici la fin de l'année une aide étrangère.

Nous courons donc à une catastrophe prochaine si la situation n'est pas entièrement redressée dans de très brefs délais. Certains s'imaginent cependant que les crédits Marshall doivent nous remettre à flot, et qu'il nous suffira de tenir quelques semaines seulement en attendant que le pactole des importations américaines nous permette de nous redresser. Gardons-nous de ces illusions !

René Courtin
(2 juillet 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Les flèches de la Cour suprême contre l'Etat fédéral

Suite de la première page

Le juge Rehnquist n'a d'ailleurs jamais caché qu'il avait jugé cette décision prématurée, considérant qu'à l'époque un consensus n'était pas encore forgé sur ce sujet au sein de la société américaine. En tout état de cause, les électeurs de l'Etat le plus avancé sur la question du suicide médicalement assisté, l'Oregon, dont les habitants ont adopté en 1994 un référendum l'autorisant, doivent à nouveau se prononcer sur cette affaire en novembre, leur premier verdict ayant été aussitôt bloqué par de multiples recours judiciaires. La volonté de la Cour de limiter le pouvoir du Congrès par rapport aux Etats éclate au grand

jour dans trois arrêts qui entraînent l'abrogation de tout ou partie de trois lois fédérales récentes : une loi de 1996 interdisant la diffusion de matériel « indécent » sur Internet ; une loi de 1993 – le Religious Freedom Restoration Act – qui accordait aux libertés religieuses plus de protection contre les collectivités publiques que ne l'avait fait la Cour suprême dans un précédent arrêt en 1990 ; et surtout une disposition de la loi Brady, qui avait institué en 1993 un début de contrôle des armes à feu.

Dans les trois cas, les juges ont estimé que le Congrès fédéral avait outrepassé les pouvoirs que lui confère la Constitution ; dans celui de la loi Brady, qui exigeait des Etats qu'ils fassent vérifier par des officiers de police le casier judiciaire de tout acheteur prospectif d'une arme de poing pendant une période d'attente de cinq jours, la Cour s'est fondée sur un argument qu'elle utilise pour la troisième fois en trois ans : cette disposition, a-t-elle estimé, relève d'une interprétation beaucoup trop large de la « clause de commerce » de la Constitution, en vertu de laquelle le Congrès

fédéral est habilité à légiférer sur tout ce qui fait l'objet d'un commerce d'un Etat à l'autre. Pendant des décennies, le Congrès s'est appuyé sur cette clause pour étendre son autorité sur les Etats. Aujourd'hui, le vent a tourné : oui, dit la Cour suprême, la circulation des armes à feu relève de la compétence du Congrès fédéral, mais non, le Congrès ne peut imposer aux Etats une procédure policière de vérification de casiers judiciaires. A lui de trouver une autre astuce.

Ces trois décisions n'ont cependant pu être prises qu'à la majorité par une cour profondément divisée suivant ce clivage. Le plus ardent défenseur de cette interprétation du fédéralisme est le juge Antonin Scalia, considéré comme le plus conservateur avec le juge Clarence Thomas : le meilleur moyen de protéger la liberté « des risques de tyrannie », a écrit le juge Scalia à propos de la loi Brady, est de préserver « un sain équilibre des pouvoirs entre les Etats et le pouvoir fédéral ».

Dans un registre différent, un autre arrêt rendu cette semaine, qui autorise les Etats à enfermer les délinquants sexuels dangereux en

établissement psychiatrique après exécution de leur peine de prison, participe de la même logique : les juges ont ici soutenu la loi d'un Etat, le Kansas, même si un droit constitutionnel fédéral, celui de ne pas subir un double châtiment pour un même crime, était en jeu.

Cette Cour suprême, au sein de laquelle prédominent les juges nommés par des présidents républicains, ne craint donc pas de désavouer le Congrès ni même le chef de l'exécutif : le président Clinton s'est vu infliger deux revers sur des affaires judiciaires le concernant. Mais on chercherait en vain parmi ces neuf juges un net clivage idéologique ou une tendance au conservatisme agressif : dans la décision sur Internet, par exemple, qui étend à ce médium la protection constitutionnelle de la liberté d'expression, les deux juges les plus conservateurs n'ont pas hésité à abroger la loi qui censurait le matériel « indécent » – et le non au « droit de mourir » n'est pas une fin de non-recevoir. Si conservatisme il y a, c'est un conservatisme timide.

Sylvie Kauffmann

DÉRÈGLEMENTATION

Les exploitants téléphoniques américains AT&T et SBC ont renoncé à fusionner, faute de pouvoir s'entendre sur la façon d'obtenir l'aval des au-

torités fédérales. ● **UNE FUSION** entre le numéro un des communications nationales et internationales, AT&T, et la plus grosse compagnie de téléphone local, SBC, avait été jugée

anticoncurrentielle et contraire à l'esprit de la réforme des télécommunications de 1996. ● **LE TELECOMMUNICATIONS ACT**, adopté début 1996, a mis fin au monopole des

compagnies régionales sur les appels locaux et a fait tomber les barrières entre téléphone local et longue distance. ● **LE SEUL EFFET** visible de cette réforme est le mouvement

de concentration. Le téléphone local reste un monopole des compagnies régionales. La convergence entre téléphone et télévision, que la loi devait favoriser, est inexistante.

La concurrence peine à s'imposer dans les télécommunications américaines

Un an et demi après la réforme des règles du jeu, le téléphone local reste un monopole des compagnies régionales aux Etats-Unis.

AT&T, le poids lourd des communications nationales et internationales, voulait fusionner avec SBC, la compagnie de l'Ouest. Le projet a échoué

LES EXPLOITANTS téléphoniques américains AT&T et SBC ont mis fin à leurs discussions sur une fusion qui aurait donné naissance à un groupe de 75 milliards de dollars (435 milliards de francs) de chiffre d'affaires. La rupture proviendrait d'une divergence sur les solutions à mettre en œuvre afin de pouvoir obtenir les feux verts du département de la justice et de la Commission fédérale des communications (FCC), l'autorité de réglementation des télécommunications.

Premier acteur du téléphone outre-Atlantique, AT&T domine le marché des communications longue distance nationales et internationales (80 milliards de dollars), qui est ouvert à la concurrence depuis 1984. Implantée dans le Sud-Ouest (Texas, Kansas, Oklahoma...) et l'Ouest (Californie, Nevada), SBC est la plus grosse des compagnies régionales, ces Baby Bells nées en 1984 de l'éclatement d'AT&T, qui disposaient jusqu'à présent d'un monopole sur le téléphone local.

Une fusion de ces deux poids lourds avait été jugée « impensable » le 19 juin par Reed Hundt, le président de la FCC, qui y voyait un détournement de l'esprit de la réforme des télécommunications, adoptée par le Congrès début 1996. Avec cette loi, le marché du téléphone a été totalement libéralisé, le monopole des compagnies régionales étant aboli.

Ses promoteurs espéraient une guerre totale entre opérateurs longue distance et locaux. Or, en fusionnant, AT&T et SBC évitaient d'investir, qui dans le local, qui dans la longue distance.

Un an et demi après l'adoption de ce Telecommunications Act, le marché du téléphone local (100 milliards de dollars) reste un monopole des compagnies régio-

nales. La convergence téléphone-télévision, que la loi devait favoriser en poussant les opérateurs téléphoniques et de télévision câblée à se livrer concurrence dans leurs domaines respectifs, est inexistante.

Le seul effet visible de la nouvelle législation est le mouvement de concentration dans lequel se sont engagés les acteurs du téléphone : SBC est née du rachat de Pacific Telesis par Southwestern Bell, et deux autres Baby Bells, Nynex et Bell Atlantic, s'apprennent elles aussi à fusionner.

« La mise en œuvre du Telecommunications Act est mauvaise », tranche Bert Roberts, PDG de MCI. Même si son avis est subjectif – MCI, numéro deux du téléphone longue distance, veut croquer dans le gâteau du téléphone local –, il n'est pas le seul à exprimer des regrets. « Il n'y a pas autant de concurrence que prévu », reconnaît Kelly Cameron, juriste de la FCC.

LENTEUR DU PROCESSUS

« Nous voudrions que cela aille plus vite », indique-t-on aussi chez SBC. Le 26 juin, la FCC a rejeté la demande de la Baby Bell d'offrir à ses clients de l'Oklahoma du téléphone longue distance. Pour pouvoir proposer un tel service, les firmes régionales doivent remplir quatorze conditions, dont l'ouverture réelle à la concurrence de leurs marchés. Aucune d'elles n'a encore rempli ces conditions.

C'est cette absence d'ouverture des marchés locaux de SBC qui aurait fait achopper les discussions avec AT&T. Selon la presse américaine, SBC aurait refusé la proposition d'AT&T d'afficher sa bonne volonté en se scindant en deux : une société commerciale et une société chargée des réseaux locaux, qu'elle aurait loués, sur une même base tarifaire, à la partie commerciale de SBC et à des concurrents.

« Dans la longue distance, l'ouverture à la concurrence ne s'est pas faite en une nuit », tempère Thomas Kalil, membre du conseil économique national à la Maison Blanche. La lenteur du processus tient pour une part au partage des pouvoirs aux Etats-Unis entre législateurs fédéraux et locaux, entre exécutif, législatif et judiciaire. « Chacun défend sa propre interprétation », note Damien Regnault, des services de l'expansion économique à l'ambassade de France à Washington.

Les acteurs n'hésitent pas à jouer de ces différences. A la demande des Baby Bells, la cour d'appel américaine a gelé les règles édictées par la FCC sur les modalités d'accès des opérateurs longue distance aux réseaux locaux. « Il est difficile de spéculer sur un cadre national avant six mois à un an, ce qui accentue la balkanisation des régimes réglementaires et d'ouverture

des marchés », considère M. Regnault. « Le plus critique pour l'ouverture des marchés locaux est la présence d'autorités réglementaires au niveau des Etats, relève Thomas Koutsky de la FCC, car beaucoup d'Etats sont opposés à la concurrence. » « Il y a des régions où les compagnies locales et Etats sont main dans la main et où il y aura peu de changement », renchérit David Lytel, PDG de Sherpa Consulting et ancien conseiller de M. Clinton à la Maison Blanche.

Les choses ne sont cependant pas restées totalement en l'état depuis début 1996. AT&T a commencé à vendre du téléphone local au grand public en Georgie, en Californie, dans le Connecticut, l'Illinois et le Michigan, en louant les réseaux d'opérateurs locaux.

MCI a adopté une démarche similaire pour attaquer la clientèle grand public en Californie, opération qui devrait bientôt être éten-

due à l'Illinois et à New York. Mais l'essentiel de ses efforts porte sur la clientèle des entreprises, pour laquelle la firme a construit ses propres réseaux dans vingt-deux villes (trente et une d'ici à la fin de l'année). MCI, qui aura investi 1,7 milliard de dollars dans ses activités locales à la fin 1997, ne revendique qu'un peu plus de mille clients professionnels.

CROISSANCE EXTERNE

Aucune compagnie régionale en revanche n'a attaqué l'une de ses homologues. Elles cherchent à offrir à leurs clients locaux existants du téléphone longue distance. « Dans nos régions, le long distance représente un marché de 11 milliards de dollars », souligne Gerry Chicoine, directeur des relations avec les investisseurs financiers chez SBC. La firme ne s'estime pas suffisamment connue hors de ses régions pour s'y im-

planter par elle-même. D'où le recours à la croissance externe, comme avec Pacific Telesis. « Les acquisitions constituent souvent la meilleure solution », avance l'un des dirigeants de SBC.

Tout en affirmant préférer un développement solitaire de MCI dans le téléphone local, M. Roberts n'excluait pas lui non plus l'hypothèse d'un rapprochement avec une compagnie régionale si l'opération AT&T-SBC avait abouti. C'est d'ailleurs la crainte de voir les concentrations se multiplier, dans la foulée d'un rapprochement AT&T-SBC, qui a provoqué les prises de position tranchées de M. Hundt. Il n'est pas dit, malgré tout, qu'AT&T renonce à s'acheter des parts de marché dans le téléphone local. Robert Allen, son PDG, considère qu'il s'agit là du procédé le plus rapide.

Philippe Le Cœur

Les acteurs du téléphone aux Etats-Unis

Trois principaux acteurs dans le téléphone longue distance :

- **AT&T** : un peu plus de 52 milliards de dollars de chiffre d'affaires.
 - **MCI** : 18,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires. Le groupe doit être racheté par le britannique BT.
 - **Sprint** : 14 milliards de dollars de chiffre d'affaires.
- Dans le téléphone local, on compte six acteurs majeurs – les compagnies régionales – qui, bientôt, devraient se réduire à cinq :
- **SBC** : 23,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires (centre et

sud-ouest des Etats-Unis). Née de la fusion de Southwestern Bell et Pacific Telesis.

- **BellSouth** : 19 milliards de dollars de chiffre d'affaires (sud-est des Etats-Unis).
- **Ameritech** : 14,9 milliards de dollars de chiffre d'affaires (nord des Etats-Unis).
- **Nynex et Bell Atlantic** : en cours de fusion. Respectivement 13,5 et 13,1 milliards de dollars de chiffre d'affaires (nord-est des Etats-Unis).
- **US West** : 10,1 milliards de dollars de chiffre d'affaires (nord-ouest et centre des Etats-Unis).

Internet éclipe la convergence avec la télévision

Avec l'ouverture à la concurrence du marché du téléphone local aux Etats-Unis, on attendait un certain nombre d'initiatives de la part des compagnies de téléphone longue distance, comme AT&T, MCI ou Sprint, mais aussi des opérateurs de télévision câblée, présents auprès de 65 % des foyers américains.

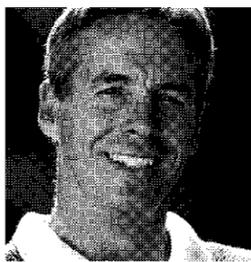
Or ces câblo-opérateurs « n'investissent pas dans leurs réseaux pour offrir du téléphone », constate Bert Roberts, le PDG de MCI. « Ce n'est pas satisfaisant », déplore-t-il. La location de capacités de transmission auprès des câblo-opérateurs aurait pu constituer, pour les compagnies de téléphone longue distance, un moyen d'accéder aux clients des sociétés de téléphone local (les autres moyens étant la construction d'infrastructures et la location de capacités aux opérateurs locaux eux-mêmes).

A l'inverse, les compagnies de téléphone ne se montrent guère plus actives dans l'offre de services de télévision. La compagnie régio-

nale SBC vient d'annoncer l'arrêt ou le gel de ses projets de transmission de services vidéo sur ses lignes téléphoniques. « Cette intégration n'a pas forcément de justification économique dans notre cas », relève John Jennings, responsable des canaux de distribution et du marketing direct chez SBC.

La convergence entre services de télécommunications et audiovisuels, que devait provoquer la nouvelle législation américaine, apparaît donc comme une perspective très éloignée. La faute en revient au phénomène Internet, selon Bob Victor, responsable du secteur télécommunications au Boston Consulting Group. « Internet a conduit opérateurs de téléphone et câblo-opérateurs à se concentrer sur leurs marchés respectifs et à chercher avant tout à offrir des accès performants à Internet, plutôt que d'essayer d'offrir qui de la vidéo, qui du téléphone. »

Ph. L. C.



J'aime les bons enchaînements



EMPRUNT BALLADUR* ÉCHÉANCE LE 16 JUILLET

Nous avons toutes les solutions pour prendre le relais

Le 16 juillet 1997, l'emprunt Balladur sera remboursé par l'Etat.

Pour vous permettre de préparer dès à présent le réinvestissement de votre capital, la Société Générale met à votre disposition une gamme de placements adaptés à votre situation et bénéficiant ou non de la fiscalité liée au PEA. En fonction de vos objectifs : sécurité, rendement, liquidité, diversification, les conseillers Société Générale vous aideront à analyser chacune des solutions susceptibles de répondre à vos besoins pour prendre le relais de votre emprunt Balladur.

Rendez-vous dans l'agence Société Générale la plus proche.



CONJUGUONS NOS TALENTS.

Le dollar s'approche du seuil des 6 francs

Le deutschemark est affaibli par la perspective d'une Union monétaire élargie

LE DOLLAR s'inscrivait en forte hausse, mardi matin 1^{er} juillet. Il cotait 1,7488 mark et 5,8945 francs, ses cours les plus élevés depuis plus de trois ans face à ces deux devises. Le billet vert était en revanche stable face au yen, ce qui faisait dire aux experts qu'on assiste davantage à un mouvement de dépréciation de la monnaie allemande que de hausse du billet vert. Le deutschemark cédait d'ailleurs aussi du terrain face aux autres devises européennes. La livre sterling valait 2,9080 marks, son niveau le plus haut depuis juin 1992. Le franc et la lire progressaient également vis-à-vis du mark, à respectivement 3,3690 francs et 973 liras pour 1 mark.

DÉCALAGE CONJONCTUREL

Le mark se trouve d'abord pénalisé par les perspectives de création de l'euro. La signature du pacte de stabilité au sommet d'Amsterdam a augmenté la probabilité d'un lancement de la monnaie unique le 1^{er} janvier 1999. Ce jour-là, le mark perdra son statut de devise de référence sur le Vieux Continent. De nombreux investisseurs préfèrent dans ces conditions retirer leurs capitaux d'Allemagne pour les transférer dans d'autres pays européens. Les nombreuses incertitudes qui entourent la forme que prendra l'Union monétaire - nombre de pays participants, structure du gouvernement économique - sont une raison supplémentaire, aux yeux des gestionnaires, pour quitter le marché allemand. Les investisseurs américains ou japonais, notamment, ne sont guère rassurés à l'idée que l'Italie, par exemple, rejoigne dès l'origine la zone monétaire commune, et ils préfèrent dès à présent placer leurs fonds en dehors du continent européen. Selon eux, une Union monétaire élargie est synonyme d'euro faible.

Le deutschemark souffre aussi des difficultés de l'économie allemande. Malgré la légère reprise de l'activité, l'Allemagne devrait connaître, en 1997, un des taux de croissance parmi les plus faibles au monde. Selon les experts de l'OCDE, la hausse du produit intérieur brut atteindrait 2,2 % outre-Rhin, contre 3,6 % aux Etats-Unis, 3 % au Royaume-Uni ou 2,5 % en France. La faible croissance, qui se traduit par des difficultés budgétaires accrues et par une hausse continue du chômage, a terni l'image de l'Allemagne sur les marchés financiers.

Le décalage conjoncturel entre l'Allemagne et les autres pays se traduit aussi par des divergences monétaires. Alors que personne n'envisage aujourd'hui de hausse des taux de la Bundesbank, les experts prévoient des resserrements monétaires aux Etats-Unis, au Japon et au Royaume-Uni. Ces anti-

cipations de taux pénalisent le mark.

Enfin, le silence observé par la Bundesbank à propos des récents mouvements de change a pour effet de renforcer la baisse de la monnaie allemande. Les opérateurs peuvent vendre des marks sans avoir à craindre d'intervention de la part de Francfort. Au mois de juin 1996, la banque centrale allemande avait pourtant jugé qu'un cours du dollar supérieur à 1,54 mark ne serait pas souhaitable. En février 1997, elle avait protesté lorsque le billet vert avait franchi la barre des 1,65 mark. La banque centrale fait preuve aujourd'hui d'une plus grande souplesse et d'une tolérance nouvelle, consciente des bienfaits que retire l'économie allemande de cette stimulation monétaire. De nombreux spécialistes prévoient une poursuite de la baisse du mark - et des autres devises européennes - face au billet vert au cours des prochaines semaines. Ceux de la banque américaine Morgan Stanley parient que le dollar se situera à 1,80 mark et 6,03 francs dans trois mois.

Pierre-Antoine Delhommais

Les syndicats de British Airways dénoncent le nouveau plan de rationalisation et menacent de débrayer

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Le personnel au sol de la compagnie aérienne British Airways devait décider mardi 1^{er} juillet la forme de la grève qui pourrait perturber le transport aérien cet été. Cette action, conjuguée au mouvement décidé par les employés de cabine, risque de porter un grave préjudice à l'image de la compagnie la plus rentable au monde, déterminée à réduire de manière draconienne ses coûts d'exploitation.

Deux débrayages menacent British Airways. Le personnel au sol chargé de préparer la restauration embarquée conteste le projet de vente du service, qui emploie 6 000 personnes. Déjà le 26 juin, stewards et hôtesses ont voté en faveur d'une grève après avoir rejeté les propositions salariales mêlant avantages financiers et réductions du salaire de base et les obligeant à travailler différemment. Les syndicats accusent la direction de vouloir faire supporter par la main-d'œuvre le coût de sa stratégie visant à devenir le numéro un incontesté du transport mondial au siècle prochain. Le plan de modernisation prévoit, par exemple, l'adoption d'une nouvelle image internationale comprenant l'empennage de ses trois-cent-huit avions par des œuvres d'artistes du monde entier pour remplacer le drapeau britannique.

Lors du week-end, le directeur général de British Airways, Bob Ayling, a menacé les éventuels grévistes non seulement de licenciements mais également de poursuites devant les tribunaux pour dommages et intérêts. En vertu d'une législation antisyndicale votée sous le gouvernement Major, une compagnie essayant des pertes à la suite d'un conflit de travail peut en effet faire appel à la justice pour obtenir compensation par les grévistes. La direction estime que la réduction des

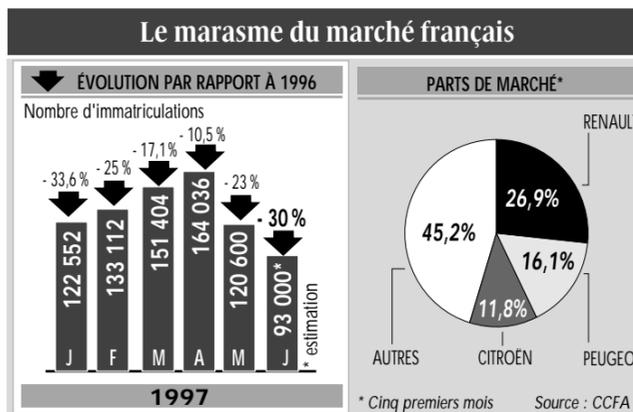
Les ventes de voitures neuves en France ont reculé de 30 % en juin et de 23 % depuis janvier

Les parts de marché de Renault, Peugeot et Citroën s'effritent

Les immatriculations de voitures neuves n'ont pas atteint 95 000 véhicules en juin, en recul de 30 % sur le même mois de 1996. Il s'agit du huitième

mois de baisse consécutive. Sur le premier semestre la chute est de 23 %. Les constructeurs s'attendent maintenant à une baisse de 15 % sur

l'année. Heureusement, leurs performances à l'exportation compensent en partie ce marasme enregistré sur leur marché national.



le recul n'est que de 6 % pour cette catégorie. Ce qui ramène le recul du marché total (véhicules particuliers et utilitaires) à 20 %.

Ce chiffre entraîne, pour la première fois, la révision à la baisse des prévisions des constructeurs français pour l'année 1997. Ils campaient jusqu'à présent sur un recul du marché français de 10 % pour 1997. Ils tablent aujourd'hui sur un recul de 15 % pour l'année en cours, pronostic qui pourrait être dépassé puisque les ventes d'août,

de septembre et d'octobre 1996 avaient été particulièrement bonnes, dopées par l'annonce de la fin de la prime.

Dans ce contexte difficile, les constructeurs français ont eu la confirmation du recul de leur part de marché. Ils ne contrôlent plus désormais qu'un peu moins de 55 % du marché hexagonal, contre 56,5 % un an plus tôt et 62,3 % en 1995. Là encore, la meilleure tenue du marché des véhicules utilitaires améliore très légèrement ces résul-

Le distributeur d'eau Saur-Cise s'apprête à supprimer 300 emplois

LES SALARIÉS de Saur-Cise, troisième distributeur d'eau français derrière la Générale des eaux et Suez-Lyonnais, sont en train de découvrir l'envers du décor de leur fusion. Depuis la mi-juin, les réunions du comité central d'entreprise se succèdent au siège de la société, filiale du groupe Bouygues. Dans l'esprit des représentants du personnel, il s'agissait de définir les contours du nouveau groupe et les missions de chacun, à la suite du rachat de la Cise à Saint-Gobain en décembre 1996. Il leur a fallu déchanter : derrière la réorganisation, c'est un plan social qu'il leur est proposé.

Pour les seules activités françaises, 260 suppressions d'emploi sont prévues dans les régions auxquelles viennent s'ajouter 56 suppressions déjà réalisées, au siège. Soit près de 6 % de l'effectif total du nouveau groupe (5 308 salariés). « La fusion a créé des situations de doublons. Il nous faut mettre en place une nouvelle organisation, pour gagner en efficacité et tenir compte des changements sur le marché de l'eau », dit un porte-parole du groupe.

Pour les représentants de personnel, la fusion ne justifie pas une réorganisation de si grande ampleur. Selon eux, le groupe veut profiter de ce rapprochement pour préparer la prochaine étape : son introduction en Bourse en 1999. « Pour atteindre cet objectif qui sera la preuve de la réussite de la fusion, il faut poursuivre l'amélioration de la rentabilité dans toutes ses entités », indique un document de la

direction remis au comité central.

Saur-Cise, pour l'instant, présente un bilan très déséquilibré : son endettement dépasse les 4,2 milliards de francs pour 2,8 milliards de fonds propres. Une augmentation de capital de 800 millions de francs est prévue à la fin de l'année. En parallèle, le groupe souhaite réduire ses dettes de 1,2 milliard de francs.

Pour y parvenir, il ne peut plus compter sur la croissance naturelle de son activité de distribution d'eau, autrefois si rémunératrice. Les consommateurs comme les collectivités sont plus avertis : les pressions sur les prix de l'eau se font de plus en plus fortes, au moment où les exigences de qualité ne cessent de s'élever. « Si aucune mesure n'était prise à la Saur, son résultat opérationnel se dégraderait de 15 millions par an », souligne la direction, pressée de réagir.

Pendant trois ans, Saur-Cise a prévu de limiter ses investissements à 950 millions par an contre 1,3 milliard en 1995. La société envisage aussi de céder 500 millions d'actifs. Ces économies s'ajoutent aux 300 suppressions d'emplois. La direction dit que toutes les mesures de préretraites et de reclassement dans le groupe Bouygues seront prises. Sur le terrain, les salariés s'inquiètent : le groupe Bouygues a aussi promis de reclasser ses salariés du bâtiment (environ 2 000 cette année) et il n'a pas un nombre infini de postes à pourvoir.

Martine Orange

CHAMPAGNE TAITTINGER REIMS

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de TAITTINGER, qui s'est tenue à REIMS le 23 juin 1997, sous la présidence de M. Claude TAITTINGER, a approuvé les comptes de l'exercice 1996 ainsi que les différentes résolutions qui ont été soumises à son approbation par le Conseil d'administration.

Le dividende, coupon net 24 F + crédit d'impôt 12 F, soit 36 F, contre 34,50 F pour l'exercice précédent, sera payable aux actionnaires ainsi qu'aux titulaires de certificats d'investissement à compter du 23 juillet 1997.

Au cours d'une réunion tenue le même jour, le Conseil d'administration a renommé M. Claude TAITTINGER comme Président-Directeur Général de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Le Conseil d'administration a également renommé comme directeurs généraux pour la même durée : MM. Jean TAITTINGER et Pierre-Christian TAITTINGER, MM^{es} Jean HENRION et Pierre de MARGERIE.

Au cours de son allocution, le Président a procédé à une analyse de la situation de la profession champenoise et a indiqué les principaux axes stratégiques de la politique du Groupe.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire a été tenue une Assemblée Générale Extraordinaire au cours de laquelle les actionnaires ont approuvé les propositions du Conseil d'administration de renouveler l'autorisation d'augmenter le capital en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la Société.

DÉPÊCHES

■ **EUROTUNNEL** : les fonds d'investissement gérés par Northern Cross, qui détiennent 38 millions d'actions Eurotunnel, ont renoncé à s'opposer au plan de restructuration financière après avoir rencontré Patrick Ponsolle, le président d'Eurotunnel, à Boston. Sans leur appui, les actionnaires minoritaires opposés au plan ne pourraient plus former une minorité de blocage lors de l'assemblée générale du 10 juillet.

■ **THOMAINFOR** : l'intersyndicale CGT, CFDT, FO, CGC et les salariés de la société d'informatique en redressement judiciaire depuis fin juin, ont décidé d'occuper le siège social à Vélizy (Yvelines) à partir de mardi 1^{er} juillet, « devant le refus de la direction de Thomson-CSF de reconnaître sa responsabilité devant le dépôt de bilan de son filiale, quatre mois après avoir été vendue à la holding américaine LGS ».

■ **COMPAQ** : le groupe américain a présenté lundi 30 juin un ordinateur personnel multimédia à 799 dollars, qui sera disponible en juillet aux Etats-Unis.

■ **DAIMLER-BENZ** : le groupe allemand escompte au moins 1,35 milliard de marks de l'emprunt convertible lancé après la vente de ses parts dans le groupe informatique français Cap Gemini.

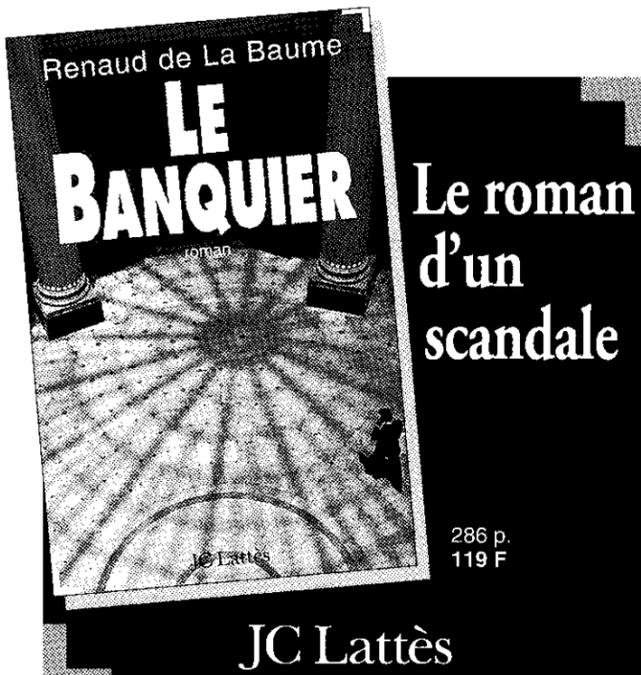
■ **THOMSON-CSF** : l'assemblée générale des actionnaires a décidé, lundi 30 juin, d'ajourner la modification des statuts de la société « dont la mise en œuvre était suspendue à la réalisation de la privatisation ».

■ **COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX** : le groupe a signé un accord-cadre de 580 millions de francs avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), pour développer des services municipaux à l'Est.

■ **NATIONSBANK** : la quatrième banque commerciale américaine a acquis pour 7 milliards de francs la banque d'affaires californienne Montgomery Securities.

■ **COMPAGNIE BANCAIRE** : la filiale de Paribas va céder deux filiales britanniques de l'UCB spécialisées dans l'affacturage, UCB Invoice Discounting et UCB factoring, à Bank of New York Financial corp. (BNY).

Marc Roche



RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 1er JUILLET

Liquidation : 24 juillet

Taux de report : 3,13

Cours relevés à 10h15



+0,71%

CAC 40 :

287,42

VALEURS FRANÇAISES

Table of French stock values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Montant coupon (1).

VALEURS ÉTRANGÈRES

Table of foreign stock values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Montant coupon (1).

Table of various French and foreign stocks including B.N.P., Renault, Bouygues, etc.

Table of various French and foreign stocks including Locindus, L'Oreal, LVMH, etc.

Table of various French and foreign stocks including Unibail, Union Assur.Fdal., Usinor Sacilor, etc.

Table of various French and foreign stocks including Hoechst, I.B.M., I.C.I., etc.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10h15

MARDI 1er JUILLET

OBLIGATIONS

Table of bond values with columns for % du nom., % du coupon, and Cours.

Table of various bonds and financial instruments.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15

MARDI 1er JUILLET

VALEURS

Table of second market stock values.

Table of various second market stocks.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 30 juin

MARDI 1er JUILLET

VALEURS

Table of SICAV and FCP values.

Table of various SICAV and FCP funds.

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15

MARDI 1er JUILLET

VALEURS

Table of Nouveau Marché stock values.

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 10h15

MARDI 1er JUILLET

VALEURS

Table of Hors-Cote stock values.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; # contrat d'animation.

CLIMATOLOGIE Le programme international d'étude de la circulation globale des océans (baptisé WOCE), lancé en 1990, est arrivé à mi-parcours. Les océanographes

de vingt pays ont recueilli des milliers d'observations, à l'aide des satellites ERS et Topex-Poséidon, ainsi que de systèmes acoustiques, seuls à pouvoir sonder efficacement les

profondeurs marines. ● CETTE MOISSON de données va leur offrir les moyens d'élaborer des modèles numériques permettant de décrire la très grande complexité de la cir-

culution des eaux. ● LES CHERCHEURS espèrent ainsi mieux comprendre comment l'océan, principal régulateur thermique de la Terre, interagit avec l'atmosphère

et, dans la mesure du possible, prévoir sa réaction au réchauffement climatique lié à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre.

L'océanographie mise à contribution pour étudier le climat de la planète

Les chercheurs de vingt pays, après avoir effectué des milliers de mesures par satellite et en mer, vont tenter de modéliser la circulation des eaux afin de mieux comprendre, et peut-être de prévoir, les évolutions climatiques

BREST

de notre envoyé spécial

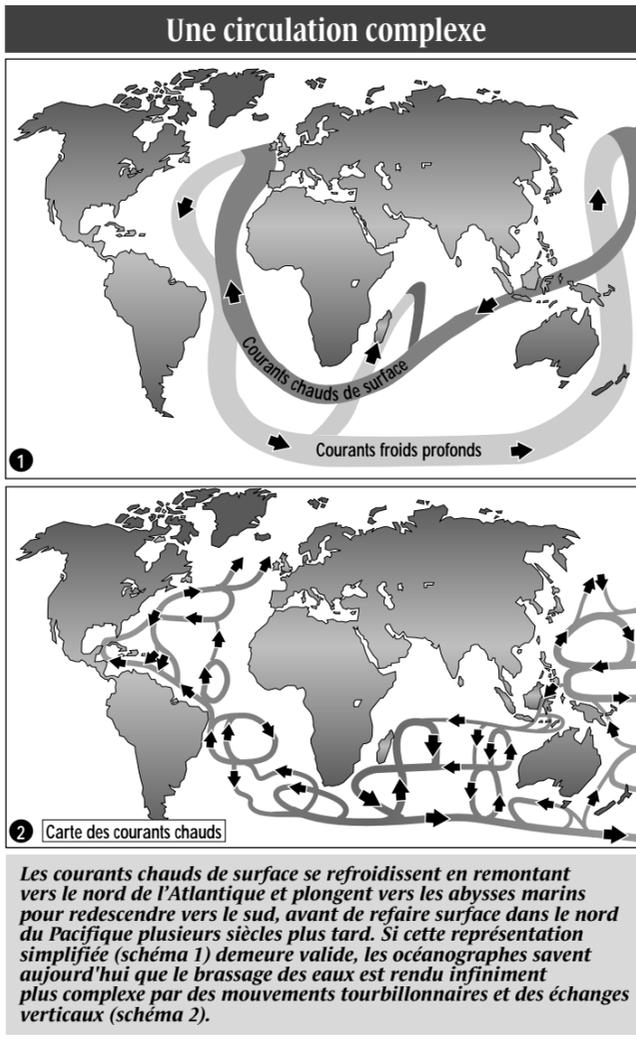
Le sommet des pays industrialisés de Denver a remis à des jours meilleurs un éventuel accord de lutte contre l'effet de serre et le réchauffement climatique. Le second Sommet de la Terre, qui vient de se clore à New York, n'a pas été davantage suivi d'engagements politiques à la mesure des risques écologiques qui pèsent sur notre planète. Les travaux des océanographes engagés dans le programme international WOCE (World Ocean Circulation Experiment) et réunis récemment en colloque à Brest permettront-ils, dans un proche avenir, de mieux éclairer les décisions des chefs d'Etat et de gouvernement ?

Les océans, qui couvrent près des trois quarts de sa surface, forment probablement le plus puissant moteur de la gigantesque machine thermique que constitue le globe terrestre. Ils entrent en effet pour moitié, à égalité avec l'atmosphère, dans les échanges d'énergie qui s'établissent entre les régions équatoriales, baignées de soleil, et les froides latitudes polaires, l'Atlantique intervenant pour environ 50 % dans cette régulation aquatique. De surcroît, l'atmosphère elle-même n'est pas tant chauffée par le rayonnement solaire, qu'elle laisse en partie passer, que par le rayonnement infrarouge que renvoie la Terre et qu'elle arrête au contraire (effet de serre), ainsi que par l'évaporation des eaux de surface. C'est en somme l'océan qui, par ses interactions avec l'atmosphère, gouverne le climat de la planète bleue.

Or, si les phénomènes atmosphériques sont connus, grâce à l'existence depuis près d'un siècle d'un réseau de milliers de stations météorologiques, il n'en va pas de même des mécanismes à l'œuvre dans les profondeurs du milieu océanique, qui demeurent fermées à l'observation des scientifiques. Ceux-ci ont construit un modèle très schématique de « tapis roulant » (*conveyor belt*), selon lequel la chaleur stockée par les eaux de surface dans les zones tropicales est redistribuée vers le nord par le Gulf Stream, puis la dérive nord-atlantique.

En se refroidissant, ces eaux supérieures se font plus denses et plus lourdes – l'évaporation les chargeant aussi en sel – et plongent alors, au niveau des mers de Norvège, du Groenland et du Labrador, jusqu'à des profondeurs de 2 000 à 4 000 mètres. Elles s'écoulent ensuite vers le sud et, rejoignant le courant circumpolaire antarctique tournant d'ouest en est, sont entraînées vers l'océan Indien et le sud du Pacifique, avant de remonter en surface dans le Pacifique nord puis de rejoindre les courants chauds qui, passant entre les îles indonésiennes et contournant l'Afrique, remontent enfin vers l'Atlantique, bouclant ainsi la boucle.

Cet ample et lent brassage, dont le cycle complet dure un millier d'années, n'est pas aussi simple qu'il y paraît. « Ce que nous avons surtout appris ces dernières années, c'est que le processus sont beaucoup plus compliqués que nous l'imaginions », résume l'Américain Carl Wunsch, professeur au Massachusetts Institute of Technology et l'un



La Hague : le rapport Souleau ne tranche pas entre Greenpeace et la Cogéma

LES PREMIÈRES conclusions du comité scientifique chargé d'enquêter sur les cas de leucémie infantile à La Hague ont été remises, mardi 1^{er} juillet, aux deux ministres concernés, Dominique Voynet (aménagement du territoire et environnement) et Bernard Kouchner (secrétaire d'Etat à la santé), par Charles Souleau, doyen de la faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry et président de ce comité. Il ne s'agit que d'un « rapport d'étape ». Ce groupe de neuf experts, qui avait été mis en place par le gouvernement précédent, poursuivra ses travaux.

Lors d'une rencontre avec des élus locaux de la région de La Hague, jeudi 26 juin, Charles Souleau avait déclaré notamment que les habitants du Nord-Cotentin n'avaient « aucune raison de changer leur mode de vie » (*Le Monde* daté 29-30 juin). Dans un communiqué publié le lendemain, les services de Dominique Voynet et de Bernard Kouchner avaient indiqué qu'ils « souhaitent maintenir et renforcer la surveillance épidémiologique et de l'environnement », en dépit des « résultats rassurants » de la commission Souleau.

De prime abord, ce premier « rapport Souleau » paraît bien décevant : pas de révélation ou de chiffres fracassants, aucune donnée susceptible de donner raison aux écologistes de Greenpeace ou – au contraire – de blanchir les exploitants du centre de retraitement des combustibles nucléaires de La Hague. Il met néanmoins en lumière des points sensibles et la marche à suivre pour tenter de les résoudre. Sa simple existence représente un progrès considérable par rapport à la situation précédente. C'était la première fois que les deux « camps » s'asseyaient à la même table, même si leur représentation n'était pas équilibrée.

Ce ne fut pas toujours facile. Au sein de la commission elle-même, Jean-François Viel, auteur de l'étude ayant mis en évidence l'excès des leucémies à La Hague, se trouvait face à une majorité d'épidémiologistes critiques, pour la

plupart, vis-à-vis de son travail. « Les épidémiologistes ont, en général, un ego très fort et la discussion fut longue et pénible », reconnaît le doyen Souleau. Un consensus fut néanmoins obtenu pour confirmer l'existence d'un agrégat anormal de cas de leucémie infantile dans le canton de Beaumont-Hague (4 cas observés pour 1,4 attendu) et, surtout, le bien-fondé de la démarche du professeur Viel et la qualité de son travail (*Le Monde* du 18 juin). La commission reste réservée, en revanche, sur la méthode qui l'a conduit à corréliser ces

de population représentatif à définir, soit en repartant des données accumulées dans l'étude du professeur Viel. »

Paradoxalement, en dépit de la polémique qui oppose Greenpeace à la Cogéma, exploitant du centre de La Hague, les débats semblent avoir été moins houleux au sein du sous-groupe de radio-écologie. Il ne s'agissait, il est vrai, pour ce comité, que d'un travail préliminaire dont la poursuite pourrait s'avérer moins consensuelle.

Les quinze membres de ce groupe ont tenté, dans un premier

Les agrégats, énigme épidémiologique

Les épidémiologistes notent que les agrégats (ou clusters), ces zones où le nombre de cas de cancers dépasse la moyenne attendue, peuvent survenir par simple distribution statistique aléatoire. Certains parlent même de « loterie », dont La Hague serait une nouvelle illustration. Mais les clusters dépassent parfois le simple jeu de hasard : en Allemagne, à Sittensen, à 45 kilomètres d'une usine nucléaire, on a enregistré un taux de leucémie quatorze fois plus élevé que la normale, qui pourrait être dû à une surexposition à des radiographies médicales. A Elbmarsch, située face à l'usine nucléaire de Krümel, près de Hambourg, neuf cas de leucémie infantile ont été observés entre 1990 et 1995, soit six fois plus que la normale. On constate une incidence triplée chez les enfants habitant à moins de 5 kilomètres des vingt-deux centrales allemandes. Environnement, nourriture, hérédité, ces facteurs ont été repoussés, dans l'attente d'investigations. L'hypothèse virale a été évoquée, dans une étude britannique montrant que la leucémie infantile est plus fréquemment diagnostiquée durant les mois d'été.

cas avec la fréquentation des plages et remarque que, si ses résultats sont exacts, le même excès de leucémies devrait être observé sur l'ensemble du Nord-Cotentin, ce qui n'est pas le cas.

Mais le travail de Viel « a permis d'alerter l'autorité sanitaire », souligne le doyen Souleau. Il recommande notamment de compléter l'étude du professeur Viel « par des données correspondant aux années les plus récentes ». « Plus généralement, un travail épidémiologique, sociologique, démographique, clinique, biologique, hématologique, radioécologique devra être lancé dans ce même canton, ajoute-t-il. Ce travail pourra se faire soit à partir d'un échantillon

de temps, de faire « le bilan des rejets liquides et gazeux depuis le début du fonctionnement des installations », ou que « certains radio-éléments pourtant prépondérants dans l'impact, comme le carbone 14 ou l'iode 129, ne sont pas toujours les plus surveillés ». Les membres du groupe – en premier lieu, Pierre Barbey, conseiller scientifique de l'Acro – soulignent que ces données, apparemment sérieuses, sont fournies par les exploitants. Il convient donc de les analyser et de les vérifier. Le groupe, qui sera probablement élargi à d'autres laboratoires indépendants, devrait maintenant s'y atteler.

Jean-Paul Dufour

des pères du projet WOCE. Celui-ci, lancé en 1990 dans le cadre du Programme mondial de recherche sur le climat et mobilisant vingt pays, arrive au terme de sa première phase : la collecte de données. « En sept ans, nous avons accumulé plus d'observations qu'il n'en avait été recueilli par le passé », se félicite Yves Desaubies, directeur du Laboratoire de physique des océans de Brest.

Le lancement des satellites européens d'observation météorologique ERS-1 (1991) et ERS-2 (1995), ainsi que du satellite franco-américain Topex-Poséidon (1992), a donné des yeux perçants aux océanographes, qui connaissent désormais, avec une précision de quelques centimètres, les variations du niveau de la mer imputables aux courants de surface ou aux écarts de température qui font que l'eau se dilate ou, au contraire, se contracte. Des systèmes acoustiques spécifiques leur ont servi d'oreilles attentives pour sonder les profondeurs marines que les ondes électromagnétiques ne parviennent pas à pénétrer. Des campagnes en mer leur ont aussi permis d'amasser un grand nombre de mesures de température, de salinité ou d'autres qualités physico-chimiques.

PHOTOGRAPHIE GLOBALE

Les milliers de résultats ainsi rassemblés ont confirmé que « la circulation océanique, loin de s'effectuer de façon linéaire, est rendue complexe par des mouvements tourbillonnaires, des systèmes de bifurcation et des échanges verticaux liés, notamment, à la topographie des fonds marins. L'équateur, en particulier, est une zone critique de transfert entre les deux hémisphères », décrit Pierre David, président de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer).

Les scientifiques disposent à présent, pour la première fois, d'une photographie globale des flux océaniques à la fin de ce millénaire. Cet « état des lieux » leur servira de référence pour évaluer leurs modifications ultérieures et apprécier ce qui relève de la variabilité naturelle ou d'éventuels changements d'origine anthropique.

Dans une deuxième étape – à partir de 1998 et jusqu'en 2002 –, cette moisson de données doit être exploitée pour mettre au point des modèles numériques à haute réso-

lution de la circulation océanique, couplés, à terme, aux modèles de circulation atmosphérique. L'objectif est de mieux comprendre, et si possible de prévoir, les évolutions climatiques.

La « réponse » de l'océan à l'augmentation de la concentration, dans l'atmosphère, des gaz à effet de serre et en particulier du dioxyde de carbone, pourrait déterminer, sur une longue échelle de temps, l'amplitude et les conséquences du réchauffement planétaire. Or cette réponse est aujourd'hui difficilement prévisible. Paradoxalement,

Navires hauturiers et courantomètres

Diverses équipes françaises, appartenant notamment à l'Ifremer, au CNRS, à l'Orstom, au CNES et à l'IFRTP, sont impliquées dans le programme WOCE. L'Ifremer a ainsi mobilisé plusieurs navires océanographiques de sa flotte hauturière. Différents dispositifs de courantométrie acoustique sont également mis en œuvre pour étudier les mouvements marins. Les plus simples, montés sur des bateaux, permettent de mesurer la vitesse des courants des couches océaniques supérieures (jusqu'à 800 mètres de fond), à l'aide de signaux acoustiques réfléchis par les particules emportées par ces courants. D'autres capteurs sont fixés à des lignes de mouillage, qui sont relevées au bout d'un an ou deux.

L'Ifremer a également conçu et réalisé des flotteurs baptisés Marvor – « cheval de mer », en breton –, qui dérivent en profondeur avec les courants marins et dont les trajectoires sont transmises à intervalles réguliers par satellite.

de même qu'aux périodes glaciaires la plongée des courants chauds vers les froids abysses marins a été contrariée par l'avancée des glaces, on peut craindre qu'une élévation de la température de l'air n'aboutisse à un résultat identique, en empêchant les eaux de surface de se refroidir suffisamment pour entretenir la continuité de ce cycle.

Pierre Le Hir

Lilly : Centre de Production

Nous recherchons, pour compléter notre équipe au sein de notre nouvelle unité de production d'Enzymes, un :

**BIOCHIMISTE
EXPERT EN PROTEINES**

De formation Bac +5 scientifique, spécialisée en Biochimie, vous avez acquis une expérience professionnelle théorique et pratique d'au moins deux ans dans le domaine des protéines (structure, propriétés, purification, détection...) au sein d'un laboratoire analytique industriel.

Ce poste requiert :

- une bonne maîtrise des équipements laboratoires dans un cadre BPL (Bonnes Pratiques de Laboratoire) indispensable à la mise en place, la validation, la qualification et l'optimisation des méthodes analytiques ;
- un esprit d'analyse, de méthodes et d'organisation permettant de mener les investigations, résoudre les problèmes et exploiter les résultats statistiques ;
- les qualités relationnelles nécessaires à l'assistance conseil à la production ;
- une sensibilisation à l'environnement Qualité, soit au travers d'une expérience en milieu industriel, soit d'une formation Qualité ;
- une bonne maîtrise de l'anglais (lu, écrit et parlé) et de bonnes connaissances en micro-informatique.

Une expertise en enzymologie serait un plus apprécié.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et prétentions au Département des Ressources Humaines - LILLY FRANCE - 2, rue du Colonel Lilly - BP 10 - 67642 FEGERSHIM Cedex.

Lilly
La vie a du génie

A Wimbledon, Sandrine Testud coupe l'herbe sous les pieds de Monica Seles

La Française a battu l'Américaine en trois sets (0-6, 6-4, 8-6) après avoir sauvé une balle de match

La Française Sandrine Testud, vingt-cinq ans, vingt-troisième joueuse mondiale, a battu, lundi 30 juin, au 3^e tour des Championnats de Wim-

bledon, l'Américaine Monica Seles, tête de série n° 2. Après avoir perdu le premier set six jeux à zéro, elle a pourtant eu contre elle une balle de

match dans le troisième. En huitième de finale, elle devait affronter, mardi 1^{er} juillet, sa compatriote Nathalie Tauziat.

Le Brésil installe son football au sommet

Malgré le handicap de l'altitude, les coéquipiers de Ronaldo ont remporté la Copa America aux dépens de la Bolivie

RIO DE JANEIRO

de notre correspondant
« Vous allez devoir m'avaloir ! » Le visage empourpré, Mario Zagallo se métamorphose en couleuvre venimeuse devant les micros qui se tendent vers lui. En proie à une émotion mal contenue, il tarde à retrouver son souffle sur la pelouse du stade Hernando-Siles, perché à 3 660 mètres d'altitude. Après avoir vaillamment résisté à l'asphyxiante pénurie d'oxygène de La Paz, en Bolivie, le Brésil vient de remporter au finish, dimanche 29 juin, la 38^e édition de la Copa America aux dépens de la sélection locale (3-1).

Avant toute chose, l'entraîneur des vainqueurs vitupère ceux « qui renient notre pays au lieu d'en être fiers ». Le message, délivré à chaud, s'adresse à certains journalistes brésiliens, dont les écrits n'ont pas l'heur de lui plaire. Fort du premier triomphe brésilien obtenu à l'extérieur dans cette compétition pourtant vieille de quatre-vingt-un ans, Mario Zagallo se sent déjà investi des pleins pouvoirs en vue du Mondial. Un coup franc de Roberto Carlos, chronométré à 120 km/h et repoussé dans les pieds de Denilson par le gardien Trucco, et deux actions décisives, dans les onze dernières minutes, de Ronaldo - un splendide tir du gauche et une interception meurtrière conclue par Zé Roberto après un relais avec Denilson - ont eu raison du « syndrome de La Paz » qui hantait les hommes de la Selecao.

En 1993, sur ce même terrain de l'Altiplano andin, la Bolivie et son « douzième homme », l'altitude à laquelle ses joueurs sont acclimatés, avaient infligé au Brésil la seule défaite concédée à ce jour en match qualificatif pour la phase finale de la Coupe du monde. Bras droit de l'entraîneur national de l'époque, Carlos Alberto Pereira, Mario Zagallo avait en mémoire ce naufrage historique face à une équipe plutôt habituée à jouer les faire-valoir. Dimanche, par quatre fois en seconde mi-temps, les ballons boliviens sont allés s'écraser sur les montants de la cage brési-

lienne. A l'entrée du dernier quart d'heure, les glorieux oriverde, poumons en feu et jambes de plomb, ont failli de nouveau sombrer sous le siège de Boliviens survoltés. L'opportunisme de Ronaldo et le sens du jeu phénoménal de Denilson, âgé d'à peine vingt ans, ont fait en extremis la différence.

Dans un passé récent, Jacques Chirac, le président de la République française, s'est fait l'ardent défenseur de la Bolivie en s'insurgeant contre l'intention de la Fédération internationale de football (FIFA) d'interdire les rencontres internationales à La Paz. L'étrange spectacle offert lors de la finale a, en tout cas, ranimé la polémique dans la presse brésilienne. De fait, les incidences de l'altitude sur l'organisme des joueurs méritent réflexion.

CONDAMNÉ À VAINCRE

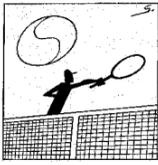
Titulaire d'un palmarès exceptionnel, avec quatre titres de champion du monde, dont deux comme joueur au côté de Pelé (*Le Monde* du 3 juin), Mario Zagallo rêve désormais d'un cinquième sacre, l'année prochaine à Paris. Dans un pays où les entraîneurs ont coutume de « sauter » au moindre feu médiatique, son maintien à la tête des quadruples champions du monde ne tenait pas, en effet, de l'évidence. Il se savait condamné à la victoire.

A l'exception de la Bolivie et du Brésil, les dix autres sélections en lice dans cette Copa America s'étaient privées de leurs meilleurs joueurs en prévision du tournoi qualificatif sud-américain pour le Mondial, qui doit reprendre dimanche 5 juillet. Percutante mise en jambes préliminaire (dix-neuf buts marqués en cinq matches, dont sept en demi-finale contre le Pérou, contre trois encaissés), la qualification des Brésiliens pour la finale attendue face à la Bolivie ne représentait donc qu'une formalité. A moins d'un an du rendez-vous français, les tenants du titre ont fait preuve, dans l'enfer de La Paz, d'un moral de champions.

Jean-Jacques Sevilla

LONDRES

de notre envoyée spéciale
Dimanche 29 juin dans l'après-midi, Monica Seles a pleuré de joie quand, à la fin de son match du deuxième tour, le public du central lui a offert une longue standing ovation. En l'absence de Steffi Graf, Wimbledon la voulait pour reine et Monica, deuxième joueuse mondiale, qui n'a jamais gagné sur le gazon de cette chic banlieue de Londres, pouvait rêver un peu. Lundi 30 juin, l'Américaine a quitté le court les yeux secs, la mine triste et le sourire difficile à l'issue d'une impossible partie contre la Française Sandrine Testud. Elle avait d'abord enlevé la première manche



TENNIS

elle avait mené cinq jeux à deux dans le troisième set et tenu une balle de match pour s'incliner finalement 0-6, 6-4, 8-6.

Monica Seles n'est plus Monica Seles. Chaque match perdu lui rappelle tristement qu'elle fut poignardée un jour d'avril 1993 et mise hors jeu pour près de trois ans. Son tonitruant retour à l'US Open, en 1995, sa victoire aux Internationaux d'Australie, en janvier 1996, ne semblent, aujourd'hui, que les derniers oripeaux de sa gloire passée.

Dans un souffle, elle précise : « J'ai probablement joué le meilleur tennis de ma vie en janvier 1993. Il est très dur de repenser à ces années. » Une convalescence et une dépression nerveuse ne sont pas venues à bout de la volonté de Monica Seles. Son corps s'est rebellé. Ses blessures diverses, de l'épaule douloureuse à l'auriculaire cassé, ont empêché chaque retour d'être du-

table et sa forme d'être impeccable.

Elle ne refusait aucun effort jadis, et c'était un bonheur de la regarder évoluer sur les courts. Maintenant, ses déplacements lambernent. Elle utilise à présent un coup droit à une main pour gagner quelques centimètres sur la balle. Mais les soucis pèsent sur son jeu : son père et entraîneur lutte une nouvelle fois contre un cancer du pancréas. Lundi, devant elle, Monica Seles a trouvé une joueuse puissante, au jeu enjoué, de la trempe de celles qui font aujourd'hui le tennis féminin : des gamines solides et fières, qui ont sacrifié à un entraînement plus dense et claironnent que toute joueuse peut être battue.

Sandrine Testud n'est pas, sportivement bien sûr, une jeunesse. Elle a vingt-cinq ans, elle est droitrière, vingt-troisième joueuse mon-

diale, honnête partenaire de double, membre de l'équipe de France avec, notamment, Mary Pierce et Nathalie Tauziat. Ses armes sont aussi ses faiblesses : un cœur immense, donc une sensibilité exacerbée, un moral trop prompt à partir en torche. Elle se souvient d'un premier set brillant, contre la même Seles, à l'US Open 1996. Après l'avoir perdu (7-5), elle laissa glisser la partie en ne faisant plus un jeu. « J'étais fatiguée, se souvient-elle, je n'avais pas pu tenir ce rythme. »

UN BONHEUR EXALTANT

Ce qui a changé, aujourd'hui, c'est cet entraînement plus dur et, sans doute, de l'harmonie. Elle répond en rigolant : « C'est l'amour. » Depuis deux ans, à la grâce d'une rencontre avec Vittorio Magnelli, entraîneur de l'équipe italienne, Sandrine Testud vit à Rome et s'entraîne avec les joueuses transalpines. Elle a bien un entraîneur français qu'elle partage avec Alexia Dechaume-Balleret, mais celui-ci n'est pas venu à Wimbledon. De cette jolie victoire, la première sur Monica Seles, Sandrine dit qu'elle est exaltante. Sans doute un repère dans sa carrière.

En un match parfois fou, émouvant - le secret du tennis féminin -, Sandrine Testud n'a jamais voulu céder. Et pourtant. En vingt minutes, la Française avait perdu la première manche 6-0 et était menée 1-0, 0-30. « Je me suis dit qu'il fallait que je garde mon service ; non, je n'ai jamais pensé que je pouvais perdre ce match », dit-elle. Son tennis a été hargneux, désespéré et orgueilleux. La balle de la victoire ? Un ace. Après ? Simple du bonheur.

Bénédicte Mathieu

Le public londonien attend Becker et Sampras en quarts

ENTRE DEUX AVERSES, Wimbledon se réchauffe à la perspective d'assister au choc qui devrait opposer le numéro un mondial, Pete Sampras, à la tête de série n° 8, Boris Becker. Leur probable duel en quarts de finale - quand le ciel capricieux le permettra - aurait valeur de finale : celle offerte par les deux champions au public londonien en 1995. On croyait alors Becker sur le déclin, il s'était incliné, dix ans après son premier triomphe local, avec suffisamment de superbe pour ravir la vedette à l'Américain un peu gauche. Pour marquer son histoire d'amour avec Wimbledon, il avait effectué - fait exceptionnel pour un perdant - un tour d'honneur en brandissant son trophée.

Pour se retrouver, ceux qui l'ont remporté six fois à eux deux dans la banlieue londonienne (Sampras en 1993, 1994 et 1995, Becker en 1985, 1986 et 1989) devaient déjouer, mardi 1^{er} juillet, les pièges de deux dangereux gauchers. Sampras devait rencontrer le Tchèque Petr Korda, finaliste à Roland-Garros en 1992 et ancien partenaire de Stefan Edberg en double. Des

blessures à répétition et l'opération d'une hernie ont ruiné ses trois dernières saisons et décuplé sa faim de victoires. Becker, lui, devra réduire l'arrogant Marcelo Rios. Sa morgue et son impatience ont coûté de nombreux matchs au talentueux Chilien, qui a notamment déçu en s'inclinant en huitièmes de finale à Roland-Garros face au Marocain Hicham Arazi après une première partie de saison tonitruante.

CÉDRIC PIOLINE CONTINUE

Un autre Allemand se fraye discrètement un chemin vers les quarts de finale : Michael Stich. Le vainqueur de l'édition 1991, qui raccrochera à l'automne à cause d'une épaule récalcitrante, devait cependant battre l'Australien Mark Woodforde, vainqueur du tournoi en double en 1993 et 1996. Cédric Pioline était également en bonne voie. Dernier Français en lice, il devait affronter, mardi, en huitièmes de finale, un des derniers spécialistes du jeu sur herbe : le Néo-Zélandais Brett Stevens.

Anne-Sophie Devillier, heptathlonienne de devoir et par plaisir

SI ELLE RÊVE d'une sélection aux championnats du monde d'Athènes (du 1^{er} au 10 août), voire aux Jeux olympiques de l'an 2000, Anne-Sophie Devillier sait qu'elle ne gagnera jamais ni les uns ni les autres. Les podiums lui sont interdits, sauf dans les compétitions par équipe comme la Coupe d'Europe des nations d'épreuves combinées, où, avec Marie Collonvillé et Nathalie Teppe, elle a offert la

deuxième place à la France, dimanche 29 juin, à Oulu (Finlande). Mais elle n'est pas fataliste : « Pour briller en heptathlon, il ne faut pas trainer. Il y a trop de disciplines faisant appel à des qualités différentes à travailler. Ça prend des années. » A vingt-six ans, le temps presse.

Elle aurait pu faire le bonheur de plusieurs fédérations sportives. Tennis et football se sont longtemps disputé ses qualités phy-

siques (1,75 m pour 61 kilos). Incapable de se résoudre à la pratique d'une seule discipline, elle a tergiversé avant de choisir « de faire un peu de tout » avec l'heptathlon.

Gamine, elle défiait les garçons au foot. Le ballon rond la fascinait mais, à quinze ans, elle a préféré mettre sa passion en veilleuse au profit du tennis. Au début de la décennie, elle rivalisait, au Tennis Club de Méru (Oise), avec Amélie Cocheteux, vainqueur du tournoi junior de Roland-Garros en 1995. Leur progression a été identique. Mais Amélie a six ans de moins et une raquette en main depuis son plus jeune âge. « Elle était un espoir, explique Anne-Sophie ; moi, on me trouvait déjà trop vieille. »

FOOTBALL SUR LE GAZON ANGLAIS

Résignée, elle court alors les tournois de la région parisienne. « Je gagnais un peu d'argent mais il aurait fallu arrêter les études pour que ça devienne rentable », dit-elle. Elle n'y a pas songé un seul instant. Pour canaliser son énergie, elle s'est plutôt entraînée à la section athlétisme de l'Amiens Université Club. Elle avait « déjà vingt ans » et elle « aimait tout ». Assez pour disputer dans la même journée des interclubs dans les deux disciplines : « Après le 100 m haies, je suis allée jouer mon simple et je suis revenue faire la longueur avant de retourner jouer le double. Le soir, j'ai bien dormi. » Le club d'athlétisme la poursuivait assidûment. Elle ne parvient pas à se décider. Les circonstances la retarderont encore.

Pour ses études d'anglais, Anne-Sophie Devillier part travailler un an à Leeds et met son tennis entre parenthèses : « Le niveau était insuffisant et le temps peu clémente. » Elle découvre l'équipe féminine de football de l'université et ne tarde pas à s'y faire une place. Son statut ne satisfaisait pas aux exigences du règlement, elle se réfugie sur la piste d'athlétisme. Wilf Pesch, entraîneur retraité de l'équipe nationale britannique, la remarque lors d'une séance de haies. Il sent en elle une future bonne heptathlonienne, propose de la prendre sous son aile. Elle travaille avec lui mais le football lui manque. Il la pré-

sente aux dirigeants des Brontë Ladies, un club de First League (première division), avec lequel elle se hisse en demi-finales du championnat national.

Mais les clubs britanniques, fussent-ils de première division, ne sont pas avant-gardistes au point de salarier leurs joueuses. Anne-Sophie rentre en France sans espoir de rejouer au football au même niveau. Son tennis, quant à lui, s'est rouillé, son classement a baissé. Elle se consacre alors à l'heptathlon et bifurque vers un cursus d'éducation physique plus compatible avec l'entraînement. Elle progresse rapidement. Mais son emploi du temps surchargé a contribué à son récent échec au Capes, la privant d'un poste d'enseignante.

Aujourd'hui, Anne-Sophie pointe en troisième position des bilans français, compte quelques sélections internationales, dont le prestigieux Décastar de Talence (Gironde) - rendez-vous des stars mondiales des épreuves combinées -, mais doit vivre chez ses parents. A l'instar de Jackie Joyner-Kersey et de Dan O'Brien (multiples champions du monde et champions olympiques), elle ingurgite trente heures d'entraînement hebdomadaires, s'impose une diététique sévère. Mais elle, le fait pour la beauté du geste. Athlète à plein temps, elle ne reçoit guère pour sa peine que des paquetages d'équipements.

Patricia Jolly

FUTONS OMOTE

Dormez zen.

3990F

Song MDF teinte acajou avec 2 tiroirs 91x60. Facade MDF teinte acajou. avec 1 futon 100 % coton 140x210 et sommier à lattes en pin massif (houesse et tatamis en sus).

117, 101 du Montparnasse - 75006 Paris - Tél. : 01 42 26 13 50
14, 100 des Batignolles - 75008 Paris - Tél. : 01 42 37 42 26
42, 43 St Antoine - 75010 Paris - Tél. : 01 42 42 15 74
66, Av. Jean Jaurès - 75019 Paris - Tél. : 01 40 40 73 99
45, Av. Maréchal de Saxe - 69006 Lyon - Tél. : 01 78 23 00 94
11, rue des Clères - 33000 Grenoble - Tél. : 04 76 90 06 70
109, Av. de Genève - 73000 Annecy - Tél. : 02 40 57 43 65

OMOTE
UN ETAT D'ESPRIT

Le menu des épreuves combinées

L'heptathlon et le décathlon comportent respectivement sept et dix épreuves disputées en plein air sur deux journées consécutives selon un ordre immuable. L'heptathlon réserve aux femmes : 100 m haies, saut en hauteur, lancer du poids, 200 m, saut en longueur, lancer du javelot et 800 m. Le décathlon impose aux hommes : 100 m, saut en longueur, lancer du poids, saut en hauteur, 400 m, 110 m haies, lancer du disque, saut à la perche, lancer du javelot, 1 500 m. Les performances de chaque spécialité sont converties en points à partir d'une table de cotation. L'athlète qui totalise le plus grand nombre de points l'emporte. Les pratiquants de ces très exigeantes disciplines limitent le nombre annuel de compétitions à environ quatre pour les hommes et six pour les femmes.

RÉSULTATS GRANDES ÉCOLES

INT INGÉNIEUR
Série 3 / Etranger
Admissibilité : 2 juillet

3615 LEMONDE

2,23 F la minute

Le Carnet du Monde

POUR VOS HEUREUX ÉVÉNEMENTS
NAISSANCES, MARIAGES
70 F la ligne hors taxes
☎ 01.42.17.39.80
01.42.17.38.42

Le Monde

« IMMOBILIER »
TOUS LES LUNDIS DATÉS MARDIS et MERCREDIS DATÉS JEUDIS,
PASSER VOTRE ANNONCE AU
☎ 01.42.17.39.45

paringer

Qui en dormant préserve son dos, chantera à son réveil dorénilasido. Lit double gigogne
Directoire sur lattes, Métal noir, 2 Matelas
laine et crin, comme en 1800. Doubles housses déhoussables, coton écru, 2 oreillers, 2 traversins.

PRIX DE LANCEMENT : 6 000 F

Modèle déposé
121, rue du Cherche-Midi, 75006 PARIS
Tél. 01.42.22.22.08 - 01.45.44.07.23
12, rue de la Chaise, 75007 PARIS

L'œuf mis à plat

Frit, il est succulent, mais toujours délicat à réaliser

AU COMMENCEMENT était l'œuf. Interloqué, l'homme en fit le tour, s'enhardit à le prendre en main, le soupesa, le secoua, et, de toute la maigre force que lui donnait une pensée à peine ébauchée, se mit à rêver. Comment percer le mystère ? Il perça la coquille. Merveilleuse délicatesse du primitif qui entre jusqu'au cœur du secret tout en respectant son intimité.

Plus tard, quand ses cervicales ne lui permirent plus de gober sa proie avec autant d'habileté, il prit l'habitude de la faire cuire « au dur », lui rompant la carapace à même le zinc entre un demi panache et les derniers résultats du tiércé. Puis, en famille et « à la coque », il l'engageait dans le périlleux combat avec le sablier, développant autour de lui tout un cérémonial de bonnes manières. Reste que des diverses façons de lui donner les moyens de faire une entrée honorable en société, celle qui consiste à le faire frire « sur le plat » est assurément la plus gratifiante, sinon la plus délicate à maîtriser.

Juillet. Pour le père de famille qui sans broncher laisse fuir femme et enfants vers leurs devoirs de vacances, le grand point fort de son jeune célibat est presque toujours le premier repas qu'il se met en tête de passer entre lui et lui. Généralement, on a lesté le Robinson de provisions généreuses, aide humanitaire accompagnée de longues notes de service qui lui indiquent les bonnes touches sur lesquelles appuyer et l'emplacement des différentes caches où se tiennent serrés l'outillage et les fusées de détresse. Il est paré.

« Comment, ne savais-tu pas que ce soir, Lucullus dînait chez Lucullus ? » Général et bec fin, ce Lucullus frictionnait le poil de son majordome sous le motif que celui-ci, n'ayant vu aucun invité se pointer à l'orgie du soir, avait bâclé la pitance de l'amphitryon mi-



litaire. Rien de ces excès chez notre solitaire, qui choisira le plus souvent des configurations de repas assez rustiques. Des œufs sur le plat, par exemple. Trois, pense à haute voix l'isolé, je vais m'en offrir trois, au beurre, entièrement !

Il n'y a qu'à la télévision, ou au music-hall, qu'on voit des chefs casser des œufs d'une seule main. Souplesse du poignet, précision du choc, élégance du geste. Pour le malheureux qui, dans une poêle trop étroite et trop chaude, voit son beurre virer au jus de charbon de bois alors que sa première victime commence à rissoler doucement à même la cuisinière, que la seconde gigote d'effroi dans la fournaise et que la troisième se ratrape au bastingage coupée par le travers, déjà plus du tout dans le coup ni sur le plat, pour celui-là, la seule solution qui s'impose est le coup de téléphone à la fabrique à pizzas du coin.

EXERCICE DE STYLE

On aura compris que l'on avait affaire à un maladroit, mais il ne faut jamais jurer de rien ; avec ces « sur le plat » une catastrophe est vite arrivée. A Paris, elle est permanente. Œufs normalisés trop longtemps tenus sous la rigueur des chambres froides, mauvais vouloir général de la profession qui se débarrasse de la commande en même temps que du client, dédain pour cet en-cas

de petits mangeurs et de maigres profits. En ville, les poules ont appris à avoir des dents ; abandonnons tout espoir, l'œuf sur le plat n'est plus un pensionnaire de la cité. Non, il faut aller à sa rencontre sur le bord des départementales, dans ces haltes encore ignorantes des truqueries à la mode, endroits sans malice à la bonne santé et au goût toujours joyeux.

Il n'empêche, avec un peu de discipline et de confiance en soi, on devrait tout de même pouvoir en venir à bout, de c't'œuf. Allons voir du côté des champions de la cuisine avancée pour savoir s'ils se souviennent encore des exercices de style auxquels on les soumettait bien avant qu'ils ne songent à passer en classe de gastro-sup. Commençons par la Bourgogne, chez Bernard Loiseau. Lui, recommande leur préparation en deux temps : on saisit d'abord le blanc, et hop ! le jaune est vivement amené sur site au moment jugé opportun. Pas de crainte de bavure, il faudra seulement savoir centrer le débat. Sel, poivre et une touche de vinaigre au cœur de la cible en fin de cuisson. Tel le dit le maître de Saulieu.

Moins acrobatique, Michel Augereau, héritier en titre d'un beurre

blanc devant lequel les meilleurs tirent leur chapeau, lui, s'y prend différemment. Le voilà aux fourneaux de son auberge Jeanne de Laval, aux Rosiers-sur-Loire, qui nous explique comment ne pas mourir idiot. Poêle épaisse, laissée en réserve sur une flamme modeste, œufs préalablement cassés et tenus dans une assiette creuse. Deux noisettes de beurre maintenant, auxquelles on laisse à peine le temps de s'exalter avant de les recouvrir de l'assiettée fatale. Surveillance souple et harmonieuse de l'ensemble jusqu'à son aboutissement, qui sera laissé à l'appréciation de chacun : cuits à peine, à point ou davantage. On donnera tout de même à la fourchette un petit genre chambrière pour faire respecter l'ordre et les convives ; ils en prendraient un peu trop facilement à leur aise, sinon, ces cocos-là.

On pourrait ainsi continuer avec de multiples démonstrations. Chacun a son truc pour ce plat jamais formellement cuit d'avance. Mais de cette exploration aux sources d'une énigme encore mal expliquée, retenons ceci : l'amicalité dans l'approche sera autant nécessaire que la convoitise, le sang-froid durant l'exécution aussi primordial que l'envie d'en découdre, l'humour indispensable sous peine de réussir à tout coup. Règle du jeu, règle de vie.

Jean-Pierre Quélin



Certaines maisons comme Neymann, la plus ancienne fabrique de pain azyme sur notre territoire (1850), essaie de conquérir de nouveaux consommateurs en ajoutant à

son pain azyme du sel, du cumin ou même de la poudre d'oignon. Le résultat tient plus du « cracker » anglo-saxon que du pain azyme proprement dit.

Ce dernier, s'il veut mériter son nom, ne peut se permettre que très peu de fantaisie. Une farine complète, biologique ou standard ; une forme ronde ou rectangulaire ; diverses épaisseurs : voilà toute sa souplesse. Suivant la recette rapportée par la famille Bitone d'Afrique du Nord, la Biscuiterie d'Agen réalise des matsot plutôt massifs. Les autres fabricants lamentent la pâte jusqu'à un millimètre d'épaisseur. Ce sont ces fines plaques qui seront cuites en une minute en passant sous des résistances électriques. Quant aux entailles que l'on retrouve dans tous ces pains azymes, elles n'ont pas qu'une fonction décorative, elles l'empêchent aussi de gonfler à la cuisson.

Guillaume Cruzet

fameuses galettes de pain azyme.

Le chanteur Francis Lemarque raconte que c'était lui, au nom de la

communauté de la rue de Lappe, qui écrivait au baron de Rothschild chaque fin d'année pour recevoir un colis d'une quarantaine de kilos de pain azyme. Depuis le début des années 70 et son arrivée dans les grandes surfaces, le pain azyme n'est plus seulement une nourriture qui répond à des préceptes religieux, il est devenu un produit de consommation courante, sans connotation confessionnelle. Selon les fabricants, deux tiers des 1 845 tonnes de pain azyme achetées en 1996 en France seraient considérées par ceux qui en font l'appoint comme une simple alternative aux biscottes. « Avec cet avantage qu'il est extrêmement diététique », souligne Guy Heumann, l'un des producteurs de ce pain azyme. « Le produit contient juste de la farine et de l'eau. Ni sel, ni sucre, ni matière grasse : il se marie aussi bien avec le caviar qu'avec la confiture », affirme-t-il. Cette neutralité gustative ne plaît pourtant pas à tous.

BOUTEILLE

AOC bordeaux supérieur



CHATEAU SAINT-JACQUES

Adossé au château Siran et bénéficiant de sa renommée et du savoir-faire de son œnologue-conseil, Michel Rolland, le château Saint-Jacques est situé au voisinage de l'appellation Margaux, sur 13 hectares de terres un peu plus argileuses. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un second vin - le second vin de Siran est le château Bellegarde -, mais d'un cousin un peu rustique, au nez moins policé que le château Siran, son illustre voisin, éblouissant dans les bonnes années (1989, 1990, 1993). Mais le cabernet-sauvignon (40 %), le merlot (47 %) et le cabernet franc (13 %), vinifiés à Siran, où ils passent un an en barriques, donnent alors le meilleur d'eux-mêmes. Ainsi le château Saint-Jacques a-t-il multiplié les récompenses aux concours agricoles durant la dernière décennie. Les millésimes 1992 à 1994 sont situés dans une fourchette de prix très raisonnable, entre 30 et 34 F la bouteille.

★ Château Saint-Jacques 1993 : 34 F la bouteille (vente directe). Brigitte Miaillhe. Château Siran, 33460 Labarde-Margaux. Tél. : 05-57-88-34-04. Télécopie : 05-57-88-70-05 (visite du château et de ses collections).

TOQUES EN POINTE

Tables d'été

LA TONNELLE

Dans la petite salle noyée de fleurs entre gare et bois de Chaville, Frank Aubert s'occupe tout à la fois de sa clientèle, de l'avenir du métier hôtelier et du maintien d'une tradition : canard au sang, sur demande ; admirez la canardière ! Le mesclun de langoustines poêlées donne au chef Jacky Portier l'occasion de montrer sa maîtrise des épices. Avec la tartelette de rouget varoise à la menthe fraîche, le filet de bar rôti et velouté à la cardamome, cela prend l'allure d'un beau repas classique. Les chefs voyagent, même ceux de Chaville. Cela nous donne le carré d'agneau à la marinade de curcuma, et bien d'autres plats aux saveurs contrastées. Une adresse familière, non loin de l'exotique étang de Chaville. Menu : 195 F.

★ Chaville, 29, rue Laménais (92370). Tél. : 01-47-50-42-77. Fermé dimanche soir.

LES JARDINS DE BAGATELLE

Alain Raichon, cuisinier bucolique, né à Champagnole dans le Jura, commence sa deuxième saison dans les communs du domaine de Bagatelle où, les soirs d'été, sous les frondaisons, l'on peut jouir d'un cadre exceptionnel et d'une belle cuisine classique. Entrée vive avec le poivron à la niçoise, délicate avec le foie gras macéré au vin de paille. La poularde aux morilles et au vin jaune donne la mesure du talent confirmé du chef, mais, en cette saison, le risotto de chipirons aux olives, tomates et basilic s'accordera tout aussi bien aux vins du Jura de la cave. Affluence, par beau temps, pour le déjeuner dominical. Cuisine délicatement attentive aux produits des régions, et qu'un cadre hors du commun assigne à sa juste place. Menu : 240 et 290 F le dimanche. A la carte, compter 250 F.

★ Paris, parc de Bagatelle, route de Sèvres (75016). Tél. : 01-40-67-98-29. Tous les jours.

LE NOAILLES

Un patio fleuri entouré de façades classiques, c'est le restaurant d'été de l'Hôtel Saint-James et d'Albany, le silence assuré au cœur de Paris. Joli menu (à 128 F) concocté par Jean-Pierre Lepeltier, qui travailla avec Joël Robuchon. Parfaite présentation, et juste cuisson, d'une assiette composite d'esturgeon, de sandre lie de vin et d'omble chevalier. Desserts de grande maison. Peut-être celles-ci sont-elles les mieux à même de tenir le fameux rapport qualité-prix, dans un lieu qui fut (avant rénovation) un hôtel secret pour célébrités et qui garde fermement le cap. Menu : 128 F. A la carte, compter 200 F.

★ Paris, 6, rue du 29-Juillet (75001). Entrée également par le 202, rue de Rivoli. Tél. : 01-44-58-43-44. Tous les jours.

Gastronomie

LE RELAIS D'AUTEUIL

Patrick Pignol fut une promesse de la jeune cuisine. Les années n'ont pas entamé son enthousiasme, ni émoussé ses humeurs : sa sainte colère contre l'envolée des prix des grands crus classés de Bordeaux le conduit à proposer un choix avisé de vins du Languedoc. A en juger par une fine tarte de rougets à l'anchoïade et un pigeon fumé aux baies de genièvre et jus à la sauge - plus que par une noix de ris de veau dorée à la casserole d'un classicisme convenu -, la précision et la sûreté de sa cuisine, comme la qualité des produits employés, devraient assurer à Patrick Pignol une plus grande reconnaissance d'un milieu trop souvent indulgent à l'égard des adresses éphémères ou à la mode.

Délicieuses madeines au miel de bruyère, glace miel et noix de l'excellent pâtissier maison. Le sommelier est à son affaire avec un patron aussi connaisseur. Menus : 250 F (déjeuner), 430 F et 530 F. A la carte, compter 450 F.

★ Paris, 31, boulevard Murat (75016). Tél. : 01-46-51-09-54. Fermé samedi midi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut

Le pain azyme

Vous êtes lassé d'acheter des baguettes dont la mie se transforme en papier mâché et la croûte en tôle ondulée dans l'heure qui suit ? Passez donc directement au pain sec. Il en existe un qui se garde entre 12 et 14 mois. Ce cousin de la biscotte se nomme pain azyme. Quatre fabriques en France tiennent l'article : deux dans l'Est, l'une à Paris, la dernière à Agen. Comme le chapati indien ou le pain pitta du Proche-Orient, le pain azyme se caractérise par son absence de levain. Un passage de l'Ancien Testament raconte que l'origine de ce produit se trouve dans la fuite du peuple hébreu hors d'Egypte. Dans la précipitation, le temps ayant manqué pour que la pâte du pain gonfle, les juifs emportèrent avec eux des pains cuits « a zumé », c'est-à-dire sans levain.

Pour célébrer cet exode, vers la terre promise d'Israël, les juifs ne mangent que du pain azyme pendant Pessah (la Pâque juive). Il appartient alors aux plus riches d'entre eux de faire en sorte que les plus démunis puissent aussi avoir leur ration de matsot, ces

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 1^{er}
AU DIABLE DES LOMBARDS
VOTRE RESTAURANT AUX HALLES
TOUS LES JOURS
DE 8H A 11H MON STOP III
BRUNCH 85 F
DE 10H A 17H
FORMULE A 60 F
EN SEMAINE JUSQU'A 21H
TEL: 01 42 33 81 84
64 RUE DES LOMBARDS 75001 PARIS

PARIS 5^e
L'INDE SUCCULENTE
au
MAHARAJAH
72, bd St-Germain 5^e
Menus 127 F - 169 F
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 6^e
Kamal-Inde
(Lotus)
SPÉCIALITÉ TANDOORI
12/20 (bonne table)
Gault-Millau 97
13, rue Monsieur Le Prince
Tél. 01.40.51.73.27 - Métro Odéon

PARIS 7^e
Choumieux
SPECIALITE DE CASSOLET
ET CONFIT DE CANARD
Tous les jours jusqu'à minuit.
Dimanche service continu de 12 h à minuit.
Banquet de 10 à 110 pers. Salons climatisés.
79, rue St-Dominique (7^e) Tél. 0147.05.49.75

PARIS 6^e
La Table d'ERICA
Cuisine gastronomique créole.
Blaff, lambis, chatou sont les noms magiques de cette cuisine des tropiques. C'est la fête à petit prix avec un charmant service féminin
J-C RIBAUT
- Salade marine (salade de poissons crus, marinée au citron vert et au lait de coco) ;
- Coquelet boucané à l'ancienne, migan de légumes du pays.
Desormais ouvert au déjeuner. Menu midi 62 F et 89 F. Le soir, menu 89 F et 120 F + Carte.
6, rue Mabillon - Tél. 01.43.54.87.61 (Fermé le dimanche)

PARIS 9^e
NEW BALAL
Restaurant indien et pakistanais
"Laurier d'or. Marmite d'or"
recommandé par des guides prestigieux.
Près de l'Opéra. Salle climatisée
25, rue Taitbout - Tél. 01.42.46.53.67

PARIS 16^e
Chez Candido
Venez déguster nos spécialités espagnoles dans une ambiance typiquement Andalouse.
Terrasse sur jardin, été comme hiver.
Carte de 150 F à 200 F
40, av. de Versailles - Tél. 01.45.27.86.68

77 SEINE ET MARNE
LA MARE AU DIABLE
le restaurant romantique de George Sand
Un havre de paix, pour déjeuner ou dîner, dans un parc fleuri de 17 ha.
Menu d'affaires 215 F (vin et café compris)
Superbe menu carte découverte de la cuisine du moment à 245 F.
Déjeuner en terrasse fleurie et dîner aux chandelles auprès des cheminées. (35 km de Paris) Accès direct autoroute A5a, sortie 12 - RN 6 - Melun Sénart 01.64.10.20.90 - Séminaires. Hélicoptère.

91 ESSONNE
LE BOUDIN SAUVAGE
A partir de Juin, Anne-Marie de Gennes vous ouvre sa "Maison de Cuisine" tous les soirs de la semaine.
Pour déjeuner ou dîner, réservations au 01 69 28 42 93
A 15 mn de la Porte d'Orléans et du Pont de Sèvres
Fermé le week-end et en Août.
4, rue de Versailles 91400 Orsay

NORMANDIE
LA TARENTELE
DÉCOUVREZ SES SPÉCIALITÉS ITALIENNES
PIZZAS : Normande - Océane - Pêcheur - Tarentelle - St-Jacques...
Lasagnes et Osso Bucco maison
54, avenue du 6-Juin (route de Caen)
14100 LISIEUX - Tél. 02.31.62.29.00

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements au : 01.42.17.39.44 (Fax : 01.42.17.39.25)

Pluies et orages à l'est

LA DÉPRESSION centrée sur les îles Britanniques génère de nombreuses limites pluvieuses sur notre pays. Une perturbation intéressera la moitié est mercredi, amenant des pluies. Sur les autres régions, les nuages, nombreux, seront souvent accompagnés d'averses. Les températures resteront très en dessous des normales saisonnières.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie. - Malgré quelques éclaircies matinales, nuages et averses seront fortement présents. Les températures resteront fraîches, entre 16 et 19 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le soleil fera quelques apparitions après un début de matinée chargé et parfois pluvieux. Les températures maximales seront comprises entre 17 et 20 degrés du nord au sud.

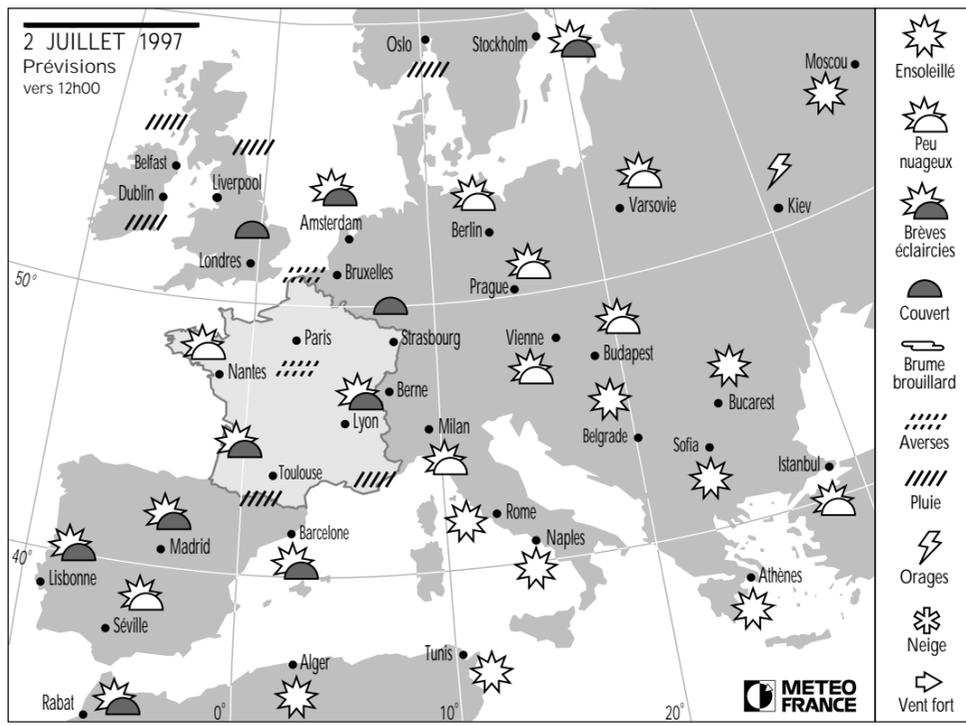
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Les temps sera maussade, avec des nuages et de la pluie toute la journée. Des foyers orageux se développeront

l'après-midi et donneront par endroits de forts cumuls de pluie. Il fera 20 degrés au maximum.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur Poitou-Charentes, nuages et éclaircies alterneront avec quelques averses isolées l'après-midi. Sur les autres régions, le ciel sera couvert et parfois accompagné de pluies. Sur les Pyrénées, des orages isolés éclateront en soirée.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Au lever du jour, il pleuvra sur le Limousin et l'Auvergne. Au fil des heures, ces pluies se décaleront vers Rhône-Alpes et prendront un caractère orageux. Ces orages donneront parfois des pluies importantes sur le relief. Il fera 21 ou 22 degrés au maximum.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Sur la Corse, le ciel sera nuageux avec quelques ondées. Ailleurs, le temps sera médiocre, avec de la pluie et des orages donnant par endroits des cumuls d'eau importants. Les températures seront comprises entre 20 et 24 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

MEXIQUE. Tous les vols à l'aéroport international de Mexico ont été provisoirement suspendus lundi 30 juin, à partir de 21 heures locales (2 heures GMT), après une reprise d'activité du volcan Popocatepelt.

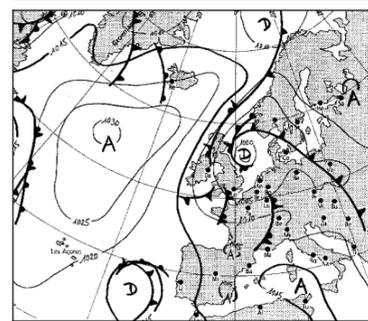
FRANCE. L'agence de la compagnie allemande Lufthansa est installée au 4, avenue de l'Opéra, dans le 1^{er} arrondissement, à Paris. Elle partagera ainsi les locaux occupés par l'agence de United Airlines. Son téléphone est le 01-47-42-11-09.

CANADA. Canadian Airlines International et Air Pacific, la compagnie nationale des îles Fidji, ont annoncé l'ouverture, en octobre, d'une liaison commune reliant Toronto et Vancouver à Fidji, via Honolulu. Le service hebdomadaire sera assuré par Air Pacific jusqu'à Honolulu où un vol de Canadian Airlines prendra le relais. Cet accord marque le retour d'Air Pacific à Hawaii après dix ans d'absence.

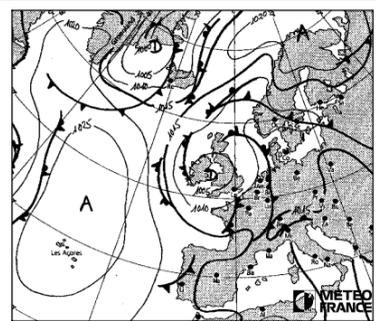
PRÉVISIONS POUR LE 2 JUILLET 1997

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	11/18 P	KIEV	20/24 P	VENISE	16/25 S	LE CAIRE	23/37 S
AJACCIO	NANTES	10/17 P	LISBONNE	15/21 N	VIENNE	13/25 N	MARRAKECH	18/23 N
BIARRITZ	NICE	12/23 P	LIVERPOOL	10/13 P	AMÉRIQUES	13/27 S	NAIROBI	18/23 N
BORDEAUX	PARIS	12/17 P	LONDRES	11/17 C	BRASILIA	3/12 S	PRETORIA	-2/20 S
BOURGES	PAU	12/18 P	LUXEMBOURG	11/20 P	BUENOS AIR.	25/30 S	RABAT	18/23 N
BREST	PERPIGNAN	16/22 P	MADRID	17/20 N	CARACAS	21/31 S	TUNIS	23/33 S
CAEN	RENNES	10/17 S	MILAN	13/25 S	CHICAGO	17/25 N	ASIE-OCEANIE	
CHERBOURG	ST-ETIENNE	11/20 P	MOSCOU	10/23 N	LIMA	18/26 C	BANGKOK	28/33 C
CLERMONT-F.	STRASBOURG	12/20 C	MUNICH	15/20 P	LOS ANGELES	18/26 C	BOMBAY	27/30 P
DIJON	TOULOUSE	11/19 P	NAPLES	18/28 S	MEXICO	15/21 P	DJAKARTA	25/32 C
GRENOBLE	TOURS	9/16 P	OSLO	15/20 P	MONTREAL	21/29 S	DUBAI	31/38 S
LILLE	FRANCE outre-mer	11/17 P	PALMA DE M.	20/26 N	NEW YORK	24/29 P	HANOI	28/36 N
LIMOGES	CAYENNE	22/30 N	BERNE	12/22 N	SAN FRANCISCO	11/20 S	HONGKONG	27/28 P
LYON	FORT-DE-FR.	27/30 N	BUDAPEST	15/26 N	SANTIAGO/CHI	3/13 S	JERUSALEM	22/32 S
MARSEILLE	NOUMEA	17/21 N	COPENHAGUE	13/20 S	TORONTO	22/28 N	NEW DEHLI	29/38 S
			DUBLIN	9/13 P	WASHINGTON	23/27 P	PEKIN	22/31 P
			FRANCFORT	11/23 N	ST-PETERSB.	16/26 S	SEOUL	24/31 S
			GENEVE	12/22 C	STOCKHOLM	18/24 N	SINGAPOUR	27/30 P
			HELSINKI	16/23 S	TENERIFE	16/20 S	SYDNEY	9/14 P
			ISTANBUL	21/29 N	VARSOVIE	13/22 N	TOKYO	21/27 P



Situation le 1^{er} juillet à 0 heure TU



Prévisions pour le 3 juillet à 0 heure TU

PRATIQUE

Exclu du « service universel » par France Télécom, le télégramme est toujours utile

LES FANS d'Yves Montand ont toujours en mémoire le joli sketch qu'il avait enregistré avec Simone Signoret : « Eugène Sue me regarde. Je t'aime, je t'aime, je t'aime. » Il n'est pas sûr que ce dialogue fasse rire les jeunes, qui n'ont probablement jamais eu l'occasion d'entendre décliner les prénoms surannés du code téléphonique : Anatole, Berthe, Célestin, Désiré... Les adultes eux-mêmes s'en souviennent-ils, à l'heure de la télécopie, d'Internet, du téléphone modulaire et autres Tadoo ?

Il est vrai que cette vénérable institution n'est que l'ombre d'elle-même : le nombre de télégrammes est passé de 9 millions en 1990 à 2,6 millions aujourd'hui, et le chiffre d'affaires du service ne représente plus qu'une goutte d'eau de 130 millions de francs dans une mer de 151,3 milliards. Il ne faut plus, en outre, compter sur le petit télégraphiste pour porter en main propre les messages d'amour, vœux de bonheur conjugal ou condoléances, comme en témoigne la mésaventure survenue à Armelle C.

Celle-ci, ravie d'avoir enfin trouvé un stage pour son fils, avait

voulu prévenir par télégramme le jeune homme, qui habite une chambre de bonne sans téléphone. Armelle ignorait que, depuis 1988, les télégrammes ne sont plus remis par coursier spécial, mais transmis par téléphone et, à défaut, par courrier ordinaire. Bref, la lettre est parvenue trop tard à l'étudiant, et fini le stage !

France Télécom se défend en faisant observer que seulement 2 % de la population ne possède pas le téléphone, et qu'elle a obtenu de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) l'autorisation d'appeler les abonnés de la liste rouge sans que leur numéro soit divulgué à l'expéditeur du télégramme. Faut-il pour autant abandonner les réfractaires du téléphone à leur solitude, alors qu'ils sont beaucoup plus nombreux l'été que les statistiques ne le laissent penser, à cause des résidences de vacances qui ne sont pas équipées ?

Le télégramme ne figure plus dans le « service universel », c'est-à-dire le minimum garanti par France Télécom à tous les usagers, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. Mais il n'a pas été supprimé « parce qu'il est reconnu

par les adhérents de l'Union internationale des télécommunications (UIT), et qu'il rend encore quelques services », précise-t-on à France Télécom, où l'on cherche de nouvelles solutions. En attendant, il est maintenu sous perfusion.

En grande partie automatisé, le télégramme n'emploie plus que trois cents personnes réparties dans neuf centres : Ajaccio, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Rouen et Strasbourg. La seule région où le public lui conserve encore une certaine

fidélité est la Corse, où la coutume exige qu'on prévienne d'un décès par télégramme.

VALEUR JURIDIQUE

Sur le continent, il sert surtout aux organismes de crédit et de vente par correspondance qui veulent intimider les débiteurs récalcitrants, car le papier bleu possède encore une certaine efficacité psychologique, comme l'exploit d'huissier le texte est rédigé et transmis par ordinateur, ou, à plus petite échelle, par Minitel. Ce sec-

teur constitue près des trois quarts de l'activité télégraphique.

Le télégramme est aussi prisé pour sa valeur juridique, car son contenu est gardé en mémoire pendant douze mois. Enfin, il sert encore à adresser des vœux de bonheur pour les mariages, les naissances, à souhaiter les fêtes et anniversaires, grâce à des formules illustrées.

Pour les événements graves (accident, décès), il est plus prudent de recourir à d'autres moyens. En effet, si l'envoi du télégramme a lieu à la veille d'un week-end ou d'un jour férié et si le destinataire n'est pas présent à son domicile au moment où on lui téléphone le message, le délai d'acheminement peut prendre trois jours.

Le texte saisi par l'expéditeur lui-même sur un Minitel (cette formule est moins onéreuse), déposé dans un bureau de poste, ou dicté à un opérateur de France Télécom, est traité dans l'heure qui suit, par un commutateur électronique de messages (CEM), qui reçoit les télégrammes en provenance des neuf centres, en assure la mémorisation, établit la facturation, et réachemine chaque message vers le centre le plus proche du desti-

nataire. Celui-ci est alors joint par un opérateur. En cas d'absence, il renouvelle l'appel dans un délai de vingt minutes. S'il n'obtient toujours pas le correspondant, il introduit les coordonnées téléphoniques dans un automate qui rappellera toutes les vingt minutes, jusqu'à 22 heures. Si la personne n'a pas contacté le centre entre 7 et 9 heures le lendemain matin, le télégramme sera envoyé par la poste.

Lorsque l'opérateur tombe sur un répondeur téléphonique, il laisse un message demandant au correspondant de rappeler un numéro vert entre 7 et 22 heures. Le destinataire qui rentrera dans la nuit saura qu'il a reçu un télégramme, mais devra cependant attendre le matin pour en connaître le teneur, ou même le surlendemain s'il s'agit d'un samedi, car les centres sont fermés le dimanche et les jours fériés, un seul d'entre eux assurant la permanence pour la réception des messages. Pour des raisons de confidentialité, le contenu du télégramme n'est pas confié au répondeur.

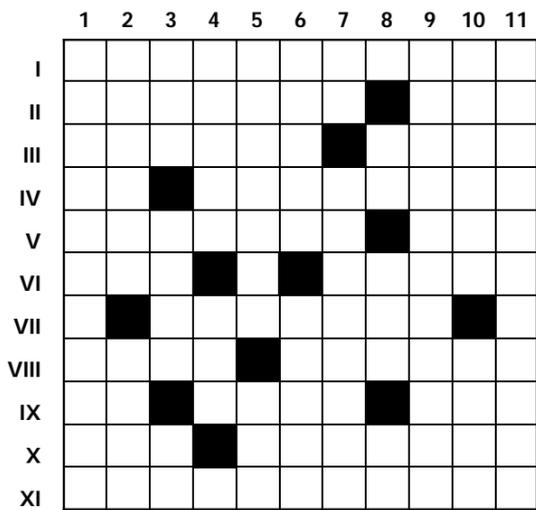
Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97137

♦ SOS Jeux de mots :

3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALLEMENT

I. Joli coup au billard, sale coup sur l'autoroute. - II. L'apostrophe est sa marque. Convien. - III. Se pratique souvent en réserve. Revient à petits pas dans les parcs nationaux. - IV. Note. Une pipe qui ne tient pas en poche. - V. Séparée. A moitié servie. - VI. Ecole bouddhiste à l'origine. Eclair la façade. - VII. Vit en mer mais fraie en eau douce. - VIII. Pour ranger les verres. Etoile en éclats. - IX. Née de la scission de

1948. Dépassé. Sans aspérité. - X. Bien attrapée. Fit l'éléphant. - XI. Un label pour une cigarette moderne mais toujours nocive.

VERTICALEMENT

1. Temps mort dans la tuerie. - 2. Protège la couche. En Meurthe-et-Moselle. - 3. Zone de combats. Garde la chambre. Conjonction. - 4. Une position pour le yogi. Ses feuilles sont des aiguilles. - 5. Même l'Eglise a du mal à y croire. En dérobade. - 6. Prendre un coup.

Digne d'un souverain. - 7. Pour garder l'anonymat. Devant les barreaux. - 8. Parcouru. Petit, il peut devenir étoile. En règle. - 9. Toute proche. - 10. Prise sur le fait. Un roi de tragédie. - 11. Signe pour raccourcir les liaisons.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97136

HORIZONTALLEMENT

I. Lithographe. - II. Insérée. Reg. - III. Bâfres. Coma. - IV. En. Méthanol. - V. Rigi. Elbe. - VI. Atone. Morts. - VII. Légers. EA. - VIII. Tressent. - IX. St. Tenterai. - X. Môle. Taegco (cageot). - XI. Episser. Sen.

VERTICALEMENT

1. Libéralisme. - 2. Inanité. Top. - 3. TSF. Gog. Li. - 4. Herminettes. - 5. Orée. Erre. - 6. Geste. Sente. - 7. Ré. HLM. Star. - 8. Cabossée. - 9. Prôner. Ergs. - 10. Hémoo. Tenace. - 11. Egalisation.

SCRABBLE®

PROBLÈME N° 24

A la recherche du troisième mot

1. Vous avez tiré A B D E R S U.

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez neuf mots de huit lettres en le complétant avec neuf lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots de la grille.

N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

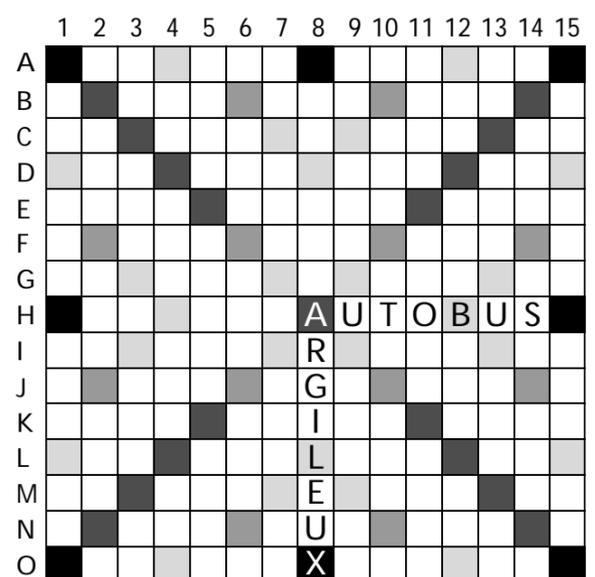
c) Premier tirage : D E I N S T U. Trouvez quatre sept-lettres.

d) Deuxième tirage : A E E G I O R. En utilisant deux lettres du tirage précédent, trouvez deux huit-lettres.

Solutions du problème dans Le Monde du 9 juillet.

Solutions du problème paru dans Le Monde du 25 juin.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rappor-



tant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) ORGUEIL, 1 F, 110, faisant GRINÇONS. b) LOGUERA, connecterai (informatique), A 2, 61 - ORGUEILS,

B 1, 72 - GLORIEUX, D 1, 90 - RIGOLEUR, 2 A, 72 - OLIGURIE, miction réduite, 3 F, 74 - UROLOGIE, 6 F, 63.

c) AUTOBUS. d) ARGILEUX, ou l'anagramme GLAIREUX-GLORIEUX.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex



Le Monde PUBLICITE

Président-directeur général : Dominique Audo Vice-président : Gérard Morax Directeur général : Stéphane Corn

21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05 Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

L'ÉTÉ FESTIVALS

Un art constamment méconnu, parfois moqué et pourtant si voluptueux : celui des jardins. Serait-ce du mauvais esprit de parler, par temps de pluie, du 6^e Festival international des jardins, à Chaumont-sur-Loire ? Il dure... jusqu'au 19 octobre et, à 80 kilomètres de là, les jardins du château de Villandry, archétypes des jardins de la Renaissance, semblent défier les siècles. Mieux vaut, peut-être, rêver dans ces jardins que se confronter à l'excès de bons sentiments des troupes qui ont participé, à Nanterre, au Festival du théâtre universitaire ou entendre le maire de Reims, Jean Falala (RPR) déclarer : « On ne peut pas, dans le contexte actuel, montrer un garçon avec des parties génitales visibles et non pas floues. » Il a interdit, au festival de photographie Le Printemps de Reims (jusqu'au 13 septembre), l'exposition du photographe espagnol Pere Formiguera, parce qu'on y voyait un garçon nu. Heureusement, à Rennes, Les Tombées de la nuit fêtent leurs dix-huit ans d'existence et « l'Europe atlantique ».

LA PHOTOGRAPHIE DE GÉRARD RONDEAU

Histoire d'eau

A Chaumont-sur-Loire, enfermez-vous au cœur d'une jungle de bambous dans l'univers moite de la « serre molle » d'E. François et de D. Lewis.

De Chaumont-sur-Loire à Villandry, les jardins du XX^e siècle

Ephémères ou pérennes, les créations présentées sur les bords de la Loire illustrent la permanence d'un art méconnu

VI^e FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS, Ferme du Château, 41150 Chaumont-sur-Loire (à 17 km de Blois). Tél. : 02-54-20-99-22 et 01-48-04-84-59. De 9 heures à la tombée de la nuit ; jusqu'au 19 octobre. Catalogue : *Que d'eau, que d'eau !, L'eau dans les jardins du XX^e siècle*, textes de Nicolas Bouvier et Jean-Paul Pigat, 96 pages, 150 F.

JARDINS DU CHÂTEAU DE VILLANDRY, 37510 Villandry (à 15 km de Tours). Tél. : 02-47-50-02-09. Ouvert toute l'année, de 8 h 30 à 20 heures.

Chaumont-sur-Loire fête la sixième édition de son Festival des jardins, sous le triple signe de l'eau, du légume et de la couleur bleue. Les visiteurs pourront explorer trente jardinets de 250 mètres carrés chacun, qui, derrière leur haie de hêtres, déclinent le thème choisi avec plus ou moins de bonheur. Vingt d'entre eux sont le fruit d'un concours international. Les créateurs des dix derniers sont des invités. D'une année à l'autre, une dizaine de réalisations sont conservées, parfois aménagées pour mieux coïncider avec le motif retenu.

L'irrigation, la sécheresse, les fontaines et les jeux d'eau ont donc été traités abondamment. Hasard ou mode ? Les légumes entrent dans la composition de nombreux clos et les notes végétales bleues sont omniprésentes.

Un jardin marécageux accueille le potager flottant, organisé par Flavia Nasio comme un théâtre. Les gouttes d'eau, naturelles ou artificielles, parsèment les feuilles des végétaux de Barbibulle, par terre ombreux échappé d'un conte de fées imaginé par les élèves du Conservatoire du paysage, de Blois. L'École méditerranéenne du paysage propose une rizière en terrasse, inondée comme il se doit.

GADGETS AMUSANTS

Côté gadgets – amusants et parfois irritants –, la Fuite d'eau de Macha Makeieff, illustré membre de la tribu Deschiens : une caravane embourbée dans un espace jonché de ferrailles diverses. Le jardin est, bien sûr, situé « à l'intérieur » du véhicule envahi par une végétation banlieusarde, qu'une providentielle rupture de canalisation a démultiplié. Les vrais jardins « pauvres » sont, la plupart du temps, beaucoup plus inspirés... Le mur d'eau imaginé

par J.-P. Delattre est astucieux mais évoque surtout un rideau de douche. Les tuyaux de F. Herscher s'agitent de façon frénétique – et aléatoire – pour inonder les visiteurs qui s'aventurent au milieu de ce jardin planté d'étranges légumes phalliques. Kitschissime, la

Proche-Orient. Parmi les réussites plastiques, l'impluvium de paille de Laure Bourdial, Joël Chatain, Laurent Monestier et Marianne Souq, cône renversé en forme de point d'interrogation, planté au milieu d'un carré de seigle. Et surtout le jardin du Japonais Takano

trio de Takano, Shodo Suzuki. L'étonnant mur de plantes de P. Blanc et M. Mangematin, est toujours en place. Le labyrinthe de saules tressé par J. et D. Drew est désormais noyé de brumes. Et la serre molle de E. François et D. Lewis qui semblait un bricolage mal abouti, l'année dernière, est aujourd'hui à l'aise dans sa jungle de bambous. Les responsables du festival semblent avoir de plus en plus de mal à se défaire des réussites passées.

Est-ce la manifestation de contradictions insolubles ? Chaumont est en effet la vitrine changeante d'un Conservatoire international des parcs et jardins et du paysage. Il propose donc des « produits » éphémères. Qui nient par ailleurs l'esprit même du jardin. Celui-ci reposant essentiellement sur une durée, le temps qui modifie régulièrement sa physiologie. Ce n'est pas un hasard si l'on voit les créations les mieux venues s'améliorer chaque année. Mais refuser le changement va à l'encontre des principes du festival.

La solution se profile peut-être d'elle-même au sein du parc de Chaumont. La trame de ce dernier a été dessinée par le paysagiste belge Jacques Wirtz. Il a imaginé

le réseau de haies qui quadrillent l'espace. Grâce à ce système très simple, chaque jardin, isolé mais participant à un tout, est mis en valeur.

Pourtant, année après année – et c'est très perceptible aujourd'hui, le parc de Chaumont prend une épaisseur, une couleur qui n'appartiennent qu'à lui. Il s'oriente vers des horizons qui n'étaient sans doute pas prévus au départ par ses concepteurs. Des parterres annexes se sont développés, un mélange de rosiers et de graminées lie désormais les micro-ensembles, des nappes d'hémérocailles, de lis jaunes, de belles-d'un-jour surplombent un ravin touffu dans l'axe de la silhouette blanche du château. Demain, peut-être, le parc aura paradoxalement trouvé une unité, indépendante des parcelles éphémères. Bref, en marge du festival, Chaumont vit sa vie de jardin.

DÉFIER LES SIÈCLES

À environ 80 kilomètres de là, également sur les bords de la Loire, se trouvent les jardins de Villandry. Il est intéressant de s'y rendre après avoir quitté un festival qui revendique sa modernité et sa fugacité. Ceux de Villandry semblent défier les siècles.

Avec leur triple terrasse et leurs quinconces de buis taillés, ne sont-ils pas l'archétype des jardins de la Renaissance ? Pourtant leur parenté est plus étroite qu'on ne le pense. Sans doute parce que ce sont, l'un comme l'autre, des créations du XX^e siècle. Ceux de Villandry ont été conçus à partir de 1906 par Joachim Carvallo, un biologiste d'origine espagnole. Le nouveau propriétaire avait trouvé un parc paysager, il le remodela et le replanta entièrement en s'inspirant pour partie des jardins monastiques et des gravures d'Androuet du Cerceau, célèbre architecte de la Renaissance. Il fit également appel au Sévillan Lozano pour dessiner deux « salons hispano-mauresques » à partir de buis et d'ifs rigoureusement taillés, et voulut évoquer le XVIII^e siècle avec un vaste bassin enchâssé dans un bowlingrin. Ce mélange de citations pseudo-historiques, ce goût de la composition fragmentée, les concepts qui le sous-tendent, le choix de certains végétaux – des légumes pour le jardin bas – font de Villandry une création qui n'échappe pas à notre siècle.

Emmanuel de Roux

Abécédaire de l'amateur

Michel Conan publie un ouvrage qui permettra aux nouveaux amateurs de se retrouver dans les dédales de l'histoire des jardins. Il leur facilitera, notamment, la maîtrise d'un vocabulaire technique quelque peu oublié. Le lecteur apprendra la différence entre le jardin bouquetier, le jardin champêtre et le jardin rustique, le jardin clos et un jardin d'hiver ; saisira les nuances entre la gloriette, la fabrique et la folie. Il découvrira l'usage du mannequin pour la plantation des arbres et se rendra compte qu'une gerbe d'eau ne désigne pas exactement la même chose au XVII^e siècle ou au XVIII^e siècle. On regrettera néanmoins la longueur excessive des citations qui alourdissent inutilement les définitions.

★ *Dictionnaire historique de l'art des jardins*, de Michel Conan, Hazan éd., 464 pages, 395 F.

vague de coquillages de T. Booge et P. Bailly est figée au milieu d'une écume de cosmos, d'aneth, de fenouil et de verveine.

Plus ambitieux, l'orgue hydraulique de J. Grelier et Mark Marder, mû par une gigantesque roue à aubes entraînée par une chute d'eau, rappelle les norias du

où court l'eau vive d'un ruisseau en forme de spirale, au milieu de rochers à l'emplacement soigneusement médité. La tour blanche du château se détache dans l'axe d'une éminence. Il y a fort à parier que l'on reverra encore cette réalisation l'an prochain. Comme l'archipel de sable d'un compa-

Gilles Clément, praticien et chantre de la Terre

LIVRE APRÈS LIVRE, avec une obstination tranquille, Gilles Clément construit une théorie des jardins étendue désormais à l'ensemble de la planète. En l'espace de six mois, il vient de publier trois volumes. Pour le premier, *Thomas et le Voyageur*, le plus ambitieux, qui s'apparente aux récits de voyages – un genre prisé par les philosophes et les encyclopédistes du XVIII^e siècle –, Gilles Clément s'est dédoublé. Ici, son moi vagabond dialogue avec le sédentaire de la Creuse, l'ethnobotaniste avec le jardinier. A travers l'observation de la géographie des contrées australes, ciels, hommes, plantes et faune, il aborde, de façon allusive et poétique, une réflexion sur notre fragile écosystème terrestre et propose le jardin comme modèle pour la gestion de notre univers définitivement balisé : « Notre jardin, celui des hommes en quête de savoir, n'est pas un lieu de l'épuisement des sciences, un objet observé à distance, c'est un système sans limite de vie, sans frontière et

sans appartenance, nourri au rêve des jardiniers et sans cesse remodelé par les conditions changeantes de la nature. »

PIONNIER DE L'ÉCOLOGIE

Une nature qui se charge même de mettre en scène les manifestations de ce que Gilles Clément appelle l'« art involontaire » – ces « plages indéfinies où se croisent le champ brut de la nature – les circonstances – et le champ authentifié de l'homme ». Il en pointe quelques-unes, avec humour, dans un petit traité que n'aurait pas renié Jean Dubuffet : envois de fragments de plastique échappés d'une décharge du Cap et plaqués par le vent le long d'un grillage ceinturant un impeccable terrain de golf ; boulets de canon blancs, abandonnés dans un coin de l'Alhambra de Grenade ; carcasse d'un vapeur pourrissant au milieu de la forêt amazonienne. Dans son dernier ouvrage, plus public, très illustré, le paysagiste nous présente quelques-unes de ses théories à l'épreuve des faits.

Car Gilles Clément, professeur à l'école d'horticulture de Versailles, est le contraire d'un homme de cabinet. Sa démarche s'appuie sur une longue pratique botanique et de multiples expériences entamées il y a longtemps dans son propre jardin, sis à la Vallée, dans la Creuse.

Ce pionnier de l'écologie a d'abord prôné le « jardin en mouvement ». S'appuyant sur l'expérience de la friche agricole, il joue habilement de la liberté des végétaux et des cycles qui se succèdent naturellement, au fil des ans, sur un même terrain laissé à lui-même. Ses interventions sont ponctuelles, limitées : il ne s'agit plus de brider la nature mais de s'appuyer sur elle, un peu à la manière du judoka qui utilise la force de l'adversaire pour arriver à ses fins – « Tout est dans cette tournure d'esprit : l'infléchissement. Ici réside le jardinage. » A cette différence près que la nature ne doit jamais être considérée comme un adversaire. Une première expérience pu-

bliques a été tentée au jardin André-Citroën, à Paris, avec succès. D'autres sont en cours, à Lazenay, faubourg de Bourges, et à Lausanne. Et au domaine du Rayol, dans le Var.

LE FEU COMME OUTIL

Ici, cette collaboration avec la nature va encore plus loin. Brasant les diverses flores méditerranéennes qu'il a étudiées lors de ses voyages en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Californie, au Chili ou en Afrique du Sud, Gilles Clément va mettre au point un jardin austral d'un nouveau type « sur lequel il devient possible de tenir un discours ethnobotanique doublé d'une importante analyse sur le comportement des espèces vis-à-vis du feu ».

L'auteur constate que le feu, « spontané ou non, apparaît non seulement comme facteur biologique commun à toutes ces flores, mais aussi comme le gestionnaire principal de ce que finalement j'appellai un pyropaysage ». Le feu devient alors un outil pour le pay-

sagiste. A utiliser avec précaution. Ces propos n'ont pas convaincu tout le monde.

Mais chacune de ces expériences viennent nourrir une réflexion plus globale : « Chaque morceau de terre peut-être considéré comme un morceau de la Terre, chaque jardin, comme un fragment d'un jardin beaucoup plus grand, étendu aux limites de la planète. » Il faut donc traiter la planète avec autant de soin qu'un jardin, car « l'émergence de l'écologie bouleverse le rapport de l'homme à la nature. Il était maître du monde, le voici appartenant au monde, sans plus, contraint de respecter toutes les formes de vie sur Terre. Son avenir en dépend ».

E. de R.

★ *Thomas et le Voyageur, esquisse du jardin planétaire*, Albin Michel éd., 236 pages, 98 F. *Traité succinct de l'art involontaire*, Sens et Tonka éd., 96 pages, 90 F. *Les Livres Jardins de Gilles Clément*, éd. du Chêne, 144 pages, 245 F.

À L'AFFICHE

Estivales de Gerberoy

Pour son dernier week-end, ce nouveau festival invite la soprano Françoise Pollet, l'altiste Miguel da Silva et le pianiste Philippe Cassard dans un programme Brahms, Dvorak (le 5, à 16 h 30), le violoniste Julian Rachlin dans Brahms, Bartok et Ysaÿe, puis le groupe de Tziganes roumaines Taraf de Haidouk (à 20 h 30); le violoncelliste Matt Haimowitz et les Tziganes hongrois Ando Drom (le 6, à 16 h 30) puis le chœur des Solistes de Lyon (à 20 h 30). Concerts dans la collégiale, buffet sous la halle, ambiance décontractée : organisation, programmation et tarifs exemplaires. Gerberoy (Oise), 30 kilomètres de Beauvais et 15 kilomètres de Gournay-en-Bray. Les 5 et 6 juillet. 80 F et 130 F. Tél. : 03-44-46-32-20 ou 3615 Billelet.

Station.

Ventricule 1-Ventricule 2

Une exposition à quatre mains est chose rare, et plus rare encore lorsqu'elle montre des œuvres qui réussissent à la fois à s'inscrire dans le parcours de chacun des artistes, et à former un ensemble homogène. Mieux encore, l'union des bâtons peints par Patrick Bailly-Cowell et des pentagones de plomb créés par Wilfrid Malotaux donne un résultat bien supérieur à la somme de leurs parties. Un ensemble qui, après avoir été montré durant l'été 1996 au Musée d'art moderne de Hünfeld (Allemagne), a été revu et très augmenté pour l'exposition de Clamart. Centre Albert-Charot, 33, rue Brissard, 92140 Clamart. Tél. : 01-47-36-05-89. Jusqu'au 27 juillet.

A Reims, les photos de la discorde

Le maire interdit d'exposition des portraits d'un garçon nu

L'ANNIVERSAIRE s'annonçait triste. Pendant neuf ans, les animateurs du Printemps de Reims ont défendu leur festival de photographie. Contre la météo capricieuse, une ville un peu trop indifférente, des lieux d'exposition pas à la hauteur... et surtout le manque de moyens qui obligeait une poignée de passionnés, Gérard Talva en tête, à déborder d'énergie pour continuer l'aventure. La fête s'annonçait triste parce que la dixième édition était la dernière. Par lassitude de ses animateurs mais aussi parce que des dissensions sont apparues au sein de Priorité Ouverture, l'association qui a créé le festival.

Et voilà qu'une affaire de censure vient empester cette mort annoncée, à cause du débat autour de la pédophilie qui a gagné la France. Priorité Ouverture a invité douze des trois cents photographes qui ont fait les beaux jours du Printemps de Reims à présenter, jusqu'au 13 septembre, des travaux inédits à l'ancien collège des jésuites. Ils ne sont plus que onze. Il y a quelques jours à peine, les images du photographe espagnol Pere Formiguera ont été censurées par le maire, Jean Falala (RPR). Il s'agit de soixante et onze portraits frontaux d'un gamin. Sur le premier, il est âgé de trois ans ; sur le dernier, de onze ans.

Le problème est que le gamin est nu, en pied, sur fond neutre. « On ne peut pas, dans le contexte actuel, montrer un garçon avec des parties génitales visibles et non pas floues, explique Jean Falala. En trente ans de vie politique, c'est la première fois que j'interviens. Je déteste la

censure, mais c'est mon devoir de protéger les gosses. Je pense que ce type d'images peut inciter des individus sensibles à passer à l'acte. »

Au même moment, dans la même ville, un professeur de patinage artistique était mis en cause pour pédophilie. « Ça n'a rien à voir, répond le maire, des problèmes de ce genre, il s'en passe hélas tout le temps, à Reims comme ailleurs. » Cette affaire a accentué les fractures au sein de Priorité Ouverture, entre ceux qui s'indignent – « Ce n'est pas en cachant des images qu'on résout un pro-

blème » –, et ceux qui condamnent mais « comprennent la décision politique ».

Joint à Barcelone, Pere Formiguera dit qu'il a « cru à une blague. Aux Etats-Unis ou en Angleterre, ça ne m'étonnerait pas, mais en France... Je suis le premier à condamner la pédophilie, mais censurer ces images, c'est rendre coupable le corps. S'en prendre au nu

Il y a ceux qui s'indignent – « ce n'est pas en cachant des images qu'on résout un problème » –, et ceux qui condamnent mais « comprennent la décision politique »

d'enfant, c'est remettre en cause toute l'histoire de l'art ».

Bettina Rheims a rencontré le même problème pour une campagne Evian. Et une photo de Robert Mapplethorpe, représentant une petite fille le sexe apparent, a été retirée d'une exposition en Angleterre. Autant d'exemples, parmi d'autres, qui confirment que la photographie, par sa brutalité, reste l'expression la plus menacée par la censure. D'ailleurs, le travail de Pere Formiguera sera évoqué aux Rencontres d'Arles, à partir du 5 juillet, qui ont pour thème « Photographie et politique ».

Michel Guerrin

HORS CHAMP

Juliette Gréco chantera le 6 juillet au Théâtre antique d'Arles dans le cadre des 28^es Rencontres internationales de la photographie. A son répertoire, Prévert, Brel et Roda-Gil. « Le thème de l'engagement que Christian Caujolle, directeur artistique des Rencontres, a choisi pour ces rencontres m'a séduit, »



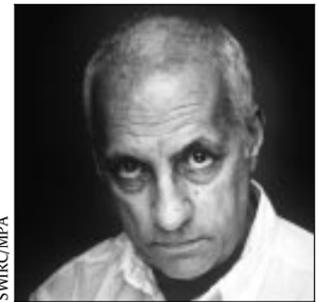
IRMEL/JUNG

a-t-elle confié à l'Agence France-Presse. Très tôt, je me suis engagée à lutter contre l'injustice. En fait, depuis l'âge de cinq ans. J'étais horrifiée de voir à quel point ma grand-mère était désagréable avec son personnel. Ma mère, elle-même, était très engagée, très courageuse. Elle et ma sœur sont allées en camp de concentration pour leur engagement dans la Résistance pendant la seconde guerre mondiale. Moi, je me suis retrouvée à la prison de Fresnes, avec trois prostituées (...). A la Libération, je me suis engagée aux Jeunes communistes. Mais, en tant que rebelle invétérée, je discutais déjà, ce qui ne se faisait pas. J'ai donc déchiré ma carte du parti. Par la suite, j'ai reparlé avec eux et je garde toujours au cœur une vieille tendresse à leur égard (...). Il faut sans cesse réveiller les

gens. Et, quand il s'agit d'engagement, je réponds : "Présente" ».

Le pianiste australien David Helfgott, dont la vie a inspiré le film Shine, de Scott Hicks, est à Paris en compagnie de son épouse Gillian pour préparer deux récitals prévus le 7 octobre au Théâtre des Champs-Élysées à Paris, et le 10 octobre à Angoulême. Le virtuose et sa femme, astrologue, se sont rencontrés en 1983. Depuis lors, Gillian Helfgott suit et soutient son mari, traité pendant près de dix ans dans des hôpitaux psychiatriques et qui souffre toujours de problèmes graves. Cela ne l'a pas empêché de connaître un grand succès public à la faveur d'une tournée aux Etats-Unis cet hiver.

Michel Serrault et Jean Yanne sont les interprètes principaux de la nouvelle adaptation à l'écran de Volpone, cinquante-sept ans après la célèbre version qu'en donna Maurice Tournier avec Louis Jouvet et Harry Baur. C'est Christian de Chalonge qui tourne durant l'été cette nouvelle réalisation, après avoir déjà réadapté Le Comédien, de Sacha Guitry (également avec Michel Serrault).



SWIRC/MPA

Jeunes troupes et excès de bons sentiments

Nanterre/Théâtre universitaire. Le jury a décerné deux prix. L'un à une mise en scène d'Hélène Bosch, avec des élèves de Langues orientales, l'autre à Delphine Rosenthal de Paris-III

DU THÉÂTRE universitaire, dont le cinquième festival s'est tenu du 26 au 29 juin à Nanterre, on ose espérer quelques insolences, même maladroites ; l'esquisse de voies inédites, à défaut de leur franche ouverture ; la découverte d'auteurs inconnus ; quelques-uns des traits par lesquels une génération nouvelle s'affirme à la scène. C'était trop lui demander cette année, si l'on en juge par la production des onze troupes sélectionnées (sur quatre-vingts candidatures), dont les organisateurs tiennent qu'ils présentaient à lui le meilleur de ce qui se fait actuellement.

Sur la scène immense – et qu'ils n'ont pas toujours su mettre à leur mesure – du Théâtre des Amandiers, les huit troupes venues de France paraissaient à cent lieues des soucis de la « génération morale » marquée par l'appel à la désobéissance des cinéastes au début de l'année. Les étudiants semblent en effet se garder du réel et ne se risquer qu'avec difficulté hors de la sphère des bons sentiments. Ils ne sont pas chiches d'épanchements, ni d'attendrissement sur eux-mêmes. Ils donnent l'impression globale qu'ils tiennent la scène comme un lieu de repli, offrant l'abri du chœur et du groupe aux menaces extérieures. Avec, parfois, un goût pour les incantations risquant de verser dans le patronage, l'étalage de ces vertus sans risques qui triomphent par lassitude. Celles d'un théâtre généraliste, prêt à être appliqué sur toutes les souffrances du monde.

Visiblement divisé, puisqu'il a décerné deux prix, le jury professionnel a pourtant choisi de distinguer l'une des réalisations les

plus représentatives de ce courant : Accord perdu, mis en scène par Hélène Bosch, avec des élèves de Langues orientales. Ce lamentable d'après Depuis l'exil, pour la Serbie, de Victor Hugo, joue sans distance ni retenue de deux des procédés les plus usés pour produire de l'émotion : le ralenti et le montage en boucle.

L'autre pièce primée, A l'opposé, de Delphine Rosenthal (Paris-III), est – tout à fait à l'opposé – le monologue intense et qui sonne juste d'une parole empêchée. Sa fragilité s'affiche dans l'équilibre de l'interprète sur le bord de scène, dont l'allant retient l'attention, mais amoindrit le propos.

CROQUIS INCISIFS ET JOYEUX

Avec les sketches tirés de Zanqat 14 (Rue 14) le Nomade's Land Theatre, troupe de la faculté des lettres de Casablanca allait rappeler qu'il existe d'autres approches et d'autres réalités. Doublement. D'abord parce que le principal interprète, né au Maroc de mère marocaine mais de père algérien (donc de nationalité algérienne) avait été interdit de sortie par le consulat d'Algérie. Ensuite en montrant qu'il était possible de tirer de la vie quotidienne une substance autrement stimulante que quelques abstractions léniifiantes. Avec leurs croquis incisifs et joyeux qui font mouche, les acteurs du Nomade's Land Theatre ouvrent sur le Maroc, et le Maroc s'y reconnaît, grimaçant.

Evasion, le cataclysme de la chair et de la parole, est tiré de La Folie originelle d'Eugène Savitzkaya, et de Vice d'Hervé Guibert par une troupe croate et francophile, comme

l'indique le nom de leur compagnie : Le Miroir aux alouettes, dont ils se réjouissent clairement qu'il soit intraduisible. Ils ont choisi de pratiquer effectivement un théâtre de chair et de mots (croates, français et grecs), qui prend des risques au millimètre avec l'une et avec les autres, qui cherche et se cherche, et ose avouer de ne pas avoir voulu mettre en scène la guerre toute proche, lorsque nombre de productions lointaines cherchent leur justification dans son ombre.

Leur Evasion est sombre et drôle. Un cataclysme entre chien et loup. Des entrées-sorties de prison. La fréquentation de pièges familiers. Où les hommes et les femmes alternent entre vampire et vampirisé, à la redécouverte des sens et des sentiments. Il y a là tout l'élan collectif qu'on attend d'une troupe, même si le principe du théâtre universitaire est légèrement biaisé par la mise en scène d'une (jeune) professionnelle. Le Miroir aux alouettes sait exactement ce qu'il veut. Et il l'obtient. Il a quelques références comme Jan Fabre et Bob Wilson, choisies au festival Eurokaz, qui se tient chaque été à Zagreb. Il a vu Pina Bausch en vidéo, mais n'en a retenu que ce qui pouvait le servir, et l'énergie de lutter contre l'académisme dominant dans son pays. Une forme de résistance, la première que l'on est en droit d'espérer d'une troupe de théâtre, et que l'on aurait aimé retrouver dans les universités françaises.

Jean-Louis Perrier

Ressembler aux gens de la rue

LA TROUPE de Nomade's Land Theatre comprend quatre filles et quatre garçons. Rachid Hamman est l'un d'eux. Il est maintenant assistant à la mise en scène. Il est

PORTRAIT

Maintenant, Rachid Hamman entend les histoires d'une autre façon

âgé de vingt-quatre ans, il a une licence en audiovisuel. Il était étudiant à la faculté des lettres et sciences humaines Ben M. Sik à Casablanca lorsque les metteurs en scène algériens Abdou Elaidi et Ali Djilali-Bouzina, venus de Grenoble, ont décidé de fonder une troupe sur place, en 1994.

Avec sept autres étudiants, Rachid est sélectionné au cours d'un casting dans les ateliers théâtre de la fac. Ils commencent à travailler immédiatement. Pas de

texte, mais un thème imposé : l'amour. Au quotidien. Il faut tout dire, tout se dire. Difficilement, douloureusement, il s'essaie. Il trouve « de la libération à parler de ces choses qu'on ne dit même pas aux copains ». Mais pas question de rester sur des situations vécues. Il apprend à sortir par degrés du quotidien. Il en restera une série de sketches. La pièce s'appellera : Hé, psst habibi ! Un succès.

Thème suivant : la rue. Abdou Elaidi vit en France, à l'étranger. Il lui fait découvrir la beauté d'une simple échoppe de cordonnier. Alors, Rachid se met à voir sa vie, son quartier, sa rue autrement. « On a commencé à aimer les nôtres, à vouloir vivre avec eux. L'humour était là, il suffisait d'apporter quelque chose, pour faire virer au fantastique dans le langage du réel. » Il découvre que les personnages deviennent plus forts que leurs inspirateurs. Son jeu, c'est de ressembler aux gens de la rue. Retrouver le ton de la

vie. Et l'exagérer. Peu à peu, il a le sentiment d'acquiescer des antennes. Il entend les histoires d'une autre façon. Il les adapte spontanément.

Des difficultés, il n'en a jamais eu. Bien sûr, la situation est plus tendue à l'université depuis quelques temps. Mais, non, les barbus ne sont jamais venus le voir. Il les connaît depuis toujours. Ils étaient au lycée ensemble. Pendant qu'il montait des expositions de sculpture contemporaine, eux présentaient des ouvrages religieux. Ils se saluent dans la rue. Point. Son ambition, c'est de toucher le grand public. Déjà, la compagnie fait le plein lorsqu'elle joue au théâtre Moulay-Hassan (1 200 places). Mais la télévision nationale a refusé de présenter leur spectacle « parce qu'on parle un langage de rue, vulgaire ». On leur a dit clairement : « Vous dérangez. »

Au Maroc, le grand public n'a le choix qu'entre un théâtre de boulevard superficiel, « qui doit

être réconfortant », et un théâtre amateur, qui déclame. Rachid sait exactement ce qu'il veut : un théâtre qui fasse rire des problèmes graves. Exemple : le sketch du chômeur, qui met côte à côte le chômeur aguerri qui a développé durant des années une musculature spécifique et acquis une silhouette impeccable. Celui-là, « le chômage lui va bien », mais son copain, chômeur débutant, ne lui arrive pas à la cheville.

La rue apporte son content à Rachid. Tout se sait tout de suite dans la rue. Par exemple ce garçon qui élève amoureuxment ses pigeons, et découvre un matin que son père les a vendus. Il lira sa défaite sur son visage. Lui aussi sera dans la pièce. Mais, là, il ne quittera pas ses pigeons. Il va prendre son envol avec eux, et cela deviendra l'image de tous ces jeunes qui ne rêvent plus que d'une chose : émigrer.

J.-L. P.

Le plus foisonnant des festivals bretons

Rennes/Les Tombées de la nuit. Théâtre de rue, danse, musique... Rennes célèbre l'Europe atlantique

SON VIOLON en guise de bouclier, il embroche de son archet les Vikings, pourfend les Ecosais, décapite les Irlandais. Princes et guerriers, à lui seul, il est tous les combattants à la fois. Quatre musiciens l'accompagnent, et sous l'ancienne chapelle qui abrite le Théâtre du Vieux Saint-Etienne, à Rennes, l'assistance le rejoint sur ce furieux champ de bataille de 1014. Patrick Ewen aime conter des luttes épiques, cruelles ou drôles. Ses Récits barbares, le barde chanteur les avait joués pour la première fois sur la place du Parlement de Bretagne en 1986. Depuis, le bâtiment cher aux Rennais a brûlé, Les Tombées de la nuit ont trouvé d'autres lieux.

Le « festival d'été de la capitale bretonne » a beau atteindre sa dix-huitième année, il se révèle toujours aussi inclassable. Arts de la rue, théâtre, danse, musique, poésie, expositions, gastronomie et même défilé de mode : sa diversité ne permet pas de le ranger aisément parmi les événements culturels nationaux. Mais c'est peut-être ce foisonnement, d'une semaine intense (du 30 juin au 5 juillet cette année), qui séduit le public. Ils étaient 12 000 spectateurs en 1980, plus de 150 000 en 1996.

Foin des ambiances de kermesse, la foule, programme en main, vient au spectacle, avec vêtements de pluie et tabourets pliants pour les plus avisés. Autrefois, les animations de rue, gratuites, devaient retenir les passants dans le centre-ville jusqu'aux présentations de la nuit tombante. Aujourd'hui, les badauds patientent sagement devant chaque tréteau, chaque décor, comme celui de TXO Titeres. Cette compagnie de Barcelone manipule des marionnettes rockeuses en pianotant sur des claviers d'une étonnante machine, une sorte d'orgue-castellet. Non loin de là, l'Utopium Théâtre a posé sa plage des années 60. Ses baigneurs à la Jacques Tati offrent une récréation estivale entre deux averse.

L'édition 1997 est vouée à l'Europe atlantique, présentant, par exemple, les voix portugaises de Misia et d'Amélia Muge. « Nous sommes rapidement passés de la création bretonne à une vitrine de la création en Bretagne, contemporaine et professionnelle, avec une ouverture sur d'autres régions », résume Jean-Bernard Vighetti, directeur du festival. Avec l'adjoint au maire chargé de la culture, Martial

Gabillard (PS), il se souviennent à quel point l'idée a eu du mal à s'imposer : « Les milieux culturels institutionnels n'y croyaient pas, les bretonnants ne s'y retrouvaient pas. »

« Au début des années 80, je m'étais naïvement adressé aux établissements culturels de Rennes, avant de m'apercevoir qu'ils ne passaient pas de commande aux artistes de la région, se souvient M. Vighetti. Nous sommes alors devenus les principaux mécènes locaux. Ce n'est plus le cas : le mouvement est enclenché. » Cette année, Les Tombées de la nuit coproduisent un spectacle de chansons (Melaine Favennec et Manu Lann Huel) et piano (Yvan Cassar et Didier Squiban), intitulé Iles, et un Don Quichotte de la compagnie Fiat Lux-Didier Guyon, qui n'a pas résisté aux cieux ombrageux, lundi 30 juin. Mais le chevalier errant est programmé toute la semaine.

Sa diversité

ne permet pas de le ranger parmi les événements culturels nationaux

Plus que des révélations, en dix-huit ans, le festival a surtout permis des rencontres. En 1995, Denez Prigent, Erik Marchand et Yann Fanch Quémener s'y produisaient ainsi ensemble. Les Tombées de la nuit ont contribué à rendre possible l'alliance du jazz et de la musique celtique, favorisé une vitalité musicale qui irrigue les innombrables festivals bretons, pas seulement l'été. Elles ont aussi préparé le public rock des Transmusicales à entendre l'austère complainte traditionnelle, la gwerz.

Cependant, ces retrouvailles de juillet n'ont pas atteint la notoriété de ses deux grands prédécesseurs, avec qui elles sont associées : le Festival interceltique de Lorient et celui de Cornouailles, à Quimper. Les Tombées de la nuit ont, pour l'heure, surtout réussi à attirer les touristes et à retenir les Rennais, qui avaient pour habitude de déserter les rues de la ville aussi vite que ses campus. Tel était, à l'origine, leur objectif.

Martine Valo

Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication

« Le cinéma incarne ce qu'il nous incombe plus que jamais de défendre »

A l'occasion de la Fête du cinéma, la nouvelle locataire de la Rue de Valois définit son approche des dossiers prioritaires

Moins d'un mois après son installation Rue de Valois, Catherine Trautmann annonce les grandes lignes de sa politique dans le domaine du cinéma, mais aussi de l'audiovisuel : affirmation du statut des films

comme œuvres d'art à part entière, adaptation législative au développement des nouvelles technologies, remise en question de certaines positions acquises par les grands diffuseurs, importance stratégique

accordée à l'international et notamment à l'Europe, vigilance envers les stratégies de Hollywood, rééquilibrage en faveur des exploitants indépendants face à l'essor des multiplexes, attention accrue au phéno-

mène de la violence à l'écran sans faire de celui-ci un bouc émissaire, priorités à l'éducation et à la création d'emplois, attention portée au patrimoine. Un ensemble de projets qui bénéficie d'une conjoncture in-

ternationale favorable mais intervient dans une situation budgétaire difficile héritée de l'ancien gouvernement avec le gel de 5 % des crédits de son ministère, soit plus de 700 millions de francs.

« En nommant un directeur adjoint de cabinet en charge à la fois du cinéma, de l'audiovisuel, de la presse et du multimédia, vous vous êtes dotée d'une structure inhabituelle. Pourquoi ?

— A l'heure du numérique et des nouvelles techniques de diffusion, le cinéma incarne ce qu'il nous incombe plus que jamais de défendre dans le domaine de la création. Il focalise tous les enjeux, ceux qui sont propres aux œuvres artistiques et ceux qui résultent du fait qu'il est confronté à la concurrence, y compris internationale, à des problèmes de financement lourds, et à une révolution technologique. L'organisation du cabinet reflète mon souci de connecter ces deux types d'enjeu.

— Parmi les dossiers chauds concernant les relations entre cinéma et télévision figure l'obligation, laissée en suspens par votre prédécesseur, pour les chaînes privées « en clair » d'investir à 75 % dans des films produits par des sociétés qui ne dépendent pas d'elles. Les professionnels du cinéma espèrent que le changement de gouvernement permettra de relever ce seuil.

— Je compte effectivement aller dans ce sens. Si le changement de gouvernement fournit l'opportunité d'un financement mieux réparti du cinéma, tant mieux. Je ne crois pas que les chaînes privées bloqueront cette évolution.

— Certains producteurs plaident aujourd'hui pour une

augmentation massive du nombre de films, proposant de passer de cent à deux cents films français par an, ce qui semble surtout correspondre aux besoins de programmation des nouvelles chaînes. Qu'en pensez-vous ?

— Il n'y a pas de raison d'être malthusien, d'autant qu'il existe un authentique renouveau du cinéma français, en particulier grâce à ses jeunes auteurs. Mais il faut faire attention à ce que ce ne soit pas les chaînes qui déterminent les choix de production du cinéma. En tout cas, il existe au moins un champ très ouvert, celui des coproductions. Elles permettent de soutenir l'activité du secteur et d'accroître notre rayonnement à l'extérieur. Elles favorisent aussi nos concurrents, mais notre vocation n'a jamais été d'être dominants, au contraire notre intérêt est dans la remontée des autres cinémas européens.

— Autre sujet de débat, la réglementation qui contraint les producteurs à s'allier soit avec l'un, soit avec l'autre bouquet satellite (TPS ou CanalSatellite) pour y voir diffuser leurs films. Quelle est votre position ?

— Je suis favorable à une plus grande fluidité dans l'accès aux droits, permettant une meilleure circulation des œuvres. Il ne faut pas que les obligations de programmation jouent contre les films de cinéma. Mais ces modifications doivent être intégrées à une loi d'ensemble sur l'audiovisuel, dont j'espère qu'elle sera débattue au printemps. On ne peut pas traiter avec des bouche-trous législatifs des questions aussi essentielles que la concentration, les problèmes du multimédia et des nouveaux services. Je souhaite aborder la question de la concentration sous tous ses aspects, y compris sur celui de la concentration en capital, en particulier à propos des entreprises attributaires de marchés publics. Cette loi aura une grande importance, pas uniquement en France : la Commission européenne attend de voir ce que nous allons faire ici pour s'en inspirer.

— Où en sont les négociations européennes sur le cinéma, auxquelles vous aviez déjà participé en tant que responsable de l'intergroupe cinéma au Parlement européen ?

— Elles restent difficiles. Je suis revenu, lundi 30 juin, d'un conseil des ministres de la culture qui s'est soldé par un échec : du fait du veto allemand, nous ne sommes pas



CATHERINE TRAUTMANN

parvenus à obtenir l'unanimité sur la création du fonds de garantie à la production, qui permettrait pourtant de soutenir le cinéma dans l'Union, non par des subventions mais par un mécanisme de garantie bancaire, profitant à des structures de toutes tailles, y compris les plus petites. Je suis déçue de constater que nos partenaires ne mesurent pas suffisamment les implications économiques du secteur culturel, notamment en termes d'emploi, mais j'ai l'habitude : nous reviendrons sur ce dossier sous la présidence luxembourgeoise, qui commence le 1^{er} juillet.

— Etes-vous obligée de passer systématiquement par le niveau européen, avec les difficultés que cela représente ?

— Il faut se battre sur tous les fronts : tout en avançant à l'échelle européenne, on peut nouer des relations plus restreintes mais plus dynamiques avec ceux qui sont décidés à avancer. Nous bénéficions aujourd'hui d'une double opportunité, grâce, d'une part, à l'amélioration de la situation des cinématographies de nos voisins, d'autre part, à l'existence d'interlocuteurs plus attentifs à ces dossiers, notamment en Italie et en Grande-Bretagne.

— Quelles mesures pratiques pouvez-vous rapidement mettre en œuvre ?

— Outre des accords de soutien bilatéraux à la production comme celui que je dois signer en novembre avec le ministre de la

culture italien, j'ai proposé la mise en place d'un réseau de circulation des copies à travers l'Europe, sur le modèle de ce qui existe en France. Le principal enjeu aujourd'hui est moins dans la production que dans la circulation des œuvres, c'est sur ce terrain que nous avons le plus grand retard vis-à-vis des majors américaines.

« Le principal enjeu aujourd'hui est moins dans la production que dans la circulation des œuvres »

— Les Américains ont mis en œuvre une nouvelle politique, en faisant produire des films par des filiales françaises des majors. Quelle est votre réaction ?

— Face aux réglementations que nous sommes parvenus à instaurer, les Américains sont passés d'une stratégie fondée sur l'affrontement et la négociation en position de force à une stratégie de présence diffuse mais en constante expansion. La France est de ce point de vue un bastion : dans la plupart des pays européens, la production est tenue à plus des

deux tiers par des financements américains.

» Face à cette nouvelle offensive, on ne peut pas complètement se fermer, mais il faut être vigilant, en se tenant à deux objectifs : faire respecter les règles nationales, et prendre les mesures permettant de maintenir la part de marché de la production française.

Une politique diversifiée pour le dossier chaud des multiplexes

ÉVÉNEMENT majeur advenu dans l'univers des salles de cinéma, le développement des multiplexes continue de susciter des remous et, sur le terrain, des décisions divergentes. C'est l'un des principaux dossiers auxquels est immédiatement confrontée Catherine Trautmann, qui avait déjà eu à traiter la question comme maire de Strasbourg. Présentées par leurs promoteurs (essentiellement les grands circuits) comme une nouvelle chance pour le cinéma en salles, dénoncées par les indépendants comme une menace sur la diversité des œuvres mises à la disposition du public, ces nouvelles installations ne cessent de susciter des polémiques.

La dernière « affaire » en date est en train de prendre corps à Caen et dans sa région, le projet d'implantation de douze écrans par UGC suscitant une puissante mobilisation, dynamisée par la qualité de l'exploitation art et essai dans cette zone. Dans cette zone déjà très bien équipée en écrans, une pétition que font notamment circuler les étudiants en arts du spectacle de l'université de Caen a recueilli plusieurs milliers de signa-

tures, tandis que le Café des images d'Hérouville Saint-Clair, foyer de la cinéphilie décentralisée, organise la « résistance ».

C'est un mouvement du même type (large mobilisation locale dépassant la seule cinéphilie pour prendre une résonance citoyenne) qui vient d'entraîner un accord « modèle » à Montpellier, où Gaumont a cédé ses salles de centre-ville à l'indépendant Diagonal en contre-partie de la construction de son multiplexe en périphérie. Règlement à l'amiable dont rien n'assure qu'il pourra être reproduit ailleurs, où la concurrence entre grands groupes fait rage tandis que les indépendants montent au créneau dès que se profile l'annonce d'un chantier.

PREMIER ARBITRAGE

Alors que l'appel interjeté en extremis par le nouveau ministre contre l'implantation de Gaumont sur le site d'Aquaboulevard, à Paris, autorisée par la commission départementale, doit susciter le premier arbitrage de la commission nationale, à Reims une autre commission départementale a pour la première fois fait preuve

d'un extrême rigorisme, en refusant les deux candidats (Gaumont allié à un exploitant local et Kinopolis). Dans la région rouennaise, on risque en revanche un suréquipement comparable au phénomène qui s'est produit à Nantes, déclenchant une concurrence effrénée entre Pathé et UGC : outre le projet Gaumont, autorisé au Grand-Quevilly, UGC (à Bois-Guillaume, au nord de l'agglomération normande) et l'exploitant indépendant Yves Rauseberger (en centre-ville) ont déposé une demande.

Face à cette situation complexe ayant entraîné des réponses diverses, sinon contradictoires, le nouveau ministre de la culture plaide à la fois le réalisme et une approche plus large. Réalisme : « Il faut prendre acte du fait que désormais cette forme de distribution existe, et qu'elle ramène vers les salles un public qui ne les fréquentait plus. » Mais, souligne Catherine Trautmann, « on ne peut pas installer un multiplexe sans prendre en compte à la fois l'existence d'un public, les salles déjà présentes, et aussi l'ensemble du paysage culturel concerné. Un multiplexe, même géré de manière commerciale, est un

équipement culturel qui prend place dans un ensemble. Il doit être analysé comme tel et pas seulement comme une offre supplémentaire ».

L'une des questions en suspens reste la procédure d'autorisation, pour l'instant confiée aux fameuses commissions départementales, conçues sur le modèle des organes créés par la loi Royer pour autoriser l'implantation des supermarchés.

INFORMATION AUX ÉLUS

Le ministre considère cette procédure comme nécessaire, mais pas suffisante, « elle ne prend pas en compte la manière dont l'offre culturelle sera affectée par ces nouvelles installations ». Parmi les mesures immédiates à prendre en la matière, elle annonce ainsi la rédaction d'une brochure d'information, diffusée dès l'automne à l'intention des élus, « qui sont souvent sous la pression des demandeurs sans disposer toujours de tous les éléments ».

Reste la question de l'éventuelle « protection » des autres salles, qui se considèrent comme menacées par l'arrivée de multiplexes dans leur zone de chalandise. La pre-

mière réponse de Mme Trautmann tient dans l'affirmation d'« un message politique sans équivoque : le cinéma a besoin de lieux d'accès diversifiés à des publics diversifiés ». Pragmatique, elle souligne que les multiplexes offrent d'indéniables améliorations techniques et de confort aux spectateurs, qui doivent se généraliser à tous les équipements, « notamment grâce à des mesures spécifiques d'aide aux salles art et essai ».

Et elle annonce la mise à l'étude d'une modification du fonds de soutien à l'exploitation, qui cesserait d'aider de la même manière les multiplexes et les salles classiques, ce qui ne manquera pas de susciter l'opposition des grands circuits, qui exigent de bénéficier des mêmes avantages que les autres exploitants.

J.-M. F.

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon et Nicole Vulser

Les derniers fruits d'Oasis sont sous presse

LE ROYAUME-UNI attend fébrilement le nouvel album des enfants terribles de la *brit-pop*. *Be Here Now*, troisième opus d'Oasis, sortira finalement le 19 août. A la tête du groupe qui, en trois ans, a redonné sa fierté au rock anglais, les frères Noel et Liam Gallagher ont collectionné frasques et disques de platine. A la fin de 1996, les menaces de séparation du quintette de Manchester avaient pris des allures de drame national dans un pays qui se désespérait de retrouver un jour de nouveaux Beatles.

L'attente aujourd'hui de leurs nouvelles chansons est proportionnelle à ce que fut la peur de cet éclatement annoncé. L'industrie phonographique fait en conséquence monter la pression, jusqu'à dériver dans la paranoïa. Il y a quelques semaines, leur maison de disques, Creation, recevait l'enregistrement final de l'album tant attendu. Il était décidé qu'aucune écoute ne se ferait dans les bureaux de la compagnie de peur de croiser des micros espions. Depuis, la presse musicale d'outre-Manche n'a cessé de spéculer sur le mystérieux contenu de ces douze nouveaux titres.

Vendredi 27 juin, quelques-uns de leurs confrères français auront eu le privilège de découvrir avant eux le successeur de *Definitely Maybe* et *(What's The Story) Morning Glory*, qui se sont écoulés, depuis leur sortie, à plus de

20 millions d'exemplaires. Sous la pression du label anglais, les locaux de Sony, éditeur du disque en France, ont pris pour cela des allures de Fort Knox. Pas question pour les journalistes de recevoir une copie de l'album.

Les écoutes se sont faites avenue de Wagram, à Paris, dans les sous-sols de la multinationale. Si on échappe à la fouille au corps avant d'entrer dans l'auditorium, il vous est obligamment demandé de laisser tout ustensile susceptible de dissimuler un appareil traîtreusement enregistré. Papier et stylo sont autorisés. Sous la surveillance affectueuse d'un attaché de presse qui vous présente les textes des chansons, dont on ne pourra pas vous laisser de photocopies, on peut commencer cette audience solennelle.

UN CATALOGUE DE RÉFÉRENCES

Beaucoup de bruit pour rien ? Pas tout à fait. Dès le premier titre de l'album *D'You Know What I Mean*, qui sera aussi le premier single à en être tiré, on retrouve la « royal family of Manchester » telle qu'en elle-même. Les chansons d'Oasis ont à la fois l'aspect rustaud de la culture des *lads* et les élans rêveurs d'un idéal plus romantique. Cet assemblage donne une vertu fédératrice à leurs mélodies. La première partie du disque démarre en trombe. *My Big Mouth*, *Magic Pie*, *Stand by me*, *I Hope I*

Think I Know ont le profil de futurs standards des années 90.

Aux manettes, Noel Gallagher et le producteur Owen Morris ont bâti un mur du son fait de guitares surpuissantes et de violons épiques. La seconde moitié de *Be Here Now* trahit plus de faiblesses. Les limites du groupe sont restées les mêmes. Quelques clichés faciles, un lexique limité, une propension à citer trop littéralement les grands aînés du rock britannique. Parmi un catalogue de références, citons David Bowie, les Sex Pistols, les Small Faces, l'ombre tutélaire et obsessionnelle des *Fab Four*. Plusieurs chansons traînent en longueur (seules trois font moins de cinq minutes). Quelques boogies-blues grasseyés les voient flirter avec le public américain, conquête espérée de leur prochaine campagne.

Généreusement, Sony confiera ensuite une cassette de quatre de ces titres à dix privilégiés. Non sans leur avoir auparavant fait signer une promesse par laquelle ils s'engagent à ne pas diffuser cette musique. Chaque cassette, de toute façon, est numérotée, et sur chacune figure un blanc enregistré à un endroit différent. De manière à repérer (et à punir ?) les éventuels tricheurs.

Stéphane Davet

RENCONTRES POUR LE XXI^e SIÈCLE

Quatrième aventure : le management des hommes

Retrouvez-nous en dernière de couverture dans "Le Monde des Initiatives"

TÉLÉVISION Dans un entretien au *Monde*, Anne Sinclair, présentatrice pendant treize ans de « 7 sur 7 » sur TF1, explique les différentes raisons qui l'ont incitée à abandon-

ner son émission politique dominicale et définit sa nouvelle fonction de directeur général adjoint de l'antenne. ● LA DIRECTION de l'information au quotidien reste entre les

maines de Robert Namias (TF1) et de Jean-Claude Dassier (LCI), Anne Sinclair réfléchissant au développement industriel de l'information du groupe, en matière de technologie

(Internet) et de contenu. ● LA JOURNALISTE confie qu'elle évoluera au sein du groupe TF1 la question d'inviter ou pas Jean-Marie Le Pen. Elle devrait retrouver

une émission à la rentrée, mais l'épouse du ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, s'y interdira le « face à face » avec une personnalité politique

Anne Sinclair va définir la stratégie de l'information du groupe TF1

Dans un entretien au « Monde », l'animatrice de « 7 sur 7 », nommée directeur général adjoint de l'antenne de la chaîne privée, indique qu'elle animera une émission dans laquelle elle s'interdira le « face à face » avec une personnalité politique

« Quelles seront vos nouvelles responsabilités à TF1 ?

– Je suis nommée directeur général adjoint de l'antenne, chargée de la stratégie et du développement de l'information dans le groupe TF1, c'est-à-dire TF1, LCI, le bouquet numérique TPS, etc. C'est ce que je souhaitais, je suis donc ravie.

– Vous allez superviser l'information sur toutes les chaînes du groupe ?

– Superviser n'est pas le mot. Je ne vais pas m'occuper de l'information au quotidien. C'est un domaine qui marche bien grâce à Robert Namias, sur TF1, et à Jean-Claude Dassier, sur LCI. Je vais créer un poste qui n'existait pas. Je suis chargée de définir la stratégie de l'information au niveau du groupe à court, moyen et long terme. Nous allons réfléchir à ce qui se dit à l'antenne, se demander ce qu'il nous manque, définir ce qu'il nous faut. Après le zapping, puis l'ère du débat ou du forum, il y a autre chose à inventer. Je vais plaider pour une émission où les

personnalités auront le temps d'exprimer leur pensée, où un homme politique pourra développer sa vision du monde.

– Et à long terme ?

– Ted Turner lance CNN sur Internet. Doit-on y aller aussi ? Et si oui, comment ? Définir une vraie stratégie industrielle de l'information, une stratégie de développement à partir des moyens modernes de communication : voilà le genre de questions auxquelles je vais m'atteler.

– Pour quelles raisons avez-vous décidé d'arrêter « 7 sur 7 » ?

– Cette décision difficile, je l'ai prise seule. Pour trois raisons. D'abord – et dans l'ordre –, parce que je fais cette émission depuis treize ans. Elle marche toujours bien, mais je voulais m'arrêter avant d'être lassée, et avant que le public se lasse. Je m'étais fixé un terme : les législatives. Elles ont été avancées, ma décision aussi. Deuxième raison : retrouver un autre mode de vie. Voilà treize ans que je ne sais plus ce qu'est un di-



ANNE SINCLAIR

manche. J'ai une vie personnelle, des enfants, et je voulais les retrouver. Enfin, je pense qu'il n'est pas décent que l'épouse du ministre de l'économie et des finances ait en charge la principale émission politique de ce pays, dont la matière première est la politique économique. Je ne m'imaginais pas avoir en face de moi quelqu'un qui me dirait à quel point cette politique est extraordinaire – auquel cas j'aurais souri bêtement – ou quelqu'un

qui m'aurait dit qu'elle est détestable – et je serais restée silencieuse. Moi, je n'ai pas changé, et je sais que je n'aurais pas changé. J'ai travaillé sous la gauche, sous la droite, ça ne m'a pas gênée. Mais ma situation est aujourd'hui un peu différente, mon mari occupant un poste prépondérant au gouvernement. Je suis capable de faire mon métier aujourd'hui comme il y a trois mois. Mais on m'aurait observée, on aurait disséqué mes sourires, mes réflexions. Dans aucun pays au monde la femme du ministre des finances ne se prêterait à ce jeu. J'ai donc dit : « Une page est tournée. »

– Christine Ockrent, dans le même cas, n'a pas la même position que vous.

– C'est son problème. Il est vrai que Bernard Kouchner n'a pas un poste emblématique au gouvernement et que l'émission de Christine, tardive, ne tient pas la vedette. Mais je crois qu'elle ne pense pas comme moi...

– Vous allez donc disparaître de l'antenne ?

– Non. J'aurai une émission. Etienne Mougeotte aurait été content que ce soit dès septembre, mais je tiens à prendre sérieusement en main mes nouvelles fonctions. Je n'ai pas le temps d'y réfléchir en ce moment. On verra ça à la rentrée.

– Ne craignez-vous pas de vous retrouver dans la même situation que celle que vous venez de décrire ?

– Mais non. D'abord parce que

ce ne sera pas une émission exclusivement politique. Ensuite parce que je m'interdis le face-à-face avec une personnalité politique. Ce ne sera pas le cas.

– Vous avez toujours refusé de recevoir Jean-Marie Le Pen à « 7 sur 7 ». Avez-vous l'intention de proposer d'étendre votre boycott personnel à l'ensemble de la chaîne ?

– Ce serait étrange que, changeant de fonctions, je change d'idées. Mais il est plus facile d'avoir une position personnelle, solitaire, que de décider pour l'ensemble d'un groupe. C'est un problème de fond, et on en parlera. Le sujet, vous le savez, ne m'est pas indifférent.

– Pourtant, vous avez accepté d'interroger Bruno Mégret pendant la campagne électorale ?

– Les règles de la campagne sont imposées par le CSA. Ensuite, ça a duré dix minutes, et je n'allais pas me faire remplacer, comme je l'ai fait pour Le Pen. Dix minutes et beaucoup de répugnance... D'autre part, ma position est de refuser les interviews en tête à tête avec les responsables du Front national. Là, il y avait Chevènement. C'était d'une autre nature.

– Que pensez-vous de ce qui arrive à Paul Amar, dont « Le Monde de Léa » n'a plus sa place dans la nouvelle grille de TF1 ?

– Je suis surprise et désolée. Je n'ai pas eu le temps d'en parler beaucoup avec les responsables de la chaîne. Je pense que son profil, ajouté à celui de Michel Field, fai-

sait double emploi. C'est sans doute l'explication. Mais Paul n'a pas démérité. Il a même fait une très bonne émission qui entraine justement dans la quête de sens dont parle Mougeotte. Ce sont les aléas de la programmation télévisuelle. Une émission se crée, une autre s'arrête... C'est toujours cruel.

– Comment réagit-on, à TF1, au projet de loi sur l'audiovisuel qui limiterait la participation de l'actionnaire principal à 25 %, voire 10 % s'il s'agit d'une entreprise vivant des marchés publics ?

– Pour l'instant, le projet de loi n'est pas prêt. Quand j'ai reçu Catherine Trautmann, elle a précisé que tous les groupes étaient concernés, et pas seulement TF1. J'ai l'impression que tout cela va être examiné avec réalisme et prudence. J'ai été sensible à ce qu'a dit Catherine Trautmann : il faut réformer en prenant garde à ne pas déstabiliser l'ensemble.

– Ne craignez-vous pas que votre employeur soit tenté, vu votre situation, de vous utiliser pour défendre ses intérêts auprès du gouvernement ?

– Ils n'ont jamais agi ainsi avec moi, et je ne vois pas pourquoi ils commenceraient maintenant. Ils savent que je n'ai aucune intention de me prêter à ce genre de choses et que je reste très vigilante sur le respect des frontières entre information et politique. »

Propos recueillis par Jacques Buob

Le magazine de Paul Amar s'arrêtera à la rentrée

LANCÉ en septembre 1996, le magazine « Le Monde de Léa » de Paul Amar sur TF1, va disparaître de la grille de rentrée de TF1. Cette déprogrammation, apparemment décidée par la direction de la Une il y a une dizaine de jours, surprend d'autant plus que l'audience de cette émission est élevée (32 % de moyenne depuis son démarrage) avec des pics à 48 %.

Le choix du magazine de Paul Amar était lié à la volonté de TF1 de retirer de ses programmes les émissions les plus racoleuses, comme « Osons » de Patrick Sébastien, « Perdu de vue » et « Témoignage numéro un » de Jacques Pradel ou encore « Pour la vie » avec Fabrice, et de sa volonté de donner davantage de « sens » à la grille en bannissant « la télévision poubelle », comme l'avait promis Etienne Mougeotte, vice-président de TF1, voici plus d'un an (*Le Monde* du 18 juin). Selon ce schéma, l'animateur Lagaff pourrait renoncer à présenter son émission « L'Or à l'appel » à la rentrée, tandis que le magazine « Tout est possible » de Jean-Marc Morandini pourrait lui aussi passer à la trappe.

La suppression de l'émission de Paul Amar étonne. Un seul incident a émaillé la courte vie de ce magazine : une déprogrammation de l'émission qui devait être consacrée à Vitrolles, entre les deux

tours des récentes élections législatives. La direction de TF1 avait annoncé au dernier moment la suspension du « Monde de Léa » qui devait accueillir des invités du Front national et de toutes tendances politiques. Le magazine avait aussi été mis en cause pour avoir donné la parole à Maurice Papon.

Confirmer l'arrêt de l'émission, la direction de la chaîne a toutefois indiqué, mardi 1^{er} juillet, que les « discussions avec Paul Amar n'étaient pas terminées ».

Illustration tangible de la nouvelle image que la chaîne souhaite se donner : le choix de Michel Field. Il a été désigné pour remplacer Anne Sinclair et créer une nouvelle émission politique le dimanche soir, à la place de « 7 sur 7 ». L'ancien animateur du « Cercle de minuit » sur France 2 puis de « L'Hebdo » sur Canal Plus est considéré comme un intervieweur particulièrement corrosif.

Autre changement récemment intervenu dans le giron de TF1 : Ruth Elkrief, présentatrice jusqu'à présent de la tranche d'information de 18 heures à 20 heures sur LCI (filiale de TF1), animera le talk-show quotidien. Elle succède à Guillaume Durand, qui reprend l'émission de Philippe Gildas, « Nulle part ailleurs », sur Canal Plus.

Les espoirs de négociations entre la direction du « Midi libre » et le Livre CGT sont fragiles

MONTPELLIER

de notre correspondant

Les ouvriers syndiqués à la Filpac-CGT du *Midi libre*, en grève depuis le 23 juin (*Le Monde* du 28 juin), ont reçu le soutien de leur secrétaire fédéral, Dominique Ceran, lors de l'assemblée générale qu'ils ont tenue lundi 30 juin. Il est venu leur dire que, « si le conflit devait s'enliser du fait de l'attitude de la direction (...), nous ne laisserions pas les salariés du *Midi libre* tout seuls ». Il a aussi expliqué que, « si une tentative de coup de force, quelle qu'elle soit, de la part de la direction, devait intervenir, les travailleurs de la presse en France n'accepteraient pas cette attitude. Des négociations, oui. Mais des tentatives d'imposer un droit divin patronal unilatéral, sûrement pas ! ».

Brandie comme une menace par Dominique Ceran, l'extension du conflit ne semblait pas à l'ordre du jour de mardi 1^{er} juillet, la CGT appelant à l'ouverture de discussions sur ses propositions : un effectif d'ouvriers du livre titulaires de 92 personnes (contre 87, auxquels s'ajoutent une trentaine de CDD actuellement), et une hausse de salaire de 800 francs avec la promesse d'augmentations étalées sur trois ans.

Preuve de cette apparente volonté de ne pas envenimer un conflit déjà assez tendu, le syndicat s'est contenté de qualifier de « risible » et de « triste » la parution d'une édition du *Midi libre* imprimée à l'initiative de la direction sur une

grande feuille recto-verso. Distribué gratuitement dans la nuit de lundi à mardi dans des grandes villes du Languedoc-Roussillon, ce mini-journal avait pour objectif de maintenir un contact entre le quotidien, ses lecteurs et ses annonceurs. Un éditorial explique laconiquement les raisons de cette édition « peau de chagrin », suivi d'informations sur l'actualité de la région.

TIRAILLEMENTS À LA CGT

Après une période de « déprime », l'ambiance à la rédaction est aujourd'hui à l'« ennui », « chacun souhaitant vivement une issue rapide au conflit », explique-t-on. Le climat est aussi morose dans les services commerciaux, où de nombreux employés payés en fonction des résultats perdent 20 % de leur salaire, situation qui provoque des tiraillements entre les différentes composantes de la CGT du journal. Dans un courrier adressé à Charles Robin, secrétaire Filpac-CGT du *Midi libre*, Daniel Boisson, délégué Ugit-CGT des services commerciaux du quotidien, écrit : « La non-sortie du journal le 24 juin et les jours de grève détruisent six mois de travail acharné de tous les salariés de la Société nouvelle commerciale (SNC), certains étant sur le projet depuis deux ans. Tu comprendras qu'un immense gouffre nous sépare. »

Les pertes nettes du quotidien sont évaluées entre 1 million et 1,5 million de francs par jour. Au-

quel il faut ajouter le budget publicitaire de la nouvelle formule, soit 12 millions de francs. L'après-midi du mardi 1^{er} juillet devait être déterminante pour la suite du conflit. Pour la première fois, le PDG du *Midi libre*, Claude Bujon, devait se retrouver face aux grévistes lors d'un comité central extraordinaire. Selon son entourage, M. Bujon, qui a vécu comme un affront personnel la non-parution de la nouvelle formule, avait l'intention d'imposer ses conditions : remise en cause du plan FNE accepté jusqu'ici, conservation d'une soixantaine de rotativistes seulement, et aucune augmentation de salaire.

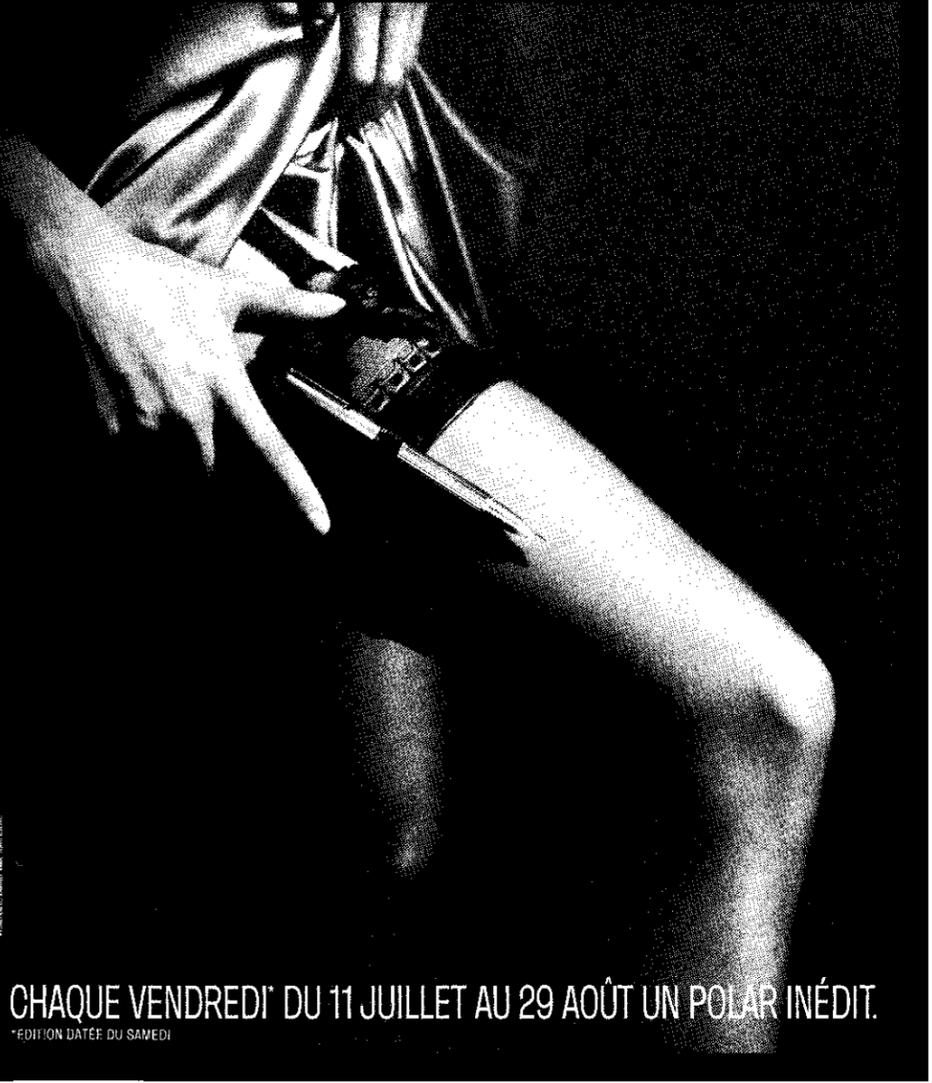
Les proches du PDG du *Midi libre* s'attendaient à une réaction hostile des ouvriers du livre CGT. Mais on espérait aussi, sans trop y croire, que cette confrontation soit au moins l'embryon de futures négociations.

Jacques Monin

■ PRESSE : des plans sociaux sont en cours dans les trois quotidiens de l'Ouest du groupe Hersant, qui visent à supprimer 25 emplois au *Maine libre* (Le Mans), 15 au *Courrier de l'Ouest* (Angers) et 34 à *Presse-Océan* (Nantes). La Socpresse veut fusionner ses trois journaux pour réaliser des économies. Les 38 journalistes du *Maine libre* ont protesté contre ce plan social en empêchant sa parution, vendredi 27 juin. – (Corresp.)

Le Monde

HUIT POLARS SIGNÉS
PAR DES FEMMES DANS
LE MONDE CET ÉTÉ.



CHAQUE VENDREDI DU 11 JUILLET AU 29 AOÛT UN POLAR INÉDIT.

*ÉDITION DATÉE DU SAMEDI

Fors l'honneur

par Alain Rollat

N'EN PARLONS PLUS. Passons sur notre incapacité congénitale à tenir debout sur les planches savonnées. Oublions notre impuissance malade à nager la brasse dans les pétrins de pâte à pain. Cessons de soupirer comme un Roméo devant notre inaptitude décadente à l'inventivité dès qu'il faut grimper sans échelle au balcon de Juliette. Sic transit gloria mundi...

Si les pingouins français étaient plus adroits quand il s'agit de faire du patin à roulettes sur la banquise, la France n'aurait pas fini avant-dernière dans la sixième manche.

Si les pompiers français étaient moins balourds quand il s'agit de faire du trampoline par-dessus les maisons en flammes, la France n'aurait pas fini antépénultième dans la septième.

S'il existait encore des charretiers français dignes de ce nom quand il s'agit de faire traverser une piscine sans gué à une banale chaise à porteurs, la France n'aurait pas connu l'humiliation absolue dans la huitième.

Si les poupées siamoises à la française ne s'étaient pas embourgeoisées au point d'être infichues de faire correctement les cruches lorsqu'il s'agit de remplir des bassines d'eau d'une seule main en gardant les yeux fermés, la France n'aurait pas sombré dans la neuvième.

Enfin, si le moussaillon français n'était pas devenu une espèce marine en voie d'extinction, infoutue de faire la distinction entre une ancre et un grappin lorsqu'il s'agit de prendre un galion à l'abordage pour libérer une demoiselle en-

chaînée au mât de misaine, la France n'aurait pas connu la honte suprême dans la dixième et ultime épreuve. Il a mieux valu que Capitaine Cousteau n'assiste pas à un tel désastre.

C'est ainsi. Et nous n'y pouvons rien. C'était lundi soir, sur France 2, après une longue éclipse, la résurrection des « Jeux sans frontières », et notre chère France a vécu l'enfer au terme de ces nouvelles olympiades organisées à Budapest : avec seulement 31 points, nous nous sommes classés huitièmes. C'est-à-dire derniers. Loin derrière la Slovénie, victorieuse avec 80 points, la Suisse, la Hongrie, la Grèce, le Portugal, la Hollande et l'Italie. Les pingouins des autres étaient plus frais que les nôtres. Rideau.

Buvons donc notre calice jusqu'à la lie. Sans chercher de mauvaises excuses. Sans accabler la sympathique équipe de Poitiers qui portait nos couleurs. Elle a fait ce qu'elle a pu. Hélas ! elle ne possédait dans ses rangs aucun Charles Martel, pas le moindre Guy Lux.

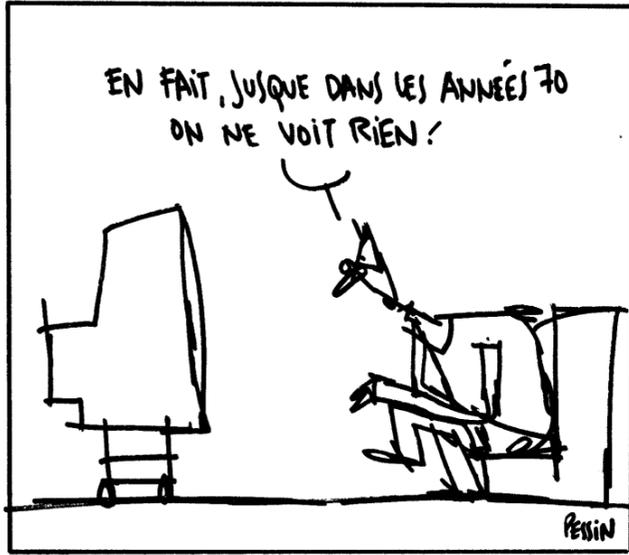
Mais relevons la tête. Il y a plus malheureux que nous. Ce même lundi soir, d'ailleurs, dans la première version asiatique des « Jeux sans frontières » *made in Hong-kong*, on a vu la fière équipe d'Albion quitter le terrain sans espoir de revanche devant une délégation venue de Pékin soldats en tête. La plupart des supporters de la Couronne britannique noyaient leur chagrin dans la bière. Certains, en revanche, pleuraient à chaudes larmes. Nous n'avons perdu qu'une bataille ; ils ont peut-être, en prime, perdu leur liberté.

Canal Plus, dans le cadre de « L'été des docs », et France 2, dans celui du « Siècle des hommes », analysent le cinéma comme reflet des évolutions de la société

À LA SUITE des multiples documentaires qui ont célébré, sur le mode très simple d'une chronologie commentée, le centenaire de l'invention des frères Lumière, la télévision commence à proposer des analyses spacieuses sur l'histoire du cinéma. L'approche de ces nouveaux projets est délibérément grand public, n'épargnant pas certains lieux communs, mais elle a le mérite de s'incarner davantage à travers les paroles des protagonistes ou par le témoignage de ceux, acteurs ou spectateurs, qui ont participé à l'aventure du septième art.

Ainsi de la série documentaire proposée par Canal Plus dans le cadre de « L'été des docs », six volets de cinquante-deux minutes réalisés par Franck Martin et produite par la société américaine Show Time Production. C'est Annie Duperey qui a prêté sa voix à la version française de la saga un peu pimantée de « Sexe, censure et cinéma », programmée, à une heure où les enfants sont bercés par Morphée, chaque mercredi jusqu'au 6 août.

D'un abord chronologique - des madones du muet à la Madonna des années 80 -, la série traverse un siècle d'ordre moral progressivement grignoté par le désir d'émancipation et balisé par deux coups de force de la censure : le code de bonne conduite de William Hayes (1930), et son remplacement, en 1966, dans le sillage du très sulfureux *Lolita* de Stanley Kubrick, par la classification en quatre catégories. *Macadam Cowboy* (John Schlesinger, 1969) sera le premier film à



faire les frais du fameux « X » (pour adultes avertis) de ce nouveau code, ce qui ne l'empêchera pas de recueillir trois Oscars.

La série est surtout prétexte à voir ou revoir des extraits très glamour de l'épopée cinématographique, essentiellement hollywoodienne, et cette galaxie de stars subjuguantes ou vénéuses - Rudolph Valentino, Mae West, Lana Turner, Rita Hayworth, Veronika Lake, Marlon Brando, Elizabeth Taylor... - qui ont malmené les codes de bonnes manières. Moments chauds d'un Hollywood régulièrement baptisé « capitale du vice et de la débauche », qui pa-

raissent aujourd'hui bien innocents, mais qu'il est évidemment intéressant de voir replacés dans le contexte de sociétés guindées dans leurs tabous, leurs contradictions ou leurs hypocrisies.

Grande affaire que celle du sexe, ou de sa suggestion, à l'image. Machine à phantasmes, saveurs de l'interdit, qu'ont religieusement alimentés et cultivés les censeurs des ligues de vertu et autres chaperons de la bienséance, au fin fond d'eux-mêmes plus interlopes et plus voyeurs que les voyous des salles obscures en quête de troubles ou de frivolités. A reprendre le fil de la censure du *Baiser de May Ir-*

win (1894) à *L'Empire des sens* d'Oshima (1976), on comprend vite que la véritable subversion n'est pas de ce côté-là ; et que de crier haro sur le sexe permettait aussi de monopoliser l'attention générale (affolement des médias, pétitions, recours...) et d'occulter les véritables champs de mines, politiques ou philosophiques que d'autres films se-

maient. Alors que la série de Canal Plus ressuscite les critiques et les joutes verbales des différentes époques, France 2 a fait appel à témoins pour évoquer l'influence du cinéma sur la vie des individus. Fourmillant de raretés, *L'Art du siècle* inaugure la reprise, cet été, de la diffusion du « Siècle des hommes », une collection de vingt-six films, conçue et commentée par René Rémond et Anthony Rowley et coproduite par la chaîne publique avec la BBC, Pathé Télévision et la WgbH de Whashington. Un projectionniste, une musicienne accompagnatrice au piano des classiques muets, un exploitant de salle, ou encore de simples particuliers restituent les émotions, les rêves et les compensations que le septième art apportait dans leurs vies souvent difficiles. De très savoureux moments.

Valérie Cadet

★ « L'été des docs » : « Sexe, censure et cinéma », Canal Plus, six volets diffusés chaque mercredi vers 22 h 35, du 2 juillet au 6 août ; « Le siècle des hommes » : *L'Art du siècle*, France 2, dimanche 6 juillet à 22 h 40.

MARDI 1^{er} JUILLET

Table of TV and radio programs for Tuesday, July 1st. Columns include TF 1, France 2, France 3, Arte, M 6, Canal +, and Radio. Programs listed include 'FUCKING FERNAND', 'CIRCULEZ, Y A RIEN À VOIR', 'LA CARTE AUX TRÉSORS', 'LA VIE EN FACE : LA LÉGENDE DE SUPER-MARIO', 'LOÏS ET CLARK', 'LAST SEDUCTION', 'LA SITUATION EST GRAVE...', 'LES CAVALIERS DE L'ORAGE', 'LES NOUVEAUX AVENTURIERS', 'SOIRÉE THÉMATIQUE : SOAP', 'DIX ANS D'ABSENCE', 'LEPRECHAUN 2', 'France Culture', 'France-Musique', and 'Radio-Classique'.

Le Monde ABONNEMENT VACANCES
Abonnés, en vacances changez de vie, pas de quotidien
Faites suivre votre abonnement sur votre lieu de vacances
TRANSFERT SUR LE LIEU DE VACANCES
Je demande que mon abonnement soit transféré pendant mes vacances du : [] inclus au [] inclus
Mon adresse habituelle : Nom : Prénom : Code postal : (impératif)
SUSPENSION VACANCES
Je demande la suspension de mon abonnement pendant mes vacances* du : [] inclus au [] inclus.
* Votre abonnement sera prolongé d'autant.
Bulletin à renvoyer au moins 12 jours avant votre départ à : LE MONDE, service abonnements, 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex - Tél. : 01-42-17-32-90

TV 5
20.00 Envoyé spécial. Spéciale 300^e émission (France 2 du 26/6/97).
22.00 Journal (France 2).
22.35 Envoyé spécial (suite).
23.30 Viva. Magazine.
0.30 Soir 3 (France 3).
Planète
20.10 Des hommes dans la tourmente. (8/32). Pershing versus Ludendorff.
20.35 Les Ailes de légende. The Huey : Angel of Mercy.
21.25 Jospin s'éclaire.
22.20 Les Caprices de la sardine.
Animaux
20.00 Chevaux et chevaliers.
20.30 Les Yeux de la découverte. Amphibiens.
21.00 Le Monde sauvage. Les chiens sauvages.
21.30 et 0.30 Le Magazine de Jack Hannah.
22.00 En liberté.
23.00 Fauna.
23.30 Faune ibérique. La belle tueuse.
Paris Première
20.00 et 23.20 20 h Paris Première. Best of.
21.00 John Cassavetes. De Rudolf Mestadagh.
21.50 Les Documents du J.T.S. Magazine.
22.20 La Grâce. Téléfilm de Pierre Tchernia, avec Michel Serrault, Rosy Varte (60 min). 2949325
0.15 Eddy Mitchell. Concert enregistré au Casino de Paris en 1990 (90 min). 4804395

France Supervision
19.15 Récital John Williams. Concert enregistré à l'Alcazar Royal Palace (75 min). 73538159
20.45 CinéActu. Magazine.
21.00 Thierry Robin. Concert (55 min). 69470772
22.10 En route pour la gloire. Film de Hal Ashby (1976, 150 min). 65238536
Ciné Cinéfil
20.30 Dernière heure, édition spéciale. Film de Maurice de Canonge (1949, N., 95 min). 2353361
22.05 Le Pavillon d'or (Enjo). Film de Kon Ichikawa (1958, N., v.o., 100 min). 59407979
Ciné Cinémas
20.30 Cher papa. Film de Dino Risi (1979, 105 min). 2458915
22.15 Les Indiens. Film de David Ward (1989, v.o., 110 min). 4446888
0.05 Posse, la revanche de Jessie Lee. Film de Mario Van Peebles (1992, 110 min). 78854937
Festival
20.30 Cœur à prendre. Téléfilm de Christian Faure, avec Christine Boisson (100 min). 66203807
22.10 Le Bœuf clandestin. Téléfilm de Lazare Iglesis, avec Daniel Ceccaldi, Agnès Blanchot (90 min). 28775178
23.40 La Baby-sitter. Un chien dans un jeu de filles (20 min).
Voyage
20.30 Suivez le guide.
22.30 Carnet de route.
23.00 Chez Marcel. Magazine.

Série Club
19.50 Les Années coup de cœur. L'engagement.
20.15 Les Arpents verts. Furniture, Furniture, Who's Got the Furniture.
20.40 Le Club. Magazine.
20.45 L'Age de cristal. Le bien et le mal.
21.35 Toutes griffes dehors. Dans le vent.
22.30 Alfred Hitchcock présente. Mort sur ordonnance.
23.00 ► Mandrin. Feuilleton [1/6].
0.00 Lou Grant. Hollywood (50 min).
Canal Jimmy
20.00 Spin City. La chanson.
20.30 Friends (3^e saison). The One With the Ski Trip. The one with the hypnosis tape (v.o.).
21.15 Automobiles : VW Beetle.
22.05 Portraits. Magazine.
22.10 Des agents très spéciaux. L'affaire des récupérateurs.
23.00 Star Trek : la Nouvelle Génération. L'éclat d'un murmure (v.o.).
23.45 Vélo. Magazine.
0.15 L'Homme invisible. Photo finish (30 min).
Disney Channel
20.10 Croc-Blanc 2. Film de Ken Olin (1994, 115 min). 1605081
22.05 Honey West.
22.30 Richard Diamond.
22.55 Juste pour rire.
23.55 Sylvie et compagnie. La fiancée du marin.

Le doyen

par Pierre Georges

EN VOILÀ UN, au moins, qui tient le choc. Ni le temps, ni l'âge, ni les plans économiques, ni la modernité n'ont eu raison de lui. Fulgence Charpentier, journaliste a *Droit*, quotidien francophone d'Ottawa, vient de fêter son centième anniversaire. Et, bonne main, bon œil, il y écrit toujours sa chronique hebdomadaire sur l'actualité internationale.

Honneur au doyen ! Cent ans et toutes ses dents, l'envie de mordre dans l'actualité, car, dit-il, « je souffre quand je ne sais pas ce qui se passe ». Et sans doute souffre-t-il, aussi, du plus exquis de ses tourments, l'angoisse de la feuille blanche.

On ne sait pas grand-chose de Fulgence Charpentier. Et on le regrette. Simplement, une courte dépêche nous apprend trois choses. La première, qu'il commença sa carrière, en 1915, au *Devoir*, autre quotidien. La deuxième, que le journalisme menant, comme prévu, à tout, à condition d'en sortir, il en sortit, en 1926, pour devenir diplomate. Et la troisième, que, revenu à ses premières amours, depuis trente ans il livre au *Droit*, et en heure, son billet.

Honneur, honneur à Fulgence Charpentier ! On le dit rédigeant à la main, à l'ancienne, à l'antique, ses chroniques, puis les reprenant à la machine, car il faut bien vivre avec son époque. On l'imagine, avec ses habitudes, penché sur l'établi, peaufinant, raturant, reprenant, coupant, vieux couturier des mots, chenu tailleur d'idées. On le suppose doté d'une solide santé et d'une non moins solide expérience.

Mais plus que tout s'il fallait se féliciter, et le féliciter, d'offrir

à la profession un doyen d'âge, notre Fulgence Calment à nous, c'est pour la démonstration qu'il fournit. Ainsi donc, le pire n'est jamais sûr. C'est journalistiquement prouvé désormais : on peut avoir été curieux en 1915 et le rester en 1997. On peut passer pratiquement d'un siècle à l'autre, ou, dans un merveilleux raccourci, de son *Devoir* à son *Droit*, sans capituler en chemin.

Voilà qui est plutôt rassurant. Car, aussi sûrement qu'un carrel, « part » par les genoux ou qu'un démenageur cède aux jointures, tout journaliste est guetté par une sérieuse maladie professionnelle : le manque de curiosité, le sentiment, en deux temps et trois décennies, d'avoir fait le tour de la question, le risque de ne plus s'étonner de rien, et, partant, de ne plus s'intéresser à quiconque.

La routine, l'ennui, le tout-ou rien, le tout-à-l'égoût, voilà bien l'ennemi, la plaie, cette espèce de moulin journalistique qui ressemble fort, par son fonctionnement routinier, au tourniquet installé dans la cage du hamster. On peut s'y réveiller vieux avant l'âge, usé, entre fatalisme et cynisme, élimé jusqu'aux idées, résigné à simplement durer entre habitudes professionnelles et nécessités alimentaires.

Honneur donc à Fulgence Charpentier, le centenaire qui prouve que le journalisme n'use que si l'on ne s'en sert pas. Et s'il devait en connaître brutalement le mot fin, ce qu'on ne lui souhaite évidemment pas, qu'au moins cela se fasse à la Molière : sur scène, à son bureau, le nez dans sa dernière chronique.

La Cour des comptes réclame « un redémarrage de la politique de valorisation de la recherche »

Un rapport critique le système de rémunération des chercheurs ayant fait une découverte

RENDU PUBLIC mardi 1^{er} juillet, un rapport de la Cour des comptes consacré à la « valorisation de la recherche dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique » analyse les procédures d'intéressement des chercheurs ayant fait une découverte.

Présenté par le premier président de la cour, Pierre Joxe, ce document rend compte d'enquêtes menées dans les quatre principaux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) : le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et l'Institut national de la recherche en informatique et en automatique (Inria).

Ces quatre organismes publics totalisent, selon la loi de finances 1996, plus de 40 000 emplois et des

subventions (dépenses ordinaires et crédits de paiement) de près de 20 milliards de francs. A eux seuls, ils concentrent 37 % du budget coordonné par le ministère de la recherche.

MODIFICATION FONDAMENTALE

Considérée aujourd'hui comme essentielle, la « valorisation de la recherche » conduite dans les EPST a longtemps été tenue en France comme un élément secondaire, consistant dans les meilleurs des cas à faire exploiter les découvertes des laboratoires des organismes publics par des industriels avec lesquels étaient passés des contrats de licence.

Il y a quinze ans, une loi avait introduit une modification fondamentale dans les rapports traditionnels entre recherche publique et valorisation. Erigeant la politique de recherche et de développement technologique au rang de « priorité nationale », cette loi du

15 juillet 1982 entendait promouvoir autant « l'accroissement des connaissances » que « la valorisation des résultats de la recherche ». Il s'agissait, en d'autres termes, de « faire bénéficier au mieux la collectivité nationale des fruits des travaux conduits au sein des organismes publics », de parvenir à établir des passerelles entre deux mondes.

Quinze ans plus tard, où en est-on ? « Il est difficile de comprendre qu'en matière de propriété intellectuelle, les positions des EPST puissent être antagonistes, les uns exigeant, dans les actions menées en partenariat, que la propriété intellectuelle reste systématiquement à l'organisme public, les autres l'abandonnant systématiquement au partenaire privé, peut-on lire dans le rapport de la Cour des comptes. Plus généralement, il est difficile d'admettre que certains EPST accordent des clauses très favorables aux partenaires industriels, alors que d'autres défendent fermement l'intérêt financier de l'organisme public. »

REDEVANCES ÉLEVÉES

Les magistrats de la Cour mettent notamment en cause la « pertinence du système de rémunération des personnels ». Ils remarquent que les quelques résultats de la recherche publique menée dans les EPST et engrangeant aujourd'hui – ou dans un avenir proche – des redevances élevées se situent « dans le domaine des sciences de la vie » et tout particulièrement dans le champ des brevets concernant les vaccins contre l'hépatite B et l'infection par le VIH, ainsi que cer-

tains médicaments anticancéreux. Selon la Cour, les redevances susceptibles d'être versées à ce titre aux organismes dans lesquels ont été faites ces découvertes peuvent « être estimées à plusieurs centaines de millions de francs ».

INTÉRESSEMENT TARDIF

« Dans un contexte marqué par l'insuffisance des financements, et notamment des crédits affectés à des opérations de pré-développement, on peut s'interroger sur la pertinence d'un système qui assure à l'inventeur une rémunération proportionnelle, sans limitation de montant », soulignent les magistrats de la Cour, qui s'étonnent qu'il ait fallu attendre 1996 pour que des textes donnent un fondement juridique incontestable à la distribution aux personnels de recherche de primes d'intéressement aux résultats de leurs travaux.

Pour les magistrats de la Cour, la conjoncture actuelle « met doublement la valorisation de la recherche à l'ordre du jour ». D'abord parce que la compétitivité des entreprises est « en grande partie fonction de l'efficacité du transfert des investissements intellectuels dont elles auront bénéficié ». Ensuite parce que « la nécessité de maîtriser la progression des dépenses publiques plaide pour un rééquilibrage de la répartition du financement de la recherche entre le financement public et celui assuré par les entreprises (...) ». Selon le rapport, « tout plaide donc pour un redémarrage efficace de la politique de valorisation de la recherche ».

Jean-Yves Nau

Le volcan Popocatépetl recouvre de cendres la région de Mexico

TOUS LES VOLS de l'aéroport international de Mexico ont été provisoirement suspendus, lundi 30 juin, dans la soirée, en raison d'une reprise d'activité du volcan Popocatépetl. Culminant à plus de 5 000 mètres, couronné de neiges éternelles et situé à quelque 60 km au sud-est de la capitale, le Popocatépetl – « Montagne qui fume », dans la langue nahuatl – est le plus haut volcan du Mexique. La ville de Puebla (1 200 000 habitants) s'étend à ses pieds.

Le volcan, qui ne s'était pas manifesté depuis 1994, a repris son activité il y a plusieurs semaines, crachant des cendres en quantités plus ou moins importantes. Mais lundi, dans la journée, il a expulsé pendant 25 minutes l'une des plus importantes quantités de gaz, de cendres et de sable de ces dernières années. Dans la soirée, les cendres blanches et le sable continuaient à retomber sur la ville, transformés en boue par la pluie. C'est ce même sable, susceptible de s'introduire dans les réacteurs des avions et de les bloquer, qui a justifié la suspension temporaire des vols.

Entre 300 000 et 400 000 personnes vivent sur les flancs du volcan. Bien que les autorités aient affirmé qu'il n'y avait encore aucun danger d'explosion, les préparatifs à l'évacuation d'une quinzaine de villages étaient en cours dans la journée de lundi, après que les sismographes eurent enregistré de violentes secousses à l'intérieur du volcan.

Mais lundi soir, à la télévision, le ministre mexicain de l'intérieur, Emilio Chuayffet, affirmait que l'activité du volcan avait « consi-

dérablement diminué » et que la population de Mexico ne courait « aucun risque ». La situation, « absolument calme », dans la zone voisine du volcan et à Mexico ne nécessitait, selon lui, aucune évacuation.

Edifiée sur les ruines précolombiennes de Tenochtitlan, l'ancienne capitale aztèque, la capitale mexicaine compte environ 8,5 millions d'habitants officiellement recensés. Mais elle est le cœur d'une gigantesque agglomération aux contours administratifs pas toujours bien définis en raison de sa rapide croissance démographique, qui regroupe de 15 à 18 millions d'habitants, si l'on compte ce que les statistiques nomment pudiquement la « population flottante ». – (AFP, AP)

La mort d'Annie Fratellini, femme clown

C'ÉTAIT l'une des rares femmes clowns. Elle portait un nez rouge, des cheveux couleur feu, soufflait magnifiquement dans son saxo. Annie Fratellini, première femme à jouer l'Auguste, est morte dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet, à Paris, des suites d'un cancer. Elle était âgée de soixante-quatre ans.

Née le 14 novembre 1932, à Alger, Annie Fratellini appartenait à l'une des plus grandes familles de gens du voyage. Elle avait débuté à l'âge de treize ans à Médrano, et mené une carrière de comédienne, jouant *Zazie dans le métro*, sous la direction de Louis Malle. Avec son mari, le cinéaste Pierre Etaix, elle avait fondé en 1974 l'École nationale du cirque Fratellini, qui a beaucoup contribué au renouveau du genre. En avril, elle avait créé à la Cité de la musique *Concerto pour un clown*, avec ses élèves, pour fêter les vingt ans de cette école.

DÉPÊCHES

■ **ENFANCE : le ministre de l'emploi et de la solidarité** a décidé de poursuivre et de soutenir la grande cause nationale 1997 sur le maltraitance, lancée le 13 mars par Alain Juppé, alors premier ministre. « Je suis prête à bouger avec vous », a indiqué Martine Aubry au collectif de 16 associations, faisant explicitement référence au slogan de la grande cause « Si tout le monde bouge, ça bougera ».

■ **ALGÉRIE : le président Liamine Zéroual** a demandé, lundi 30 juin, au gouvernement de poursuivre les réformes économiques tout en lançant l'idée d'un « plan national de lutte contre le chômage » et de préparer les révisions du code de l'information et de la famille. « Les réformes économiques entamées doivent être poursuivies [...] qu'il s'agisse de la restructuration industrielle, de la réforme du système financier, de la promotion de la privatisation », a affirmé le chef de l'État qui s'exprimait lors du premier conseil des ministres du gouvernement formé après les législatives du 5 juin. – (AFP)

■ **RUSSIE : Stanislav Alimov, vice-directeur général de la banque russe Rosinterbank** et bras droit du député Andreï Kozirev – l'ancien ministre des Affaires étrangères de Russie – a été tué d'une rafale de kalachnikov, lundi 30 juin. Deux de ses employés ont aussi été tués au cours de cette action, a rapporté la télévision NTV. – (AFP.)

■ **UNION EUROPÉENNE : le Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, président en exercice de l'Union européenne**, a mis en garde mardi contre un report de l'euro et critiqué le débat en Allemagne sur le respect du critère de Maastricht sur les déficits publics.

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 1^{er} juillet, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES			
Tokyo Nikkei	20175,52	-2,08	+4,21
Hong Kong index	15196,79	+0,45	+12,98



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES			
	Cours au 01/07	Var. en % 30/06	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2878,42	+0,71	+24,30
Londres FT 100	4606	+0,03	+11,84
Zurich	1847,65	+39,84
Milan MIB 30	20078	+0,46	+27,91
Francfort Dax 30	3785,77	+31,05
Bruxelles	13227	+0,34	+25,13
Suisse SBS	2619,79	+39,81
Madrid Ibx 35	6884,56	+33,56
Amsterdam CBS	587	+34,23

CALVITIE

Parce que l'Esthétique doit être une discipline sans faille...



Repousse définitive

Entièrement naturelle, la technique de micro-greffes permet de retrouver la densité de cheveux souhaitée, sans véritable

indisponibilité sociale ou professionnelle. La réimplantation au laser, cheveu par cheveu, vous garantit une repousse parfaite et définitive.

Prenez rendez-vous pour un Conseil Gratuit avec un spécialiste

Clinique du Rond-Point des Champs-Élysées

agréée par le ministère de la Santé

61, avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - 01 53 77 25 88

OISE

Un trimestre en Angleterre

Stages intensifs d'anglais

- A Oxford, Bristol et Cambridge
- Cours intensifs avec suivi individuel
- Maximum de 8 élèves par classe
- Préparation à tous les examens
- Un mois, un trimestre, une année
- Logement en famille accueillante

Bordeaux: 05 57 92 34 12
Lille: 03 20 40 28 38
Lyon: 04 78 24 60 74
Paris: 01 44 19 66 66
Rennes: 02 99 79 78 44
21 rue Théophraste Renaudot
75015 Paris

LE N°1 DE LA PRESSE INFORMATIQUE

SVM

Science & Vie Micro

Le Minitel-Internet : le projet secret de France Télécom

Et aussi

Comment l'ordinateur s'empare de vos images : Impression, Photo, Vidéo

Révolutionnaire : 16 Giga-pages d'humour analogique à déguster

+ Le CD-Rom

"La chaîne cyber de Canal+"

SVM, toute la vie de la micro.